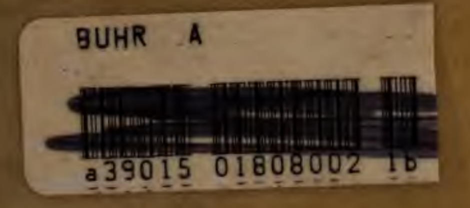
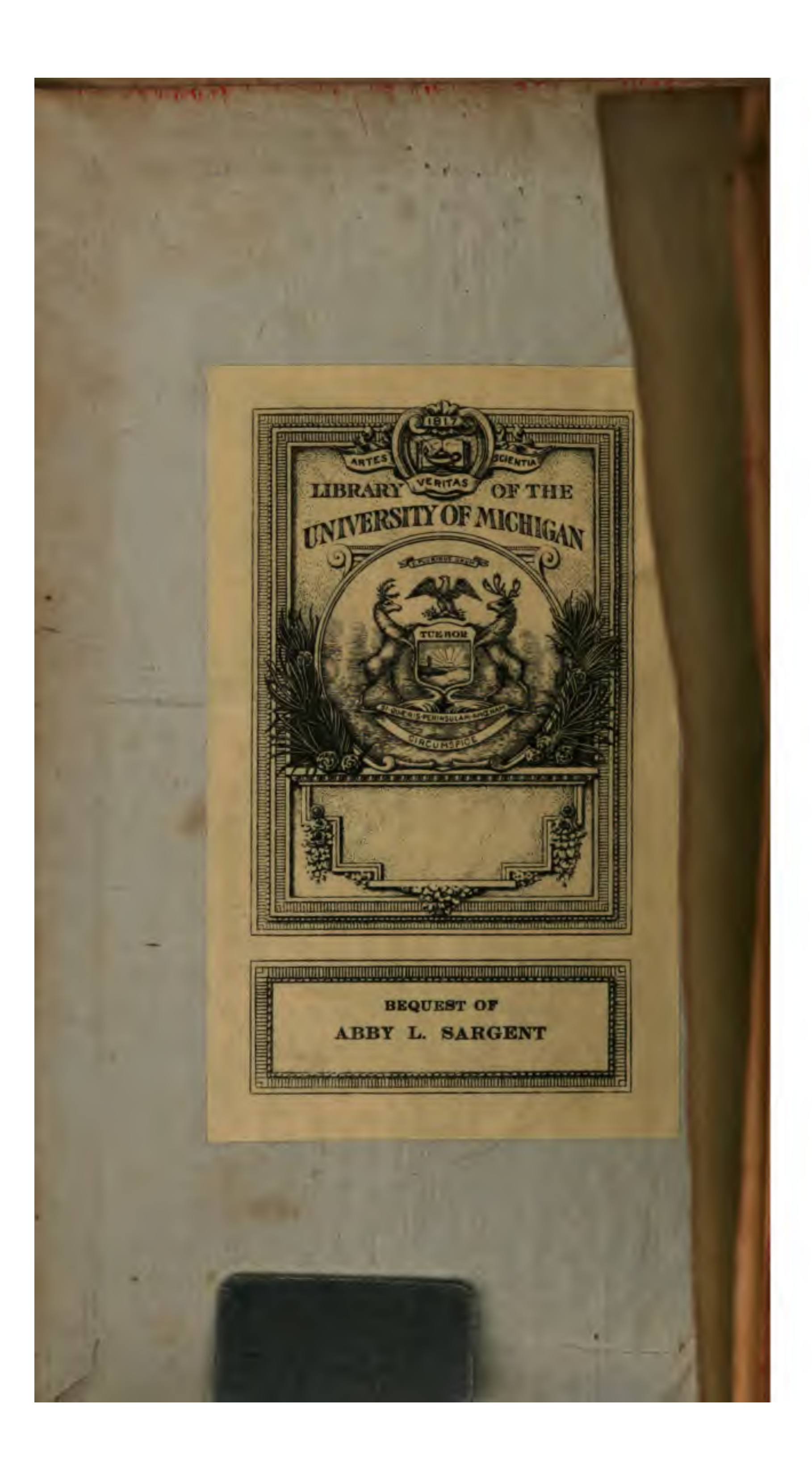

BUHR A
a39015 01808002 16



1817
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
CIRCUMSPICE

[illegible]


1817
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SI QUÆRIS PENINSULAM AMŒNAM
CIRCUMSPICE

W. de Jongh

HISTOIRE

PHILOSOPHIQUE

DE LA RÉVOLUTION

DE FRANCE.

W. de Yongh

HISTOIRE

PHILOSOPHIQUE

DE LA RÉVOLUTION

DE FRANCE.

Fantin des Odoards, Antoine Étienne Nicolas,

HISTOIRE PHILOSOPHIQUE DE LA RÉVOLUTION DE FRANCE,

Depuis la première Assemblée des Notables, jusqu'à la paix de 1801;

PAR ANT. FANTIN-DÉSODOARDS, Citoyen français.

QUATRIÈME ÉDITION

Seule conforme au manuscrit original.

Claudii ac Neronis res, florentibus ipsis, ob metum falsæ, postquam occiderant recentibus odiis compositæ sunt, undè concilium mihi .... Extrema tradere sine irà et studio. TACIT. ann. lib. 1.

TOME SECOND.



DE L'IMPRIMERIE DES C.ens MAME, PÈRE ET FILS, A ANGERS.

A PARIS,

CHEZ { BELIN, Imprimeur Libraire, rue St. Jacques, n.° 22.
CALIXTE VOLLAND, Libraire, Quai des Augustins, n.° 25.

AN IX. — 1801.

HISTOIRE
PHILOSOPHIQUE
DE LA RÉVOLUTION
DE FRANCE.

LIVRE QUATRIÈME.

CHAPITRE PREMIER.

Quel est le meilleur gouvernement qui convienne à une nation très-nombreuse, très-riche et disséminée sur un vaste territoire ?

QUEL est le meilleur gouvernement qui convienne à une nation très-riche, très-nombreuse et disséminée sur un vaste territoire ? Si on fait cette question, nous dit Voltaire, à un ministre ou à un commis, ils seront sans doute pour le pouvoir absolu ; si on la fait à un baron, il voudra que le baronnage partage le pouvoir législatif ; les évêques en di- 1791.

1791. ront autant ; le citadin voudra, comme de raison, être consulté, et le cultivateur ne voudra pas être oublié. Le meilleur gouvernement est celui où toutes les conditions sont également protégées par les lois.

Puffendorf, après nous avoir promis des détails à ce sujet, nous avertit gravement que *plusieurs prononcent en faveur de la monarchie, et d'autres, au contraire, se déchaînent furieusement contre les rois, et qu'il est hors de son sujet d'examiner les raisons de ces derniers*. En effet cette question est délicate à résoudre.

Un Suisse, un Hollandais, un noble Vénitien, un pair d'Angleterre, un cardinal, un grand d'Espagne, un comte de l'empire et un boyard russe, disputaient un jour en voyage sur la préférence des institutions sous lesquelles on vivait dans les diverses régions de l'Europe. Personne ne s'entendit, chacun demeura dans son opinion, sans en avoir une bien prononcée ; chacun louait sa patrie par vanité, et s'en plaignait par sentiment.

Quel gouvernement, nous dit-on, que celui où le juste Aristide était banni, Phocion mis à mort, Socrate condamné à boire la ciguë, après avoir été berné par Aristophane, où l'on voit les Amphictyons livrer imbécillement la Grèce à Philippe, parce que les Phocéens avaient labouré un champ du domaine d'Apollon ! Mais les gouvernemens

des monarchies voisines étaient encore plus mauvais. 1791.

Un républicain est toujours plus attaché à sa patrie qu'un sujet à la sienne, par la raison qu'on aime mieux son bien que celui de son maître ; mais cette observation ne resoud pas cette question politique : la masse entière d'une grande nation est-elle plus heureuse sous un gouvernement républicain, que sous un gouvernement monarchique ?

CHAPITRE II.

La nature ne fit pas les hommes égaux entr'eux.

Dans toutes les sociétés civilisées, la classe de ceux qui ne possèdent rien ou presque rien, est infiniment plus nombreuse que celle entre les mains de laquelle se trouvent les richesses territoriales et de convention. Cette inégale distribution n'est pas un effet du hasard ou des vices de l'agrégation sociale ; elle tient invinciblement à la nature des hommes, les uns laborieux et actifs, les autres paresseux et nonchalans ; les uns robustes, les autres faibles, les uns prodigues, les autres économes. Admettez une distribution égale des terres d'un vaste empire entre tous les habitans sans distinction, l'égalité

de moyens, résultant de cette mesure, sera de
1791. courte durée.

La terre de l'homme actif et industrieux se couvrira de riches moissons et de fruits de toute espèce, tandis que celle du négligent ne produira que des ronces. L'homme robuste améliorera son héritage, l'entourera de haies et de fossés, y conduira des eaux, nivelera les terrains, bâtira des granges, élevera des troupeaux; son voisin laissera la sienne dans un dénûment plus ou moins grand, selon le degré de faiblesse qu'il tient de la nature. J'entre chez l'un et chez l'autre; d'un côté, je vois l'image de l'abondance et du bonheur; et, de l'autre, celle de l'embarras et de la misère. L'homme sobre, laborieux et robuste a du superflu; l'homme faible et paresseux manque du nécessaire. Le besoin, l'intérêt, les rapprochent; l'un emprunte de l'autre les choses qui lui manquent, et devient son débiteur: nouvelle relation qui diminue l'égalité primitive.

Mais c'est bien pis, s'il survient une année calamiteuse ou d'autres événemens désastreux et inattendus. Celui qui met, pour le besoin, des denrées en réserves, jouit des fruits de sa prudence, tandis que l'imprévoyant, pris au dépourvu, se trouve sans ressources pour entretenir sa famille déjà chargée de dettes. Sa situation s'empire, le malheur engendre le malheur: il est bientôt

contraint de vendre son héritage sans en avoir connu *la* valeur, et, désormais sans asyle, il se vendra à celui qui voudra l'acheter. 1791.

Si la nature, en formant les hommes, avait voulu qu'ils fussent égaux entr'eux, elle leur eût donné la même taille, la même force, la même étendue de génie, la même énergie de l'ame et les mêmes inclinations. On nous dit que les hommes sont égaux, c'est-à-dire que les facultés humaines appartiennent également au sultan des Turcs et aux bostangis de son harem, que l'un et l'autre doivent *disposer* avec la même liberté de leurs personnes, de leurs familles, de leurs biens ou du fruit de leur industrie; cela s'appèle *parler pour ne rien dire*.

Le chêne, ornement des forêts, et l'humble arbuste qu'on distingue à peine au milieu des plantes parasites qui l'étouffent, sont composés l'un et l'autre de parties ligneuses, jouissent l'un et l'autre des avantages de la végétation, ont le même droit aux sucs de la terre; cependant ces deux végétaux sont inégaux entr'eux.

1791.

CHAPITRE III.

Preuve que les hommes ne sont pas égaux, tirée de l'état de nature.

Mais du moins, nous assure Montesquieu, les hommes étaient égaux dans l'état de nature ; c'est la société qui leur fit perdre ce précieux avantage. C'est aller chercher l'égalité bien loin, et on ne la trouvera pas encore. Le sauvage, faible, languissant et sans industrie n'est pas l'égal d'un autre sauvage auquel la nature accorda des nerfs plus souples, des jambes plus agiles, des mains plus adroites, une tête mieux organisée et un corps plus robuste. Le premier meurt de faim dans le tems que le second, se faisant un jeu de la chasse, trouve abondamment dans le fond des forêts de quoi nourrir et habiller sa famille ; non-seulement le sauvage fort et intelligent sera mieux nourri, mieux vêtu, mieux logé que le sauvage faible et paresseux ; mais, si quelques raisons décident le premier à ne pas s'écarter de sa cabane pour faire sa provision accoutumée, il enlevera le dîner du second qui ne sait pas le défendre.

Les hommes furent de tout tems en état de guerre, les uns à l'égard des autres. Le

siècle d'or est une fable inventée par les poëtes, pour louer le passé aux dépens du présent. Il est probable que la foule et les excès des injustices particulières, qui se commettaient par des hommes dans l'état de nature, furent des causes qui déterminèrent l'établissement des sociétés politiques. Plusieurs familles se réunirent pour opposer des efforts combinés aux violences des brigands qui, ne voulant pas se donner la peine de parcourir les bois à la poursuite du gibier, trouvaient plus commode et plus court de *s'approprier* celui que les voisins avaient tué pour leur usage. 1791.

De la réunion d'un grand nombre de forces physiques, jusqu'alors isolées, naquit une force morale qui protégea tous les associés. Alors les hommes, inégaux entr'eux par la loi de la nature, devinrent égaux par fiction aux yeux de la loi civile. L'agrégation sociale ne donnait pas de la force, de l'adresse, de l'intelligence aux individus qui en manquaient, mais en vertu du contrat social, chacun devant employer une partie de son adresse, de sa force, de son intelligence à l'avantage commun, la masse entière de biens devenait, pour ainsi dire, le patrimoine de chaque membre de la cité.

1791.

CHAPITRE IV.

Preuves de la même vérité dans l'état de civilisation.

Je sortirais du plan que j'ai formé en traçant cet ouvrage, si je suivais la race humaine à travers la filière des siècles, depuis les premiers jours de sa civilisation jusqu'à l'établissement des grands empires, et la construction de ces superbes monumens des arts, qui caractérisent les nations opulentes. Mais je dois observer que l'époque où les hommes abandonnèrent l'état sauvage pour vivre sous le régime des lois, fut celle où les facultés humaines, bonnes ou mauvaises, se développant avec rapidité, annoncèrent les étonnans progrès dont nous sommes aujourd'hui les témoins.

Auparavant, l'incertitude et la difficulté de pourvoir à sa subsistance, l'alternative d'une fatigue extrême et d'un repos absolu, ne laissaient point à l'homme ce loisir, où, s'abandonnant à ses idées, il peut enrichir son intelligence de combinaisons nouvelles. S'il faisait fortuitement quelque découverte; elle périssait avec l'inventeur, parce que les moyens de satisfaire à ses besoins, trop dépendans du hazard et des saisons, excluaient

l'invention ~~[illegible]~~ de tout mode artificiel de transmettre, dans l'amè des autres, les fruits de 1791.
son expérience.

Mais, dès que les hommes furent rassemblés en société, qu'un langage commun leur permit de se communiquer leurs sentimens, ils réunirent un petit nombre d'idées morales, dont ils déduisirent des règles communes de conduite, vivant en famille, se conformant à des usages qui leur tenaient lieu de lois, et ayant une forme quelconque de gouvernement : alors la faculté, que l'homme reçoit *en naissant*, de distinguer dans les sensations qu'il éprouve, les sensations simples et les sensations complexes ; de les retenir dans sa *mémoire ; de les* combiner ensemble ; de saisir ce qu'elles ont de commun, et ce qui les distingue ; d'attacher des signes à tous ces objets, pour les reconnaître plus aisément et pour faciliter de nouvelles combinaisons. Tous ces inestimables avantages perfectionnèrent avec rapidité l'entendement humain, en procurant aux hommes des jouissances qui changèrent leur sort.

Dans le premier état de civilisation, la propriété de chaque citoyen se bornait à celle des animaux tués par lui, de ses armes, de ses filets, de sa cabane et des ustensiles de son ménage. Elle s'étendit bientôt à son troupeau et à la terre qu'il avait défrichée, et qu'il cultivait. A la mort du père de fa-

mille, cette propriété se transmettait natu-
1791. rellement aux enfans.

Jusqu'alors les hommes avaient acquis par artifice cette égalité qu'une nature marâtre leur avait refusée. Mais bientôt ce tableau s'évanouit comme une vaine fumée, et ses couleurs, effacées pour jamais, ne sauraient être ravivées par aucun moyen possible.

Quelques individus, plus économes que leurs voisins, se procurent un superflu susceptible d'être conservé. Si ce superflu augmente, il leur donne le moyen d'en donner une partie en échange d'un travail qui les dispense de travailler eux-mêmes. Il existe alors une classe d'hommes dont le tems n'est pas absorbé par un labeur corporel, et dont les desirs s'étendent au-delà de leurs besoins physiques. L'industrie s'éveille; les arts s'étendent et se perfectionnent; les faits, que le hazard ou l'expérience offrent aux observations des esprits les plus attentifs et les plus exercés, font éclore des connaissances nouvelles; la population s'accroit à mesure que les moyens de vivre deviennent moins précaires; l'agriculture, qui nourrit un plus grand nombre d'individus sur le même terrein, favorise cette multiplication, qui réciproquement accélère les progrès de l'agriculture. Les idées acquises se communiquent plus promptement et se perpétuent plus sure-

ment dans une société, devenue plus sédentaire, plus rapprochée, plus intime. 1790.

D'un côté, le sort de l'espèce humaine s'améliore; mais de l'autre, l'égalité entre les individus diminue toujours plus rapidement. La différence des fortunes, des conditions, s'accélère à mesure que les richesses nationales, augmentées par le commerce et par toutes les voies industrieuses que les hommes peuvent s'ouvrir, offrent un nouvel aliment à toutes les passions exaltées par le desir de jouir et d'être préféré aux autres.

Enfin, les grandes nations présentent toutes un assemblage aussi constant que bisarre des termes les plus extrêmes. Par-tout on voit des maisons superbes à côté des chaumières; quelques riches, et un grand nombre de pauvres; peu de gens instruits, et beaucoup d'ignorans. C'est dans cet état de choses qu'on demande quel est le gouvernement qui convient le mieux à une nation très-riche, très-nombreuse, et disséminée sur un vaste territoire.

CHAPITRE V.

Définition du mot république.

Avant d'examiner cette question, il faut d'abord examiner ce qu'on entend par ce mot

république, employé tous les jours pour dé-
1791. signer des gouvernemens qui n'ont entr'eux aucune ressemblance. On donnait à Venise le nom de république; cependant le peuple n'y prenait aucune part active à la confection des lois. Il était aussi sujet, aussi dépendant que dans les états regardés comme les plus despotiques. Toute la différence entre l'état vénitien et celui de Madrid, de Berlin ou de Vienne, c'est que dans les uns la puissance souveraine était exercée par le chef de la famille royale, et dans l'autre par tous les nobles ayant atteint l'âge de vingt-cinq ans, et pris la robe sénatoriale. Ici, c'est la monarchie d'un homme; là, c'est la monarchie d'un corps. Ces deux genres de monarchie diffèrent beaucoup quant au mode de leur exercice, mais leur effet est le même sur la masse du peuple gouverné.

C'était pis encore en Pologne, qu'on appelait aussi une république, et où l'autorité se partageait entre un roi électif et une diète divisée en deux chambres. Non-seulement le peuple entier n'avait aucun droit politique, il ne jouissait pas même de la liberté civile; il était serf des familles nobles, comme on l'était en France sous le régime de la féodalité.

Cependant le mot de république, *respublica*, signifie la chose de tous. Le gouvernement n'a jamais été la chose de tous en Pologne et à Venise, non plus qu'à Vienne et à Madrid.

D'un côté, c'était la chose des nobles; de l'autre, celle du chef de la dynastie royale, et *nulle* part celle du peuple, aussi asservi et plus asservi sous le gouvernement nobiliaire que sous le gouvernement royal. Une république est un état où la masse entière du peuple, par elle-même ou par ses représentans amovibles et comptables, détermine les lois auxquelles chacun doit obéir, en conservant le droit de les modifier et de les changer au gré de ses intérêts ou des circonstances. Quelle que soit alors la forme de son gouvernement, il est en effet la chose publique, la chose de tous, *respublica*. Donner le nom de république à une aristocratie, c'est impliquer *dans les termes*. 1791.

Dans ce mode d'association politique, la souveraineté est la chose des gouvernans, et non celle des gouvernés. Ce n'est donc pas la chose de tous, ce n'est donc pas une république.

CHAPITRE VI.

Quels sont ceux qui composent le peuple dans une république.

Par le mot peuple entend-on la masse entière des habitans d'un empire sans distinction, ou faut-il distinguer deux classes d'hommes dans l'état; celle des citoyens, c'est-à-dire,

1791. de ceux qui, ayant des propriétés à conserver, sont intéressés à la prospérité de la chose publique; et celle de ceux qui, n'ayant rien, ne desirent dans l'état que des variations qui peuvent leur procurer quelque chose?

En d'autres termes, quels sont ceux qui composent le peuple souverain dans une république bien organisée? On nous parle d'Athènes et de Sparte; ces deux cités renfermaient un peuple nombreux, qui ne jouissait pas des droits politiques. Leur gouvernement avait quelque ressemblance avec celui de Genève; on y comptait des citoyens et des simples habitans qui ne prenaient aucune part aux affaires publiques. On cite encore la république romaine: qui ne sait que ce gouvernement, à jamais célèbre, était une combinaison extrêmement subtile de monarchie, d'aristocratie et de démocratie? Il se soutint avec splendeur, aussi long-tems que cette combinaison subsista. Mais, dès le tems où les Gracques y voulurent donner atteinte, la constitution romaine déclina, et les bases qui la soutenaient, étant minées par une succession d'ambitieux, il ne fut plus possible de la rétablir.

Les tyrans qui opprimèrent Rome pendant plus d'un siècle, ne manquèrent pas de se montrer populaires, pour parvenir à leurs fins. Ainsi Cinna, Marius et Sylla furent successivement les maîtres de la république. César l'emporta sur Crassus et sur Pompée. Auguste

triompha de Lépide et d'Antoine; et les malheurs des guerres civiles ayant affaissé tous les courages, ce dernier usurpa la domination, en accumulant sur sa tête les principales magistratures. 1791.

J'ai observé, plus haut, que, chez toutes les nations civilisées, les habitans d'un pays sont partagés en deux classes, les propriétaires et les non propriétaires, et que par-tout la seconde classe est plus nombreuse que la première. J'ai encore observé que cette inégale distribution est tellement liée à la nature des hommes, les uns laborieux et actifs, les autres paresseux et faibles; les uns robustes, les autres lâches; les uns prodigues, les autres avares; les uns attentifs, les autres sans prévoyance; les uns habiles, les autres sans talens, qu'il n'est pas au pouvoir du législateur d'en substituer une autre.

En vain on partagerait les terres en portions égales; la même disproportion reparaîtrait bientôt. Il faudrait, pour en arrêter les suites, non-seulement niveler les fortunes, mais éteindre chez les hommes toutes les connaissances acquises, et ce goût des jouissances dont l'habitude leur a fait un besoin. Il faudrait les ramener à cette ignorance, à cette simplicité qu'on suppose avoir été l'apanage des hommes errans dans les forêts avant l'invention des arts.

Cette marche rétrograde est impossible, tant que la terre occupera la même place dans

1791. l'univers, et que les lois générales de ce système ne produiront pas sur le globe terrestre un bouleversement universel, qui ne permettrait plus à l'espèce humaine d'y conserver, d'y employer les mêmes facultés, et d'y trouver les mêmes ressources.

Il faut donc prendre les hommes tels qu'ils sont. Un système de constitution doit se concilier avec l'industrie, la population et le caractère moral du peuple qui veut avoir des lois nouvelles. Il ne s'agit pas d'établir un ordre de choses pour des êtres imaginaires, pour des hommes simples, amis les uns des autres, et qui ne demandent que d'être dirigés vers le bien que tous veulent faire à l'envi ; mais il est question de forcer de vivre en paix des hommes dont les intérêts se choquent perpétuellement, et dont un égoïsme cruel et destructeur conduit presque toutes les actions.

On lit, dans les lettres de Cicéron à Atticus, les réflexions suivantes sur les *sans-culottes de son tems* : « Croit-on que le peuple romain soit cette populace qui se loue à prix d'argent pour violenter ses magistrats, pour assiéger le sénat, et pour se livrer sans remords aux rapines et aux incendies ? Croit-on que le peuple romain soit une troupe de factieux sans mœurs comme sans asyle, conduite par des Lentulus, des Loclius, des Servius ? Certes, de tels gens se flatteraient en vain de représenter la majesté de l'empire. »

C'était

C'était chez les Romains comme chez nous : les hommes sont les mêmes par-tout, *natura semper sibi consona*. Par-tout les non-propriétaires furent et seront les ennemis des propriétaires. Les uns regardent la prospérité publique comme le germe de leur prospérité particulière ; ils sont amis de l'ordre et de la paix ; les autres, n'ayant rien à perdre ne voyent tout changement que comme un mieux être, ils vont au-devant des innovations de tout genre. Les propriétaires veulent conserver ce qui existe, les non-propriétaires desirent le désordre qui déplace. 1791.

Pourquoi n'avez-vous rien, disent les démagogues aux non-propriétaires ? c'est parce *que les propriétaires* ont tout. La nature ne l'entend pas ainsi ; les riches ne sont pas plus son ouvrage que les nobles, elle n'a fait que des égaux ; de là cette éternelle conspiration des non-possédans contre les possédans : rebellion quelquefois sourde et quelquefois ouverte, qui, se montrant tantôt contre les particuliers, tantôt contre l'association générale, tantôt dans l'ombre de la nuit et dans les solitudes, tantôt à découvert et au grand jour, a pour objet cette maxime : *ôte-toi que je prenne ta place*.

Dans le cours ordinaire des choses, et lorsque les non-propriétaires n'exercent aucun droit politique, cette rebellion trouble l'ordre social sans le renverser. Les non-propriétaires

1791. obéissent aux lois qui sont en vigueur, sauf à les violer secrétement quand ils peuvent, et à être pendus quand on les y prend. Mais que, par l'effet d'une révolution, ils deviennent les maîtres, lorsque les droits des citoyens sont envahis par les ennemis naturels de la cité, il en est d'elle alors comme d'une ville prise d'assaut, les vainqueurs, changeant de condition avec les vaincus, s'établissent à leur place; il se fait une subversion totale.

Le peuple est la source de tous les pouvoirs; mais Aristote, admettant cette vérité avec tous les philosophes anciens et modernes, distingue avec soin le peuple *populus*, et la multitude *popularis multitudo*; il compose la multitude de son pays des mercenaires qui, sans biens et sans asile, passaient leur vie sur les places publiques à chercher du travail, des mariniers d'Athènes, des bateliers de Tenedos, des brocanteurs d'Egines et de tous les sans-culottes de son tems.

Admettez-les dans le droit d'élire et d'être élus, et à voter dans les affaires publiques, ils en seront à l'instant les maîtres, non-seulement par leur nombre, mais par la nature de leurs dispositions. Le propriétaire craint toujours de se compromettre, au moindre bruit il se retire. Les non-propriétaires osent tout, parce qu'ils ne risquent rien; leurs chefs osent encore davantage, parce qu'ils

espèrent que les innovations, faites par l'aveugle multitude, tourneront à leur avantage particulier. 1791.

Pouvant tout, et n'ayant rien qui les retienne, ils diront aux agriculteurs : tu possèdes et je ne possède pas, mais je puis tout et tu ne peux rien ; tu disposeras de ta propriété non à ta manière, mais à la mienne ; et voilà comment s'établissent *les réquisitions*. Ils diront au manufacturier : ta marchandise t'a coûté une guinée, je ne te la payerai qu'un *scheling* ; si tu veux vendre plus cher, je t'enchaînerai ; si tu la caches, je te menerai à l'échafaud : voilà le type des lois du maximum. Les fortunes seront bientôt renversées, les propriétés changeront de mains, sans que le gouvernement obtienne aucune stabilité, parce que les propriétaires, devenus sans-culottes à leur tour, acquièrent ce besoin de remuer, cet esprit de conquête et d'audace qui avait présidé à leur spoliation : ainsi l'état ne sortira d'une convulsion que pour entrer dans un autre.

Un pareil gouvernement ne saurait subsister.

1791.

CHAPITRE VII.

Caractères essentiels qui constituent les membres du souverain dans toute association politique.

On a vu précédemment que le maintien de la propriété fut le premier principe de la réunion des hommes en société. Des hommes, réunis pour se défendre mutuellement contre tout ravisseur de ce qui leur appartient, ne forment un corps de nation que par leur résidence sur un territoire qui leur appartient. Les Ilotes habitaient la Laconie, ils y étaient même plus nombreux que les Lacédémoniens ; mais, ne possédant aucune propriété, ils ne formaient pas un corps de nation. Un territoire sans propriétaires n'est qu'un désert, et des hommes sans territoire ne sont que des hordes errantes et sauvages. Ce que je dis d'une nation, je l'applique à l'homme qui en fait partie : la résidence et la propriété sont les caractères distinctifs du citoyen.

L'habitant non-propriétaire est un étranger, le propriétaire non-habitant est encore étranger ; celui-là seul est citoyen, membre de la cité, qui, remplissant les deux conditions nécessaires pour constituer la nation elle-même,

est habitant propriétaire. Dans ces citoyens seuls réside la souveraineté nationale, et je dois ajouter *en eux tous*. 1792.

Le non-propriétaire, loin d'être membre du souverain, ne peut être considéré rigoureusement que comme un simple locataire. Le propriétaire, logeant le non-propriétaire, a le droit de le déloger. Si tous les propriétaires mettaient hors de chez eux les locataires qui s'y trouvent, il faudrait bien qu'ils vidassent le territoire. Je ne saurais considérer, comme membres du souverain, des gens qu'on peut mettre ainsi à la porte. Le locataire n'a d'autres droits, chez le propriétaire, que ceux qui lui sont concédés par les clauses de son contrat. Il doit observer les conditions qu'on lui impose, sauf à se retirer, si elles ne lui conviennent pas.

Non-seulement les seuls propriétaires ont droit de régir la cité, mais eux seuls ont encore intérêt à la bien régir. Voyez une métairie; la main du fermier la dégrade, celle du propriétaire l'entretient, l'embellit.

Ecoutez ce nouveau Diogène prêcher le mépris des richesses, provoquer, par ses discours chaleureux, des sacrifices auxquels, non-seulement il ne prendra aucune part, mais qui lui procureront des places lucratives. Que lui importe le bouleversement de toutes les fortunes, lorsque la sienne, placée dans l'asile impénétrable du néant, est hors de toute at-

1791. teinte? Que cent mille familles soient réduites au désespoir par la féroce ineptie d'un Cambon ou d'un Ramel, il applaudira secrétement à une subversion qui réduit les riches à son niveau, qui les soumet à une égalité de misère.

Vous l'entendez, attisant le feu de la discorde, déclarer traître à la patrie quiconque, au milieu d'une commotion populaire, prononcera le doux nom de paix. Que lui importe que le redoutable fléau de la guerre menace de changer l'Europe en un immense désert, il n'aura à gémir ni sur ses champs ravagés, ni sur ses maisons incendiées. Le dénûment public ne peut rien ajouter à son dénûment particulier; et, dans les chances innombrables d'une révolution, n'est-il pas à-peu-près sûr d'en trouver une qui le tire de l'état dans lequel il se trouvait alors.

Des poëtes, des romanciers ont chanté l'incorruptibilité et le désintéressement des villageois et des artisans; ils ont banni des campagnes et des ateliers tous les vices, ils en ont fait l'heureux séjour de toutes les vertus. Ces tableaux, qui brillent dans une églogue, sont bien éloignés de la vérité. L'ambition et la jalousie déchirent le cœur humain sous le chaume comme sous les riches lambris, à la campagne comme dans les cités, dans les ateliers, comme chez les hommes opulens.

Posséder sans efforts et sans partage, est un desir naturel à l'homme. Par-tout le paresseux

frelon convoite les trésors cueillis laborieusement par l'abeille industrieuse et diligente; par-tout les jouissances du riche sont enviées par celui que sa place dans la société condamne au travail. Quiconque flattera ce penchant naturel, sera écouté avec attention. C'est un leurre auquel la multitude ne manquera jamais de se prendre. Plus les hommes, auxquels on le présentera, seront dépourvus de lumières, plus il aura d'attrait pour eux. 1791.

La chimère de l'égalité, dit Raynal, est la plus dangereuse de toutes celles dont on repaît *les hommes*. Prêcher ce système à la multitude, c'est déchaîner des animaux domestiques, et les changer en bêtes féroces.

C'est au nom de cette prétendue égalité, que j'ai vu des hordes de brigands, vomis par l'enfer, ayant subjugué, par une inconcevable magie, le plus bel empire de l'Europe, le couvrir de plus de forfaits que jamais en ait éclairé le soleil, abattre les monumens de sa gloire, reculer de plusieurs siècles les progrès des sciences et des arts, déclarer à leurs concitoyens une guerre atroce, les décoler, les foudroyer, les noyer, les déporter par millions, après leur avoir fait endurer des tortures inouies.

La violation des droits de propriété produisit les malheurs et les crimes de la révolution française. Quels services n'auraient pas été rendus à notre triste patrie, si une loi sévère,

punissant les premiers brigands dévastateurs
1791. qui portèrent dans les départemeus le ravage et l'incendie, eût rappelé les hommes à cette vérité politique ! Il existe, dans toutes les sociétés humaines, deux classes d'individus aussi différentes par leur nature, que par leur esprit ; ceux qui, ayant fourni leur mise dans l'association légale, sont membres du souverain, et ceux qui, n'étant que simples habitans et n'ayant rien, ne peuvent réclamer dautres droits, dans l'état, que d'être protégés quand ils se comportent bien.

L'intérêt est le mobile des actions des hommes. Le propriétaire, enchaîné à l'état par les liens les plus forts, confond sa prospérité particulière dans la prospérité générale. La guerre, qui dévore la fortune de l'état, le ruine lui-même par les impôts excessifs qu'il est obligé de payer. La paix, qui diminue les dépenses du gouvernement, et qui favorise tous les genres d'industrie, ajoute à son bien-être les améliorations de toutes espèces, dont elle permet le développement. Il est même de son intérêt de ménager les non-propriétaires, et de contribuer perpétuellement à augmenter l'intensité de leur bonheur ; puisque ce n'est que parmi les gens de cette classe qu'il peut trouver des fermiers pour faire valoir ses domaines, et tous les agens dont il a besoin pour se procurer les jouissances auxquelles sa position lui permet d'aspirer.

D'après ces développemens, la question que j'examine, s'éclaircit d'elle-même. Je ne dirai plus simplement avec Voltaire : Le meilleur gouvernement est celui où toutes les conditions sont également protégées par les lois ; car il resterait à examiner si cette protection est plus assurée dans le gouvernement républicain que dans le gouvernement monarchique : mais je dirai que l'état le mieux gouverné est celui où tous les habitans propriétaires concourent à la formation des lois qui régissent la cité. 1791.

Qu'on ne m'accuse pas d'établir dans l'état le patriciat de Venise : une pareille idée est bien loin de moi. Si le non-propriétaire ne participe pas d'une manière active au droit de faire des lois, la protection que lui assure la société, lui laisse le noble espoir de parvenir à cette prérogative ; lorsque, par ses travaux et par sa bonne conduite, ayant acquis des propriétés, l'obstacle qui s'oppose à son admission aux rang des souverains, n'existera plus.

Je jete les yeux sur le gouvernement de la Grande-Bretagne. Tout anglais, possesseur de quarante schelings de revenus, en fonds de terre, libre de toute charge, jouit, dès qu'il a atteint l'âge de vingt-un ans, du droit de donner son suffrage dans les assemblées où l'on élit les membres du parlement. Mais, pour être éligible, il faut posséder trois cents

livres sterlings de rente, environ sept mille
1791. francs argent de France, quand il s'agit de la représentation d'une ville ou d'un bourg; et celui qui aspire à la représentation d'un comté, doit être riche de six cents livres sterlings de rente. En conséquence, les membres de la chambre des communes ne sont pas salariés par l'état.

Cette condition d'éligibilité, où les aïeux n'entrent pour rien, n'est pas humiliante. L'Anglais qui, par son industrie, s'est procuré le revenu territorial prescrit par la loi, jouit immédiatement des avantages qu'elle y attribue. Personne n'est exclu formellement; ce n'est qu'accidentellement, selon l'expression d'un auteur moderne, et par le fait d'une sorte de maladie; on exercera son droit, dès qu'on sera guéri. L'espérance raisonnable que la loi donne à tout anglais de devenir un jour membre de la chambre des communes, est un aiguillon qui le pousse vers le commerce, et sur-tout vers les opérations maritimes, où les fortunes sont plus rapides. C'est peut-être le plus puissant moteur de la grande prospérité dont jouit l'Angleterre.

Au surplus, lorsque parmi les non-propriétaires il se trouve des gens distingués par leur mérite ou par leurs talens, pourquoi le corps législatif ne leur accorderait-il pas un brevet qui les rendrait éligibles à toutes les fonctions politiques? Cette distinction,

qui n'éveillerait ni la vanité ni l'envie, serait plus flatteuse pour un individu né dans un pays libre, que ces rubans et ces titres frivoles, distribués par les rois à ceux qui leur font assidûment la cour. 1791.

CHAPITRE VIII.

Quel est le genre de propriété requise dans un individu pour le constituer membre de la cité?

Quel est le genre de propriété requise dans un individu pour le constituer membre de *la cité*; c'est une question qui demande encore à être éclaircie.

Tout vient de la terre, nous disent les économistes. Les moissons qui dorent les plaines, fournissent notre principale nourriture, et la vigne qui verdit les côteaux, produit la liqueur qui anime nos repas, et rend quelque force à l'homme épuisé par le travail. Ici, de folâtres troupeaux bondissent au milieu d'une prairie émaillée; là, dans de rians vergers des fruits de toutes espèces et de toutes couleurs, charment également et les yeux et l'odorat. Plus loin, des forêts antiques procurent aux hommes les bois nécessaires pour consolider leurs demeures, préparer leurs alimens, et garantir leurs fa-

1791. milles des atteintes d'un rigoureux hyver. Le propriétaire territorial dispose seul de ces biens précieux, sans lesquels les arts et le commerce n'auraient aucun aliment. On en conclut que ces seuls propriétaires, ayant intérêt à la prospérité générale, sont membres du souverain.

Sans entrer dans les raisons morales qui renversent ce système agraire, sans observer qu'un grand état est une machine extrêmement compliquée, dont les ressorts s'engrènent les uns dans les autres avec beaucoup d'art, que la plupart des agriculteurs, occupés des soins aussi pénibles que sans cesse renaissans de labourer les champs, de bécher la vigne, de tailler les arbres, d'élever les troupeaux, ont rarement le tems de se livrer aux recherches préalables, sans lesquelles l'expérience démontre qu'il est impossible de régir convenablement un grand état, et que même pour gérer leurs affaires particulières, ils vont à la ville voisine consulter les hommes qui ont fait une étude particulière des lois et des usages. Il suffit de faire attention que dans une grande société, tous les biens naissent les uns des autres, et se servent mutuellement de gages.

Tous les pays ne sont pas enrichis par les mêmes productions. Les côteaux de la Bourgogne, de la Champagne et de la Basse-Guienne sont renommés par leurs vins supérieurs à

ceux de l'antique Falerne. D'abondantes moissons couvrent les plaines de la Beauce et de la Picardie. Les prairies de la Basse-Normandie, des rives de la Loire et de la Vendée engraissent de nombreux troupeaux de bœufs. La fertile Touraine, regardée comme le jardin de la France, fournit les fruits les plus délicieux. La Flandre produit les lins dont on fabrique les plus belles toiles. Les environs de Châlons nourrissent une race de moutons dont les laines longues et soyeuses sont recherchées par les manufacturiers. Ailleurs, on élève les fiers coursiers qui doivent s'élancer dans les Champs-de-Mars, ou les mûriers, seule nourriture du ver précieux qui file la soie, tandis que les bords de la Méditerranée produisent exclusivement l'olivier, symbole de la paix. 1791.

Ce n'est que par la voie des échanges et du commerce, que les propriétaires d'une denrée, dont la quantité excède ce que leur famille peut consommer, trouvant l'emploi d'un superflu inutile, se procurent facilement les autres objets que ces domaines ne produisent pas. Cette réciprocité d'échanges, sollicitée par le besoin, donna naissance aux premiers bourgs, aux premières villes, où les colons se rassemblaient pour traiter de leurs affaires domestiques avec plus de célérité et d'une manière moins coûteuse, que si chacun d'eux avait été obligé, pour cha-

que affaire particulière, de se transporter au

1791. loin dans la campagne chez celui dont il avait besoin.

Dans ces lieux d'étape, il fallait des maisons pour mettre à l'abri de l'intempérance de l'air ceux qui venaient vendre ou acheter. Ces maisons devinrent une propriété nouvelle qui augmenta la valeur des propriétés rurales. Ces bourgs et ces villes s'agrandirent insensiblement, non-seulement parce qu'elles devinrent le centre des affaires et des assemblées politiques et religieuses, mais parce qu'un grand nombre de colons, dans les intervalles où les champs n'exigeaient pas leur présence, venaient y chercher ce délassement que les hommes trouvent dans la société des autres hommes.

Les propriétaires des maisons urbaines, tirant de la campagne les denrées nécessaires à leur consommation, étaient aussi intéressés à la prospérité générale que les propriétaires ruraux. Les villes avaient besoin des campagnes pour subsister; les campagnes avaient besoin des villes non-seulement pour trouver un débouché à l'excédent de leurs denrées, mais pour tout ce qui concernait l'éducation des enfans. Les gens établis aux champs ou à la ville, ayant le même caractère d'habitans propriétaires, devaient donc être comptés les uns et les autres au rang des membres de la cité.

Chaque consommateur n'avait pas toujours à sa portée une denrée pour échanger contre celle dont il avait besoin, quelquefois même les frais de transport d'une marchandise en auraient excédé la valeur. On imagina le numéraire pour servir de mesure commune à tous les échanges. Il s'introduisit dans l'état une troisième sorte de propriété qui devint le germe de plusieurs autres. Des négocians, qui s'étaient procuré de l'or, parcourant avec beaucoup de fatigues les pays où chaque denrée était plus abondante et d'une meilleure qualité, rassemblèrent dans leurs magasins les productions des climats divers. Ces magasins devinrent une propriété d'autant plus précieuse, qu'ils favorisaient, de la manière la plus active, les échanges de toutes les autres, et procuraient des jouissances nouvelles. 1791.

Dans les villes s'établirent encore les artisans et les manufacturiers. Les uns et les autres, mettant en œuvre les matières premières achetées dans les campagnes, leur donnaient une valeur souvent incommensurable. Ainsi une ouvrière de Malines achete du lin au poids du cuivre, et le change en dentelles qu'elle vendra au prix du diamant.

Non-seulement les propriétés de tout genre forment l'ensemble de la propriété nationale, dont les possesseurs constituent le souverain; mais dans un empire vaste et populeux comme

la France, dont les habitans cultivent tous
1791. les arts, exercent tous les genres d'industrie, appèlent toutes les jouissances, les propriétés de différente nature sont sujettes à changer si souvent de main, qu'il en résulterait une versatilité fâcheuse pour le gouvernement, si les prérogatives des membres de la cité n'étaient attachées qu'à une propriété particulière.

La base territoriale fut adoptée par les Anglais dans un tems où les manufactures britanniques n'avaient encore aucune réputation. Il est probable que, si ce peuple assemblait une convention nationale pour corriger les vices de sa constitution, aujourd'hui où le commerce, les manufactures et l'éducation des bestiaux sont dans la Grande-Bretagne un objet plus important que l'agriculture, d'autres tems ameneraient d'autres idées.

Pour nous, chez qui ces bases ne sont pas établies, le moyen le plus facile existe de ne mécontenter personne; c'est de calculer le droit d'élire et d'être élu sur l'impôt direct que paie chaque particulier.

D'après ce principe, la constituante avait décrété que, pour être électeur, il fallait payer une imposition personnelle, équivalente au salaire de quesques journées de travail, et nul ne pouvait être élu membre du corps législatif, si sa contribution directe n'égalait la valeur d'un marc d'argent. Ce décret, dont l'exécution

l'exécution rigoureuse aurait éloigné de la convention nationale presque tous les candidats que tous les jacobins voulaient y porter, fut peut-être une des principales causes de la chûte soudaine d'une constitution que toute la France avait promis solemnellement de maintenir à jamais. 1791.

Après avoir établi les vrais principes du droit politique, il me resterait à parler de la division des pouvoirs, sans laquelle il n'est point de liberté, et de leur renovation fréquente et périodique, sans laquelle la liberté ne saurait durer long-tems. Je traiterai de ces objets importans dans un autre ouvrage; je n'ai pas prétendu joindre à l'Histoire de *la révolution* un traité de législation. Les détails dans lesquels je viens d'entrer n'ont d'autre but que de dévoiler les causes secrètes des événemens que je vais rapporter, et qui paraissent souvent se contrarier de la manière la plus formelle, depuis le tems où les jacobins furent les maîtres de la France.

L'assemblée constituante avait décrété qu'aucun de ses membres ne serait éligible à l'assemblée législative; en conséquence, le nouveau corps législatif apportait des idées entièrement nouvelles; on devait s'attendre à voir éclore de nouveaux systêmes.

1791.

CHAPITRE IX.

Réunion de l'assemblée législative ; elle jure de maintenir la constitution.

On comptait, dans ce corps, trois cents hommes de loi, quatre-vingts prêtres constitutionnels, dix-neuf médecins*, un petit nombre de nobles et de ministres protestans ; le reste était composé presque entièrement de fonctionnaires publics, administrateurs ou juges.

La division de l'assemblée constituante en deux partis, diamétralement opposés par leurs principes et leurs vues, était une suite du mode employé dans sa composition. On fut surpris de voir la même rivalité s'établir dans l'assemblée législative, composée d'élémens plus homogènes : c'était le résultat de l'ascendant que les cordeliers et les jacobins avaient pris dans les élections. La différence principale entre les individus qui composèrent le côté droit et le côté gauche de la constituante et de la législative, consistait en ce que les membres de la droite, qui, sous la constituante, militaient en faveur de la forme du gouvernement établi en France avant la convocation des états-généraux, défendaient, sous la seconde, la constitution acceptée par

le roi, tandis que les membres de la gauche, révolutionnaires sous la première législature, 1791.
l'étaient encore sous la seconde : ici, ils avaient détruit l'ancien gouvernement ; là, ils voulaient détruire le nouveau.

Parmi les constitutionnels, siégeant au côté droit de la législative, se trouvaient quelques fauteurs de l'ancien régime ; leur influence, inutile aux institutions qu'ils voulaient relever, fortifiait les anti-constitutionnels ; la constitution leur était odieuse, en ce qu'elle bornait l'autorité du monarque ; ils favorisaient en secret tout ce qui pouvait précipiter sa chûte. Les anti-constitutionnels profitèrent de cette disposition pour parvenir à leur but.

Les ennemis de la constitution étaient en minorité dans l'assemblée législative ; ils dûrent leur succès aux circonstances qui poussaient les Français vers un gouvernement républicain, et à leurs liaisons avec les deux sections jacobines qui leur procurèrent, dans Paris, une multitude d'intrigans et de gens désœuvrés, prêts à se déclarer en faveur de ceux qui les paieraient.

Cependant la première séance de l'assemblée législative semblait annoncer que la constitution serait la boussole qui allait conduire le vaisseau de l'état. Jamais recueil de lois ne fut reçu avec plus de pompe, jamais inauguration ne fut plus solemnelle : on eût dit

qu'aucun honneur assez éclatant ne pouvait
1791. être rendu au code constitutionnel et à ses auteurs. Soixante vieillards accompagnaient l'archiviste qui portait le livre dans l'assemblée avec une sorte de culte religieux ; ils s'avancent à pas lents au milieu de l'enceinte où siègent les législateurs. Je crois devoir copier le procès-verbal tel qu'il se trouve dans le journal des Débats et des Décrets.

« Un huissier a crié : j'annonce à l'assemblée nationale l'acte constitutionnel : tous les membres se sont levés, et un profond silence a régné dans la salle. Les commissaires sont entrés, précédés des huissiers, et accompagnés d'un détachement de gendarmes nationaux, portant les armes hautes ; ils se sont avancés vers le bureau, et l'archiviste, portant respectueusement l'acte constitutionnel, est allé vers la tribune. La salle a retenti d'applaudissemens partis des deux côtés, et des tribunes. Alors un vieillard, s'adressant à l'assemblée et à tous les citoyens, a dit :

« Peuple français, habitans de Paris, et vous tous qui avez tant fait pour la révolution : voilà le dépôt sacré de notre constitution, le gage de la paix qui va réunir tous les Français. Le président, monté à la tribune, a prêté le serment de maintenir de tout son pouvoir la constitution décrétée pendant les années 1789, 1790 et 1791. On a procédé à l'appel nominal, tous les membres

se sont présentés, et chacun, tenant la main droite sur l'acte constitutionnel, a prononcé individuellement le même serment. » 1791.

» Après que cette cérémonie a été faite, le président a demandé que les commissaires reconduisissent l'acte constitutionnel. L'assemblée s'est levée aussitôt. L'archiviste est descendu de la tribune, il s'est placé au milieu des commissaires qui l'ont reconduit; leur marche a été accompagnée par des applaudissemens généraux.

Il restait à décerner un tribut de reconnaissance et d'admiration aux compositeurs de cet ouvrage qui ne devait pas vivre longtems; ce tribut, changé si promptement en sarcasmes et en railleries, renferme, sous ce rapport, des particularités curieuses, consignées dans le même procès-verbal :

« Cerutti, obtenant la parole, a dit : Quatre cent quatre-vingt-douze députés ont appuyé leurs mains sur l'évangile de la constitution, et ont juré de la maintenir jusqu'à leur dernier soupir. Après lui avoir rendu cet hommage, il serait sans doute convenable d'offrir un sentiment bien juste au corps constituant dont nous tenons cet *immortel* ouvrage. Rien n'est plus commun que de jouir avec une ingratitude superbe des travaux publics. On craint de paraître idolâtre ou esclave en adressant des hommages à leurs auteurs; mais, quand ils ne sont plus en place, il est beau

de leur témoigner la reconnaissance qu'inspirent leurs travaux passés. »

1791. » Le premier jour où cette assemblée a pris séance, j'ai vu que le peuple portait des regards, remplis de vénération, sur les législateurs nouveaux. Ce partage de sentimens est le mouvement général de la nation française; nous devons donc céder au penchant national, et voter des remercîmens à l'assemblée constituante qui a sauvé et régénéré l'empire français. »

» Trois années de travaux ont détruit quatorze siècles d'abus, et préparé des siècles de bonheur; à mesure que *ces siècles vont se projeter sur la constitution française*, combien les noms de ses auteurs vont s'agrandir! Précédons la justice des tems: je vous propose de voter des remercîmens à l'assemblée constituante qui nous a précédés.

» Je propose un amendement, a repris Chabot; nous devons sans doute exprimer notre reconnaissance aux législateurs français, à qui nous devons la constitution; mais il n'est peut-être pas sage à cette assemblée de dire que la constitution est la plus parfaite possible.... » De très-grands murmures ont empêché Chabot de continuer; la proposition de Cerutti a été décrétée, à l'unanimité et aux applaudissemens de tous, en ces termes:

« L'assemblée nationale législative, succédant à l'assemblée nationale constituante, et

considérant que le plus grand bienfait possible était une constitution telle que la nôtre, a décrété des remercîmens à tous les bons citoyens qui ont concouru à la confection et à l'achévement de la constitution française. » 1791.

» L'assemblée nationale législative s'empresse, dans le même tems, de rendre un solemnel hommage aux grands exemples de magnanimité qui ont éclaté dans le cours de l'assemblée constituante, et qui resteront imprimés éternellement dans la mémoire du peuple français. »

» Un député a rendu compte de la remise qui a été faite, aux archives, du dépôt sacré de la constitution. Ce dépôt, a-t-il ajouté, est *en sureté*; d'ailleurs, quand il se perdrait, il se retrouverait dans le cœur de tous les Français. Il est dans vos cœurs; et le serment unanime que vous venez de prêter, est une preuve de votre fidélité à le garder. »

CHAPITRE X.

La législative veut changer le cérémonial observé jusqu'alors dans la réception du roi au sein du corps législatif. Composition du ministère.

Un orage imprévu, qui s'éleva tout-à-coup, annonça que l'harmonie entre les deux prin-

1791. cipaux pouvoirs constitutionnels ne serait pas de longue durée. Louis XVI venait d'écrire à l'assemblée, pour lui faire connaître que son intention était, dès qu'elle serait constituée, de se réunir aux nouveaux représentans du peuple. Le corps législatif était seul arbitre de sa police intérieure; il institua un cérémonial nouveau, et, refusant au monarque le titre de *sire* et de *votre majesté*, il voulut retrancher toutes ces démonstrations extérieures de respect dont la politique anglaise environne le trône, et qui, dans la ferveur des premiers jours de la liberté, paraissaient aux membres du corps législatif des restes d'idolâtrie et des vestiges de l'ancienne servitude. Cette démarche, envers le chef suprême du pouvoir législatif, indisposa les esprits; l'assemblée elle-même, effrayée des suites de son décret, le rapporta le lendemain; mais il avait fait sur le gouvernement l'impression la plus profonde.

L'assemblée constituante avait décrété que la révolution était finie, mais elle n'avait pas étouffé les haînes, les jalousies, l'esprit de faction. Le mouvement d'innovation qu'elle avait donné, circulait dans toutes les têtes; personne n'était content de la constitution, dont chacun jurait le maintien; et la cour n'avait ni le desir, ni la volonté, ni les moyens de garder la ligne constitutionnelle.

Aucun des ministres qui avaient vu naître

la révolution, n'était en place, lorsque la législative commença sa session. Champion de Cicé, garde des sceaux; de la Luzerne, ministre de la marine; Guignard de Saint-Priest, ministre de la maison du roi, et Latour-Dupin-Gouvernet, ministre de la guerre, avaient donné leur démission en 1790. Montmorin quitta le ministère en 1791. Le garde des sceaux eut pour successeur Marguerite-Louis-François Duport du Tertre; la marine fut confiée successivement à Fleurieu, à Thévenard et à Bertrand de Molleville. Duportail fut fait ministre de la guerre, et, s'étant retiré en 1791, ce département fut confié à Louis de Narbonne. Claude Valdée de l'Essart eut le porte-feuille de l'intérieur jusqu'en 1791, qu'il fut fait ministre des affaires étrangères. Alors le ministère de l'intérieur fut confié à Cayer de Gerville. Tarbé était ministre des contributions.

Aucun de ces ministres ne possédait les talens nécessaires pour la place qu'ils occupaient dans les circonstances les plus difficiles; leur anxiété jetait le roi dans les mesures les plus fausses. Au milieu d'une fluctuation qui faisait naître tous les genres de soupçons, Louis Seize paraisait dévoré de regrets, et cherchait de jour en jour à regagner son ancien pouvoir.

Ceux qui pensaient que l'acceptation de l'acte constitutionnel par ce prince terminait le mouvement révolutionnaire, s'attendaient que les émigrés, profitant de l'amnistie publiée

1791. par la constituante, allaient rentrer en France, et se soumettre aux lois nouvelles; que du moins les princes de la maison royale s'empresseraient de se réunir au chef de l'état. Ils pensaient que le clergé ferait au bonheur public le sacrifice de ses richesses et de son pouvoir, tandis que les nobles, devenus citoyens d'un pays libre, oublieraient des prérogatives dont la seule opinion publique pouvait être la mesure. On fut bientôt détrompé de ces douces illusions.

Les émigrations redoublaient; presque tous les officiers avaient quitté leurs drapeaux, pour se rassembler sur les bords du Rhin. L'argent disparaissait, emporté ou enfoui; un foyer de guerre civile s'allumait dans la Vendée; les nobles abandonnaient leurs possessions, conduisant avec eux leurs femmes et leurs enfans; les prêtres divisaient les familles. Un roi habile aurait pu profiter de la circonstance extraordinaire où l'on se trouvait, pour acquérir une popularité capable de lui rendre, par la confiance, ce qu'il avait perdu par la révolution; mais ce rôle n'était pas propre à Louis XVI et encore moins à la reine.

CHAPITRE XI.

1791.

Coalition des puissances de l'Europe contre la France.

NON-SEULEMENT les frères du roi soulevaient toutes les puissances européennes contre ce qu'ils appelaient la peste française, mais ceux de ces souverains que des traités attachaient à la France, les regardaient comme rompus, par le défaut de liberté qu'ils supposaient dans le prince avec lequel ils avaient négocié; tant était enraciné dans toutes les cours le principe anti-social que le monarque était tout et le peuple rien.

Une coalition générale se formait contre la France. Au mépris de cette célèbre balance de l'Europe qui, depuis trois siècles, réunissait toutes les puissances contre l'état qui voulait dominer, on s'armait aujourd'hui contre un empire regardé comme étant sur le penchant de sa ruine; et ces agresseurs, en feignant d'agir pour rétablir Louis XVI sur son trône despotique, se croyaient surs, quels que fussent leurs succès hostiles, de mettre pour long-tems la France hors d'état de jouir d'aucune prépondérance en Europe.

Cependant, les publicistes accoutumés à combiner les intérêts des puissances euro-

péennes, et à calculer, d'après ces données, 1791. la solidité ou l'illusion de leurs alliances momentanées, ne croyaient pas à la sincérité de cette association dans la circonstance où l'on se trouvait. Sans entrer dans des détails, qui auront leur place ailleurs, on observait que la France était une pièce si im-~~posante~~ portante à l'équilibre de l'Europe, que sa destruction aurait changé tous les rapports politiques et commerciaux.

Lors même que l'Autriche, la Prusse, l'Espagne, la Hollande et l'Italie seraient parvenues à morceller cet empire au gré des monarques qui régissaient ces états, le partage de cette riche proie, et les déchiremens dont il aurait été suivi, devaient occasionner nécessairement une nouvelle guerre générale, sans qu'il fût possible d'en calculer l'issue.

Les routes étaient couvertes de couriers, depuis Pétersbourg jusqu'à Rome, depuis Stockholm jusqu'à Madrid, depuis Berlin jusqu'à Naples ; partout on annonçait la ligue générale, à laquelle, disait-on, les révolutionnaires de France ne devaient pas résister un mois.

L'Espagne se préparait à s'emparer du Roussillon, de la Navare-Française, du Languedoc et de la Guienne. Le roi de Sardaigne, changeant son titre contre celui de roi de Bourgogne, devait ajouter à ses états, le Dauphiné, la Provence, le Lyonnais, la

Bresse, le Bugey et le duché de Bourgogne. Les Anglais revendiquaient la Normandie; 1791. ils voulaient encore s'emparer de toutes les colonies françaises des deux Indes. Le stadhouder de Hollande demandait la Picardie et la Flandre maritime, à laquelle on aurait joint la partie de la Flandre autrichienne, voisine de la mer, pour arrondir les possessions bataves. La maison d'Autriche, qui faisait ce mince sacrifice en faveur du stadhouder, s'en dédommageait amplement par l'acquisition qu'elle comptait faire du reste des Pays-Bas français, de la Lorraine, de la Champagne, de l'Alsace et des trois Evêchés. On offrait aux Suisses la Franche-Comté, s'ils *voulaient entrer* dans la coalition.

C'était bien le partage de la peau de l'ours. Il ne restait de la France qu'un noyau, dont on n'eût pas disposé, et on ne savait trop quel en serait le possesseur.

Un vertige féodal attaquait toutes les têtes nobles de l'Europe. Les journaux des deux partis, patriote et aristocrate, volaient dans tous les pays, avec cette différence que les gouvernemens ne donnaient un libre accès qu'à ceux qui favorisaient leurs idées; les autres ne pénétraient que par contre-bande, et n'étaient lus que par un petit nombre de personnes.

Les emigrés français ne cessaient de répéter que la révolution était l'ouvrage d'un petit

nombre de factieux ; qu'il ne fallait qu'attaquer pour être sûr de les abattre promptement, et d'éteindre pour jamais un incendie qui menaçait l'Europe d'un embrâsement général.

1791.

Le signal de la guerre est donné à Coblentz. Tous les mécontens y répondent dans l'intérieur de la France. Les prêtres fanatisent les têtes ; les nobles arment les bras ; la Vendée se fortifie ; d'innombrables pamphlets inondent la France ; le mercure de Mallet-du-Pan, les trois amis du roi, la gazette de Paris, appèlent le peuple au pied du trône, et les chevaliers français aux bords du Rhin ; quelques députés secondent dans la législative ce mouvement rapide.

CHAPITRE XII.

Entrevue de l'empereur et du roi de Prusse. Traités de Mantoue et de Pilnitz.

Vers le tems où Louis XVI faisait les apprêts de sa fuite de Varenne, il s'était formé contre la France une première coalition, dans laquelle il paraît que ni l'empereur, ni le roi de Prusse et d'Angleterre, ni même les Hollandais, n'avaient pris aucune part directe. Cette expédition ressemblait, par ses circonstances romanesques, à celle qu'avait rêvée, au com-

mencement de ce siècle, le cardinal Alberoni, lorsque le roi de Suède, Charles XII, à peine sorti de sa prison de Bender, prétendait, avec douze mille suédois et quelques russes, rétablir la maison de Stuart sur le trône d'Angleterre, changer le gouvernement de France et le système de l'Europe. 1791.

On serait tenté de ranger cette entreprise ridicule au rang des fables, si tous les Français, refugiés en Allemagne, qui nous ont donné des mémoires sur la révolution, n'en avaient attesté l'existence. Il s'agissait de l'invasion de la France par trente-six mille hommes de troupes suédoises et russes, qui devaient être débarquées le plus près possible de Paris, soit pour marcher droit à cette capitale, et faire une diversion, tandis que les émigrés, rassemblés sur le Rhin, pénétreraient en Lorraine, et que les rois d'Espagne et de Sardaigne enverraient leurs troupes sur les frontières des Pyrénées et des Alpes, soit pour s'assurer une position respectable, en s'emparant d'un port de mer, où l'on aurait attendu l'issue d'une négociation avec le nouveau gouvernement, qui devait être entamée au nom de l'impératrice de Russie.

Les armées russes et suédoises devaient être commandées par le roi de Suède, Gustave, et la cour de Madrid s'était engagée à fournir quinze millions nécessaires aux préparatifs de de cette invasion. Le roi d'Angleterre se char-

geait d'engager l'empereur à céder le port
1791. d'Ostende, comme le plus propre à remplir les vues du roi de Suède. Il paraît que les royalistes comptaient essentiellement, pour l'exécution de ce plan, non-seulement sur les émigrés rassemblés en Allemagne, mais sur les mécontens de l'intérieur qui devaient prendre de toutes parts leur défense. L'expérience leur apprit, l'année suivante, combien ils s'étaient trompés.

Une coalition plus formidable était celle de Pilnitz, où l'empereur Léopold et le roi de Prusse, Frédéric-Guillaume, s'étaient rendus, dans les derniers jours d'août, pour concerter ensemble les moyens qu'ils voulaient employer à terminer les troubles de France. Le comte d'Artois se rendit à Pilnitz, mais sans y avoir été invité par les deux monarques, dont il venait solliciter l'appui. Quelques chefs des émigrés furent aussi admis aux conférences; il paraît même que la cour de Paris y avait envoyé le comte de Fersen, dont l'absence pouvait être moins aisément remarquée : mais ni les uns ni les autres ne connurent le véritable secret des négociations, qui ne consistait à rien moins qu'à traiter la France comme le fut la Pologne. Le comte d'Artois obtint seulement, après beaucoup de difficultés, la déclaration suivante, qui fut rendue publique.

« L. M. l'empereur et le roi de Prusse ayant

entendu

entendu les représentations de Monsieur, frère du roi de France et de S. A. R. le comte d'Artois, déclarent conjointement qu'elles regardent la situation où se trouve la France, comme un objet d'un intérêt commun à tous les souverains de l'Europe : ils espèrent que cet intérêt ne peut manquer d'être reconnu par les puissances dont les secours sont réclamés, et qu'elles emploieront les moyens les plus efficaces pour mettre le roi de France en état d'affermir, dans la plus parfaite liberté, les bases d'un gouvernement monarchique. L'empereur et le roi de Prusse sont résolus d'agir d'un mutuel accord pour obtenir le but proposé ; ils donneront à leurs troupes les ordres convenables pour se mettre en activité.

1791.

Donné à Pilnitz, le 17 août 1791.

Signé Léopold, Frédéric-Guillaume. »

Au milieu de l'entortillage de cette déclaration, on voyait clairement que l'empereur et le roi de Prusse ne devaient pas agir seuls contre la France, mais que leurs opérations étaient subordonnées à une autre négociation avec les principales puissances de l'Europe, et que l'écrit donné au comte d'Artois n'était qu'une de ces vaines formules qu'emploient les cours pour cacher leurs véritables projets. La cour de Russie n'avait pas encore fait sa paix avec les Turcs ; les hostilités, il est vrai, avaient cessé, mais elles pouvaient recommencer. Il n'était pas trop possible que,

1791. dans cette position ; l'empereur entreprit une nouvelle guerre sur les bords du Rhin. D'ailleurs, les vues de Léopold se tournaient vers la paix ; il est douteux qu'il eût rompu avec la France, si sa carrière eût été prolongée, malgré toutes les promesses qu'il faisait aux émigrés.

Bertrand de Molleville parle dans ses mémoires d'un autre traité conclu avec l'empereur, au mois de mai. Léopold voyageait alors en Italie avec la reine de Naples. Le comte Alphonse de Durfort fut chargé, par la cour des Tuileries, de porter au comte d'Artois un pouvoir pour traiter avec l'empereur : l'entrevue eût lieu le 20 mai 1791. Il fut convenu que Léopold ferait marcher trente-cinq mille hommes, que les cercles en fourniraient quinze mille, le roi de Sardaigne quinze mille, l'Espagne vingt mille, les Suisses quinze mille. Cet accord fut apporté à Paris par le comte de Durfort. Necker assure, dans un mémoire publié vers l'époque du procès du roi, que Louis refusa d'accéder à cet accord, ce qui le fit évanouir. Je parlerai, dans la suite, de ce mémoire de Necker. Mais il paraît que, malgré ce double traité, Léopold se flattait de terminer les affaires de France par une négociation armée, sans faire usage des forces qu'il préparait. Le maréchal de Lascy avait répété plusieurs fois aux émigrés, que les ressources de la France étaient

immenses, ses frontières impénétrables, et qu'il ne presserait jamais la déclaration d'une guerre qui, dans son opinion, pouvait avoir les suites les plus désastreuses pour la maison d'Autriche et pour l'Allemagne. Le vrai plan de Léopold était de former une ligue entre toutes les puissances de l'Europe, de cerner la France de tout côté, alors il aurait proposé la formation d'un congrès chargé de traiter avec les représentans de la nation française, non-seulement pour obtenir le redressement des griefs du corps germanique, dont les droits, dans quelques frontières de France, pouvaient avoir reçu des atteintes par la nouvelle constitution, mais aussi pour rétablir le gouvernement monarchique d'une manière solide; il se flattait que ces négociations, étant appuyées par les armées les plus redoutables, devaient prévenir les calamités d'une guerre générale.

1791.

CHAPITRE XIII.

Les comités de l'assemblée législative ont connaissance du traité de Pilnitz.

Les comités de l'assemblée législative n'avaient aucune connaissance du traité de Mantoue, mais quelques particularités de celui de Pilnitz leur avaient été dévoilées; ils savaient

surtout que dans le conseil de Vienne, en regardant l'acceptation faite par Louis XVI de l'acte constitutionnel, comme l'effet d'une force majeure, on assurait que ce prince n'avait pu se dispenser d'adopter ce code, parce que la moindre restriction, la moindre hésitation exposaient sa personne et sa famille aux dangers les plus imminens, mais qu'une sanction ainsi extorquée, n'ayant aucune validité morale, permettait au roi de se retracter lorsqu'il trouverait l'occasion de donner à la France un gouvernement plus favorable aux principes monarchiques. L'effet de ces observations, qui se faisaient publiquement, était de jeter, sur la conduite ostensible du roi, un vernis frappant de duplicité et de trahison : il devenait constant que l'amnistie publiée par la constituante, dans les derniers jours de sa session, n'avait fait que favoriser les émigrations.

L'établissement de la société des feuillans avait formé dans Paris deux centres de réunion, deux points de ralliement pour les partis les plus opposés. Le schisme que ve[illegible] le club qu'on appelait la [illegible] repercutait vivement sur [illegible]s filiées, repandues dans [illegible]nt attachés à la [illegible] restaient unis [illegible] de s'assembler [illegible]s : si les scis-

sionnaires feuillans avaient conservé le nom primitif de jacobins, et qu'ils n'eussent pas changé de local pour y tenir leurs séances, ils l'eussent probablement emporté sur leurs adversaires, tant est puissante sur la multitude la magie des noms. 1791.

La plus grande partie des nouveaux députés s'étaient empressés, en arrivant dans Paris, de se faire agréger à l'une ou à l'autre des deux sociétés. Toutes deux se disaient amies de la constitution, et toutes deux cherchaient à la diriger au gré des chefs dont la main invisible les conduisait. Les penseurs qui suivaient laborieusement la filiation des principes aux feuillans et aux jacobins, au travers de l'entortillage des discours emphatiques, tenus par les orateurs, pour se concilier la faveur populaire, s'appercevaient que des deux côtés les élémens les plus contraires formaient la masse des sociétaires. Des deux côtés se trouvaient des républicains, des royalistes, des constitutionnels et des anarchistes; les uns ne voulaient pas la constitution, d'autres voulaient la constitution et Louis XVI, d'autres, enfin, n'embrassaient l'acte constitutionnel que dans l'espoir que tôt-ou-tard Louis le renverserait.

De continuelles dénonciations contre les ministres, les généraux, les magistrats, répan-
r les séances des jacobins un intérêt
ue, propre à leur assurer beaucoup

de partisans. La constitution, après laquelle
1791. la nation avait si long-tems soupiré, était achevée, et cependant les malheurs publics augmentaient ; chaque jour voyait se renouveler les attentats sur les personnes et les propriétés. On avait cru assurer le dépôt de la liberté publique, en déléguant aux juges de paix l'exercice de la police de sureté, mais la France n'était pas encore mure pour cette sublime institution. Jamais on ne vit mieux que les états ne se gouvernent pas par des abstractions métaphysiques, et que les lois les plus belles ne deviennent de bonnes lois, que lorsqu'elles sont appropriées aux circonstances des tems, des lieux, et à la disposition des esprits.

Le crédit public achevait de périr au milieu des convulsions politiques, la valeur numérique des assignats diminuait ; une calamité qui semble attachée aux grandes commotions physiques et morales, la famine se faisait sentir dans presque toutes les provinces. Les habitans des campagnes, plus susceptibles de recevoir l'impression des fausses alarmes, avaient dès l'origine témoigné la plus invincible répugnance pour les assignats ; ils la manisfestaient alors par le sur-prix qu'ils faisaient de leurs denrées, lorsqu'on les payait en papier. Il faut convenir que l'abus qu'on fit dans la suite de la facilité d'émettre des assignats, prouva que la cupudité natu-

relle avait rendu sur cet objet l'instinct des villageois aussi sûr que prévoyant. On voulut employer la force armée : cette mesure arrêtait le cours du commerce, au lieu de l'assurer ; les marchés étaient dégarnis, et le bled s'élevait à un prix auquel le plus grand nombre des consommateurs ne pouvait atteindre ; des attroupemens se formaient ; les grains étaient taxés par des gens affamés, qui les pillaient quelquefois. 1791.

Le corps législatif, convaincu que le gouvernement tendait à la contre-révolution par tous les moyens dont il disposait, harcellait les ministres, au lieu de les seconder. Les ministres, de leur côté, irritaient le corps législatif par les provocations les plus imprudentes ; tel fut l'arrêté qu'ils prirent de ne plus correspondre avec les comités, mais seulement avec l'assemblée elle même : la constitution, dans laquelle il n'était pas question des comités du corps législatif, semblait les autoriser à prendre cette détermination, mais elle les rendait odieux.

Dans la situation où se trouvait la France, l'activité inquiète de l'assemblée nationale aurait offert à un ministère plus habile, et surtout mieux intentionné, les moyens de se rapprocher d'elle ; mais le conseil exécutif voulait tracer sur-le-champ la ligne de démarcation qui séparait les deux pouvoirs : il affaiblit ainsi son autorité constitutionnelle.

1791. J'ai déjà observé que la révocation de la loi contre les émigrés n'avait produit aucun des effets qu'on en devait attendre. Le roi fit publier une proclamation dans laquelle il engageait à rentrer dans leur patrie tous les français qui avaient émigré, et à rester dans leurs foyers toutes les familles qui se disposaient à émigrer ; il ordonna aux ministres d'écrire une lettre circulaire, rédigée dans les mêmes principes, aux officiers civils et militaires de leurs départemens respectifs.

CHAPITRE XIV.

Décret contre les princes et les autres émigrés : Louis XVI refuse sa sanction.

Cette conduite ressemblait à une amère dérision, lorsqu'on la comparait avec les effets qui en étaient la suite. Toutes les routes étaient couvertes d'une foule de nobles, de prêtres et de mécontens qui se rendaient dans les pays Bas-Autrichiens, dans les électorats du Rhin, et sur-tout à Coblentz, devenue leur capitale ; la maison militaire du roi y avait été rétablie, non telle qu'elle existait à l'époque de la révolution, mais comme elle existait à l'avénement de Louis XVI à la couronne. On avait transporté dans Coblentz l'é-

tiquette de Versailles; et si les princes avaient perdu leur grandeur réelle, ils y conservaient du moins leur orgueilleuse nullité et leur morgue insultante. 1791.

L'assemblée crut devoir prendre des mesures aussi promptes que répressives. Un premier décret, rendu le 8 novembre, attaqua les émigrés dans leur chef : Louis-Stanislas-Xavier, prince français, fut requis de rentrer en France dans le délai de deux mois, faute de quoi il serait censé avoir abdiqué son droit éventuel à la couronne et à la régence. Un second décret déclarait dès ce moment suspects de conjuration envers la patrie tous les Français rassemblés en armes sur les frontières du royaume, et ordonnait que ceux qui seraient encore en état de rassemblement, le premier janvier suivant, seraient poursuivis criminellement et punis de mort, et que les individus, qui étaient fonctionnaires publics lors de leur sortie de France, qui ne seraient pas rentrés le premier janvier, seraient par le fait même coupables de haute-trahison, et que leurs revenus seraient perçus au profit de la nation jusqu'à ce qu'il en fût autrement ordonné.

Ces décrets furent portés le même jour à la sanction du roi. Les ministres, après une très-courte discussion, engagèrent Louis XVI à refuser sa sanction, sous prétexte que, des négociations étant entamées avec les puissances

voisines de la France, on craignait que cet appel
1791. ne fît sur elles une impression défavorable.

Louis XVI n'avait pas encore fait usage de cette prérogative. Les ministres résolurent, pour donner à cette mesure une solemnité inaccoutumée, de faire porter le refus de la sanction, au corps législatif, dans la forme d'un message du roi, par tous les ministres, à la tête desquels le garde-des-sceaux prononcerait un discours pour prouver la sagesse des motifs qui déterminaient le roi.

Le douze novembre, jour fixé pour le message du roi, tous les ministres se réunirent chez le garde-des-sceaux, afin de se rendre ensemble à l'assemblée. Duport-Dutertre, avant de quitter la maison de la chancelerie, demanda deux verres d'eau, et les but. Un des ministres, craignant qu'il ne fût incommodé, lui témoignait ses inquiétudes; il répondit : » Je ne suis pas malade, c'est une précaution que je prends chaque fois que je vais à l'assemblée; le sang me bout dans les veines, lorsque j'entends les discours de ces misérables, et si je ne prenais quelque chose pour me rafraichir le sang, j'entrerais en fureur, et je ne pourrais m'empêcher de leur dire des vérités désagréables (1).

(1) Mémoires secrets pour servir à l'histoire de la dernière année du règne de Louis XVI, par Bertrand de Molleville. Tome 1, page 224, à Londres, 1797.

L'apparition de tous les ministres et un message du roi, le premier que l'assemblée eût reçu, et dont l'objet était parfaitement connu, produisirent un silence général et profond dans l'assemblée et dans les tribunes. Le silence des tribunes n'était que l'effet de la curiosité, mais celui de l'assemblée annonçait autant de mécontement que de surprise. Le garde des sceaux commença par déposer sur le bureau les différens décrets que le roi avait sanctionnés, parmi lesquels il s'en trouvait quelques-uns dont l'assemblée attendait la *sanction* avec impatience. Il termina la première partie de sa mission, en informant l'assemblée que, quant au décret contre les émigrés, *le roi l'examinerait*; ce qui signifiait, dans la langue constitutionnelle, que le roi refusait sa sanction au décret.

1791.

Il tira alors de sa poche le discours qu'il devait prononcer, mais lorsqu'il voulut ouvrir la bouche, les deux verres d'eau opérèrent d'une manière si frappante, qu'il devint pâle, ses mains tremblaient, sa voix s'affaiblit, il ne put prononcer que quelques mots inarticulés et que personne n'entendait. Un autre ministre voulut parler, l'ordre du jour était réclamé de toutes parts, il fut prononcé, et les ministres se retirèrent.

1791.

CHAPITRE XV.

Décret contre les prêtres réfractaires.

Ce premier essai, très-mal-adroitement fait, du droit que la constitution donnait au roi de frapper du *veto* les décrets du corps législatif, mécontentait généralement le public. Un second *veto* acheva d'enlever sans retour à Louis XVI l'affection de la multitude.

On regardait généralement les prêtres inconstitutionnels comme les trompettes de la contre-révolution. Tous n'étaient pas coupables de porter le désordre dans l'état, mais le plus grand nombre avait, à cet égard, de grands reproches à se faire. Tout ce que l'ambition, l'avarice et le fanatisme en fureur peuvent mettre en usage pour égarer la multitude, était employé par un grand nombre de ces hommes. Quelle conduite fallait-il tenir avec eux? J'ai déjà remarqué que la constituante avait eu tort d'exiger d'eux un serment, et même de se mêler des affaires de religion; mais, la chose une fois faite, il valait mieux déporter tous les prêtres réfractaires, à la fois, que de les persécuter et de les massacrer, comme on le fit dans la suite. L'assemblée rendit un décret qui ordonnait la déportation

des prêtres insermentés, lorsqu'une dénonciation de vingt citoyens les présenterait comme ennemis du nouvel ordre de choses. Ce décret fut suivi d'une pétition que présenta le département de Paris, le 5 décembre, et dans laquelle, observant que l'intolérance engendrait le fanatisme, il proposait d'essayer, envers les prêtres insermentés, des voies plus douces. 1791.

Mais cette pétition était une faute en politique. D'un côté, elle autorisait, par un grand exemple, ceux qui pourraient être tentés d'éluder une loi dont un corps administratif démontrait l'existence comme dangereuse; de l'autre, cette entreprise pouvait créer un troisième pouvoir entre l'assemblée nationale et le roi.

Les évêques inconstitutionnels qui se trouvaient à Paris, composèrent un mémoire qu'ils chargèrent le ministre Bertrand de Molleville de présenter au roi. Bertrand eut, à ce sujet, des conférences secrètes avec l'évêque d'Uzès. Louis XVI lut le mémoire, et répondit: « Ils peuvent être tranquilles, jamais je ne sanctionnerai le décret. Je suis seulement embarrassé si je dois simplement et immédiatement refuser la sanction, ou s'il vaut mieux temporiser à cause des circonstances. » Cette affaire fut discutée dans le conseil, où l'on appela les constituans Alexandre Lameth et Barnave, dont l'opinion motiva, dans la suite,

1791. un décret d'accusation contre eux (1). Il fut décidé que la sanction serait refusée.

Cayer de Gerville, ministre de l'intérieur, voulant écarter une partie de la défaveur que ce second *veto* jetait sur le roi, lui proposa, dans le conseil, d'employer les prêtres constitutionnels pour desservir sa chapelle et celle de la reine. « C'est, lui dit le ministre, le plus sûr moyen de faire taire les mécontens, et de convaincre le peuple de l'attachement sincère du roi à la constitution. Non, monsieur, non, dit le roi d'une voix ferme ; ne me parlez pas davantage de cela. Puisqu'on a rendu la liberté du culte générale, je prétends en user comme les autres. »

Les suites des deux actes d'autorité que Louis XVI venait d'exercer, n'étaient pas difficiles à prévoir. Les agitateurs du dedans et du dehors redoublaient d'activité. Ainsi, dans ces tems de troubles, la sagesse comme la témérité, le respect des lois comme leur infraction, tendaient, par la malignité des uns et par la mal-adresse des autres, à la dissolution du nouveau corps politique et à une nou-

(1) La cause de ce décret d'accusation fut une pièce trouvée au château des Tuileries, sous ce titre : Projet du Comité des Ministres, concerté avec MM. Lameth et Barnave ; 1.° de refuser la sanction ; 2.° écrire aux princes d'un ton fraternel et loyal ; 3.° nouvelle proclamation sur les émigrés, portant réquisition aux puissances de ne souffrir aucun rassemblement

velle révolution. Le gouvernement était d'autant plus à plaindre, qu'il paraissait avoir provoqué la chûte des débris qui l'écrasaient. Les nobles et les prêtres se vantaient hautement de la protection de Louis XVI. Entouré de précipices, il tomba dans plusieurs qu'il pouvait éviter. 1791.

CHAPITRE XVI.

Retraite de Bailly. Pétion devient maire de Paris.

Bailly, maire de Paris, avait donné sa *démission*, lorsque Lafayette quitta le commandement de la garde nationale. Il fut remplacé par Jérôme Petion, membre de la constituante. Louis XVI et Marie-Antoinette étaient alors prévenus en sa faveur. Ils avaient desiré qu'il fût préféré, pour la mairie, à Lafayette son concurrent.

Bailly, dans son discours de retraite, avait fait l'énumération des objets confiés à ses soins. Son compte fut simple, clair et à l'abri de toute contestation. Il prouva que les approvisionnemens de Paris étaient dans le meilleur état; que les magasins pouvaient conduire jusqu'au printems; qu'à cette époque on attendait quarante mille sacs, provision avec laquelle on devait arriver au terme de la mois-

son. L'administration des subsistances de la
1791. capitale fut alors confiée, par le roi, à l'administration centrale; ce qui fit naître une lutte entre ce corps administratif et la municipalité de Paris, qui perdait les moyens immenses de s'enrichir, que cette administration lui avait donnés jusqu'alors.

La seule farine était emmagasinée dans l'intérieur de Paris; on avait déposé les grains dans les environs des moulins qui devaient les moudre. Les craintes semées parmi les habitans de la campagne, en leur donnant des alarmes sur leurs subsistances, les engageaient à retenir les grains qui se trouvaient à leur portée: c'était un moyen infaillible d'affamer Paris. Les municipaux eussent rejeté ce malheur sur la malveillance de l'administration centrale accusée de s'entendre avec la cour, pour accaparer les bleds. Il y eut de grands désordres à Evreux, à Etampes, à Corbeil: ce fut dans cette circonstance que le maire d'Etampes fut massacré le 26 mars 1792; il périt parce qu'il voulait protéger la libre circulation des bleds.

La garde nationale parisienne, que Lafayette avait instruite avec assez de promptitude aux évolutions militaires, se désorganisait depuis la retraite de ce général. Un grand nombre de bourgeois ne faisait le service qu'avec la répugnance la plus marquée; pour les remplacer, Pétion arma la partie du peuple

peuple qui, ne payant point d'imposition, et gagnant sa vie par un travail journalier et continuel, avait été dispensé du service militaire par la constituante. Bientôt cent mille piques, de dix pieds de longueur, furent fabriquées avec l'argent du duc d'Orléans, pour être distribuées à cette milice, à laquelle fut donné le nom de *sans-culottes*; dénomination prise d'abord en mauvaise part, pour désigner les rassemblemens du Champ-de-Mars, et dont ceux qui s'appelaient exclusivement patriotes s'honorèrent comme d'un titre de prééminence, lorsque les niveleurs, sous la conduite de Marat et de Robespierre, voulaient réduire la France entière au niveau de la misère. 1791.

CHAPITRE XVII.

Massacres dans la ville d'Avignon. Proposition de réunir le Comtat-Vénaissin à la France.

Le midi était rempli de troubles. Les côtes d'Afrique et d'Italie avaient vomi à Marseille des milliers de scélérats qui se répandaient dans toute la Provence, et, sous prétexte de faire la guerre aux aristocrates, se permettaient les plus horribles brigan-

dages. La ville d'Avignon et le Comtat-Vé-
1791. naissin avaient été réunis à la France par un décret de la constituante, rendu quelques jours avant sa dissolution. Cette loi semblait être le résultat du vœu prononcé des Avignonais, et dont le président de la constituante, Camus, avait fait part à l'assemblée le 19 juin 1790; mais ce vœu était si peu unanime, qu'au mois de novembre suivant, le roi, sur la demande du corps législatif, fut obligé d'envoyer des troupes pour protéger dans Avignon les établissemens français, et maintenir la tranquillité publique. Le séjour de ces troupes, augmentant les désordres, on les retira. Le projet de réunir le Comtat-Vénaissin à la France fut même rejeté par un décret rendu le 24 mai 1791; mais depuis lors, les commissaires conciliateurs, envoyés par la cour, se flattant d'avoir rassemblé la grande majorité des suffrages, le décret de réunion fut prononcé définitivement.

Je n'examinerai pas les droits que la France revendiquait sur cette contrée vendue, en 1348, au pape Clément VI, par l'infortunée Jeanne, reine de Naples et comtesse de Provence. Louis XV, dans le cours de son règne, avait ordonné plusieurs fois la prise de possession d'Avignon, et cet état avait toujours été rendu au pape. Il est certain que, sous la domination pontificale, ce pays, ne payant presque aucun impôt, jouissait de tous les

avantages que promet aux hommes un gouvernement paternel. 1791.

Cette considération devait balancer, dans l'esprit de beaucoup de gens, les idées républicaines que d'autres personnes lançaient dans le public. Les propriétaires craignaient surtout qu'associés au sort de la France, ils ne devinssent solidaires des dettes accablantes qui pesaient sur cet empire. Les non-propriétaires, exempts de ces appréhensions, regardaient la réunion de leur pays à la France, comme leur étant avantageuse sous le point de vue de la liberté du commerce, gênée par les droits qu'exigeait le gouvernement français sur les marchandises qui sortaient du pays pour entrer en France; mais ils ne faisaient pas attention qu'aussitôt que, par une conséquence de la réunion du Comtat-Vénaissin à la France, tous les impôts que payaient les Français seraient communs aux Avignonais, le prix des matières premières du commerce augmenteraient, tandis que les propriétaires, accablés par le poids des charges politiques, emploieraient moins d'ouvriers; ce qui pouvait tarir la source de l'industrie qui alimentait les non-propriétaires.

Une contrariété d'opinions s'était établie entre les propriétaires et les non-propriétaires; les uns et les autres, prenant l'intérêt particulier pour règle de leur conduite politique, devaient arriver à des résultats erronés.

1791. Les altercations devinrent violentes et prolongées, les intrigans en profitaient pour exaspérer les esprits. Les dénominations de patriotes et d'aristocrates étaient le signal de la dévastation de la France; on adopta ce signal dans Avignon. Les porteurs du vœu pour la réunion du Comtat-Vénaissin se donnaient le nom de patriotes, ils appelaient aristocrates ceux qui avaient émis un vœu contraire; le sang avait coulé pour cette querelle : mais l'ordre public subsistait, lorsqu'une horrible scène de carnage s'ouvrit dans ce malheureux pays.

L'observateur qui porterait ses regards sur les départemens du midi de la France, observerait que, dès les premiers jours de la révolution, l'horreur de la tyrannie politique et sacrée y était porté à son dernier période par tous les sectateurs de la religion réformée, plus nombreux dans ces provinces, que dans les autres parties de la France, soit que les maximes du calvinisme s'alliassent avec les principes du gouvernement républicain, ou que les protestans, écrasés par Louis XIV, n'écoutassent que le desir aveugle de la vengeance; le papisme, au contraire, retenait *dans ces langes bénits* ceux de ses sectateurs qui voulaient s'élancer vers la liberté. Les troubles survenus à Arles, à Montpellier, à Nîmes, et le camp de Jalès, sont des monumens trop fameux de l'égarement des habitans

de ces brûlantes contrées. La fière Marseille, par l'empire de son nom, autant que par ses bataillons déjà républicains, arrêta dès-lors la contre-révolution dans le Midi. 1791.

Dès l'année 1790, la plupart des prêtres, des nobles et des gens de loi qui s'étaient opposés à la réunion du Comtat-Vénaissin à la France, se retirèrent en Italie, pour y jouir, dans l'état ecclésiastique, d'un repos qu'ils ne pouvaient goûter plus long-tems dans un pays en proie à la déflagration de toutes les opinions.

CHAPITRE XVIII.

La division se met entre les habitans d'Avignon et de Carpentras. Les Avignonais s'assemblent par districts.

LORSQUE la constituante rejeta le projet de réunion, les instigateurs des troubles fomentèrent entre Avignon et Carpentras d'anciennes animosités, que les circonstances ne favorisaient que trop. Ces imposteurs mirent en usage tour-à-tour les insinuations les plus perfides et les menaces les plus révoltantes. Enfin, ils eurent recours aux miracles pour allumer la guerre civile entre ces deux villes voisines.

La garde nationale d'Avignon avait été

organisée en 1789, avec l'autorisation du
1791. gouvernement. Les corporations prirent alors des arrêtés pour demander au vice-légat, qui gouvernait le comtat au nom du pape, une permission de réclamer publiquement contre les abus qui subsistaient dans l'administration de la justice, confiée à la chambre *della Rota*, et dans celle de la police, exercée par les consuls et leurs assesseurs. Le vice-légat et le viguier d'Avignon, pressés par les instances de ces corporations, permirent, par une ordonnance qui fut affichée, ce qu'ils ne pouvaient refuser plus long-tems sans compromettre leur autorité.

Mais, instruits que deux citoyens, l'un homme de loi, et l'autre négociant, s'étaient chargés de la rédaction des mémoires de plusieurs corporations, effrayés de l'énergie qu'on leur connaissait, ils crurent devoir faire arrêter ces deux individus, dont l'un prit la fuite. Cet acte arbitraire causa un mouvement parmi le peuple; il se porta au palais du vice-légat, qui fut contraint de mettre en liberté le détenu.

Ce premier succès fit connaître au peuple sa force; il demanda la permission de s'assembler par districts, et de nommer une municipalité, conformément aux décrets que l'assemblée constituante avait rendus pour la France. Cette assemblée se tint pendant le mois de mars 1790; et la nouvelle munici-

palité fut installée le 18 avril suivant. Elle prêta serment en présence de la garde nationale. 1791.

Ce nouvel ordre de choses déplaisait aux amis du gouvernement pontifical. Ils parvinrent à se faire un parti dans la garde nationale, d'autant plus facilement, que dans Avignon la classe des journaliers et celle des ouvriers en soie, la plus nombreuse, était très-pauvre.

Un matin on trouva un manequin habillé de noir, représentant un officier municipal, en écharpe, pendu à une porte cochère, avec une inscription qui condamnait tous les individus qui s'étaient prononcés en faveur de la révolution française, à faire amende-honorable, et à être pendus, après que le bourreau leur aurait arraché la langue. Cette provocation irrita le peuple. Un boulanger déclara qu'il avait vu un taffetatier, nommé Aubert, attachant le manequin. Cet Aubert et un abbé Auffrai, accusés d'être les auteurs de la scène du manequin, furent arrêtés. On les déchargea de l'accusation; mais la crainte de la fureur du peuple les retint en prison.

Il se trouvait alors en Provence, et surtout dans les environs d'Avignon, une foule de contrebandiers, de déserteurs français, et d'aventuriers venus de Gênes et de la côte d'Afrique, disposés à profiter d'un mouve-

ment pour piller le pays. Ces brigands avaient
1791. beaucoup de ressemblance avec ces compagnies de Malandrins qui dévastaient la France dans le quatrième siècle. Ils étaient conduits par Jourdan, surnommé *Coupe-Tête*, bien différent du général Jourdan, devenu à jamais célèbre par ses belles campagnes dans les Pays-Bas et dans la Germanie.

Le 10 juin 1791 vit éclore les plus sanguinaires projets. La garde nationale était composée de sept compagnies, dont trois se rangèrent du parti qui tenait pour le pape; les quatre autres se réunirent aux partisans de la révolution française. La faction papale choisit le jour que la maison commune était gardée par une des compagnies qui lui étaient dévouées. Trois pièces de canon se trouvaient devant le corps-de-garde. On résolut de désarmer les patriotes; dans leur surprise, ils cherchaient à se rassembler auprès de la maison commune. Le canon tonne sur eux; l'alarme devient générale; le tocsin sonne dans les paroisses; tout le monde court aux armes; les paysans entrent dans la ville, armés de fourches et de bâtons. On se battit depuis quatre heures du soir jusqu'à l'entrée de la nuit. La victoire resta aux révolutionnaires. La porte de la maison commune leur fut rendue; et on désarma la compagnie de garde, en vertu d'un arrangement négocié par les officiers municipaux qui s'étaient

retirés dans le palais pontifical, gardé par les troupes soldées, restées fidèles au parti de la révolution. Le marquis de Rochegude et le comte de Daulan, qui commandaient la compagnie de garde à la maison commune, furent retenus en prison. 1791.

Le lendemain, les brigands, conduits par Jourdan Coupe-Tête, allèrent chercher Rochegude, Daulan, Aubert et l'abbé Auffrai. Ils obligèrent le bourreau de les pendre, et exercèrent sur leurs cadavres des horreurs dont le récit répugne au pinceau de l'histoire.

La municipalité, instruite de cet événement, se rendit sur les lieux avec les forces qu'elle avait pu rassembler. Elle parvint à sauver de nouvelles victimes, et, entr'autres, un jeune homme nommé Buffardière. Elle avait envoyé, la nuit du 10 au 11, des couriers à toutes les municipalités voisines, pour requérir les gardes nationales avec lesquelles on s'était fédéré au camp d'Orange. Il en arriva un grand nombre; et la tranquillité publique fut retablie.

1791.

CHAPITRE XIX.

Le comtat d'Avignon se donne à la France. Fédération entre les communes de ce pays. Siège de Carpentras par les Avignonais.

Le soir du 11 juin 1791, les districts s'assemblèrent, le peuple avignonais y proclama son indépendance, et arrêta son incorporation à la nation française. On plaça, provisoirement, sur les portes de la maison commune les armes de France, au lieu de celles du pape. Le vice-légat partit le lendemain pour Chambéry ; ainsi finit la souveraineté de l'évêque de Rome.

Le 19 juin, une députation se rendit à Paris pour présenter au corps constituant le vœu de la ville d'Avignon et du Comtat-Vénaissin ; les lenteurs que mit l'assemblée nationale à prononcer sur cette réunion, furent la première cause des malheurs qui suivirent. Le pays se trouva pendant près de quatre mois sans gouvernement et sans tribunaux.

Pour éviter les malheurs de l'anarchie, la municipalité d'Avignon fit proposer aux principales communes du comtat une fédération qui fut acceptée par le plus grand nombre des villes et des bourgs ; des députés furent envoyés dans Avignon ; on s'occupa d'abord

du pacte social et ensuite des fonctions du corps électoral, formé par les assemblées primaires. Ce corps électoral fut chargé d'organiser les administrations, d'accepter les décrets du corps constituant de France, qui s'adaptaient aux localités du Comtat, et de former un pouvoir exécutif. 1791.

Deux partis s'élevèrent bientôt dans cette assemblée; on excita aussi une rivalité de pouvoir entr'elle et la municipalité d'Avignon; la dissension vint au point que la commune d'Avignon retira son adhésion au pacte fédératif; ses députés quittèrent l'assemblée électorale, mais Avignon n'en restait pas moins attaché à la révolution.

Le corps électoral, qui voulait dominer dans le comtat, avait besoin d'avoir une armée à sa disposition; il profita de quelques meurtres pour réussir dans ce projet. Ses séances furent déclarées publiques. On leva un corps de troupe, composé de quelques déserteurs français et des brigands dont j'ai déjà parlé; on lui donna le nom d'armée de Vaucluse; elle fut commandée par Patrix, Jourdan coupe-tête, le conventionnel Rovère, Duprat, l'aîné, et Mainvielle. Son objet était de soumettre, par la force des armes, les opposans à la réunion; en attendant, elle pillait la ville d'Avignon et les campagnes environnantes. La municipalité se réunissait avec le corps électoral pour d'aussi dangereux défenseurs.

1791. Des intrigans, trompant le peuple par leurs discours étudiés, demandaient tous les jours que l'armée de Vaucluse marchât contre Carpentras, pour réduire cette ville en cendres, sous prétexte qu'elle contenait un grand nombre d'individus qui avaient refusé de voter contre la réunion : ce siège fut résolu. L'armée se rassembla auprès du bourg de Sarrians, qui fut pillé. On s'avança sous les murs de Monteux, où l'état-major fit fusiller, à la tête de l'armée, Patrix, son général; Jourdan Coupe-Tête prit le commandement.

Je n'entrerai pas dans les détails du siège de Carpentras, tenté avec une artillerie nombreuse. Les assaillans furent repoussés jusqu'à quatre fois; on vit des femmes, à la tête des assiégés, donner l'exemple de la patience et de l'intrepidité, animer leurs frères et leurs époux dans les sorties, et venger ceux d'entr'eux que la mort moisonnait, en trempant leurs mains dans le sang de leurs meurtriers. L'armée de Vaucluse fut contrainte de faire retraite après avoir perdu quatre cent cinquante hommes.

Des commissaires conciliateurs, chargés de proposer la médiation de la France pour pacifier le comtat, parvinrent à procurer une suspension d'armes : cette paix, qui ne fut sincère d'aucun côté, ne fit que suspendre les vengeances.

Le 11 août, une troupe de gens armés;

conduite par les chefs de la faction vauclusienne, se porte à une heure après-midi à la maison commune, s'en empare, arrête deux officiers municipaux qu'elle conduit en prison ; on se saisit des registres de la municipalité, on sonne le tocsin, on bat la générale, des patrouilles courent les rues, et jettent dans les fers tous les individus soupçonnés de ne pas approuver la conduite de l'armée de Vaucluse ; soixante-six particuliers sont incarcérés ; la municipalité est suspendue de ses fonctions ; on nomme un conseil *provisoire*. 1791.

Les municipaux, qui avaient été conduits chez les médiateurs français, se sauvèrent durant la nuit du 27 août, déguisés en hussards ; et, s'étant rendus à Paris, ils se réunirent à ceux qui sollicitaient du corps constituant le décret de réunion ; il fut enfin rendu le 14 septembre : mais le mauvais génie qui l'avait retardé si long-tems, en suspendit encore l'effet pendant deux mois.

L'armée de Vaucluse était depuis long-tems en insurrection ouverte contre les autorités qui lui avaient donné naissance. L'assemblée électorale, après avoir exercé tous les pouvoirs, fut à son tour violentée et dissoute par la force des armes. Les brigands, répandus dans les campagnes, brûlaient les maisons, arrachaient les vignes, les oliviers, et massacraient les habitans, hommes et femmes,

qui leur refusaient les sommes qu'ils en exi-
1791. geaient, les armes à la main : mais lorsque les bourgs et les villages n'offrirent plus rien qui put tenter la cupidité des soldats, ils rentrèrent dans Avignon ; et dès-lors la municipalité ne fut plus que l'instrument aveugle d'une troupe effrénée.

Ne trouvant plus d'argent, on eut recours aux vases sacrés de la cathédrale ; cette expoliation frappait d'étonnement un peuple dominé par les idées religieuses : on publiait qu'une image de la Vierge s'était teinte d'une couleur de sang à la vue de ces profanations.

Le 16 octobre, le peuple, travaillé dans tous les sens et qu'on avait exaspéré, s'assemble tumultueusement dans l'église des cordeliers. Les femmes des artisans de la ville et celles des paysans d'alentour s'y rendent en foule. On se récrie sur les dilapidations commises par les administrations provisoires; on veut sommer les administrateurs d'en rendre compte. Un secrétaire de la municipalité, nommé Lescuyer, est rencontré dans la rue et conduit à l'assemblée. On lui demande s'il a ordonné de livrer aux soldats l'argenterie des églises ; sa réponse paraît embarrassée ; les femmes l'entraînent dans l'église ; elles lui crevent les yeux avec leurs ciseaux ; il est massacré, foulé aux pieds. La multitude crie *victoire* et s'enfuit.

1791.

CHAPITRE XX.

Forfait de la glacière.

La troupe commandée par Jourdan semblait attendre cette barbarie, pour légitimer ses excès. On fait feu sur les citoyens rencontrés dans les rues ; une foule de gens de tous états, tenus pour suspects par l'armée de Vaucluse, *est entassée* dans les prisons du palais pontifical.

Elles furent forcées, la nuit suivante, par les compagnons de Jourdan ; on voulut venger l'assassinat de Lescuyer. De quel nombre de victimes sera formée l'hécatombe humaine consacrée à ses mânes ? Ecoutez ! C'est la cloche du palais qui sonne au milieu du silence de la nuit ; c'est le tocsin. Où vont ces femmes, ou plutôt ces furies ? Où vont ces égorgeurs armés de poignards acérés ? Au milieu de ces monstres, je distingue un jeune homme ; il n'a que seize ans, et il se vante d'avoir immolé sept prisonniers.

On faisait sortir les détenus un à un ; on assommait ces malheureux, avec une barre de fer, les uns après les autres. Dans le nombre des assommeurs, un prêtre, nommé Barbe, donnait l'absolution à chaque individu, à mesure qu'il recevait le coup fatal. Aussitôt

on les jetait, du haut d'une tour du palais, dans une glacière, qui fut remplie de cadavres. Quelques-uns même des détenus étaient précipités vivans, et périssaient sous des monceaux de morts. Le sang coulait à si grands flots dans Avignon, que les eaux de la Sorgue en furent teintes. Ces antropophages, après avoir égorgé leurs victimes, les dépeçaient, et réalisèrent la fable de l'horrible festin d'Atrée.

1791.

Malgré les efforts que faisaient les journaux jacobins pour présenter cette boucherie comme une expédition révolutionnaire, sur laquelle les circonstances appelaient le voile de l'oubli, un cri d'indignation se faisait entendre de toutes parts, et demandait justice. En vain l'assemblée législative, croyant éviter de nouveaux malheurs, décréta une amnistie le 28 mars 1792, de forts détachemens des gardes nationales du midi s'emparèrent d'Avignon. Les brigands prirent la fuite, mais on se saisit d'un certain nombre de leurs chefs, parmi lesquels était Jourdan. On les jeta dans les cachots teints du sang de leurs victimes. Cette détention remplit de nouveau toute la province de troubles et d'alarmes. Les complices de Jourdan avaient rassemblé des forces assez considérables, pour faire craindre l'élargissement des brigands et le renouvellement des massacres de la glacière.

1792.

La cour chargea le lieutenant général Wiltgenstein de la délicate commission de ramener

à

à des sentimens pacifiques deux factions achar- 1792.
nées à s'entr'égorger. Wiltgenstein, sous un feint attachement à la constitution, cachait un ardent desir de rétablir l'ancien régime. Il croyait attacher tous les propriétaires à ce parti, en faisant punir, par les tribunaux, Jourdan et ses complices d'une manière qui effrayât les scélérats dont ils étaient les chefs. Ceux qui l'observaient, devinèrent sa penseé. On força la cour à le rappeler. Son successeur, ne sachant quel parti prendre, crut se tirer d'embarras, en laissant les égorgeurs s'échapper furtivement. Ils reparurent bientôt en forces. La dévastation du Comtat-Venaissin continua pendant plusieurs années: Elle était à son comble, lorsque les événemens de thermidor, dont on parlera dans les livres suivans, détruisant les échafauds dressés dans toute la France, promirent enfin à cette terre désolée quelques momens de repos.

CHAPITRE XXI.

Meurtre d'un maire d'Etampes.

Dans le tems que la législative, souillant sa gloire, par le décret d'amnistie du 28 mars, sanctionnait d'avance les massacres qui eurent lieu dans Paris au mois de septembre suivant, le maire d'Etampes, Simoneau, fut victime

1792. de sa fermeté à vouloir maintenir la libre circulation des grains. Depuis quelques mois, des hommes inconnus se rendaient en force dans les marchés. Non-seulement ils tenaient le bled à leur volonté, mais ils forçaient souvent les officiers municipaux de se mettre à leur tête, pour légaliser leurs exactions par la présence des magistrats du peuple.

Le 26 mars, douze ou quinze hommes venus de la campagne, à la tête d'une multitude rassemblée au son du tocsin, avaient investi la place du marché d'Etampes. Quatre-vingts hommes du dix-huitième régiment de cavalerie, appelé Berri avant la révolution, étaient en garnison dans cette petite ville : les officiers municipaux leur ordonnent de monter à cheval.

Vers les quatre heures après midi, ce détachement, ayant dans son centre le maire et la municipalité, arrive à la place du marché. On commence une proclamation qui ordonne aux malveillans de se retirer. La multitude, au lieu d'obéir, entoure le détachement; des scélérats, armés de fusils et de bâtons, pénètrent jusqu'au maire, et l'assassinent au milieu des rangs des cavaliers, qui prennent la fuite. Deux seuls restaient, parce que le maire blessé avait saisi la bride de leurs chevaux, en criant : *A moi, mes amis !* Ces cavaliers se dégagent; un d'eux abattit, d'un coup de sabre, le bras du maire, qui venait de recevoir

le coup mortel. Les auteurs du meurtre restèrent maîtres du champ de bataille. 1792.

Nul marchand ne fut pillé, nul vol ne fut commis. Les assassins, ayant fait défiler leurs complices, au son du tambour, sur le cadavre du maire, seul objet de leur complot, sortirent d'Etampes, en criant : *Vive la nation!* Les uns mirent ce crime sur le compte de la fatalité; d'autres en accusaient ouvertement la cour, dont la conduite, aussi versatile qu'astucieuse, ne semblait embrasser la constitution que pour l'étouffer dans ses bras.

Les ministres Bertrand et de Lessart avaient déjà été dénoncés plusieurs fois. Claude Fauchet voulut les rendre responsables des massacres d'Avignon et des désastres du Comtat, qu'ils auraient pu prévenir en donnant d'autres instructions aux commissaires chargés de la réunion de ce pays à la France. Je voudrais, disait-il à la tribune de la législative, qu'on leur laissât la vie, mais pour souffrir, mais pour respirer l'odeur des cadavres fumans de la glacière.

1792.

CHAPITRE XXII.

Paix entre le divan de Constantinople et les cours de Vienne et de Pétersbourg. Mort de l'empereur Léopold. Mort du roi de Suède Gustave.

Le ministère, qui s'était maintenu jusqu'alors par l'union qui régnait parmi ses membres, était en proie à une division qui transpirait dans le public. Cependant, jamais circonstances plus délicates n'avaient commandé plus impérieusement la réunion des esprits. Les puissances de l'Europe, auxquelles le roi avait notifié son acceptation du code constitutionnel, ne faisaient que des réponses insignifiantes. Non-seulement les rassemblemens d'émigrés continuaient, mais leur armée, qui montait à vingt mille hommes, menaçait l'Alsace et la Lorraine; ils voulurent même tenter un coup de main sur la ville de Strasbourg, dans laquelle ils se flattaient d'avoir des partisans qui leur ouvriraient les portes. Louis XVI employa les menaces pour arrêter cette expédition. Le baron de Viomenil et le chevalier de Coigni furent envoyés à Coblentz pour représenter au comte d'Artois combien une entreprise aussi ridicule serait préjudiciable aux intérêts des émigrés que

la cour ménageait. L'empereur Léopold joignit ses réclamations à celles du roi des français. Les émigrés n'entrèrent pas en France ; mais bientôt de nouveaux événemens changèrent les dispositions politiques de l'Europe. 1792.

La paix entre les cours de Constantinople, de Vienne et de Pétersbourg, avait été signée à Jassy, le 9 janvier. Les armées que ce traité laissait dans l'inaction, pouvaient remonter le Danube et s'approcher du Rhin pour mettre à exécution les articles du traité de Pilnitz. La seule répugnance que montrait pour cette nouvelle guerre l'empereur Léopold, semblait arrêter le projet : ce prince mourut à la fin de février, et François II, son successeur, ne fut pas plutôt couronné dans Francfort, qu'il annonça ses dispositions hostiles. Cependant François II et Frédéric-Guillaume témoignaient, pour le roi de Suède, une aversion personnelle, et loin de le mettre dans la confidence de leurs vues et de leurs projets, ils desiraient qu'il ne se mêlât en aucune manière des affaires de France. Cette disposition contrariait les vues du roi d'Espagne et de l'impératrice de Russie ; elle eût pu éloigner les hostilités, si la mort imprévue de Gustave n'avait donné lieu aux cours de Vienne et de Berlin de prendre de nouveaux arrangemens.

Ce prince fut assassiné pendant la nuit du 16 au 17 mars. Se proposant de quitter

ses états pour la longue et dangereuse expédition qu'il méditait contre la France, il avait,
1792. dans le mois de février, convoqué les états de son royaume, afin d'en assurer la tranquillité pendant son absence, et remédier aux désordres des finances, suite de la dernière guerre qu'il avait soutenue contre les Russes. Cette diète, qui se tint à Gefle, à vingt-six lieues de Stockholm, ne fut ni longue, ni orageuse. Le mécontentement de la noblesse, depuis l'abolition du sénat, s'y manifesta, mais sans violénce. Il fut comprimé par les trois autres ordres, entièrement dans les intérêts du roi, et qui adoptèrent même, dans le cours de la diète, une mesure à laquelle les nobles ne prirent aucune part. Ils nommèrent une députation, chargée de se rendre auprès du roi, pour le remercier d'avoir aboli le sénat dans la diète de 1789, et pour confirmer la sanction déjà donnée à cet acte, appelé l'*acte de sureté*.

Cet acte avait augmenté la puissance royale, que le sénat seul balançait depuis la révolution de 1772. Il rendait le roi seul abritre de la paix et de la guerre. Ce fut une des principales causes de son assassinat.

1792.

CHAPITRE XXIII.

Circonstances de l'assassinat du roi de Suède.

Quelques jours avant la clôture de la diète, les quatre ordres réunis nommèrent une nouvelle députation, chargée de remercier le roi de ses soins pour l'éducation du prince royal, et de demander qu'il fût examiné sur les différentes parties de ses études ; l'examen eut lieu en présence du roi et des députés des quatre ordres. La diète termina ses séances le 23 février. Le roi retourna immédiatement à *Stockholm*, très-satisfait d'avoir heureusement conduit à sa fin une assemblée qui renfermait les germes de tous les mécontentemens. Il se flattait de se livrer enfin, sans obstacles, à ses projets ambitieux. On pensait aussi qu'il ne fut pas moins charmé de voir la diète finir avant le commencement de mars, parce qu'on lui avait prédit que cette époque serait aussi dangereuse pour lui qu'elle l'avait été pour Jules-César.

Cependant, les mécontens gardaient si peu de ménagement, qu'on s'attendait à une explosion prochaine. Le baron d'Escars, alors à Stockholm, en qualité d'agent des princes français, fut instruit d'un complot formé contre la vie du roi ; il en fit part au sur-

1792. intendant de la police, qui ne donna aucune suite à cette dénonciation. Un étranger de distinction, qui voyait fréquemment le roi en particulier, ayant reçu des avis d'Allemagne, qui l'instruisaient du bruit généralement répandu du prochain assassinat de Gustave, lui en fit part; le roi répondit qu'il aimait mieux s'abandonner à sa destinée que de se tourmenter par les précautions exigées par des soupçons de cette nature. Si je me mets, disait-il, à écouter toutes les histoires de complots, je n'oserai bientôt plus boire un verre d'eau. Les Suédois sont braves à la guerre, mais timides dans les affaires politiques; et comme je ne doute nullement du succès de mon expédition en France, mon intention est d'envoyer à Stockolhm tous les drapeaux que je prendrai. J'augmenterai mon autorité morale en inspirant cette confiance et ce respect qu'on accorde naturellement aux conquérans.

Telles étaient les romanesques idées de ce prince, elles enflammaient son imagination, exaltaient son courage, et endormaient sa prudence.

Sa conduite, depuis la clôture de la diète, augmentait l'animosité des mécontens; au desir de se venger de la suppression des priviléges de la noblesse, aux murmures produits par le désordre des finances, se joignaient les craintes excitées par son expédition pro-

chaîne, traitée ouvertement d'entreprise extravagante, et dont l'effet devait être d'achever de ruiner la Suède. 1792.

Pendant la tenue de la diète, les conjurés avaient tenté plusieurs fois, mais sans succès, d'exécuter leur complot : la bonne fortune du roi, car il ne prenait aucune précaution, le sauva. A son retour de Gefle, trois des principaux conjurés s'étaient rendus à Haga, maison royale, à trois milles de Stocholm, où Gustave passa quelques jours presque sans gardes. S'étant approchés du palais, sur les cinq heures du soir, armés de carabines, ils se placèrent en embuscade près de l'appartement du roi, qui était au rez-de-chaussée; *ils attendaient* l'instant favorable, lorsque ce prince, revenant d'une longue promenade, vint en robe-de-chambre se reposer dans sa bibliothèque dont la fenêtre formait une porte dans le jardin; s'étant jeté dans un fauteuil, il s'endormit aussitôt. Les assassins, qui pouvaient le tuer, le crurent mort subitement d'apoplexie, et sans s'assurer de la vérité du fait, ils s'éloignèrent. Ce prince devait mourir dans sa capitale, au milieu d'un bal masqué donné dans la salle de l'opéra.

La nuit du 16 au 17 mars, pendant que Gustave soupait avec un petit nombre de convives, il reçut une lettre anonyme, écrite en français, dans laquelle on l'avertissait de ne point se rendre à la salle du bal, parce

1792. qu'il devait y être assassiné. Le roi montra la lettre à ses convives, fit quelques plaisanteries, et malgré leurs représentations, il partit pour le bal masqué.

Il entra dans la salle, et se promenait, tenant sous le bras le baron d'Essen, son écuyer : à peine avait-il fait deux tours, qu'il se trouva pressé par la foule ; en même tems on lui déchargea dans le côté gauche, au-dessous des reins, un pistolet rempli de mitraille : dans le moment la salle fut remplie de fumée, et les cris *au feu*, ajoutèrent à la confusion. Le roi, par un mouvement qu'il fit au moment où le pistolet fut tiré, amortit le coup qui devait le tuer sur-le-champ ; il tomba sur un banc, et ordonna de fermer les portes et de démasquer tout le monde ; il fut porté dans un des appartemens de l'opéra. L'assassin, après avoir commis son crime, avait laissé tomber ses armes ; un officier de la suite du roi ramassa le pistolet. Tous ceux qui se trouvèrent dans la salle furent forcés de donner leurs noms ; le dernier individu qui sortit fut l'assassin lui-même qui, en passant devant le sur-intendant de police, lui dit, avec effronterie, j'espère que vous ne me soupçonnez pas.

Le lendemain l'assassin fut découvert par un armurier qui reconnut le pistolet, et désigna la personne qui l'avait acheté de lui. Il se nommait Ankarstroen ; c'était un gentilhomme suédois qui avait été officier dans les

gardes : il reconnut le pistolet et avoua son crime sans hésiter. — Je suis las de la vie. J'ai conçu et médité mon projet depuis longtems ; j'étais certain de recevoir une magnifique récompense, ou d'emporter en mourant la consolation d'avoir rendu un service signalé à ma patrie. Il développa, dans la suite, le plan de la conspiration, le nom des principaux conspirateurs ; on lui avait promis quarante-huit mille rixdalers. Les conjurés se proposaient d'assassiner quelques nobles attachés à la cour, ils comptaient sur plusieurs régimens ; le prince royal devait être contraint de signer une nouvelle constitution conforme au gouvernement qui existait avant la *révolution* de 1772. 1792.

Le jour même de l'emprisonnement d'Ankarstroen, l'auteur de la lettre anonyme fut arrêté lorsqu'il sortait de la chambre du roi ; il se nommait Lillienhorn ; il avoua qu'il s'était engagé dans la conjuration sous l'espoir d'obtenir, après la révolution, le commandement de la garde nationale de Stockholm. Gustave III mourut de sa blessure le 19 mars 1792, vers les onze heures du matin, dans la quarante-deuxième année de son âge.

1792.

CHAPITRE XXIV.

La cour de France lève trois armées sous le commandement de Rochambeau, Lukner et Lafayette.

Dès ce moment les préparatifs qu'on faisait en Allemagne, contre la France, devinrent plus alarmans. On savait à Paris que François II et Frédéric-Guillaume sollicitaient tous les princes allemands à fournir leur contingent, et que les armées se rassemblaient. Quelques mesures furent prises pour résister à ces attaques. Lafayette, Lukner et Rochambeau eurent le commandement des troupes. Le ministre de la guerre, Louis de Narbonne, se rendit sur les frontières pour visiter les places fortes; mais ce zèle n'était de sa part qu'une vaine ostentation ou une démonstration perfide; son but n'était que d'acquérir une popularité à l'abri de laquelle il pût renverser la constitution.

Les trois généraux avaient été mandés à Paris pour rendre compte du plan de leurs opérations et de l'esprit qui régnait parmi les troupes; ils furent introduits dans le conseil. Rochambeau, interrogé le premier, déclara que son armée manquait d'armes et d'habits, que la discipline militaire se relâchait, que

les circonstances rendaient son rétablissement dangereux, et que dans cette position il était indispensable de se réduire à la pure défensive. Lukner présenta les choses d'un plus beau côté. *Je dis pas à votre majesté*, en s'exprimant dans un français germanique, *qu'il y a aussi quelque petit chose à dire sur mon armée; qu'il manque pas aussi quelque petit opjet d'armement et d'équippement; la discipline n'est pas non plus trop pon, mais c'est écal, quand je commande les troupes, ils ont beaucoup d'ardeur, ils me suivront par tout où je veux; mais je suis pour la guerre offensif; c'est ce genre qu'il faut pour les Français, ils sont pas pour le défensif. L'offensif, votre majesté, l'offensif.* 1792.

Lafayette ne contraria point ses collègues; et quoique leurs opinions fussent contradictoires, il voulait les concilier. Ensuite il s'étendit sur les divisions qui régnaient dans le ministère, et fit entendre que les intérêts de l'état exigeaient le renvoi de plusieurs ministres.

Le lendemain, 24 mars, l'article suivant parut dans le journal de Brissot: « Les bruits qui ont circulé relativement aux discussions du conseil ministériel, sont très-fondés. Il existe la mésintelligence la plus prononcée entre le ministre de la guerre et celui de la

1792. marine. Le premier, dont l'attachement pour la constitution n'est point suspect, emploie tous les moyens à faire exécuter les lois de manière à la faire respecter, et l'autre tâche de les exécuter de manière à la détruire. »

Cependant, Louis de Narbonne faisait tous ses efforts pour que l'on commençât la guerre. On assure même qu'il avait entamé, de son chef, une négociation avec le duc de Brunswick, et qu'il lui avait fait offrir le grade de généralissime des armées du peuple français. Ce prince s'était refusé à cette proposition, sans ôter tout espoir d'y accéder dans d'autres circonstances. L'ambition de Brunswick n'était pas moins connue que ses talens. Il pouvait se laisser éblouir par l'appât d'une couronne qu'une faction puissante faisait briller à ses yeux. Les relations du ministre de la guerre avec Condorcet, Brissot, Carra, et plusieurs autres députés, n'étaient pas moins suspectes à la cour. Sa disgrace fut résolue malgré les réclamations de Lafayette. Il fut destitué. Bertrand de Molleville donna le même jour sa démission; et de Lessart, accusé d'avoir caché les particularités de la convention de Pilnitz et les manœuvres des puissances voisines de la France, fut décrété d'accusation et envoyé à la haute-cour nationale d'Orléans pour être jugé. Les ministres qui restèrent en place furent Tarbé, pour les finances; Cayer de Gerville, pour l'intérieur;

et Duport-Dutertre, pour la justice. Ils donnèrent leur démission quelques jours après. 1792.

CHAPITRE XXV.

Observations sur le comité autrichien. Espionnage qu'il exerçait à Paris. La guerre est déclarée à l'Autriche.

Le ministère fut composé de Duranthon, pour la justice; Degraves pour la guerre; Lacoste, premier commis au département des Colonies, pour la marine; Dumourier pour les affaires étrangères; Jean-Marie Rolland de la Platière, pour l'intérieur; et Etienne Clavière, pour les contributions. Ces ministres formaient le conseil public et ostensible du roi; mais la conduite de la cour était secrètement dirigée par un comité, connu sous le nom de comité autrichien, dont tous les membres, n'ayant aucun caractère public, n'ont jamais été parfaitement connus; mais on sait que parmi eux siégaient Montmorin, ancien ministre des affaires étrangères; Bertrand, ancien ministre de la marine; Valdec de Lessart, ancien ministre de l'intérieur; et Delaporte, intendant de la liste civile.

Lessart était particulièrement chargé de surveiller une opération imaginée par Alexandre Lameth. Elle avait pour objet de diriger

1792. l'esprit public à Paris, au moyen de quelques individus qu'on nommait des observateurs.

Ils étaient au nombre de trente-cinq. Quelques-uns suivaient les opérations de l'assemblée nationale; d'autres fréquentaient les clubs des jacobins et des cordeliers, tandis qu'un certain nombre se mêlait dans les groupes du palais royal et des Tuileries, ou parcouraient les cafés et les guinguettes. Leur rôle était d'appuyer, par leurs applaudissemens, les motions royalistes, de huer, et même d'insulter ceux qui proposaient des mesures opposées aux intérêts de la cour. Ils faisaient chaque jour le rapport de ce qu'ils avaient vu ou entendu. Les plus intelligens et les plus chèrement payés étaient chargés de combattre par-tout les motions jacobines. Un officier de la garde nationale, très-dévoué au roi, recevait tous les renseignemens, les remettait à Lessart, dont il recevait les ordres du comité secret pour les opérations du lendemain.

Cette inspection fut confiée à Bertrand, lorsque Lessart fut envoyé à la haute-cour d'Orléans. Ce ministre, pour tirer un plus grand parti de ses observateurs, leur fit remettre des commissions à l'effet de découvrir et d'indiquer aux tribunaux de police, le nom et la demeure des plus séditieux d'entre les vagabonds de tous les pays, qui infestaient alors

alors la capitale. A leur tête fut placé le citoyen Buod, un des juges de paix qui composaient la justice constitutionnelle. Un assez grand nombre d'eux fut arrêté et jugé : les uns furent condamnés à deux ans de détention, d'autres à un an, dans les prisons de Bicêtre. Ils y restèrent jusqu'au 10 août. La multitude força les prisons, et les mit en liberté. Parmi eux était Fournier, commandant le détachement qui força les prisons d'Orléans, conduisit les prisonniers à Versailles, et les livra aux assassins qui les attendaient. 1792.

Bertrand était encore chargé d'un autre établissement de la même espèce, beaucoup plus dispendieux, à la tête duquel était un intrigant que Montmorin avait coutume d'employer en qualité d'agent secret, pour faire adopter ou rejeter différentes motions dans l'assemblée nationale et le club des jacobins. Cet homme adroit et insinuant, toujours de l'avis de celui avec lequel il conversait, ne paraissait attaché à aucun parti. Il persuada à Montmorin qu'au moyen de son intimité avec les personnages les plus populaires de la révolution, il pouvait servir essentiellement le roi; mais il observait que, pour réussir, il fallait le mettre en état de tenir une table de vingt couverts, et de faire des présens à ceux dont il voulait se servir. Cette dépense monta jusqu'à quatre cent mille francs par an. On assure que, par l'entremise de

cet agent, Danton reçut jusqu'à cent mille
1792. écus de la cour, pour proposer ou pour appuyer différentes motions aux jacobins. Sa méthode était d'assaisonner ses propositions de violentes diatribes contre le roi et les ministres, pour éviter les soupçons de connivence.

Au commencement d'avril, les clubs des jacobins et des cordeliers demandaient à grands cris la déclaration de guerre contre l'Autriche et la Prusse; la cour connaissait parfaitement les motifs qui dirigeaient les deux clubs, et sur-tout Robespierre et Danton qui en étaient les organes. Elle différa la décision du conseil le plus long-tems qu'il lui fut possible, et ne consentit de proposer la déclaration de guerre, à l'assemblée législative, qu'après que chacun des ministres eut écrit et signé séparément son opinion individuelle.

L'assemblée reçut ce message avec transport, et décréta la guerre à l'unanimité. Cette déclaration était inévitable. Tous les offices et conclusums de l'empire germanique, toutes les prétendues négociations du roi des Français, les débats même du corps législatif sur la question de savoir si on déclarerait, ou plutôt si l'on tiendrait la guerre pour déclarée de la part de l'empereur, n'étaient qu'une série de ces mesures fallacieuses que chaque puissance, qui veut guerroyer, prend ordinairement pour mettre de son parti les appa-

rences de la justice. Il était inutile de décider si la France devait déclarer la guerre, la guerre contre la France était commencée par le traité de Pilnitz et par les rassemblemens d'émigrés sur le territoire des puissances voisines des frontières de France. Les puissances coalisées n'attendaient que le moment favorable de se déclarer ouvertement ; il ne s'agissait donc que d'examiner si, dans la position où l'on se trouvait, il était plus avantageux d'attaquer que d'être attaqué.

1792.

CHAPITRE XXVI.

Carra dénonce, au club des jacobins, Montmorin et Bertrand, comme membres du comité autrichien. Procédure du juge de paix Larivière ; il est décrété d'accusation.

D'APRÈS le caractère impétueux de la nation française, l'attaque était sans doute le meilleur parti, quoique tout ne fût pas prêt pour commencer cette grande lutte, et qu'on dût s'attendre à quelques trahisons. On reprochait au roi de négliger volontairement les ordres de mettre les villes frontières en état de défense, et de les approvisionner. On l'accusait aussi d'entretenir secrétement une correspondance avec l'empereur, de lui indiquer les

G 2

1792. endroits des frontières où il trouverait moins de résistance, et même de lui faire passer de l'argent pour défrayer ses dépenses militaires. Enfin, les cafés, les promenades, les clubs retentissaient de complots et de conjurations d'un comité autrichien, qui, dans le château des Tuileries, arrêtait par des mesures secrètes toutes les opérations résolues dans le conseil ministériel. Carra dénonça, au club des jacobins, Montmorin et Bertrand, comme deux principaux membres du comité autrichien. Bertrand, voulant repousser cette accusation, porta plainte devant le juge de paix Larivière, un des juges au tribunal de justice correctionnelle. Cette plainte fut publiée dans les journaux, et les colporteurs en vendirent une grande quantité d'exemplaires, à la grande satisfaction des royalistes, qui craignaient d'être compris dans la liste des membres du comité autrichien, dont on annonçait la prochaine publication.

Larivière lança un mandat d'amener contre Carra, qui produisit, pour sa défense, qu'il avait été autorisé par Chabot, Bazire et d'autres membres du comité de sureté générale, à publier contre Bertrand et Montmorin l'accusation qui avait donné lieu à cette plainte. En conséquence, Larivière lança un mandat d'amener contre Chabot, Bazire et Merlin, députés à l'assemblée législative, et les fit arrêter dans leur lit à cinq heures du matin, pour être

traduits à son tribunal. Mandé à la barre de l'assemblée pour rendre compte de sa conduite, il observa, pour sa justification, que la constitution n'ayant point établi de distinction dans la manière d'arrêter les individus des classes différentes de la société, il avait cru devoir suivre la forme ordinaire. Ensuite il fit lecture de la déposition des témoins, qui s'inscrivaient en faux contre l'existence du comité autrichien. Cette lecture excita une grande rumeur dans l'assemblée; Brissot et Gensonné déclaraient que les circonstances, insérées dans le procès-verbal, étaient fausses. Ils s'engagèrent à mettre sous les yeux du corps législatif les preuves évidentes de l'existence du comité autrichien et des complots qui s'y tramaient. Le rapport fut ajourné à huitaine; l'assemblée lança un décret d'accusation contre le juge de paix Larivière, qui fut traduit devant la haute-cour d'Orléans.

1792.

Brissot et Gensonné firent leur rapport sur le comité autrichien; leurs discours étaient pleins de rapprochemens très-bien faits; mais ils ne portaient pas, dans les esprits, ce degré de conviction auquel il était bien difficile d'atteindre, lorsqu'il s'agissait de signaler l'association d'un petit nombre d'hommes très-instruits et très-circonspects, qui n'avaient aucun caractère public, qui s'assemblaient dans un vaste palais, tantôt à une heure et tantôt à une autre, et qui, pour masquer leurs démarches,

avaient un grand intérêt et de grands moyens ;
1792. cependant, ce comité agissait perpétuellement; il venait d'envoyer en Allemagne le comte de Fersen et Mallet-Dupan, pour se concerter avec l'empereur et le roi de Prusse. Ce fait ne serait pas croyable, s'il n'était pas rapporté dans les mémoires de Bertrand, écrits en Angleterre, et dans ceux de Bouillé, écrits en Allemagne.

CHAPITRE XXVII.

Licenciement de la garde constitutionnelle du roi.

Cependant le secret de cette négociation perçait au dehors par l'indiscrétion de plusieurs personnes. Cette connaissance avait décidé l'assemblée à supprimer la garde constitutionnelle du roi, regardée comme un foyer de contre-révolution. Cette garde était composée de dix-huit cents hommes, pris moitié parmi les gardes nationales de tous les départemens, et moitié parmi les troupes de ligne. Elle avait excité, dès sa naissance, la jalousie de la garde nationale de Paris, et plusieurs fois des disputes s'étaient élevées entre les deux corps, qui auraient fait couler du sang, si leur service aux Tuileries n'avait pas été circonscrit avec la dernière exactitude. L'occasion de cette suppression fut un mouvement

occasionné à Sèvres, le premier mai, par un événement qui paraissait mystérieux. La cour avait fait transporter à la manufacture de porcelaine, sous l'escorte d'un détachement considérable des gardes du roi, un charriot rempli de papiers. On alluma un grand feu dans la cour, et tous ces papiers furent brûlés en présence des ouvriers de la manufacture, auxquels défense était faite d'approcher du feu; cette précaution fut la source d'un grand nombre de conjectures. On annonça, dans l'assemblée législative, que Laporte, intendant de la *liste civile*, avait tiré de ses bureaux et brûlé à Sèvres une correspondance secrète, et sans doute importante. Ce ne pouvait être que les registres, lettres et papiers du comité autrichien, dont la cour craignait la manifestation. 1792.

Laporte, mandé à la barre, déclara que c'était un mémoire de la comtesse Lamothe, fameuse dans l'affaire du colier; que ce livre étant rempli de calomnies contre la reine, le roi en avait acheté l'édition entière, et ordonné qu'elle fût brûlée avec autant de précaution que de secret. Cette tournure n'appaisa point la fermentation que cette affaire avait occasionnée dans l'assemblée. On assurait que la garde constitutionnelle du roi était dans un état de contre-révolution; on prétendait même que ce corps avait reçu de la reine un drapeau blanc, pour s'en servir dans l'occasion, et qu'il était caché dans un caveau de

l'école militaire. On ne trouva pas le drapeau
1792. blanc : cependant la garde du roi fut supprimée par un décret ; le duc de Brissac, son commandant, fut mis en accusation et envoyé dans les prisons d'Orléans.

La cour se trouvait dans une grande perplexité. Le comité secret voulait que Louis Seize refusât de sanctionner le décret qui licenciait sa garde. Il lui proposait de se rendre sur-le-champ à l'assemblée, accompagné de cent gardes à cheval, dont une partie serait restée à la porte des feuillans, du côté de la place Vendôme, tandis que le reste aurait garni le quai, le long du jardin des Tuileries, prêt à y entrer s'il le fallait. Il aurait tenu le discours suivant :

« Nous avons tous juré la constitution ; votre serment vous oblige de l'observer dans tous les points, et le mien, de la maintenir intacte par tous les moyens dont je suis dépositaire. Je viens remplir ce devoir, et vous représenter l'irrégularité du décret qui ordonne le licenciement de ma garde constitutionnelle. Quelques graves et fondées que puissent être les accusations qui vous ont été dénoncées, elles ne peuvent inculper qu'un petit nombre d'individus ; le décret est directement contraire à la constitution, qui a fixé cette garde. Cet article de la constitution n'est pas moins inviolable que tous les autres. Ils ont tous été consacrés par le serment que nous avons pro-

noncé vous et moi. Cet engagement mutuel m'oblige de vous déclarer que je ne sanctionnerai jamais le décret qui ordonne la suppression de ma garde. C'est à vous de réparer votre erreur par une prompte révocation, car vous ne pouvez maintenir ce décret, sans usurper un pouvoir qui ne vous est pas donné par la constitution ». 1792.

» S'il y a de justes sujets de plaintes contre quelques-uns des officiers ou des soldats attachés à ma personne par la constitution, vous avez le droit de prononcer contre eux un décret d'accusation, mais vous ne pouvez aller plus loin. Hâtez-vous de rentrer dans les bornes du pouvoir que vous donne la loi. Je suis loin de vouloir le circonscrire. Pour en assurer le plein exercice et éviter la disparition des criminels, j'ai ordonné d'assembler tous mes gardes, et de les tenir réunis jusqu'à ce que vous ayez prononcé sur le sort des individus contre lesquels il se trouve des preuves suffisantes ».

Bertrand, auteur de ce discours, se proposait de remplir les tribunes de nombreux émissaires, chargés d'applaudir au discours du roi, et d'arrêter, par des marques de désapprobation, les motions contraires. Des placards affichés avec profusion dans le même tems, et des imprimés répandus, par des agens habiles, dans les cafés et dans les lieux publics, auraient préparé l'esprit de la multitude à

1792. cette mesure, en présentant le décret pour le licenciement de la garde comme une violation manifeste de l'acte constitutionnel. On pouvait ordonner aux Suisses, casernés à Courbevoye, de se porter au Champ-de-Mars, sous prétexte d'une revue. Ce corps, avec le détachement suisse de service au palais des Tuileries, et la garde constitutionnelle, commandée par d'Hervilly, aurait composé une force suffisante pour arrêter les mouvemens contraires aux intentions de la cour.

Le roi assembla le conseil; mais, lorsqu'il fit part du projet qu'il avait formé d'aller à l'assemblée, tous les ministres refusèrent de l'accompagner. Ils lui exposèrent que la fermentation du peuple était si violente, qu'il ne pouvait retarder la sanction du décret, sans exposer les soldats de sa garde à être massacrés par la multitude, et sans exposer même aux plus grands dangers tous les individus qui se trouvaient dans le palais des Tuileries. Louis XVI sanctionna le décret sur-le-champ.

CHAPITRE XXVIII.

Décrets concernant les prêtres réfractaires, et un camp sous les murs de Paris.

L'ASSEMBLÉE commençait à concevoir de violens soupçons contre Lafayette, qui com-

mandait l'armée française sur la Sambre, la Meuse et la Moselle. On craignait que, sous prétexte de venger les atteintes portées à la constitution, il ne prît, avec les troupes allemandes, quelques arrangemens contraires à la chose publique. On résolut de s'assurer d'une force imposante contre les royalistes qui restaient à Paris, et contre la partie de la garde nationale parisienne qui passait pour être attachée au roi. 1792.

Deux décrets furent portés dans les premiers jours de juin. L'un prononçait le bannissement des prêtres qui n'avaient pas fait le serment exigé l'année précédente; l'autre ordonnait la formation, sous les murs de Paris, d'un camp de *vingt mille* hommes, composé de volontaires de tous les départemens.

La cour redoutait avec raison les projets désorganisateurs des deux sections jacobines, et l'influence qu'elles pouvaient avoir sur les résolutions du corps législatif. La garde du roi était licenciée, on parlait d'envoyer sur les frontières le régiment des gardes-suisses. La famille royale ne pouvait se cacher que, si les jacobins venaient à séduire, par des moyens qui leur étaient familiers, une partie des troupes qui auraient composé le camp sous Paris, elle ne fût livrée sans obstacles aux poignards de ses ennemis.

Le conseil se partageait. Servan, Roland, Clavières faisaient tous leurs efforts pour en-

gager le roi à sanctionner les deux décrets ;
1792. Dumourier, Duranthon et Lacoste entraient dans les vues du monarque, qui montrait la répugnance la plus prononcée à donner cette sanction. Dumourier, d'accord avec ses deux collègues, se chargea de proposer trois nouveaux ministres. Le roi reçut cette ouverture avec la joie d'une personne qui se sent subitement délivrée d'un poids sous lequel elle était au moment de succomber. Lajarre fut fait ministre de la guerre, Terrier - Monciel ministre de l'intérieur, et Beaulieu ministre des contributions.

L'assemblée décréta que les trois ministres renvoyés emportaient les regrets de la nation. Dumourier s'apperçut, deux jours après leur renvoi, qu'un grand parti le regardait comme l'auteur de ce changement, et que cette considération lui avait fait perdre sa popularité à l'assemblée nationale et aux deux clubs des jacobins et des cordeliers. A l'égard de celui des feuillans, les deux sections jacobines s'étaient réunis pour le fermer par la force, et pour en disperser les membres. Changeant de langage, il pressa Louis de sanctionner les deux décrets et de recevoir sa démission. Elle fut acceptée : il eut pour successeur un marquis de Chambonas, qui avait joué, pendant quelque tems, un assez grand rôle à Sens.

L'armée de Luckner était campée sous Lille, et celle de Lafayette sous Maubeuge. L'assem-

blée nationale fut bien étonnée de recevoir une lettre de ce dernier général, datée du 16 juin. Elle portait que la France se trouvait dans le plus grand péril, et que la plus parfaite union parmi les représentans pouvait seule la sauver. Venait ensuite une longue déclamation contre les clubs, dont Lafayette demandait l'abolition. Enfin, le général engageait le corps législatif à se serrer étroitement contre la constitution, et à respecter l'autorité qu'elle laissait au roi. Il semblait dicter des lois à l'assemblée législative, et, en ajoutant que son armée était brûlante de patriotisme, amie de l'ordre et ennemie de la licence, il donnait à entendre qu'il était sûr de ses soldats, et qu'il s'opposerait à toute entreprise du pouvoir législatif sur le pouvoir exécutif. L'expérience démontra combien il se trompait sur les dispositions de son armée. 1792.

CHAPITRE XXIX.

Pétition des vingt mille et des huit mille.

Pensez-vous, dit alors Guadet, à la tribune, que Cromwel eût écrit autrement au parlement de la Grande-Bretagne, lorsque la liberté anglaise fut détruite? Cependant cette lettre n'eut pas de suites. Chaque parti se mettait sur

ses gardes. J'ai parlé des idées républicaines
1792. qui circulaient depuis la séparation de la constituante. Elles étaient beaucoup plus répandues dans les provinces du midi que dans celles du nord.

La dette nationale était écrasante, les seules rentes viagères montaient à plus de cent millions. Les capitalistes de Paris prélevaient au moins le tiers de cette somme immense; mais on savait sur-tout que les grandes villes du midi, occupées de leur commerce, ne plaçaient pas leurs fonds dans les emprunts. Le paiement de ces rentes était donc pour elles une charge qui n'était pas compensée par ses avantages. La position topographique de ces provinces favorisait singulièrement l'érection d'une république qui se serait étendue de Bordeaux et des Pyrénées à Marseille, de Marseille à Lyon, et de Lyon à la mer. Cette république, bornée par les Pyrénées, les Alpes, la mer et le nord de la France, avait peu d'ennemis à craindre, et sur-tout point de dettes à payer. Ce fut le sujet d'une négociation secrète entre les départemens méridionaux. J'en eus une connaissance assez détaillée, mais dont je n'ai pas conservé les preuves matérielles. Je n'en parle ici que parce que cette négociation, mal-connue, mal-interprétée, put donner lieu à cette accusation de fédéralisme portée principalement contre les grandes villes du midi, Lyon, Bordeaux, Marseille, et parce qu'elle

explique les motifs de la faction girondine, composée principalement des députés du midi. 1792.

Mais la cour, qui pouvait avoir connaissance de ces projets, se reposait sur-tout, pour leur non-exécution, sur l'opposition que mettrait Paris à tout morcellement de l'empire français, dont pouvait résulter la cessation du paiement de la dette publique. Cette disposition connue put donner des facilités au comité secret des Tuileries pour engager les propriétaires à réclamer contre la formation du camp sous Paris, sous prétexte que cette mesure était *injurieuse* à la fidélité et au courage des Parisiens. Deux pétitions furent présentées à l'assemblée nationale et au roi, pour obtenir la *révocation* de ce décret. Une de ces pétitions était souscrite par vingt mille signataires, et l'autre par huit mille. Les jacobins des deux sections, sentant combien cette coalition pouvait acquérir de force, formèrent un plan d'attaque contre le palais des Tuileries, semblable à celui qui avait été exécuté le 5 octobre 1789 contre le palais de Versailles.

La conduite de l'assemblée législative était ambiguë; d'une part, elle affectait pour l'acte constitutionnel un attachement qui allait jusqu'à l'idolâtrie; de l'autre, les jacobins présentaient au peuple, sous ses yeux et avec impunité, l'appât de la loi agraire et d'un gouvernement républicain. Elle donnait, pour excuses de ses attaques journalières contre

Louis, que ce prince n'accordait sa confiance
1792. qu'à des royalistes ; que tous ses ministres et tous ses généraux étaient anti-constitutionnels. Quelquefois, sous prétexte de pétitions qui devaient être présentées au corps législatif, on attirait autour des Tuileries les gens à piques, dans l'espoir que l'effroi que causait ces hommes, déterminerait Louis à prendre la fuite, et motiverait un décret de déchéance porté contre lui.

Louis repoussait ces attaques en changeant très-souvent ses ministres ; il prenait ses nouveaux agens jusques dans la société des jacobins. Il avait ordonné que, dans son conseil, la constitution servît de règle à toutes les délibérations ; il la savait lui-même par cœur ; et sous cette égide, il se croyait invulnérable.

En refusant de sanctionner le décret du camp sous Paris, il avait ordonné le rassemblement d'une armée nombreuse sous Soissons, se flattant que, loin des atteintes des ennemis de la cour, elle serait soumise à une discipline plus exacte, et sur-tout plus dépendante du pouvoir exécutif.

A l'égard du décret sur les prêtres inconstitutionnels, les partisans de la cour en attribuaient le rejet aux sentimens de bienfaisance et de religion du roi, qui ne lui permettaient pas de mettre le sceau, par son assentiment, au malheur de plusieurs milliers d'individus, qu'il

qu'il espérait d'amener, par la douceur, à se plier aux institutions nouvelles. 1792.

Les jacobins d'un côté, et les constitutionnels de l'autre, sans discuter la délicatesse de ces motifs, voyaient une intime liaison entre le refus fait par le roi d'adopter des mesures repressives contre les prêtres réfractaires, et les mouvemens insurrectionnels qui s'organisaient dans l'ouest et dans le sud de la France, pour rétablir l'ancien régime sur les débris de la constitution renversée. Ils réunissaient leurs efforts pour forcer le roi à lever son *veto*, mais c'était par des motifs différens.

Dans cette vue, les prisons de la haute cour nationale, établies par la constituante dans *Orléans*, pour juger en dernier ressort les crimes de lèze-nation, furent remplies des personnes auxquelles Louis avait montré le plus d'attachement. Les jacobins et les républicains pensaient que le monarque, accablé de dégoûts, et dévoré par les appréhensions, sortirait de France, pour se mettre en sureté; les constitutionnels espéraient que, pour sauver les personnes qui lui étaient chères, il sanctionnerait des décrets dont la non-exécution servait de prétexte pour soulever la masse du peuple. Des deux côtés on se trompa; Louis semblait vouloir attendre patiemment les derniers coups qui allaient lui être portés.

1792.

CHAPITRE XXX.

Journée du vingt juin.

Le vingt juin, anniversaire du serment prêté par la constituante dans le jeu de paume de Versailles, environ quinze mille individus des faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marceau s'étaient réunis sur l'emplacement de la Bastille, pour présenter une pétition à l'assemblée législative. On portait devant eux le tableau des droits de l'homme et un arbre qu'ils se proposaient de planter, et de consacrer à la liberté, dans le jardin des Tuileries en face du château. Le rassemblement se mit en route à dix heures du matin.

En avançant, il se fortifiait de toutes les personnes des deux sexes qu'il rencontrait, et qu'il s'adjoignait, moitié gré moitié force. Les uns étaient armés de sabres et de fusils; les autres de piques, de faulx, de haches ou de tridens. Un train d'artillerie marchait au milieu des rangs.

Cette colonne était composée d'environ cinquante mille individus, lorsqu'elle se présenta dans la cour des Feuillans, pour défiler devant le corps législatif. Le brasseur de bière, Santerre, commandant d'un des bataillons du faubourg Saint-Antoine, après avoir haran-

gué l'assemblée législative, conduisit cette multitude dans la grande cour du château des Tuileries, en face de la place du Carrousel. Les grilles du château étaient fermées ; en cela consistait toutes les précautions prises par la cour pour arrêter les efforts des assaillans. Toute résistance, inutile en elle-même, serait devenue très-dangereuse ; Louis fit ouvrir les portes de ses appartemens, qui furent bientôt encombrés par le nombre de ceux qui s'y précipitaient. 1792.

Louis XVI montra beaucoup de fermeté dans cette occasion délicate. Il tendait la main aux uns, disait quelques mots aux autres, ordonnait que chacun pût s'approcher librement. Ayant apperçu un bonnet rouge dans la main d'un *fort de la halle*, il le demande, le met sur sa tête ; et se faisant apporter une bouteille, il boit à la santé de la nation, en engageant ceux qui l'entouraient à boire avec lui. Mais, lorsqu'un particulier prenant la parole lui eut déclaré que l'objet de la nombreuse et bruyante visite qu'il recevait, était de l'engager à sanctionner les décrets portés contre les prêtres réfractaires et les émigrés, il répondit, sans se déconcerter, que le texte de la constitution était la règle unique de sa conduite, à laquelle seule il obéirait toujours. Cependant, le directoire du département qui s'était rendu au château des Tuileries, présidé par Larochefoucalt, paraissant craindre

1792. que la réponse de Louis n'eût des suites funestes, se mettait en devoir de haranguer la multitude ; Louis, devinant les intentions de ces magistrats, se hâta de les assurer qu'au milieu des parisiens, il se croyait très en sureté ; et prenant la main d'un grenadier de la garde nationale, il la posait sur sa poitrine découverte, en prononçant ces paroles : *Camarade, jugez vous-même si mon cœur palpite*.

Soit que la confiance inattendue que montrait le roi et sa famille, en imposât à ceux qui avaient envahi le château, ou que les assaillans n'eussent aucune intention tragique, le rassemblement se dissipa de lui-même, sans aucun autre dégât, que quelques porcelaines cassées dans le tumulte. Il ne restait à l'entrée de la nuit, dans les appartemens, que les personnes qui s'y trouvaient ordinairement à cette heure.

Les uns ont prétendu que cette scène fut dirigée par les mêmes acteurs qui firent assaillir le château des Tuileries le dix août suivant ; et que le but de l'une et de l'autre insurrection était le même. Quelques propos qu'on entendit tenir à Santerre, donnaient de la force à cette opinion. Mais d'autres, persuadés qu'en révolution ce qui est probable s'éloigne quelquefois bien loin de la vérité, donnaient au contraire la principale part des événemens du 20 juin aux partisans de l'acte constitutionnel.

Convaincus, par la tournure que prenaient les affaires, que la monarchie et la constitution étaient menacées en même tems d'une subversion prochaine, et que le refus, fait par Louis XVI, de sanctionner les décrets des prêtres et des émigrés, serait le prétexte de cette nouvelle révolution, ils voulaient amener ce prince, par l'effet de la frayeur, à lever un fatal *veto*, devenu la source d'une fermentation générale. Au surplus, si telles étaient les espérances des constitutionnels, l'inflexibilité que montra Louis XVI, et à laquelle on ne devait pas s'attendre, les fit évanouir. 1792.

On a remarqué qu'une partie des députés, qui, dans le sein du corps législatif, applaudirent à la journée du 20 juin 1792, furent victimes de celle du 2 juin 1793.

CHAPITRE XXXI.

Petion est suspendu de ses fonctions par le directoire de département de Paris. Cet arrêté est cassé par un décret du corps législatif. Arrivée de Lafayette à Paris.

DEPUIS le vingt juin, tous les symptômes d'un orage prochain se manifestaient à Paris. Quelques adresses venues des départemens, demandaient à l'assemblée et au roi que les auteurs de l'insurrection fussent sévèrement

1792. châtiés ; d'autres adressés, en plus grand nombre, engageaient le corps législatif à prononcer la déchéance de Louis XVI. L'administration centrale de la Seine, jugeant que Petion, maire de Paris, et Manuel, procureur de la commune, auraient pu facilement prévenir ou dissiper le rassemblement, les suspendit, par un arrêté, de leurs fonctions municipales. Cette démarche produisit une grande sensation. Les royalistes la trouvaient trop modérée, tandis que les jacobins, enflammés de fureur et du desir de la vengeance, accusaient de trahison les membres de l'administration centrale.

Conformément à la constitution, les arrêtés des directoires de département, appelés depuis administrations centrales, n'avaient leur exécution qu'après avoir été confirmés par le roi. On les soumettait ensuite au corps législatif, qui pouvait les annuller ou les confirmer indépendamment de la décision du conseil exécutif. En conséquence, fut présenté au roi l'arrêté qui suspendait le maire de Paris de ses fonctions. Louis refusa d'en prendre connaissance. Il donna pour motif que, cette affaire lui étant personnelle, son opinion pouvait paraître suspecte, et déclara qu'il s'en rapportait à la sagesse du corps législatif. La conduite du roi était inconstitutionnelle, parce que, dans tous les cas, il devait prononcer sur les arrêtés des directoires de département, avant qu'ils fus-

sent soumis à la censure du corps législatif. L'arrêté fut rapporté au conseil exécutif, qui en prononça la confirmation. Mais, deux jours après, l'assemblée annulla cette décision, en révoquant l'arrêté du directoire de département. Petion fut rétabli, dans ses fonctions, avec le plus grand éclat. 1792.

Les constitutionnels, alarmés des suites que pouvait avoir un jugement de déchéance porté contre Louis XVI, dans un tems où des idées républicaines étaient lancées avec force dans le public, se réunissaient pour arrêter cette impulsion. Ils engagèrent Lafayette à faire le voyage de Paris.

Ce général se présenta, le 28 juin, à la barre de l'assemblée, pour demander, au nom de son armée, le maintien de la constitution, et la punition de ceux qui l'avaient violée huit jours auparavant, en insultant, dans son palais, le chef du pouvoir exécutif. Lafayette, en se prêtant à cette démarche aussi éclatante que délicate, comptait sans doute sur la garde nationale parisienne, dont il avait reçu en plusieurs occasions les témoignages du plus vif attachement. Mais, comme je l'ai déjà observé, l'esprit de cette institution guerrière avait entièrement changé, depuis que, la place de commandant général ayant éte supprimée, les six chefs de légion exerçaient ce commandement à tour de rôle, et sur-tout depuis que les sans-culottes, armés de piques, étaient

plus nombreux dans les bataillons que les fusilliers, auxquels Lafayette avait enseigné les évolutions militaires.

1792.

Il voulait attaquer les jacobins de vive force, démolir le lieu de leurs séances, et disperser entièrement cette société. On prétend que la jalousie contre les six chefs de la force armée de Paris fit échouer ce projet. Je crois plutôt qu'il était impraticable par la nature de la composition de l'armée parisienne. Les sans-culottes, qui en formaient la plus nombreuse partie, non-seulement n'auraient pas marché contre les jacobins, mais ils se seraient déclarés leurs défenseurs; et une fausse mesure, dans cette occasion, pouvait réduire Paris en cendres.

Les espérances que la cour avait fondées sur les opérations de Lafayette, ne furent pas de longue durée; car quoique le discours que ce général prononça dans l'assemblée ne fût pas dépourvu d'énergie, et qu'il eût obtenu des applaudissemens et les honneurs de la séance, à peine était-il entré dans l'enceinte des législateurs, que sa conduite fut attaquée avec chaleur par Vergniaux, Guadet et plusieurs autres députés.

Ils lui reprochèrent d'avoir quitté son armée sans autorisation, de s'être permis des menaces qui annonçaient une faction, et concluaient qu'il devait être décrété d'accusation et envoyé à la haute cour d'Orléans. Ces déclamations

étaient couvertes par les applaudissemens des tribunes. 1792.

Les amis de Lafayette lui conseillèrent de quitter promptement une ville où sa sureté devenait problématique. Déjà la municipalité de Paris s'agitait contre l'ancien favori de cette commune. Son buste et celui de Bailly, placés dans les salles de l'hôtel-de-ville, avaient été renversés. Il se hâta de rejoindre son armée, tandis que le club des cordeliers, qui le dénonçait au corps législatif comme traître à sa patrie, fut sur le point d'obtenir contre lui le décret d'accusation dont avaient parlé Guadet et Vergniaux.

CHAPITRE XXXIII.

Le roi instruit le corps législatif des préparatifs du roi de Prusse contre la France.

Quelques jours après, Louis XVI annonça à l'assemblée qu'une armée prussienne de cinquante-deux mille hommes s'avançait vers les frontières de France. L'empereur et le roi de Prusse avaient eu, dans Mayence, une entrevue. Frédéric-Guillaume y avait été déclaré chef de la confédération germanique, formée par les princes allemands ligués contre la France, et sur-tout par les électeurs ecclésiastiques, le landgrave de Hesse-Cassel et les

souverains dont les possessions bordaient le
1792. Rhin. L'empereur se rendit ensuite à Franc-
fort pour son couronnement. L'armée prussienne se rassemblait, dans les premiers jours de juillet, sur la rive droite du Rhin, entre Coblentz et Mayence. Frédéric-Guillaume établit son quartier-général dans cette dernière ville. L'assemblée décréta, le 12 juillet, que la patrie était en danger; mais, dans ce tems où la ferveur révolutionnaire avait toute son énergie, c'était plutôt un appel au courage, qu'un cri d'alarme. Les gardes nationales, formés en régimens, furent mis sur le pied des troupes de ligne. On en confia le commandement à d'anciens officiers retirés, qui se trouvaient en très-grand nombre dans les provinces, et qui joignaient à la bonne volonté une longue expérience de service militaire. Des légions de domestiques sans place depuis l'émigration de leurs maîtres, d'ouvriers sans travail depuis la chûte des manufactures de luxe, des milliers de gardes-chasse, de contrebandiers, d'employés aux fermes et à la levée des impôts, accouraient de toutes parts pour se ranger sous les drapeaux de l'armée nationale.

Les officiers qui avaient quitté leurs régimens, pour se porter sur les frontières, étaient remplacés par des bas-officiers; ils étaient presque tous des fils de marchands, qui avaient reçu une bonne éducation, mais que le libertinage avait conduits dans les régimens

sous l'ancien régime. Plus accoutumés à obéir qu'à commander, ils avaient l'habitude de la discipline militaire. Quelques généraux restèrent, en France, attachés à la nouvelle constitution. Ils en formèrent d'autres, dont les circonstances développèrent les talens. Le gouvernement, dont les choix n'étaient pas circonscrits dans une seule classe, fournit aux plus distingués d'entre eux les occasions de développer tous leurs moyens. Il forma, dans la suite, un comité composé d'officiers civils et militaires, connus par leur activité et leurs connaissances. Ce comité dirigea les opérations des armées, et fut lui-même dirigé par les mémoires et les plans des généraux les plus expérimentés, qui, depuis deux siècles, avaient fait des campagnes sur les frontières. Ces matériaux précieux se trouvaient dans les dépôts formés par l'ancien gouvernement. 1792.

La tactique fut réduite à des principes simples et faciles. Les Français, dans le cours de la guerre, inventèrent un nouveau système de manœuvres inconnu à leurs ennemis, et auquel ils furent redevables d'une partie de leurs victoires. Ils avaient la meilleure artillerie, les plus habiles ingénieurs, et des places plus fortes, dont ils réparèrent les fortifications avec une célérité incroyable; enfin, ils parvinrent à établir la discipline militaire la plus rigoureuse. Ni les peines, ni les dépenses ne furent épargnées pour augmenter la force de

1792. l'armée ; les bras, autrefois occupés aux manufactures de luxe, et qui ne portaient pas les armes sur les frontières, ne travaillaient plus qu'à fabriquer des instrumens de guerre. Les préparatifs se firent avec tant d'intelligence et de célérité, qu'à peine les Allemands étaient en campagne, que les Français furent en état d'agir offensivement.

CHAPITRE XXXIII.

Intrigues à la cour de Paris depuis le vingt juin jusqu'au dix août. Camp de Jalès.

Les efforts du parti qui s'intéressait au sort de la famille royale, se bornaient à des projets informes de le conduire hors de la capitale ; mais, agissant par des vues différentes, les chefs de ce parti ne s'accordaient que dans l'intention d'avoir en ôtage la personne du roi ; et le roi, s'appercevant qu'une seconde fuite ne lui présentait que la perspective d'une prison, ne prenait aucun parti. Lally-Tollendal, un des constituans qui s'étaient retirés en Angleterre, lorsque la constituante refusa de partager le corps législatif en deux chambres, sur le modèle de celui de la Grande-Bretagne, revenait de Londres, et avait été introduit par Montmorin au comité secret des

Tuileries ; il remit, le 12 juillet à Bertrand, une longue lettre de Lafayette, dans laquelle il exposait un plan dont l'exécution était, disait-il, toute préparée, pour ouvrir un passage au roi à travers ses ennemis, et le conduire surement à Compiegne, ou dans une ville forte du nord de la France. Le roi fit une réponse négative, que Lally fut chargé de transmettre à Lafayette ; elle était conçue en ces termes : 1792.

« Dites-lui que je suis sensible à la preuve d'attachement qu'il me donne, en se proposant *de courir* pour moi de si grands dangers. Mais il serait imprudent de faire mouvoir, en même tems, un si grand nombre de ressorts. Le plus sûr moyen de me servir est de continuer à être *la* terreur des factieux, en remplissant habilement ses devoirs de général. »

On prétend que, pendant la cérémonie de la fédération du 14 juillet, il était aisé à la famille royale de sortir de Paris. Il est certain que l'escorte nombreuse dont elle était accompagnée, pouvait favoriser ce départ. Mais la difficulté que trouvait le roi à concilier ceux qui voulaient s'emparer de lui, suffisait seule pour le déterminer à rejeter un parti aussi dangereux. D'ailleurs n'était-il pas évident que, par sa fuite, il complétait le triomphe de ses ennemis, leur abandonnait les principaux ressorts du gouvernement, et précipitait lui-même l'instant de sa chûte.

1792. On fut instruit alors à Paris de la destruction d'un noyau de contre-révolution, placé dans les départemens de l'Ardêche et de la Lozère. Le nom de Jalès fut long-tems, pour les fauteurs de l'ancien régime, un signe de ralliement. On parlait de Jalès en 1792, comme de Coblentz et de la Vendée. La faction des princes français avait tendu, aux départemens de la Lozère et de l'Ardêche, un piège auquel il leur était difficile d'échapper. Sous le spécieux prétexte de cimenter la paix et l'union, ils furent sollicités de former un corps fedératif, pour renouveler le serment civique prêté solemnellement à la confédération générale du 14 juillet 1790.

En conséquence, vingt mille hommes se trouvèrent réunis sous cent soixante-dix drapeaux. L'état-major de cette armée avait été nommé à Bannès, par les députés des gardes nationales du district de l'Argentière. Il était composé de Rouvé, général; de Labastide, commandant en second; de Taurine et de Chambon, majors-généraux. Les autres grades étaient remplis par des officiers de ligne et des nobles. L'armée entière prêta serment de fidélité à la nation, à la loi et au roi.

Pendant que les gardes nationales, après la fédération, rentraient dans leurs foyers, l'état-major se rendit au château de Jalès, pour y organiser des comités fédératifs. Il ne fut bientôt question, dans ces assemblées, que de

la captivité du roi, et des tentatives des jacobins, favorisées par le corps législatif, pour renverser la constitution. On résolut de fomenter les troubles de Nismes et d'Arles, où plusieurs nobles s'étaient refusés au serment civique. Les prêtres furent chargés d'apitoyer les habitans de la campagne sur le sort de la famille royale. Ils se servaient des armes qui leur étaient propres ; des miracles et des prophéties peignaient la religion sur le point de s'écrouler, et les prêtres constitutionnels, comme les plus dangereux ennemis de l'église *romaine*. 1792.

Les montagnes du Vivarais offraient aux contre-révolutionnaires des ressources qu'aucun autre pays ne pouvait promettre. Tous les moyens furent employés pour séduire l'esprit de leurs agrestes habitans, et pour y former des confédérations propres à favoriser les attaques que les émigrés se proposaient de faire sur les bords du Rhin. Jalès, Bannes, Saint-André-de-Crugères, l'Argentière, Joyeuse, Villefort, Saint-Ambroise, et tous les lieux circonvoisins, étaient l'asile de tous les prêtres fanatiques des départemens voisins. Des émissaires de Coblentz se rendaient parmi eux ; ils entretenaient une correspondance active avec les rebelles d'Arles, qui possédaient Aigues-Mortes et la Tour de Saint-Louis, sur les côtes de la mer. Les princes donnaient des autorisations, créaient des généraux pour la

1792. contre-révolution du midi. Ils avaient fait passer aux insurgés l'acceptation qu'ils faisaient de l'acte de confédération tenue à Jalès; ils leur avaient envoyé une proclamation dont voici le préambule :

» Nous avons remarqué avec quelle adresse la secte protestante régnait tyranniquement dans les provinces du midi, dominant les autorités et les dirigeant à ses fins, qui ne sont autres que l'anéantissement de la religion catholique et de la monarchie, pour y substituer le calvinisme, le gouvernement républicain, ou la plus désolante anarchie. »

Les princes autorisaient des emprunts, et promettaient à Arles le secours des troupes espagnoles. La prise d'Arles renversa les premiers projets; mais bientôt Dusaillant parut aux environs de Bannes. Il était porteur d'une commission des princes, conçue en ces termes :

» Les princes frères du roi, sachant combien M. Dusaillant est digne de leur confiance, l'autorisent à faire usage d'une ampliation des pouvoirs qu'ils ont remis à M. de Couwai, et veulent que tous ceux auxquels il sera dans le cas de s'adresser pendant sa tournée, prennent confiance en ce qu'il leur dira, conformément aux instructions du général Couwai. A Coblentz, le 5 mai, 1792. *Signé* Louis-Stanislas-Xavier, Charles-Philippe. »

Dusaillant donna connaissance de ce pouvoir aux fédérés de Jalès, qui le reconnurent pour leur

leur commandant, d'après ce procès-verbal. L'an 1792, le 19 mai, ayant été dit aux députés de Montpellier et des frontières des Cévennes, que M. le comte Dusaillant était arrivé pour prendre, au nom des princes frères du roi, le commandement des forces des fidèles sujets de sa majesté, de la contrée de Jalès et des contrées voisines fédérées avec elle, lesdits députés se sont portés à l'auberge où était logé le général Dusaillant, lequel ayant exhibé ses pouvoirs en date, lesdits députés ont témoigné à M. le comte Dusaillant une vive satisfaction du choix que les princes avaient fait d'un homme aussi distingué, etc. *Suivent les signatures*. 1792.

A cette époque le département de l'Ardèche n'opposait aucunes forces aux insurgés. Bannes, où l'on avait vu une petite garnison, n'était plus gardée. Dusaillant, décrété d'accusation par l'assemblée législative, errait sans crainte dans les villages ; il assistait aux conseils qui se tenaient ordinairement chez Allier, curé de Chambonas.

Sa résidence ordinaire était à Saint-André-de-Crugères. Delà il excitait des soulévemens dans les montagnes. Son armée s'assemblait, lorsqu'un paquet, rempli de circulaires qui annonçaient aux habitans du Vivarais l'arrivée d'un prince et la prochaine invasion des armées étrangères, fut intercepté par la gendarmerie cantonnée à Bannes. La connaissance de ce

complot nécessitait, de la part du directoire du
1792. département de l'Ardêche les mesures les plus actives.

Il fut arrêté que huit cents hommes se porteraient entre Assions et Chambonas, et qu'un pareil nombre marcherait sur Bannes, pour garder ce château et y porter des vivres. Un gendarme vint annoncer que Dusaillant occupait ce poste, et que le drapeau blanc flottait sur les tours. Les huit cents hommes qui devaient ravitailler cette place, se portèrent sur Lesvans. Cette petite ville, située à trois quarts de lieue du château de Bannes, aurait donné aux rebelles une consistance redoutable.

Les administrateurs du département du Gard, ayant réuni les gardes nationales à Saint-Ambroise, avaient ordonné que la moitié de cette colonne se porterait à Saint-André, et le reste se réunirait aux troupes de l'Ardêche, aux environs de Berryas.

Cette disposition fut exécutée ; treize cents hommes s'avancèrent vers Saint-André ; mais Dusaillant avait retranché, sur le sommet de la montagne de Saint-Brès, à l'entrée du bois de Courri, un détachement de quatre cents hommes. Ce poste fut disputé pendant trois heures. Les gardes nationales, gravissant avec impétuosité, parvinrent enfin au sommet de la montagne, et mirent en fuite les royalistes qui l'occupaient. Saint-André, abandonné de ses habitans, fut livré aux flammes.

Dusaillant, se voyant sans espoir, profita d'un orage mêlé de pluie et de grêle, pour sortir du château de Bannes. Ce poste important fut bientôt évacué; le directoire du département de l'Ardêche en apprit la nouvelle, lorsqu'il expédiait l'ordre de l'enlever de vive force; l'armée poursuivit les rebelles; soixante d'entr'eux, réfugiés dans les bois, furent immolés. Dusaillant, à pied et vêtu en paysan, fut reconnu malgré son déguisement; on le conduisit sur la place des Vents, où il fut massacré à coups de sabres. Quelques prêtres et quelques nobles périrent à la suite de cette expédition. Le directoire de l'Ardêche ordonna la démolition du château de Bannes, pour enlever cette retraite à la malveillance; celui de Jalès avait été brûlé par les troupes cantonnées à Berryas. 1792.

CHAPITRE XXXIV.

Arrivée des fédérés de Marseille à Paris. Fête de Château-Vieux et du maire d'Etampes.

Cet événement, qu'on attribuait aux manèges de la cour, augmentait le nombre des ennemis de Louis XVI, et décourageait ses amis. Les jacobins, pour suppléer au camp sous Paris, que le roi avait refusé d'assembler,

avaient attiré à Paris un bataillon de fédérés
1792. du Finistère, et un bataillon de Marseillais, qui, dès le jour de leur arrivée, le trente-un juillet, attaquèrent, dans les Champs-Elysées, une compagnie de grenadiers de la garde nationale parisienne, qu'on supposait attachée au parti de la cour. Le nombre des pétitions qui demandaient la déchéance du roi, augmentait. Les démarches combinées en différentes manières, pour conduire le roi hors de Paris, n'avaient pas été assez secrètes pour échapper aux regards explorateurs de ceux qui voulaient faire une nouvelle révolution. Quelques prétendus amis de Louis XVI, dont l'indiscrétion égalait la sottise, et dont la coutume était de regarder comme accomplis tous les rêves enfantés dans leurs cerveaux creux, avaient même fait confidence à leurs entours de leur prochain triomphe, sous des emblêmes mystérieux. Les hôtels garnis, voisins du Louvre, se remplissaient de nobles, accourus de tous les points de l'empire. On voyait, dans les appartemens des Tuileries, une foule de visages inconnus.

Il est probable que ceux qui voulaient renverser l'œuvre de la constituante, instruits des manœuvres employées jusqu'alors pour déterminer le roi à sortir de Paris, savaient aussi qu'il avait rejeté tous les plans qu'on lui avait offerts à ce sujet. Mais, plus habiles dans l'art de prendre leurs avantages, feignant des ap-

préhensions qu'ils n'avaient pas, ils publiaient que la cour était à la veille de fuir vers les émigrés, pour ravager la France à leur tête. Ce bruit, qui circulait rapidement, prenait d'autant plus de crédit, que des avis semblables avaient été répandus dans Paris avant le départ de la cour pour Varennes. En vain Louis, dans ses proclamations publiques et dans ses conversations particulières, rejetait loin de lui le projet qui lui était prêté de vouloir se séparer du corps législatif; on se souvenait que la reine plaisantait de son projet d'évasion, avec les officiers de sa garde, la veille même de sa fuite. Les promesses du roi n'obtenaient plus de créance; la fermentation augmentait de momens en momens parmi le peuple. 1792.

Dans ces circonstances fut célébrée une fête publique en l'honneur des soldats de Château-Vieux, qui avaient été condamnés aux galères après l'affaire de Nancy. Ils furent conduits, dans un magnifique char de triomphe, au Champ-de-Mars, où Collot-d'Herbois les proclama martyrs de la liberté, et victimes du patriotisme, et on les renvoya dans leur patrie après leur avoir distribué des gratifications considérables. Cette fête avait un but très-patriotique; mais dans les vues des jacobins, elle pouvait avoir l'arrière-but de familiariser le peuple avec les idées de révolte, et de détruire les restes de respect que la multitude

1792. montrait encore pour l'autorité royale. Pour neutraliser cette impression, le comité des Tuileries imagina une nouvelle fête en l'honneur du maire d'Etampes, massacré dans une émeute populaire, lorsqu'il remplissait les devoirs de sa charge.

Les agens de la cour, dans les sections et dans la municipalité, présentèrent cette motion comme le vœu d'un grand nombre de bons citoyens qui avaient fait les fonds nécessaires. Dix mille livres, fournies par le roi, passèrent pour le produit de la souscription de deux cents donateurs anonymes. En conséquence, la fête en l'honneur du maire d'Etampes fut votée par la majorité des sections, malgré les oppositions des jacobins. Rien ne manqua de ce qui pouvait rendre la fête touchante. On répandit, avec profusion, des pamphlets qui présentaient les malheurs de l'anarchie sous les formes les plus hideuses; mais cette ressource ne produisit qu'un effet momentané.

CHAPITRE XXXV.

Pétition des sections de Paris, qui demandent la déchéance de Louis XVI.

Le trois août, Pétion se présenta à la barre de l'assemblée, à la tête d'une nombreuse

députation des sections de Paris ; il prononça ce discours : 1792.

« Législateurs, c'est lorsque la patrie est en danger, que ses enfans doivent se presser autour d'elle ; et jamais un si grand péril n'a menacé la patrie. La commune de Paris nous envoie vers vous ; nous venons apporter, dans le sanctuaire des lois, le vœu d'une ville immense. »

» Pénétrée de respect pour les représentans de la nation, pleine de confiance en leur généreux patriotisme, elle n'a point désespéré du salut public ; mais elle croit que, pour guérir les maux de la France, il faut les attaquer dans leur source, et ne pas perdre un moment. *C'est* avec douleur qu'elle vous dénonce, par *notre organe*, *le* chef du pouvoir exécutif. Le peuple a sans doute le droit d'être indigné contre lui, mais le langage de la colère ne convient pas aux hommes forts. Contraints, par Louis XVI, à l'accuser devant vous, devant la France entière, nous remplissons ce devoir sans amertume et sans ménagement. Il n'est plus tems d'écouter cette logique indulgente qui sied bien aux peuples généreux, mais qui encourage les rois au parjure, et les passions les plus respectables doivent se taire quand il s'agit de sauver l'état. »

» Nous ne vous retracerons pas la conduite entière de Louis XVI depuis le commencement de la révolution, ses projets sanguinaires

1792. contre la ville de Paris, sa prédilection pour les nobles et les prêtres, l'aversion qu'il témoignait au corps du peuple; l'assemblée nationale constituante outragée par des valets de cour, investie par des hommes armés; ses membres errans au milieu d'une ville royale, et ne trouvant d'asile que dans un jeu de paume. Nous ne vous rappelerons pas des sermens tant de fois violés, des protestations renouvellées sans cesse, et sans cesse démenties par les actions, jusqu'au moment où une fuite perfide vint ouvrir les yeux aux citoyens les plus aveuglés par le fanatisme de l'esclavage. Nous laisserons à l'écart tout ce qui est couvert du pardon du peuple, mais le pardon n'est pas l'oubli. Vainement, d'ailleurs, nous pourrions oublier tous ces délits, ils souilleront les pages de l'histoire, et la postérité s'en souviendra. »

» Cependant, législateurs, il est de notre devoir de vous rappeler, en traits rapides, les bienfaits de la nation envers Louis XVI, et l'ingratitude de ce prince. Que de raisons pouvaient l'écarter du trône, au moment où le peuple a reconquis sa souveraineté! La mémoire d'une dynastie impérieuse et dévorante, où l'on compte un roi contre vingt tyrans, le despotisme héréditaire s'accroissant de règne en règne avec la misère du peuple; les finances publiques entièrement ruinées par Louis XVI et ses deux prédécesseurs; des traités infâmes perdant l'honneur national;

les éternels ennemis de la France devenant ses alliés et ses maîtres : voilà quels étaient les droits de Louis XVI au trône constitutionnel. » 1792

» La nation, fidelle à son caractère, a mieux aimé être généreuse que prudente. Le despote d'une terre esclave est devenu le roi d'un peuple *libre*. Après avoir tenté de fuir la France, pour régner sur Coblentz, il a été replacé sur le trône, peut-être contre le vœu de la nation, qu'il aurait fallu consulter. Des *bienfaits sans* nombre ont suivi ce grand bienfait. Nous avons vu, dans les derniers tems de l'assemblée constituante, les droits du peuple affaiblis, pour renforcer le pouvoir royal; *le premier fonctionnaire* public devenu représentant héréditaire; une maison militaire créée pour la splendeur du trône, et son autorité soutenue par une liste civile, qui n'a d'autres limites que celles qu'il a bien voulu lui donner, et bientôt nous avons vu tous les bienfaits de la nation tourner contre elle. »

» Le pouvoir, délégué à Louis XVI pour maintenir la liberté, est armé pour la renverser. Nous jetons un coup-d'œil sur l'intérieur de l'empire; des ministres pervers sont éloignés par la force irrésistible du mépris public; ce sont eux que Louis XVI regrette. Leurs successeurs avertissent la nation et le roi du danger qui les environne, ils sont chassés;

par Louis XVI, pour s'être montrés citoyens.
1792. L'inviolabilité royale et la fluctuation perpétuelle du ministère éludent, chaque jour, la responsabilité du pouvoir exécutif. Une garde conspiratrice est dissoute en apparence, mais elle existe encore; elle est soudoyée par Louis XVI; elle sème le trouble, et mûrit la guerre civile. Des prêtres perturbateurs abusent de leur pouvoir sur les consciences timides; arment les enfans contre leurs pères; et de la terre sacrée de la liberté, ils envoient de nouveaux soldats sous les drapeaux de la servitude. Louis XVI maintient à cet ennemi du peuple le droit de conspirer. Des directoires de département coalisés offrent de se constituer arbitres entre l'assemblée nationale et le roi; ils forment une espèce de chambre haute, éparse au sein de l'empire. Quelques-uns même usurpent l'autorité, et, par l'effet d'une ignorance profonde, ils déclament contre les républicains, ils semblent vouloir organiser la France en république fédérative, et c'est au nom du roi qu'ils allument ces divisions intestines, et le roi n'a point désavoué, avec indignation, deux cents administrateurs stupides ou coupables, démentis d'un bout de la France à l'autre par l'immense majorité des administrés.

» Au dehors, des armées ennemies menacent notre territoire; deux despotes publient, contre la nation française, un manifeste aussi

insolent qu'absurde. Des Français, conduits par les frères, les parens, les alliés du roi, se préparent à déchirer le sein de la patrie. Déjà l'ennemi, sur nos frontières, oppose des bourreaux à nos guerriers; et c'est pour venger Louis XVI, que la souveraineté nationale est impudemment outragée! c'est pour venger Louis XVI, que la maison d'Autriche ajoute un nouveau chapitre à l'histoire de ses cruautés; c'est pour venger Louis XVI, que les tyrans ont renouvelé le souhait de Caligula, *et qu'ils voudraient d'un seul coup anéantir tous les citoyens de la France.* » 1792.

» Les promesses flatteuses d'un ministre ont fait déclarer la guerre, et nous l'avons commencée avec des armées incomplètes et dénuées de tout. En vain la Belgique nous appèle; des ordres pervers ont enchaîné l'ardeur de nos soldats. Nos premiers pas dans ces belles contrées ont été marqués par l'incendie; et l'incendiaire est encore au milieu du camp français! Tous les décrets que l'assemblée nationale a rendus pour renforcer nos troupes, sont annulés par le refus de sanction ou par des lenteurs perfides; et l'ennemi s'avance à grands pas, tandis que des patriciens commandent l'armée de l'égalité; tandis que nos généraux quittent leur poste en face de l'ennemi, laissent délibérer la force armée, viennent présenter aux législateurs son vœu qu'elle n'a pu légalement énoncer, et calom-

1792. nient un peuple libre, que leur devoir est de défendre. »

» Le chef du pouvoir exécutif est le premier anneau de la chaîne contre-révolutionnaire; il semble participer aux complots de Pilnitz, qu'il a fait connaître si tard. Son nom lutte chaque jour contre celui de la nation; son nom est un signal de discorde entre le peuple et ses magistrats, entre les soldats et les généraux. Il a séparé ses intérêts de ceux de la nation; nous les séparons comme lui. Loin de s'être opposé, par aucun acte formel, aux ennemis du dehors et de l'intérieur, sa conduite est un acte formel et perpétuel de désobéissance à la constitution. Tant que nous aurons un roi semblable, la liberté ne pourra s'affermir; et nous voulons demeurer libres. »

» Par un reste d'indulgence, nous aurions desiré pouvoir vous demander la suspension de Louis XVI, tant qu'existera le danger de la patrie; mais la constitution s'y oppose. Louis XVI invoque sans cesse la constitution, nous l'invoquons à notre tour; nous demandons sa déchéance. »

» Cette grande mesure une fois prise, comme il est très-douteux que la nation puisse avoir confiance en la dynastie actuelle, nous demandons que des ministres, solidairement responsables, nommés par l'assemblée nationale, mais hors de son sein, exercent provisoirement le pouvoir exécutif, en attendant que

la volonté du peuple, notre souverain et le vôtre, soit légalement prononcée dans une convention nationale, aussitôt que la sureté de l'état pourra le permettre. » 1792.

» Cependant que nos ennemis, quels qu'ils soient, se rangent tous au-delà de nos frontières; que des lâches et des parjures abandonnent le sol de la liberté; que trois cent mille esclaves s'avancent, ils trouveront devant eux des millions d'hommes libres prêts à la mort comme à la victoire, combattant pour l'égalité, pour le toît paternel, pour leurs femmes, pour leurs enfans; que chacun de nous soit soldat tour-à-tour; et s'il faut avoir l'honneur de mourir pour la patrie, qu'avant de rendre le dernier soupir, chacun de nous illustre sa mémoire par la mort d'un esclave ou d'un tyran. »

Cette pétition fut renvoyée à une commission formée pour s'occuper des mesures de salut public; et Vergniaux, qui en était rapporteur, eut ordre de présenter incessamment son travail au corps législatif.

1792. # LIVRE CINQUIÈME.

CHAPITRE PREMIER.

Plan pour l'évasion de la famille royale.

Le roi était enfin convaincu que sa perte était décidée, et qu'une prompte fuite pouvait seule le soustraire à la catastrophe qui le menaçait. Depuis le vingt juin, le comité secret des Tuileries lui avait vainement proposé un assez grand nombre de plans d'évasion. On mettait exactement sous ses yeux des renseignemens assez surs, que des émissaires, chèrement payés, recueillaient jusques dans le directoire des cordeliers et des jacobins. On avait su qu'il avait été projeté d'assaillir le château le jour de la fête de Château-Vieux. Le comité des Tuileries rompit ce projet, en plaçant dans les grouppes un grand nombre de gens à forts poumons, qui commandaient à la multitude, au nom des jacobins, de Pétion, de Marat, de Robespierre, de ne pas déshonorer une fête patriotique par des violences et du tumulte.

La même attaque devait avoir lieu quelques jours après. Un certain nombre d'hommes

avaient ordre de s'assembler devant la maison de la mairie, sous prétexte de garder Pétion, 1792.
dont un complot, vrai ou prétendu, menaçait la vie; mais en effet pour l'empêcher de se rendre au palais des Tuileries, où le devoir de sa place l'eût appelé. L'insurrection devait commencer dans les faubourgs pendant ce blocus. Les insurgens se seraient portés en force sur la place du Carrousel, pour exterminer les conspirateurs cachés dans le château, et se saisir d'un magasin d'armes et de munitions qu'on y avait formé.

Le comité des Tuileries prévint cet événement, en répandant un grand nombre de pamphlets qui en rendaient publiques les moindres circonstances. Ils furent distribués surtout dans les faubourgs, sous les titres d'*Horrible complot contre Pétion*; *Conspiration contre la représentation nationale*; *Les faux sans-culottes démasqués*. Le comité secret savait que la multitude, assez indifférente pour les pamphlets, lisait de préférence les placards collés sur les murs. L'Ami des citoyens, par Tallien, imprimé sur papier jaune, et la Sentinelle, par Louvet, imprimée sur papier bleu, étaient sur-tout l'objet de son attention. On imita le ton et la tournure des discours de Louvet; on se servit de papier semblable au sien et du même caractère; le tout fut intitulé, *La Sentinelle*, *n.° 42*; on la fit afficher sous le n.° 41, que Louvet avait

donné la veille. De cette manière, l'histoire
1792. de conjuration, imaginée par Laporte, Montmorin, Bertrand, Malouet et les autres membres du comité secret des Tuileries, fut lue dans tout Paris, avant que les jacobins eussent eu le tems de l'arracher.

On fut informé, au château, que ceux qui organisaient les insurrections contre la famille royale, s'assemblaient régulièrement à Charenton; on était même instruit d'un mouvement qui devait avoir lieu le 15 août. L'ancien ministre Malesherbes vint un jour au comité, et le prévint qu'il savait parfaitement que les Marseillais, soutenus par la plus grande partie de la garde nationale et par une multitude immense, devaient se porter aux Tuileries; que la vie du roi était dans le danger le plus imminent; et que, s'il échappait aux poignards, l'assemblée ne pourrait lui conserver la vie, et appaiser la multitude, qu'en le détrônant. Il ajoutait, que le seul moyen de prévenir ce complot était de rappeler au ministère Servan, Roland et Clavières. Ce projet fut unanimement rejeté, parce qu'on pensait que les ennemis de la cour ne le mettaient en avant, que pour se procurer des ministres attachés à leur parti, et sur-tout Clavières qui pouvait leur procurer les sommes qui leur étaient nécessaires, pour organiser, dans toute la France, une vaste insurrection, dont l'issue changeât la forme du gouvernement. Bertrand rapporte,

dans

dans ses mémoires, qu'il exista une négociation entre Brissot et un agent secret autorisé par le roi; et que, pour arrêter les préparatifs de l'attaque du château, qui se faisaient assez publiquement, on demandait douze millions en espèces. Si ce fait est vrai, il prouverait seulement que ceux qui voulaient détruire la monarchie française, comptaient assez sur l'aveuglement des amis du roi, pour se flatter de les dépouiller, et d'employer ensuite leur argent à renverser le trône. Au surplus, Louis XVI qui n'ignorait aucune de ces manœuvres, se flattait encore d'amortir les flèches lancées contre lui; mais, après le discours de Pétion au corps législatif, il adopta le projet d'évasion que lui proposait son conseil secret. 1792.

Le château de Gaillon, en Normandie, avait été choisi comme la retraite la plus convenable. Cette habitation était précisément à vingt lieues de Paris, rayon que, d'après le texte de la constitution, le roi ne pouvait pas franchir, sans se rendre coupable de désertion. Elle unissait à plusieurs avantages de situation, celui d'être à dix-huit lieues de Dieppe, où la famille royale, réduite à l'extrémité, pouvait s'embarquer pour l'Angleterre.

Il n'était pas difficile de sortir du château des Tuileries, en traversant pendant la nuit l'appartement de l'intendant de la liste civile, qui communiquait à la grande galerie. Un seul

factionnaire gardait ce passage; il était aisé
1792. de l'endormir avec du vin préparé. Laporte, intendant de la liste civile, avait tous les soirs quelques personnes à souper; leurs carrosses les attendaient; il n'en serait venu que deux, qui n'auraient donné aucun ombrage.

Pour sortir de Paris le plus promptement possible, les deux voitures auraient gagné le boulevard du nord, et ensuite la barrière blanche, moins soigneusement gardée que les autres; on aurait pris la rue de Clichy et la route de *Franciade* (Saint-Denis.)

L'exécution d'un décret qui venait d'incorporer les gardes-suisses aux troupes de ligne, fournissait un moyen de sureté pendant la route. A ce dessein, le commandant des gardes-suisses devait régler leur marche d'après les instructions suivantes, qui devaient lui être transmises par Lajarre, ministre de la guerre.

Un détachement de cinquante hommes partira de Paris, de manière qu'il se trouve à la barrière blanche au même instant que le roi. Pour prévenir tous les obstacles au passage, il se rendra ensuite à Saint-Denis.

Un détachement de cinq cents hommes sortira de Courbevoye, de manière qu'il se trouve à Saint-Denis quelques heures avant le roi; ils recevront les instructions convenables, pour escorter les voitures de la cour.

Un second détachement de cinq cent cinquante hommes partira de Courbevoye, pour

se rendre à Franconville ; un troisième, de mille hommes, occupera Pontoise. 1792.

Presque tous les officiers et les soldats de la garde licenciée du roi se trouvant encore à Paris, d'Hervilly, leur commandant, les réunira dans Versailles vers minuit. Ils prendront leurs chevaux dans les écuries du roi, et se rendront à l'endroit qui leur sera désigné.

De Pontoise à Gaillon, la marche de la famille royale sera protégée par deux régimens suisses employés dans le département de la Seine inférieure. La cour s'arrêtera un jour et une nuit à Vernon, pour donner le tems de transporter à Gaillon les meubles nécessaires. Aussitôt après l'arrivée de la famille royale au château de Gaillon, le roi écrira à l'assemblée nationale, à la municipalité de Paris et à tous les départemens, pour les informer des motifs qui l'ont forcé d'abandonner la capitale.

CHAPITRE II.

Un officier général se rend à Gaillon, pour examiner ce château. Sommes destinées au voyage de la cour.

Le maréchal de camp Lefort, petit-fils du célèbre Lefort, distingué en Russie par la con-

fiance et l'amitié du czar Pierre I.er, avait été
1792. chargé, par le comité secret des Tuileries, d'examiner le château de Gaillon, les moyens de défense dont il était susceptible, et les secours qu'on pouvait se promettre de Rouen, en cas de besoin. Il fallait de l'argent pour ce voyage; le duc Duchâtelet offrait un million; Bertrand, six cent mille livres; le duc de Liancourt, qui avait déjà prêté au roi dix-neuf cent mille francs, donnait cent mille écus; toutes ces sommes, sept cent mille francs en assignats, et environ cinq mille louis d'or que le roi avait dans sa cassette, formaient environ trois millions, dont on pouvait disposer sur-le-champ.

Lefort était revenu de Gaillon pendant la nuit du 5 au 6 août. D'après son rapport, la situation de Gaillon était, à tous égards, aussi avantageuse qu'on pouvait le desirer. Trois mille hommes de bonnes troupes pouvaient mettre, en peu de tems, cette résidence à l'abri d'un coup de main. Tous les meubles étaient vendus et enlevés; mais en peu d'heures on pouvait tirer de Rouen les ressources nécessaires. L'opinion générale du peuple, en Normandie, était en faveur du maintien du code constitutionnel. La cour pouvait compter sur les deux régimens suisses en garnison dans la Haute-Normandie; les soldats promettaient de servir le monarque contre ceux qui menaceraient ses jours, et tenteraient une nouvelle

révolution. Le comité secret fit alors ses dernières dispositions pour le départ; il était assemblé chez Montmorin. On envoya un agent aux Tuileries, qui ne revint qu'à une heure après-midi, et qui dit que le roi n'enverrait sa détermination que sur les cinq heures. On pensait que Louis ne suspendait sa réponse, que pour prendre ses arrangemens avec les commandans des gardes-suisses. A six heures, un billet du roi ordonna de suspendre tous les préparatifs; ce prince ajoutait qu'il ne se déciderait à partir qu'à la dernière extrémité. Il écrivit en particulier à Bertrand: « Je sais de bonne part que l'insurrection est moins prochaine que vous ne pensez. Il est possible encore de l'empêcher, ou du moins de la retarder; je prends des mesures à cet effet; il ne s'agit que de gagner du tems. J'ai des raisons pour croire qu'il y a moins de danger à demeurer qu'à fuir. Continuez de veiller avec exactitude, et de m'écrire régulièrement. » 1792.

La reine détourna le roi de se retirer à Gaillon; elle avait d'abord goûté ce projet; mais, malgré les services que venait de rendre Liancourt, qui commandait dans cette partie de la Normandie, ses liaisons avec le côté gauche de l'assemblée constituante, le rendait suspect: la reine redoutait autant les constitutionnels que les républicains.

D'ailleurs, la cour était informée des mou-

vemens de l'armée du roi de Prusse ; elle ne
1792. doutait pas que le duc de Brunswich ne marchât droit à Paris. Elle pensait que l'armée française était trop faible et trop mal conduite pour résister au général, qui passait pour le plus expérimenté de l'Europe, et à une armée célèbre par la bonté de sa tactique; on jugeait que les troupes françaises prendraient la fuite à l'approche des Prussiens. Quelques-uns des plus intimes confidens de la reine desiraient trop cet événement, pour ne pas le croire infaillible; et ce fut sur des chimériques conjectures, que la cour abusée fonda ses espérances.

La nécessité où se trouvait le roi, était sentie si généralement par les royalistes, que depuis plusieurs jours divers projets d'évasion lui avaient été proposés par les courtisans. La baronne de Staël, soit qu'elle voulût expier le tort que les intrigues de son père avaient fait à la famille royale, ou qu'elle voulût ourdir quelques intrigues nouvelles, communiqua un de ces plans à Montmorin, dans une lettre dont Bertrand parle dans ses mémoires. La terre de la Mothe, propriété du duc d'Orléans, située au bord de la mer, était alors en vente; la baronne de Staël devait annoncer son intention de l'acheter. Sous ce prétexte, elle y aurait fait de fréquens voyages, toujours dans la même voiture et avec le même cortège. Elle devait mener un homme

d'affaires de la taille et de la tournure du roi, en habit gris, en perruque ronde; une femme de chambre de la taille de la reine, en grand bonnet, et un voile de gaze noire; un enfant de l'âge et de la figure du prince royal; enfin, un domestique à cheval; ce rôle était pour le ministre Narbonne. Ces voyages, fréquemment répétés, auraient accoutumé les postillons et les maîtres de poste à l'équipage de la baronne; elle proposait qu'alors le roi, la reine et le prince royal prissent la place de l'homme d'affaires, de la femme de chambre, et de l'enfant, de sorte qu'arrivant en sureté à la Mothe, ils pussent mettre sur-le-champ à la voile pour les côtes d'Angleterre. 1792.

Le seul préparatif que la baronne de Staël recommandait, était le grand bonnet et la perruque ronde. Elle regardait aussi le zèle et l'intelligence de Narbonne comme indispensables au succès de l'entreprise. D'ailleurs, nulle précaution n'était prise pour la sureté de la fille et de la sœur du roi.

Tout ce plan parut à Montmorin aussi dangereux dans l'exécution, que romanesque et inconvenant dans les détails. Il n'en parla jamais au roi. Il en existait un autre pour conduire la famille royale à Compiègne, d'où elle pouvait, en cas de nécessité, quitter la France par les Ardennes et la principauté de Beaumont. D'Hervilly, qui connaissait la ré-

pugnance de la reine pour le projet de Gaillon,
1792. avait proposé celui-ci, qui avait été apporté de Coblentz par un homme du premier rang; mais, à son retour, en passant par Bruxelles, il se permit une indiscrétion. Le jour suivant, la gazette de Bruxelles rendit publics jusqu'aux moindres détails de ce voyage, et en arrêta par conséquent l'exécution.

Le neuf août, le maire de Paris, Petion, vint annoncer à l'assemblée nationale qu'il était instruit que le tocsin devait sonner à minuit, et qu'il craignait d'avoir des moyens insuffisans pour arrêter un mouvement populaire, qui s'annonçait de la manière la plus alarmante. L'assemblée passa à l'ordre du jour.

CHAPITRE III.

Journée du dix août. Le roi se rend dans le sein de l'assemblée nationale. Attaque du château des Tuileries. Massacres.

On avait fait au château quelques préparatifs de défense. D'un côté, le poste de la garde nationale avait été fortifié, et une partie du régiment des gardes-suisses, caserné à Courbevoye, était mandée aux Tuileries : de l'autre, une foule de royalistes remplissaient les appartemens. On assure que le maire de Paris avait donné un ordre par écrit, à l'officier qui com-

mandait les gardes nationales, de repousser la force par la force ; mais cet officier, nommé Mandar, ayant été tué dans cette journée, ce fait ne saurait être vérifié. 1792.

A minuit, le tocsin sonnait et la générale se faisait entendre. A ce signal, les sections de Paris s'étaient assemblées. Leur première opération fut de destituer le conseil de la commune, et de lui substituer une municipalité révolutionnaire, composée de cinq commissaires de chaque section, et investie du pouvoir le plus étendu. Ce nouveau conseil municipal, qui s'installa sur-le-champ, conserva dans leurs places le procureur de la commune Manuel et le maire Petion, qui se trouvaient alors au palais des Tuileries. Il nomma de suite un *comité d'exécution*, pour centraliser le mouvement insurrectionnel. Santerre fut proclamé commandant provisoire de la garde nationale parisienne.

Pendant la nuit, le palais des Tuileries avait été investi par une multitude de gens armés, à la tête desquels se trouvait le bataillon des Marseillais et celui du Finistère. On ne pouvait trop prononcer quelles étaient les dispositions de la multitude. Quelques bataillons de la garde nationale paraissaient décidés à défendre le château, au lieu de l'attaquer. Il était encore des personnes qui pensaient que l'insurrection se bornerait, comme celle du vingt juin, à une pétition armée.

1792. Le conseil du roi avait été assemblé pendant toute la nuit; ce prince descendit dans le jardin à cinq heures du matin. J'étais alors sur la terrasse des Feuillans; je le vis faire la revue des postes qui s'y trouvaient. Il était accompagné de la reine, de ses deux enfans, des dames de Lamballe et de Tourzel, et de quelques officiers militaires. Il rentra dans le château sur les sept heures. Le rassemblement populaire avait prodigieusement augmenté; les bataillons armés remplissaient toute la place du Carrouzel et les rues voisines; leur canon, placé à la porte de la principale cour, menaçait le château. Dans cette extrémité, le conseil ministériel pensait que l'unique moyen d'arrêter le sang, prêt à couler, était d'engager l'assemblée nationale d'envoyer au château quelques-uns de ses membres, pour diriger les opérations du pouvoir exécutif. Le ministre de la justice Joly, qui avait succédé, au mois de juillet, à Duranthon, fut chargé de cette commission.

L'assemblée nationale s'était réunie dans le lieu de ses séances, dès le moment que la générale appelait tous les citoyens à leur poste. Elle délibérait sur l'abolition de la traite des nègres; mais, lorsque le ministre de la justice entra dans la salle, un grand nombre de députés en étaient sortis, les uns par curiosité, les autres pour se mettre à couvert contre les suites de l'insurrection. L'assemblée passa à

l'ordre du jour, parce que, dans ce moment, elle n'était pas en nombre compétent pour délibérer. 1792.

A huit heures, le directoire du département entra dans la salle du conseil. Rœderer, qui portait la parole, déclara au roi et à la reine que le péril était extrême; que la famille royale serait infailliblement égorgée, si elle ne prenait le parti de se rendre dans le sein de l'assemblée nationale. Marie-Antoinette s'éleva avec beaucoup de force contre cette proposition, qu'elle traitait de déshonorante. Mais personne n'osait appuyer l'avis de la reine, à laquelle Rœderer avait répondu : *Vous voulez donc, madame, vous rendre coupable de la mort du roi, de vos deux enfans, de vous-même, et de toutes les personnes qui sont dans le château ?*

Louis XVI sortit du château à neuf heures; il était accompagné de sa famille, des ministres et de quelques généraux. Un détachement, composé de grenadiers de la garde nationale et Suisses, lui servait d'escorte. En entrant dans la salle de l'assemblée, le roi se plaça sur un fauteuil auprès du président, ses ministres, sur des sièges destinés aux administrateurs, et sa famille, dans une tribune destinée à des journalistes. Le roi dit : *Je suis venu ici pour éviter un grand crime qui allait se commettre; je pense que je ne saurais être plus en sureté qu'au milieu des représentans de la nation.* Vergniaux occupait alors le fauteuil en l'ab-

1792. sence du président; il répondit : *Vous pouvez, sire, compter sur la fermeté de l'assemblée nationale. Ses membres ont juré de mourir en soutenant les droits du peuple et ceux des autorités constituées.* Un député fit l'observation que l'acte constitutiionnel interdisait au corps législatif toute délibération en présence du roi. Il se retira dans la tribune où se trouvait sa famille.

A peine le roi était entré dans l'assemblée, que les premiers coups de feu se firent entendre. Quels furent les agresseurs? il est difficile de le dire. Les Suisses assemblés devant la porte du château, du côté du Carrousel, au nombre de neuf cens, repoussèrent d'abord les bataillons qui étaient entrés les *premiers* dans la principale cour; mais les renforts, qui se succédaient, augmentaient à chaque minute la force des assaillans. D'un autre côté, les royalistes, qui s'étaient chargés de la défense intérieure du château, se voyant environnés par un rassemblement armé de plus de cent mille hommes, qui pouvaient pénétrer par toutes les issues du côté des cours et du côté des jardins, regardant désormais toute résistance comme inutile, songeaient à pourvoir à leur sureté personnelle. On sait que le château des Tuileries est réuni à celui du Louvre par l'immense galerie appelée aujourd'hui le *Museum français*. Prenant, les uns après les autres, la route de cette galerie, ils s'échap-

pèrent aisément par le pavillon de l'Infante au vieux Louvre ; et, par cette lâche désertion, les Suisses, privés d'appui, furent bientôt forcés de toutes parts. 1792.

Ce ne fut alors qu'une boucherie. Ces malheureux, le désespoir dans l'ame, cherchaient à se sauver par tous les débouchés qui se présentaient à eux. Les corridors, les caves, les combles, les écuries, les greniers leur servaient momentanément d'asile ; on les y découvrait, et ils périssaient à l'instant. Le feu, qui avait commencé à neuf heures et demie, cessa tout-*à-fait* à midi ; le massacre dura jusqu'à deux heures. La multitude, maitresse du château, exerçait ses vengeances sur tous les individus qu'il renfermait. Les huissiers de la chambre, les Suisses des *portes*, et jusqu'aux domestiques employés dans les cuisines, tout fut également massacré. Le sang ruisselait par tout, sur les toits, dans les cours et dans les appartemens intérieurs. On pense qu'il périt, dans cette journée, environ cinq mille cinq cents personnes.

1792.

CHAPITRE IV.

Séance du corps législatif. Décret pour la convocation d'une convention nationale. Louis XVI et sa famille enfermés au Temple.

L'ASSEMBLÉE nationale avait ouvert sa séance à deux heures et demie du matin, mais ce ne fut qu'à huit heures qu'elle fut à-peu-près complète. Le plus grand nombre des membres du côté droit, craignant d'être égorgés par la multitude, ne s'étaient pas rendus à leur poste, ou l'avaient quitté successivement. Cette circonstance procurait aux révolutionnaires une majorité très-prononcée. Le président n'osa remplir ses fonctions; le fauteuil fut occupé, le 10 août, par trois députés de la Gironde, Guadet, Gensonné et Vergniaux.

Trois officiers municipaux de Paris s'étaient présentés à la barre, à huit heures et demie, pour prévenir le corps législatif que la commune, assemblée dans ses sections, avait destitué tous les municipaux, à l'exception de Petion, de Manuel et de Danton; que les nouveaux commissaires s'étaient constitués en conseil communal, et que Santerre, chargé provisoirement du commandement de la force armée, dirigeait le mouvement révolutionnaire.

Depuis neuf heures jusqu'à midi, l'agitation qui régnait au dedans et au dehors de la salle, n'admettait aucune discussion suivie. Une députation de la section des Thermes-de-Julien est introduite à la barre. « Nous adhérons, dit l'orateur, au vœu manifesté par la commune pour la déchéance du roi. Recevez, législateurs, ce témoignage de notre confiance, mais osez *jurer* que vous sauverez la patrie. » 1792.

La plupart des membres de l'assemblée se lèvent pour prononcer ce serment.

A midi, une députation du nouveau conseil général se présente. Son orateur s'exprime en ces termes : « Les dangers de la patrie ont provoqué notre nomination ; le peuple, fatigué des perfidies dont il était le jouet, veut arrêter l'empire sur le bord de sa ruine. Investis de sa confiance, nous la justifierons par notre zèle. Le sang du peuple a coulé, nous en demandons une éclatante vengeance. »

Les députations se succèdent ; quelques pétitionnaires apportent, sur le bureau, de l'or, de l'argent et des bijoux trouvés dans les appartemens du château ; d'autres, écumans de colère, les cheveux en désordre et les bras ensanglantés, sollicitent des arrêts de mort.

Enfin, Vergniaux, chargé par la commission de faire son rapport sur la question de la déchéance du roi, est à la tribune. « Je viens vous présenter une mesure bien rigoureuse, mais je m'en rapporte à la douleur dont vous

1792. êtes pénétrés, pour juger combien il importe au salut de la France que vous l'adoptiez sur-le-champ. » Il proposa ensuite le décret suivant, qui fut adopté sans discussion.

L'assemblée, considérant que les dangers de la patrie sont parvenus à leur comble; que ces maux dérivent principalement des défiances inspirées par la conduite du chef du pouvoir exécutif dans une guerre entreprise, en son nom, contre l'indépendance nationale; que ces défiances ont provoqué, de diverses parties de l'empire, un vœu tendant à la révocation de l'autorité déléguée à Louis XVI; néanmoins, que le corps législatif ne veut ni ne doit agrandir la sienne par aucune usurpation, décrète :

Le peuple français est invité à former une convention nationale; la commission extraordinaire présentera demain un projet pour indiquer le mode et l'époque de cette convocation.

Le chef du pouvoir exécutif est provisoirement suspendu de ses fonctions, jusqu'à ce que la convention nationale ait prononcé sur les mesures qu'elle croira devoir adopter pour assurer la souveraineté du peuple, le règne de la liberté et de l'égalité.

La commission intermédiaire présentera, dans le jour, un mode d'organiser un nouveau ministère. Les ministres actuellement en place continueront provisoirement l'exercice de leurs fonctions.

La

La commission intermédiaire présentera également, dans le jour, un décret pour la nomination d'un gouverneur du prince royal. 1792.

Le paiement de la liste civile demeurera suspendu jusqu'à la décision de la convention nationale ; il sera présenté, dans les vingt-quatre heures, un projet de décret sur le traitement qu'il faut accorder au roi pendant sa suspension.

Les registres de la liste civile seront déposés sur le bureau de l'assemblée nationale, après avoir été cottés et paraphés par deux commissaires de l'assemblée, qui se transporteront à cet effet chez l'intendant de la liste civile.

Le roi et sa famille demeureront dans l'enceinte du corps législatif, jusqu'à ce que la tranquillité soit rétablie dans Paris. Le département donnera des ordres pour leur faire préparer, dans le jour, un logement au Luxembourg, où ils seront sous la garde des citoyens et de la loi.

Tout fonctionnaire public et tout militaire, de tel grade qu'il soit, qui, dans ces jours d'alarmes, abandonnerait son poste, est déclaré infâme et traître à sa patrie.

Le département et la municipalité de Paris feront proclamer sur-le-champ le présent décret, qui sera envoyé aux quatre-vingt-trois départemens, tenus de le faire parvenir, dans

1792. les vingt-quatre heures, aux municipalités de leur ressort, pour y être également proclamé.

L'assemblée se sépara, pour quelques heures, à une heure après minuit. On avait préparé, pendant la journée, un petit appartement au couvent des Feuillans; la famille royale y passa le reste de la nuit. Elle revint le 11, à dix heures, dans la tribune qu'elle avait occupée la veille : elle assista de la même manière aux séances du 12 et du 13.

Dans cet intervalle, le conseil-général de la commune fit observer à la commission extraordinaire, que malgré toute la surveillance qu'il se proposait d'apporter à la garde du roi, dans le palais du Luxembourg, les issues de ce vaste édifice étaient si *multipliées*, qu'on ne pouvait répondre de sa sureté. Il fut proposé d'enfermer la famille royale au Temple, et ce projet ayant été décrété, elle y fut conduite dans deux voitures, le 13 à trois heures après midi.

CHAPITRE V.

Réflexions sur la journée du 10 *août.*

La journée du 10 août 1792 et ses suites ne doivent pas être considérées comme l'effet de la révolution précédente, mais comme une nouvelle révolution amenée par la marche des

événemens et par la disposition des esprits qu'avait fait naître la fuite du roi à Varennes. Les chefs de plusieurs partis, dont les vues étaient absolument différentes, en profitèrent pour parvenir à leurs fins particulières. Cette vérité sera démontrée dans la suite de cet ouvrage, lorsque je présenterai de nouveaux développemens des principes et des ramifications de cette journée qui renversa le trône, et changea la forme du gouvernement de France. Je me contenterai d'observer, pour le présent, qu'une partie de ceux qui assaillirent le château des Tuileries, avaient le projet formé d'égorger la famille royale, tandis que la famille royale était résolue non pas à attaquer, mais à se venger de l'attaque par le meurtre d'une partie des habitans de Paris, et peut-être par la destruction de la ville. Plusieurs milliers de torches furent trouvées dans les caves des Tuileries ; il est difficile de penser qu'elles n'étaient pas destinées à incendier la capitale, si la cour avait eu le dessus. Quel tableau offre cette journée ! des cadavres, et encore des cadavres ! Cependant les chefs de la faction d'Orléans, qui précipitaient les massacres, se tenaient cachés ; et la cour, dont les intentions n'étaient pas moins sanguinaires, avait pourvu, de son côté, à sa sureté, sans prévoir qu'elle se jetait d'elle-même dans un piège dont elle ne sortirait jamais. 1792.

1792. Une seule circonstance prouve dans quelle inconcevable illusion était la reine, dans la loge même du Logographe. On tirait le canon sur le château; des pétitions multipliées demandaient que l'assemblée nationale détrônât le monarque; et la reine se fiant sur la réponse que le président avait adressée au roi, dit au maréchal-de-camp d'Hervilly, alors placé derrière elle : Eh bien ! n'avons-nous pas bien fait de venir ? Je desire bien sincèrement, répondit-il, que vous pensiez de même dans six mois.

La liberté, disait Mirabeau, dans la tribune des jacobins, la liberté ne prend racine que sur les débris des cadavres humains; elle ne s'élève qu'arrosée de sang et *de larmes*. Affreuse vérite qui confond toutes les idées philosophiques, et qui effraie la raison humaine !

Mais, tous ceux qui préparèrent la journée du 10 août, n'étaient pas républicains. Le principal but de cette journée était d'obtenir la déchéance du roi; mais si les députés de la Gironde espéraient que cet événement conduirait à l'établissement d'un gouvernement républicain, demandé à grand cris par les départemens du midi, les orléanistes se flattaient que l'insurrection tournerait à l'avantage du duc d'Orléans : je reviendrai sur cette idée.

Pendant cette journée, les seuls bataillons

de Marseille et du Finistère, composés de partisans de la république, se conduisirent avec autant de franchise que de courage. Ils mirent beaucoup d'intelligence dans leur attaque; malgré une décharge du bataillon suisse, qui leur tua cent cinquante hommes, ils s'avançaient dans les cours en bon ordre, au son de leur musique. 1792.

Que *faisaient* les chefs des jacobins, Marat, Robespierre, Danton, Fabre-d'Eglantine, Camille-Desmoulins, Sillery, le duc d'Orléans? Aucun d'eux n'osait se montrer. *Tous ces gens* manifestèrent toujours la plus grande bravoure, mais à la tribune seulement; la langue était leur arme favorite. Le peu de jacobins qui prirent part à l'action, se plaçaient *prudemment* à la queue des phalanges marseillaises et bretonnes. Rien de plus lâche qu'un révolutionnaire par spéculation.

Au milieu des convulsions de la nature, qui ont plusieurs fois changé la configuration du globe que nous habitons, lorsque tous les élémens conjurés contre un malheureux pays semblent réunir leurs efforts pour l'anéantir; lorsque l'action redoublée d'un tremblement de terre renverse les villes, qu'elle ouvre dans les champs de vastes abymes prêts à dévorer ceux qui, fuyant les cités, cherchaient vainement un asile dans les campagnes; lorsque la force de l'explosion convertit les vallées en collines, les collines en vallées et

1792. change le lit des fleuves ; que les eaux, cherchant à se former un nouveau cours, inondent les plaines, il se trouve des hommes assez pervers pour fonder l'édifice de leur fortune particulière sur la calamité, sur la désolation générale.

Ne vit-on pas au milieu du désastre de la Calabre, en 1783, des êtres féroces chercher des trésors sous des monceaux de ruines et de cadavres, et après le tremblement de terre de Lisbonne, en 1755, achever d'incendier cette malheureuse capitale, dans l'espoir de mettre plus aisément à l'abri de toutes recherches les vols qu'ils pouvaient faire? La police fut contrainte de faire planter des potences au milieu des ruines brûlantes.

Ainsi, dans les commotions politiques, des monstres spéculent sur les opinions humaines, et se flattent d'établir leur détestable empire sur la destruction de l'industrie, des talens et de tous les avantages que promet l'agrégation sociale.

Dans toutes les circonstances les intrigans furent le fléau de la société. A peine retenus par des lois réprimantes lorsque, sous une administration tranquille, les rênes du gouvernement sont tenues par des mains fermes et respectées, ils triomphent avec éclat lorsque les institutions humaines s'ébranlent. Leur cerveau, organisé pour le crime, enfante sans effort les conceptions les plus révoltantes ;

combinant avec un art perfide la marche des passions humaines, il leur est aisé, à l'aide de quelques sophismes que le peuple ne saurait démêler, d'armer les pauvres contre les riches, de confondre les idées morales, et d'attaquer ces liens nécessaires autant qu'insensibles, qui unissent une grande nation, vivant en rapports de besoin et de jouissances, d'industrie et de consommation. 1792.

CHAPITRE VI.

Rapprochemens de la révolution de France avec celle d'Angleterre, sous Charles premier.

Tels furent en Angleterre ces hommes qui, sous le nom de niveleurs, d'agitateurs, de *levellers*, après avoir fait tomber sous la hache du bourreau, la tête de Charles premier, ruinèrent, par leurs excès, une révolution dont les commencemens semblaient devoir allumer dans les cœurs généreux, l'amour du gouvernement républicain.

Ces hommes, que les traits de la plus frappante ressemblance, assimilaient à nos jacobins, parurent sur la scène, lorsque Charles premier, prisonnier dans le château de Hombly, n'étant plus redoutable, le parlement s'occupait des moyens de licencier l'armée

qui l'avait rendu victorieux, et qui menaçait
1792. de l'asservir.

Cromwel insinua aux soldats que le parlement voulait les congédier sans payer les indemnités qui leur étaient dues. L'armée choisit un certain nombre d'officiers, auquel elle donna le titre de conseil général. Quelques soldats de chaque régiment reçurent le nom d'agitateurs. Ils formèrent bientôt une autorité supérieure à celle du corps législatif. Elle arrêta que l'armée entière resterait sur pied jusqu'au paiement de ce qui lui était dû, et jusqu'à l'époque où la liberté de conscience la plus étendue, serait assurée dans toute la Grande-Bretagne. Les agitateurs arrêtèrent l'anéantissement de la royauté, la *suppression* de la noblesse, une nouvelle organisation de la représentation nationale. Ils déclarèrent que la loi devait être la même pour tous, soit qu'elle protégeât ou qu'elle punît, et que l'autorité du peuple résidait dans ses représentans. Chaque niveleur portait à son chapeau, au rendez-vous général, cette inscription : *Droits de l'Angleterre et consentement du peuple.*

Les *levellers* devinrent l'instrument aveugle des passions de Cromwel. Ce furent eux qui exigèrent que le roi fût mis en jugement. La chambre des communes, dont les *levellers* avaient chassé tous les membres qui leur étaient suspects, se trouvait réduite à en-

viron cent cinquante représentans, lorsque la motion fut faite de procéder criminellement contre Charles. A ces mots, Cromwel prend la parole : « Si quelqu'un avait proposé volontairement de punir le roi, je l'aurais regardé comme un traître; mais puisque Dieu et la nécessité nous poussent à cette mesure, je souhaite que Dieu protége les résolutions de la chambre, quoique je ne sois pas encore prêt à donner mon avis sur cette importante affaire. Vous confesserai-je que moi-même, lorsque je présentais dernièrement des pétitions pour le rétablissement de sa majesté, j'ai senti ma langue se coller à mon palais; et j'ai pris ce mouvement surnaturel pour une réponse du ciel, qui rejetait le roi. »

1792.

La chambre des pairs rejeta le bill qui nommait cent trente-trois individus pour former la haute-cour de justice qui devait juger le roi. Les communes déclarèrent que l'autorité suprême résidait dans leur sein.

Après le supplice de Charles, la statue de ce prince, qu'on voyait au change-royal, fut renversée; et sur le pied-d'estal vide fut placée cette inscription : *Exit tyrannus regum ultimus.* On fit un grand sceau qui portait pour légende : La première année de la liberté, par la bénédiction de Dieu, 1648; et les communes, après avoir publié solemnellement que les fastes d'Angleterre déposaient contre l'autorité royale, qu'elle était

1792. inutile, onéreuse et préjudiciable aux intérêts de l'Angleterre, déclarèrent que le gouvernement britannique serait désormais républicain.

Sous le spécieux prétexte de ramener les hommes sous le niveau de l'égalité, presque tous les liens politiques furent alors détruits dans la Grande-Bretagne.

Après avoir chassé du parlement les nobles et les prêtres, les *levellers* attaquèrent les fortunes particulières, acquises par le travail ou l'industrie. Une haute cour de justice fut créée pour condamner à mort les individus accusés de royalisme et de projets contre-révolutionnaires. On multiplia les délits pour multiplier les confiscations; en un mot, un soupir, une larme, échappés dans la douleur, furent rangés au nombre des crimes d'état, qui ne pouvaient être expiés que par l'échafaud. L'Angleterre se couvrit de maisons d'arrêt, où, sans égard pour l'âge ni le sexe, étaient amoncelées toutes les familles dont les *levellers* craignaient le crédit ou les opinions. Les séquestres et les confiscations se multiplièrent, les taxes forcées devinrent fréquentes, et cependant les sommes énormes qui provenaient de ces concussions ne suffisaient pas aux dépenses et aux déprédations des chefs du parti républicain.

Cependant le génie de Cromwel arrêtait quelques effets dévastateurs d'une secte aussi atroce qu'insociable; mais les embarras, sans

cesse renaissans, que donnaient à cet homme extraordinaire les chefs des factieux, hâtèrent 1792.
sa mort. Alors toute carrière fut ouverte à leurs brigandages. Tout homme riche devint criminel; la partie du peuple la plus pauvre, en faveur de laquelle les *levellers* paraissaient agir, les favorisa d'abord. Ils en devinrent plus forcénés.

Les propriétaires vendaient à vil prix leurs possessions; les capitalistes rassemblaient leurs fonds en secret; les uns et les autres portaient sur le continent de l'Europe, ou dans les déserts de l'Amérique septentrionale, les métaux dont la circulation avait rendu si longtems la Grande-Bretagne florissante.

Malgré le fameux acte de navigation publié par Cromwel, le commerce tombait, les manufactures étaient abandonnées, les grandes cultures, qui demandent des avances considérables, languissaient; la misère et la faim s'avançaient à grands pas, pour dévorer en même tems toutes les provinces des trois royaumes, tandis que les chefs des *levellers* prêchaient une égalité universelle dans les fortunes, en se servant d'une manière burlesque, des expressions mystiques de l'écriture sainte.

Le peuple, privé des ressources qu'il avait trouvées jusqu'alors chez les particuliers que leur fortune mettait en état d'exécuter de vastes entreprises, dans lesquelles de nombreux coopérateurs sont nécessairement em-

1792. ployés, s'apperçut trop tard que cette égalité de moyens, cette loi agraire qui peut subsister au moins momentanément au sein agreste de quelques peuplades faibles et dispersées, et dont le sol fournit avec abondance la nourriture et l'habillement de tous les colons, tuerait brusquement le corps politique, lorsqu'une nation nombreuse habite sur un sol resserré, sur lequel une partie du peuple ne peut vivre, s'habiller et se loger qu'au moyen d'une industrie dont le développement exige des capitaux mis en réserve pour le besoin.

L'histoire de toutes les révolutions nous apprend que le peuple, par l'effet de son inconstance naturelle, parcourt presque subitement les extrêmes. Il précipitera demain, de la roche Tarpéienne, celui qu'il conduisait hier en pompe au Capitole. Hume rapporte que Cromwel, entrant un jour en triomphe dans Londres, répondit à un flatteur qui lui parlait de la foule immense qui se pressait sur son passage : *Il y aurait bien plus de monde autour de moi, si on me menait pendre*. Cromwel appréciait au juste la faveur populaire.

On sentait en Angleterre, par la plus fâcheuse expérience, que ces prétendus réformateurs, en dénonçant les riches comme les ennemis des pauvres, n'avaient en vue que de tromper les uns, d'écraser les autres, et de dominer sur tous. Mais il était difficile d'arracher de leurs mains le sceptre de fer dont ils

frappaient, au besoin, amis et ennemis. Maîtres de toutes les branches de l'administration publique, dont ils avaient éloigné, comme suspects, tous ceux dont les lumières et la probité auraient opposé une digue au torrent révolutionnaire qui entraînait l'état dans un gouffre sans fond, toutes les places civiles et militaires étaient occupées par eux. L'anarchie semblait devoir être éternelle en Angleterre. 1792.

Mais les principaux chefs prirent querelle ensemble pour le partage des dépouilles. Réunis d'abord dans le projet d'abolir le gouvernement monarchique, ils cherchèrent bientôt à s'entre-détruire avec plus d'acharnement qu'ils n'en avaient jamais montré contre les rois et les privilégiés. Le système du gouvernement variait, presque chaque mois, au gré du parti qui prenait momentanément le dessus. Les factieux, qui s'emparaient du timon de l'état, ne s'accordaient, avec ceux qu'ils venaient de chasser, que dans le despotisme avec lequel ils dictaient leurs volontés, sous prétexte de comprimer les malveillans en tems de crise.

Tout le monde soupirait en vain pour cette liberté, qu'on avait prétendu recouvrer en immolant Charles premier. La confusion qui se perpétuait au milieu des efforts de différentes factions, pour opérer leur ruine réci-

proque, menaçait la société entière d'une
1792. complète désorganisation.

Le peuple, affamé, ruiné, désespéré, profita de la dissention même qui s'était mise parmi les factieux, pour chercher le repos sous le gouvernement qu'il avait brisé quelques années auparavant. Il rappela le fils du dernier de ses rois. La nouvelle révolution se fit avec une rapidité sans exemple, et l'Angleterre perdit l'occasion que lui offrait la fortune de briller parmi les nations libres.

Si l'histoire est la leçon des gouvernemens comme des gouvernés, combien cet événement devait ouvrir les yeux des Français, sur la moralité des circonstances qui accompagnèrent le mouvement révolutionnaire, depuis le 10 août 1792 jusqu'au 8 thermidor 1794.

Les jacobins étaient alors au comble de leur puissance; leur autorité égalait, si elle ne surpassait pas, celle du corps législatif. La marche par eux suivie pour parvenir à ce degré de force morale, qui étonnera les races futures, avait été compassée d'une manière si habile, que, dans les premiers tems de leur association, on se méprit entièrement sur l'ensemble de leurs projets combinés dans le silence sur une connaissance approfondie du cœur humain.

1792.

CHAPITRE VII.

Manifeste publié par le duc de Brunswick.

On était instruit dans Paris, avant le dix août, des préparatifs que faisaient l'empereur, le roi de Prusse et le corps germanique, pour pénétrer en France. Les manifestes de ces puissances, dont les papiers publics ne parlaient pas, étaient colportés sous le manteau. On savait qu'après la mort de Léopold, François second, successeur de ce prince, avait obtenu un *conclusum* de la diète de Ratisbonne, qui déclarait la guerre à la France. En conséquence, ce monarque sommait les états de l'empire de fournir leurs contingens pour cette entreprise. Le duc de Brunswick, célèbre par ses talens militaires, devait commander l'armée combinée, forte, à ce qu'on disait, de deux cent mille combattans. Elle s'était rassemblée aux environs de Coblentz, où la réunion des émigrés s'était formée, favorisée par les électeurs de Cologne, de Trèves et de Mayence. Les deux frères de Louis XVI résidaient à Coblentz, et le prince de Condé au château de Worms.

On parlait d'une proclamation du duc de Brunswick, dans laquelle, traitant la France comme un pays déjà conquis par les armes

1792. allemandes, il ordonnait d'accueillir les soldats comme des libérateurs, et menaçait les Français, en cas de résistance, des traitemens les plus rigoureux. Il annonçait une mort présente aux habitans des villes et des campagnes pris les armes à la main; la confiscation de leurs biens aux membres des administrations, qui ne favoriseraient pas le succès de ses armes. Il déclarait que son intention était de détruire le corps législatif, et menaçait d'anéantir Paris par le fer et par le feu.

Une seconde proclamation, datée de Coblentz, enchérissait encore sur la première. Ce général y déclarait que si, contre toute attente, et par les manœuvres des habitans de Paris, la famille royale recevait *quelque outrage*, toutes les villes qui se rencontreraient sur sa route, éprouveraient la plus terrible punition de ce crime irrémissible. Ces écrits, dignes d'Attila et de Tamerlan, loin de faire l'impression qu'on en attendait à la droite du Rhin, n'eurent d'autre effet que de favoriser le projet qu'avait formé une des sections jacobines de livrer le gouvernement de France aux non-propriétaires, aux sans-culottes.

Le roi de Prusse avait fait la revue de l'armée combinée; elle était composée de cinquante mille Prussiens, à la tête desquels il devait marcher; de trente mille Autrichiens, sous les ordres du prince Hohenlohe et du comte de Clairfayt, et de sept mille Hessois. A l'égard

l'égard des émigrés, leur armée, forte de vingt-deux mille hommes, y compris quelques régimens levés par de petits princes d'Allemagne, était divisée en trois corps, dont l'un, de douze mille hommes, commandé par les frères de Louis XVI, suivait la grande armée; les deux autres, de cinq mille hommes chacun, aux ordres du prince de Condé et du duc de Bourbon, étaient employés aux bords du Rhin avec l'armée d'observation. 1792.

Le roi de Prusse, qui se montrait le champion de la coalition de Pilnitz, était précisément le seul monarque de l'Europe qui ne formât aucune prétention sur le territoire français; mais la cour de Pétersbourg, qui méditait alors le déchirement de la Pologne, qu'elle exécuta les années suivantes, promettait de lui donner les plus riches possessions aux environs de la Vistule, en indemnité des efforts qu'il devait faire sur les bords de la Seine.

Jusqu'alors les projets de la coalition avaient été légèrement appréciés par les Français. Quelques-uns même les révoquaient en doute; mais dès qu'on apprit que les Allemands menaçaient la Champagne, on parut sortir de l'assoupissement le plus profond. Le cri de guerre, poussé dans Paris, porté par la renommée, sur des ailes de feu, jusqu'aux sommets des Alpes et des Pyrénées, fut le prélude des efforts prodigieux qui signalèrent, pendant les années suivantes, les armées républicaines.

1792.

CHAPITRE VIII.

Convocation des assemblées primaires pour la création de la convention nationale.

DANS ces circonstances, l'assemblée législative sentait son insuffisance. Les uns adoptaient un roi sans constitution, les autres une constitution sans roi, et des troisièmes ne voulaient ni constitution ni monarque, mais une administration purement révolutionnaire, *qui* ouvrait une large porte aux meurtres, aux pillages, aux dilapidations de toute espèce. Ne pouvant se concilier, ni presque s'entendre, ces sénateurs s'étaient déterminés à descendre de leurs chaises curules, avant la fin de leur magistrature; mais, convaincus que si les députés à la constituante étaient jaloux de la conservation de leurs lois, ils avaient eu tort de s'exclure, par un décret, de la législature suivante, les députés à la législative ne firent pas la même faute, et se déclarèrent éligibles à la convention, qui allait s'assembler. Les assemblées primaires étaient convoquées pour l'élection de ce nouveau corps législatif, investi de pouvoirs illimités, mais destiné surtout à prononcer sur le sort de Louis XVI, prisonnier à la tour du Temple; à réviser l'œuvre de la constituante, et à faire respecter

au dehors le nouveau gouvernement, après l'avoir affermi sur des bases solides. 1792.

Jamais une charge aussi pesante, des fonctions aussi augustes, aussi délicates n'avaient été confiées à une seule assemblée de représentans. Mais aussi quel vaste champ s'ouvrait à l'ambition d'une foule d'intrigans qui ne considéraient la révolution, que comme la mesure la plus expéditive pour parvenir aux premiers emplois publics, et accumuler sur leurs têtes les plus grandes richesses. Déjà les ordonnateurs du 10 août s'étaient distribués *toutes* les places lucratives, lors du renouvellement du ministère et des autres autorités. Le 11 août, à trois heures du matin, Camille-Desmoulins et Fabre-d'Eglantine se *rendirent chez Danton*, pour lui annoncer qu'il était nommé ministre de la justice. Fabre alors ajouta : Ce n'est pas tout, il faut que tu me fasses secrétaire du sceau. — Et moi, dit Camille, je veux être ton secrétaire. — Mais, êtes-vous bien surs que je sois ministre, répondit Danton à moitié endormi? — Oui, reprirent à la fois les deux aspirans, et nous ne te quittons pas que nous n'ayons ta parole pour ces deux places; et tout fut arrangé au desir des deux patriotes révolutionnaires. Le lendemain, Collot-d'Herbois, disait à Robert, un de ceux qui composèrent la députation de Paris à la convention : Ma foi, voilà le faubourg S.t-Germain qui va bientôt être désert,

nous pourrons choisir chacun l'hôtel qui nous
1792. conviendra.

Les orléanistes voulaient régner aux pieds d'une nouvelle dinastie, sur les cadavres de l'ancienne. Il ne s'agissait, pour eux, que d'être en majorité dans la convention pour faire de la France entière une proie qu'il leur devenait facile de dévorer.

L'influence des jacobins et des cordeliers était presque complète sur Paris, ville immense où les hommes ne se connaissant pas réciproquement, il était aisé aux désorganisateurs de séduire la multitude à l'aide d'un masque de patriotisme et d'un vain arrangement de paroles emportées par les vents. Les jacobins s'étaient encore assurés, *par leurs* affiliations, d'une assez grande quantité de nominations dans lès départemens; mais ils craignaient l'influence des hommes probes et éclairés, en possession par leurs vertus et par leurs talens de la confiance publique, et que le peuple était accoutumé depuis long-tems à consulter dans ses affaires; ils craignaient aussi les tentatives que pouvaient faire les amis de l'ancien régime, pour composer la convention à leur gré.

Pour éloigner des assemblées primaires tous les hommes qui leur étaient suspects, il fallait un coup de force capable de jeter l'effroi dans toutes les ames, la journée affreuse dont tous

les prodiges enfantés par la révolution n'effaceront jamais la tache sanglante. 1792.

CHAPITRE IX.

Papiers trouvés au château des Tuileries. Décrets d'accusation lancés contre plusieurs particuliers. Création d'une commission populaire pour juger les délits du 10 août.

D'APRÈS le décret du 10 août, qui ordonnait que les registres de la liste civile seraient déposés sur le bureau de l'assemblée nationale, après avoir été cottés et paraphés ; une commission, composée de députés à l'assemblée et de commissaires à la commune de Paris, fut chargée de faire le dépouillement de tous les papiers trouvés chez l'administrateur de la liste civile. Non-seulement l'assemblée législative en ordonna l'impression et l'envoi aux départemens et aux armées, mais elle chargea des commissaires d'en faire l'analyse, et de lui présenter ce tableau qui pouvait être intitulé la nécessité de la journée du 10 août, vérifiée par les titres même inventoriés chez les principaux agens de la contre-révolution. Ce rapport ne fut fait que le 16 septembre; mais les différentes pièces, présentées successivement sous les yeux du corps législatif, met-

taient en évidence non-seulement les individus
1792. qui composaient le comité secret des Tuileries, dont on avait fait mention plusieurs fois à l'assemblée, sous le nom de comité autrichien; mais elles accumulaient les preuves des efforts continuels faits par le pouvoir exécutif pour amener une contre-révolution. Ces pièces, déchirant le voile qui couvrait la cour, jetaient le plus grand jour sur les manœuvres de tous ceux qui désolaient les premiers instans de la révolution, et l'empêchaient de s'affermir, et sûr leur intelligence avec le château des Tuileries. On avait aussi trouvé, dans les appartemens du roi, plusieurs papiers qui expliquaient les motifs du refus obstiné, fait par Louis XVI, de sanctionner les *décrets portés* contre les prêtres et les nobles. Ce fut le sujet d'un décret d'accusation contre tous les ministres qui se trouvaient en place au mois de novembre 1791, et contre Alexandre Lameth et Barnave qui avaient assisté aux séances du conseil, dans lesquelles il fut décidé que le roi refuserait sa sanction à ces décrets.

Les connaissances qu'acquérait le nouveau gouvernement, donnaient lieu de renfermer dans les prisons de Paris, et dans quelques maisons transformées en prisons, une foule de gens de tous états, mais sur-tout des nobles, des prêtres, des gens de robe; les uns étaient accusés d'avoir entretenu des intelligences avec les ennemis extérieurs; d'au-

tres, de s'être trouvés dans les appartemens des Tuileries, le 10 août, et d'avoir fait feu sur le peuple qui attaquait le château. Un grand nombre n'avaient contre eux que la classe de la société dans laquelle ils se trouvaient. On les avait emprisonnés comme prêtres, comme nobles, comme magistrats, pour se donner le tems de prendre des informations sur leur compte. 1792.

Deux décrets avaient été rendus contre les prêtres, depuis que le roi était au Temple; l'un supprimait leur costume religieux à l'extérieur des églises, et l'autre soumettait à la déportation ceux d'entr'eux qui n'avaient pas prêté le serment de maintenir la constitution civile du clergé. Les prêtres qu'on trouvait en contravention, ou qui se présentaient d'eux-mêmes aux sections de Paris, pour se procurer des passeports, furent déposés au couvent des Carmes, près du château du Luxembourg, et au séminaire de S.t-Firmin, en attendant qu'il fût pris des mesures pour leur déportation.

On accusait les juges de la haute-cour d'Orléans de lenteur et même de connivence avec les contre-révolutionnaires. Sur la demande du corps municipal, l'assemblée nationale ordonna que les sections de Paris formeraient un tribunal criminel, auquel seul serait attribuée la connaissance des delits du 10 août. Ce tribunal fit exécuter, sur la place, en face

1792. du château des Tuileries, Corlenot-d'Angremont, qui avait été maître de langue de la reine, Laporte, intendant de la liste civile, Durosoi, auteur de la Gazette de Paris, et quelques autres accusés. Il acquitta le vieux comte d'Affry, colonel du régiment des Gardes-Suisses, et Montmorin.

Le peuple applaudit au jugement rendu en faveur de d'Affry. On savait que, retenu dans son lit par la goutte, il ne s'était point trouvé, le 10 août, aux Tuileries. On ajoutait même qu'il s'était refusé aux sollicitations de la reine, lorsqu'elle lui avait ordonné de diriger la défense du palais. Mais la multitude poursuivait avec acharnement Montmorin, compté parmi ceux qui composaient le comité autrichien des Tuileries. Il s'était réfugié dans une maison de blanchisseuse, au faubourg Saint Antoine. On le découvrit par l'imprudence de son hôtesse. Elle achetait chaque jour les plus belles volailles et les meilleurs fruits, qu'elle portait chez elle sans prendre aucune précaution contre ses voisins. On soupçonna bientôt qu'elle recélait un aristocrate distingué. Ces soupçons arrivèrent jusqu'au comité des recherches de la commune; Montmorin fut arrêté au moment qu'il s'y attendait le moins. Lorsque son innocence fut proclamée, ceux qui voulaient sa mort, faisaient retentir de leurs clameurs les voûtes du palais. Le ministre de la justice, Danton, ordonna de retenir le prisonnier dans

les fers. Il périt pendant les massacres de septembre. 1792.

CHAPITRE X.

Préliminaires des massacres de septembre. Visites domiciliaires.

D'UN côté, les formes observées par le tribunal populaire faisaient appréhender, aux meneurs de la commune du dix août, que beaucoup de victimes, qu'ils avaient désignées, ne leur échappassent : de l'autre, quelques sections de Paris commençaient à se lasser des formes arbitraires qu'employait la municipalité dans les *incarcérations* qui se multipliaient tous les jours. Louvet, président de la section des Lombards, lui fit prendre un arrêté qui déclarait le conseil communal du dix août usurpateur, retirait le pouvoir de ses commissaires, et engageait les autres sections à imiter sa conduite. Dans ces circonstances, les jacobins résolurent de hâter le coup qu'ils méditaient. Assassiner lâchement, pendant plusieurs jours consécutifs, huit ou dix mille individus, hommes ou femmes, au milieu d'une ville dont les habitans passaient pour avoir des mœurs douces et des habitudes frivoles, était un de ces attentats contre l'espèce humaine, dont heureusement les exemples sont rares dans

1792. l'histoire. La soif de l'or, cette aveugle déité à laquelle seule les intrigans offrent leur encens, inspira aux jacobins cette horrible *forme acerbe*, selon l'expression de l'*horrible* Barrère.

Alors naquit l'*ingénieuse invention* des conspirations des prisons, dont la tragique expérience fut renouvellée plusieurs fois dans la suite.

Je parlerai bientôt de l'expédition du roi de Prusse en Champagne. La prise de Longwi fut annoncée à l'assemblée nationale, le 26 août. Cet événement exigeait des mesures extraordinaires; on décréta la formation d'un corps de trente mille hommes, qui devait marcher sur-le-champ aux frontières, et la réunion de toutes les brigades de gendarmerie *qui n'étaient* pas d'une nécessité indispensable dans l'intérieur. Le comité de surveillance de la municipalité de Paris avait arrêté, le même jour, que des visites domiciliaires seraient faites dans toutes les maisons de Paris, pour arrêter les gens suspects. C'était un moyen imaginé pour prendre, comme dans un vaste filet, tous ceux qui, étant enveloppés dans la proscription générale, avaient eu l'art de se soustraire au sort qui les attendait.

Danton, voulant convertir cet arrêté en décret, se rendit dans le sein du corps législatif, le 28 août, et dit : « Le pouvoir exécutif provisoire m'a chargé d'entretenir l'assemblée nationale des mesures qu'il croit utiles pour

sauver la chose publique. Je vous développerai les motifs de ces mesures, en ministre révolutionnaire. Nos ennemis ont pris Longwi, mais la France est encore intacte. Vous concevez que les inquiétudes que l'on répand sur notre situation sont très-exagérées. Nous avons anéanti le despotisme dans la capitale, ce n'est que par une *convulsion* nationale que nous pourrons chasser les despotes. Vous n'avez eu jusqu'ici que la guerre simulée de Lafayette, il faut avoir la guerre de la nation contre les despotes. Il est tems de dire au peuple, que le peuple en masse doit se précipiter sur ses ennemis. » 1792.

» Nous vous proposons de décréter que chaque municipalité assemblera tous les hommes qui sont dans son sein, en état de porter les armes, et qu'elle les équipera. Nous demandons encore qu'elle autorise les visites domiciliaires, pour faire le dénombrement des armes; mais pour que les mesures aient leur effet, on a fermé les portes de la capitale, et l'on a eu raison. S'il faut encore mettre sous la main de la loi trente mille traîtres, qu'ils y soient mis demain. La municipalité est investie du pouvoir de saisir tous les hommes suspects. »

Le projet de Danton fut décrété; cependant, malgré l'activité du conseil communal, on ne vint pas à bout d'arrêter trente mille individus. Une partie de ceux qui furent saisis comme suspects, furent relâchés par les comités des

sections, les autres augmentèrent le nombre
1792. des victimes que renfermaient déjà les prisons.

Elles étaient alors comblées. Une brochure qui parut dans le public, au mois de novembre, sous ce titre : *Mon agonie de trente-huit heures*, par Journiac de Saint-Méard, et qui renferme les détails les plus déchirans sur les massacres du deux septembre, nous apprend que, le vingt-six à minuit, un officier municipal se présenta dans la prison de l'abbaye Saint-Germain, pour inscrire le nom des prisonniers, et les causes de leur écrou. Cette observation conduit à penser que, dans le tems où se faisaient les visites domiciliaires, le ministre de la justice Danton, sur des listes qu'il s'était procurées, avait *déterminé quels* étaient les individus auxquels *les* portes des prisons seraient ouvertes pendant les massacres, afin que l'indulgence exercée envers un certain nombre de prisonniers environnât d'une espèce d'appareil judiciaire le meurtre de tous les autres.

Brissot, un des hommes qui démasquèrent, avec le plus d'énergie, les monstres auxquels *Anacharsis Clootz* donna le nom de *septembriseurs*, rapporte, dans le Patriote Français qu'il dirigeait, que, s'étant rendu, le 4 septembre, chez le ministre de la justice, pour lui témoigner son étonnement de ce que les mesures les plus efficaces n'étaient pas prises pour arrêter un massacre dans lequel,

parmi quelques coupables, se trouvaient nécessairement enveloppés un grand nombre d'innocens, Danton lui répondit froidement : Nous devions tous être égorgés, à commencer par les patriotes les plus purs ; on avait procuré à tous ces coquins d'aristocrates, qui sont dans les prisons, des armes à feu et des poignards ; à une heure indiquée de la nuit du 2 au 3 septembre, on devait leur ouvrir les portes, ils se seraient répandus dans tous les quartiers de Paris, pour égorger les femmes et les enfans des patriotes qui se disposaient à partir pour la frontière ; le peuple a été instruit de cette conspiration, il a été impossible de modérer sa colère. Brissot observait que cette conspiration lui paraissait imaginaire, et que dans aucun cas les innocens ne devaient être confondus avec les coupables ; les coupables seuls sont punis de mort, reprit vivement Danton, on a pris les précautions convenables pour assurer la liberté de ceux qui méritent de la recouvrer. 1792.

CHAPITRE XI.

L'assemblée nationale casse, par un décret, le conseil communal de Paris.

J'AI déjà observé que quelques sections, étonnées de la multitude des incarcérations

1792. que la municipalité ordonnait chaque jour, avaient censuré leurs commissaires. Conduite inhabile qui, loin d'arrêter les maux dont on se plaignait, les rendait incurables, en poussant aux derniers excès des hommes engagés dans les crimes, et qui croyaient s'assurer l'impunité, en comblant la mesure de ceux qu'ils pouvaient encore commettre.

Des placards, affichés dans les rues de Paris, désignaient aux vengeances populaires la plupart des ministres qui composaient le conseil exécutif; un grand nombre de députés à la législative étaient aussi menacés. Le ministre Roland annonça, le 29, au corps législatif, que les suites du système désorganisateur déployé par le conseil de la commune de Paris, étaient si effrayantes qu'il lui devenait impossible de répondre des subsistances de la capitale. Hugonin, président, et Méhée, secrétaire de la commune, mandés à la barre pour rendre compte de leur conduite, osèrent répondre que, *représentans du peuple souverain, leurs pouvoirs étaient illimités*.

L'assemblée nationale s'appercevait un peu tard que le conseil communal du 10 août, dont elle avait favorisé l'établissement, était en mesure de lui dicter des lois; mais telle était la dissention qui régnait entre les députés, qu'ils étaient entièrement subjugués par les clubs. Cependant un décret, rendu le 30

août, cassa cette municipalité, et ordonna que, dans les vingt-quatre heures, les sections formeraient un autre conseil dans lequel seraient conservés le maire, Pétion, et le procureur de la commune, Manuel; mais bientôt la faiblesse de l'assemblée se montra toute entière. Les émissaires des cordeliers et des jacobins, disséminés dans les sections, présentaient le décret, qui venait d'être rendu, comme une mesure contre-révolutionnaire, arrachée au corps législatif par les nombreux ennemis de la chose publique, renfermés dans le sein de cette assemblée. 1792.

On assurait que le duc de Brunswick n'aurait pas eu la témérité de pénétrer sur le territoire français, s'il n'était secrétement appuyé par un parti puissant dans la législative. Des grouppes menaçans se formaient dans tous les quartiers, les orateurs y prononçaient hautement que les dangers de la patrie leur paraissaient moins l'effet des complots de Louis XVI et de Lafayette, que *l'ouvrage* insidieux de quelques hommes sur le patriotisme desquels le peuple paraissait compter. On concluait que le peuple devait se porter en masse au corps législatif, pour l'engager au rapport d'un décret qui tendait à le priver des magistrats investis de sa confiance, dans un moment où, sans cette confiance réciproque du magistrat et du peuple, l'état était menacé d'une ruine imminente.

1792.

CHAPITRE XII.

Le conseil se rend à la barre de l'assemblée. Discours de Tallien et de Manuel. Le décret est rapporté.

Pétion, feignant d'appréhender les suites d'une effervescence qu'il pouvait avoir ménagées lui-même, se présenta, le 31 août, à la barre du corps législatif, à la tête de ce conseil municipal, dont la destitution était ordonnée par un décret ; il ne prononça qu'un petit nombre de phrases pour inviter l'assemblée à prêter une favorable attention à l'orateur de la députation chargée de proposer des moyens conciliatoires. Alors Tallien prit la parole et dit :

» Législateurs, les représentans provisoires de la commune de Paris ont été calomniés et jugés sans avoir été entendus ; ils viennent vous demander justice. Appelés par le peuple, dans la nuit du 9 au 10, pour sauver la patrie, ils ont dû faire ce qu'ils ont fait. Le peuple n'a pas limité leurs pouvoirs ; il leur a dit : Allez, agissez en mon nom, j'approuverai tout ce que vous aurez fait. »

» Vous avez applaudi à toutes nos mesures, vous êtes remontés par nous à la hauteur des représentans d'un peuple libre ; c'est vous-mêmes

mêmes qui nous avez donné le titre de représentans de la commune, et vous avez voulu communiquer directement avec nous. Tout ce que nous avons fait, le peuple l'a sanctionné. Nous avons cassé des juges de paix, indignes de ce beau titre ; nous avons cassé la municipalité feuillantine ; nous avons fait arrêter des conspirateurs, et nous les avons mis entre les mains des tribunaux pour leur salut et pour celui de l'état. » 1792.

» Nous avons proscrit des journaux incendiaires, ils corrompaient l'opinion publique ; nous avons fait des visites domiciliaires ; qui nous les avait ordonnées ? vous ; nous avons fait arrêter les prêtres perturbateurs, ils sont enfermés dans une maison particulière, *et sous peu de jours le sol de la liberté sera purgé de leur présence*. »

» La section des Lombards a réclamé, dans votre sein, contre nous ; mais le vœu d'une section n'anéantit pas celui de la majorité très-prononcée des sections. Hier, une foule de citoyens, dans nos tribunes, nous ont assuré qu'ils nous conservaient leur confiance. Si vous nous frappez, frappez aussi le peuple qui a fait la révolution du 10 août, il est maintenant en assemblées primaires, il exerce sa souveraineté ; consultez-le, qu'il prononce sur notre sort. Vous nous avez entendu, prononcez ; les hommes du 10 août

ne veulent que la justice, et obéissent sans
1792. murmurer à la volonté du peuple. »

Manuel, qui parla ensuite, fit l'observation que le corps législatif était entré en contradiction, puisque la veille il avait destitué le conseil communal, et déclaré que le conseil avait bien mérité de la patrie. Il finit par annoncer que le conseil voulant remplir les vues qu'avait eues le corps législatif, en infusant de nouveaux magistrats dans la municipalité provisoire, avait arrêté la veille que, dans la crise où l'on se trouvait, si tout changement de magistrats portait un manifeste préjudice à la chose publique, il n'était pas moins nécessaire, pour l'unité du gouvernement, de remplir les intentions du corps législatif; et que, pour remplir ces deux objets, les administrateurs qui formaient le conseil de la commune avant le dix août, rentreraient dans leurs fonctions; que les nouveaux administrateurs leur seraient adjoints, avec voix délibérative dans les séances du conseil municipal, et l'expectative de toutes les places qui deviendraient vacantes.

L'assemblée nationale se contenta de cette explication. Une commission fut chargée de faire un nouveau rapport sur la commune du 10 août; et cette affaire n'eut plus de suites.

Cependant, Barrère avait dit : Le conseil général de la commune, né de l'anarchie, doit cesser avec l'anarchie. Au lieu de cela,

une députation de cette commune vint dans la séance du soir demander que les prisonniers de la haute-cour d'Orléans, fussent transférés à Paris. L'orateur ajouta : « Si vous n'accordez pas notre demande, nous ne répondons plus des vengeances du peuple..... Vous nous avez entendus ; vous savez que l'insurrection est un devoir sacré ». Je parlerai bientôt des suites de cette pétition. 1792.

Les grands préparatifs se faisaient alors pour exécuter le massacre des prisonniers. Sous prétexte que le comité de surveillance de la commune mettait trop de lenteur dans ses opérations, on lui en substitua un autre. Je crois devoir transmettre à la postérité le nom de ceux qui le composaient ; c'étaient : Marat, Panis, Sergeant, Duplain, Celly, l'Enfant, Dufortre, Leclerc, Fergas et Jourdeuil.

CHAPITRE XIII.

Séance du corps législatif le I.er septembre.

Le premier septembre, le bruit se répandit dans Paris que Verdun, bloqué par les Prussiens, ne pouvait faire qu'une très-courte résistance. Les ministres s'étaient rendus dans le sein du corps législatif, pour concerter les mesures qu'ils avaient à prendre. Les opinions paraissaient partagées. Danton,

dont le principal mérite consistait dans sa
1792. stature colossale et sa voix de taureau, parla dans le tumulte. Il promit avec assurance que le roi de Prusse serait bientôt forcé de rétrograder.

« Tout s'émeut, tout s'ébranle, tout brûle de combattre. Verdun n'est pas pris. *Une* partie du peuple va se porter aux frontières : une autre va creuser des retranchemens ; et la troisième avec des piques défendra l'intérieur de nos villes. Les commissaires de la commune de Paris vont proclamer d'une manière solemnelle, l'*invitation* de s'armer et de marcher pour la défense de la patrie. C'est dans ce moment, législateurs, que vous pouvez déclarer *que Paris a* bien mérité de la patrie ; c'est à ce moment que l'assemblée nationale va devenir un vrai comité de guerre. Nous demandons que vous concouriez avec nous pour diriger ce mouvement sublime du peuple, en nommant des commissaires qui nous seconderont dans nos grandes mesures. Nous demandons que quiconque refusera de marcher en personne ou de remettre ses armes, soit puni de mort.... Le tocsin qui va sonner, n'est point un signal d'alarme ; c'est la charge sur les ennemis de la patrie : pour les vaincre, il ne nous faut que de l'audace. »

En conséquence, il fait décréter l'envoi de commissaires ambulans dans les grandes

municipalités, pour seconder les efforts que faisait dans Paris le pouvoir exécutif; une adresse aux départemens pour diriger le mouvement révolutionnaire; et que ceux qui entraveraient les opérations du conseil exécutif, seraient punis de mort. 1792.

Il était trois heures après-midi, lorsque les ministres furent investis d'un pouvoir, que Sylla ne reçut jamais du sénat romain. Aussitôt, les commissaires s'assemblent chez Danton. Les commissaires ambulans sont nommés. Ils partent pour leurs destinations; et bientôt on sut qu'ils avaient exercé dans Meaux, dans Rheims, dans Lyon, les scènes sanglantes dont Paris fut témoin le 2 septembre et les jours suivans.

Dans le même tems, Robespierre s'exprimait en ces termes à la tribune de la municipalité : « Personne n'ose donc nommer les traîtres? Eh bien, moi, pour le salut du peuple, je les nomme. Je dénonce le liberticide Brissot, la faction de la Gironde, et la scélérate commission des vingt-un de l'assemblée nationale. Je les dénonce pour avoir vendu la France au duc de Brunswick, et pour avoir reçu d'avance le prix de leur lâcheté. » Il offrait les preuves pour le lendemain : ce lendemain était le 2 septembre.

1792.

CHAPITRE XIV.

Massacres du 2 septembre.

Le 2 septembre, à neuf heures du matin, Manuel fait prendre au conseil de la commune l'arrêté suivant : Aux armes citoyens, l'ennemi est à nos portes.

« Les barrières seront fermées sur-le-champ, et le canon d'alarme sera tiré à midi. La générale sera battue pour annoncer à toutes les sections les dangers de la patrie. L'assemblée nationale et le pouvoir exécutif seront prévenus de cet arrêté. Les membres du conseil général de la commune se rendront sur-le-champ dans leurs sections respectives, y proclameront le présent arrêté, peindront avec énergie les trahisons dont nous sommes entourés, inviteront tous les citoyens à marcher au premier signal, et feront désarmer tous les gens suspects ». En conséquence, tous les citoyens armés se préparaient à se rassembler au Champ-de-Mars pour marcher vers les frontières de la Champagne au secours de Verdun.

A midi, le canon d'alarme se fait entendre sur le Pont-Neuf. Un lugubre tocsin sonne de toutes parts. De tous côtés on court aux

armes, aux cris mille fois répétés : *volons à l'ennemi.* 1792.

Les habitans de Paris se trouvaient dans un de ces momens d'enthousiasme dont les scélérats savent si bien profiter pour parvenir à leurs fins criminelles. Les désorganisateurs, se glissant dans la foule, mettent à profit l'exaltation de la multitude mêlée avec quelques sentimens de terreur. *Nos ennemis les plus cruels ne sont pas devant Verdun ; ils sont à Paris, dans les prisons.* Les uns répandent ce bruit, d'autres l'accréditent. Pour lui imprimer plus de vraisemblance, des gens apostés ajoutent que les royalistes, dont Paris est plein, sont sur le point de forcer les prisons pour en tirer leurs partisans ; et qu'ils n'ont ajourné leurs projets sanguinaires que pour profiter de l'absence des défenseurs de la patrie qui se disposent à voler à la rencontre des Allemands et des émigrés. *Laisserions-nous nos femmes et nos enfans à la merci de ces brigands qui se proposent de les immoler pendant que nous combattrons nos ennemis extérieurs ? Il faut les prévenir. Courons aux prisons ; égorgeons ceux qu'elles renferment.*

La faiblesse écouta la voix du crime.

Bientôt ce cri exécrable : *égorgeons les prisonniers*, vole de bouche en bouche. On dirait que le directoire des jacobins a fait passer la fureur qui l'anime dans l'ame de tous ceux

qui écoutent ses émissaires, s'il est vrai que les premiers rassemblemens ne furent pas son ouvrage.

Je n'ai point entendu dire ce que je raconte. J'ai vu les scènes sanglantes où la mort, armée de sa faulx redoutable, moissonnait aveuglément ses victimes amoncelées, sans distinguer l'âge ni le sexe, ni sur-tout le crime de l'innocence. Des hommes, transformés en bourreaux, armés de sabres, de piques, de massues, trempaient leurs mains, avec une joie féroce, dans le sang des malheureux qu'on faisait sortir de leurs cachots les uns après les autres, et qu'on livrait, sans défense, à leurs coups.

Ceux qui présidaient à ces boucheries, *s'étaient donnés à eux-mêmes le titre de juges du peuple*. Assis à la porte d'une prison, autour d'une table sur laquelle étaient mêlés des papiers, des pipes, des sabres, des bouteilles, des verres, chaque prisonnier était traîné devant eux par des satellites dont les bras ensanglantés annonçaient le sort qui lui était destiné.

Dans cet instant terrible où le proscrit allait passer de l'être au néant, les prétendus juges et les bourreaux qui les entouraient, lui insultaient encore. On sut bientôt que, dans toutes les prisons, le cri horrible : *à l'Abbaye ou à la Force*, qui retentissait de tems en tems dans les airs, était l'arrêt de mort ;

et celui de *vive la nation*, l'annonce du dernier soupir rendu par la victime. 1792.

Les infortunés qui attendaient en palpitant leur heure dernière, pouvaient compter les soupirs des mourans ; ils entendaient le cliquetis des poignards, les coups de massue, et les hurlemens d'une multitude de monstres altérés de carnage, et commandant de nouveaux assassinats.

Les massacres commencèrent à trois heures après-midi. Cinq voitures de place, escortées par un détachement de fédérés du midi, parmi lesquels se trouvaient des égorgeurs de la glacière d'Avignon, conduisaient vingt prêtres à l'abbaye Saint-Germain. Les uns assurent que ces malheureux, pour obéir au décret qui les condamnait à la déportation, étaient partis de compagnie ; et que les corps armés, chargés de garder les barrières depuis que le tocsin se faisait entendre, les avaient arrêtés. D'autres pensent que, saisis comme suspects pendant les visites domiciliaires des jours précédens, ils venaient d'être interrogés à la mairie par Billaud-Varennes, substitut du procureur de la commune, qui les envoyait à la prison de l'abbaye Saint-Germain, pour y être provisoirement déposés. Au surplus, environnés par ces hommes et ces femmes que nous avons vu dans la suite faire le métier d'accompagner à l'échafaud les victimes que Robespierre y envoyait, et les accabler

d'insultes, ces prêtres devaient être effrayés
1792. des propos sinistres qu'ils entendaient.

Une personne, que le hasard rendit présente à l'événement que je rapporte, vit à la descente du Pont-Neuf, du côté du midi, un des fédérés de Marseille, monter sur le marche-pied de la quatrième voiture, et plonger son sabre, à plusieurs reprises, dans le cœur d'un des prêtres qu'elle renfermait. Le sang jaillissait au-dehors à gros bouillons. Ce spectacle semblait augmenter la fureur de ceux qui se pressaient autour des voitures, et dont le nombre augmentait à chaque instant. On disait que celui qui venait d'être tué avait provoqué lui-même son malheur en menaçant de la main ou de la canne un des marseillais.

Soit que cette particularité fût vraie, ou seulement imaginée pour colorer l'assassinat commis, un cri général se faisait entendre : *Il faut les tuer tous, ce sont des scélérats; ce sont des aristocrates qui devaient assassiner les femmes et les enfans des patriotes.* Des gens armés égorgent à l'instant les trois compagnons de celui qui avait été immolé. Un jeune homme, vêtu d'une robe-de-chambre blanche, se jetait hors de la voiture. Sa phisionomie intéressante, mais pâle et éteinte, annonçait qu'il était blessé ou qu'il sortait d'une maladie dangereuse. Il avait rassemblé ses forces chancelantes pour échapper au sort qui

le poursuivait. Déjà atteint de plusieurs coups, il criait encore : *grace, grâce, pardon;* mais en vain; il tombe sans vie au milieu des autres. 1792.

CHAPITRE XV.

Conduite du comité civil de la section de l'Unité. Harangue de Billaud-Varennes.

Cette voiture, qui ne contenait que des cadavres, n'avait pas cessé de marcher pendant le carnage, qui dura plusieurs minutes. On arrive à la prison de l'abbaye. Les morts sont jetés dans la rue. Les seize prisonniers vivans descendent pour entrer au comité civil de la section de l'Unité, qui ne se trouvait alors composé que de six magistrats. Deux prêtres sont immolés à la porte du comité : les autres parviennent à être introduits. Mais à peine leur interrogatoire était entamé, qu'une multitude, armée de sabres, de piques, de bayonnettes, pénètre par les fenêtres et par les portes. On enlève de force les prisonniers, et on les immole. L'un d'eux reçut le coup mortel dans les bras d'un des commissaires civils, qui voulait le couvrir de son corps.

Quatre restaient, le comité les avait fait passer dans une pièce plus reculée, destinée aux délibérations secrètes; parmi eux était Sicard, successeur du célèbre abbé de Lépée,

1792. instituteur des sourds et muets, qui eût été immolé en descendant de voiture, si un citoyen, qui l'avait reconnu, ne se fût jeté au milieu des sabres, en s'écriant : *Arrêtez, vous assassinez un homme utile à la patrie.* Ces paroles, prononcées avec l'élan d'une ame généreuse, suspendent la fureur des assaillans; ils abandonnent leur proie, et tandis qu'ils tournent leurs coups sur une autre victime, Sicard passe dans le fond du comité.

Mais les meurtriers avaient compté leurs victimes, ils les réclamaient avec menaces. Ces victimes, assises autour d'une grande table, une plume à la main, feignaient de prendre part à la délibération : cette ruse pouvait seule les sauver. Un des tueurs s'avisa de dire : je crois que voilà ceux que nous cherchons; vous vous trompez, répondit fermement le président, ce sont nos collègues. Ainsi les membres de cette administration, au péril de leur vie, sauvèrent quatre proscrits : exemple de générosité qui prouve combien facilement ont eût arrêté les massacres, si quelque autorité supérieure en avait eu la pensée.

A cinq heures, Billaud-Varennes, revêtu de l'écharpe municipale, et foulant aux pieds les cadavres amoncelés, disait aux massacreurs : *Respectables citoyens, vous égorgez les ennemis de votre pays, vous faites votre devoir, et vous méritez les plus grandes*

récompenses. Cette oraison cannibale échauffe les tueurs, ils demandent tumultueusement une nouvelle proie à dévorer; on les conduit aux Carmes du Luxembourg, et au séminaire de Saint-Firmin, où six cents prêtres étaient enfermés. 1792.

L'église des Carmes était la prison des prêtres; déposés dans cette maison religieuse, convertie en maison d'arrêt, on les en fait sortir après leur dîné, sous prétexte de leur procurer la douceur de prendre l'air dans le jardin. Les portes en sont enfoncées dans *un instant*, les massacreurs se jetent sur les prisonniers dispersés dans ce vaste enclos. Faut-il peindre le plus affreux tableau ? Des hommes faisaient la chasse à d'autres hommes, comme à des bêtes fauves. On les poursuivait dans les allées, sur les arbres, sur les murs et derrière les buissons.

Quelques-uns, blessés, se couchaient par terre, comme s'ils étaient morts; les massacreurs les examinaient avec soin, la ruse était bientôt découverte, et on achevait de les tuer. D'autres, en petit nombre, purent se sauver par la rue Cassette, en escaladant les murs de clôture; les assassins, qui ne tardèrent pas à s'en appercevoir, envoyèrent dans cette rue plusieurs d'entr'eux qui, le sabre d'une main et le pistolet de l'autre, massacraient ceux qu'ils purent rencontrer. Les mêmes scènes d'horreurs se répétaient à

pas permis de voir ce qui se passait. L'assem-
1792. blée, à ce récit, passa à d'autres discussions.

Les assassinats de la prison de la Force commencèrent par Rhulières, commandant de la gendarmerie à cheval; il était frère d'un littérateur connu par une histoire secrète de Russie, et par deux volumes de recherches sur l'état des protestans en France. L'abbé Bardy, violemment soupçonné d'avoir assassiné son frère, et Lachenaye, un des six commandans de la garde nationale de Paris, avant le 10 août, périrent pendant cette nuit. On compta près de trois cents personnes massacrées dans cette prison, le 2 septembre et les jours suivans. Les circonstances du meurtre de Louise-Marie de Savoye-Carignan, veuve du prince de *Lamballe*, tiennent particulièrement au but que je me suis proposé en écrivant l'histoire de la révolution.

Enfermée, le 19 août, dans le temple, avec madame de Tourzel, gouvernante des enfans de France, et Pauline de Tourzel, sa fille, on l'avait conduite à la prison de la Force, où ses heures étaient employées à consoler et à secourir tous ceux qui partageaient sa captivité. Epargnée, le deux au soir, lorsque le sang ruisselait à la porte de sa prison, elle s'était jetée sur son lit, accablée de tous les genres d'inquiétudes. Le trois, sur les huit heures du matin, deux hommes viennent lui signifier

signifier qu'elle allait être transférée à la prison de l'abbaye Saint-Germain. Ne comprenant pas le sens de l'arrêt de mort qu'on venait de prononcer contre elle, elle répondit que, prison pour prison, elle préférait de rester où elle était. 1792.

Alors, un des deux hommes, s'approchant d'elle, lui déclara brusquement qu'il fallait obéir, qu'il y allait de sa vie. Se résignant à sa destinée, elle pria ceux qui se trouvaient dans sa chambre de se retirer un instant, passa une robe, rappela les deux huissiers, et, suivie de sa femme-de-chambre, elle les accompagna dans le guichet redoutable, où deux municipaux, en écharpe tricolore, jugeaient les prisonniers. L'aspect des bourreaux, dont les mains, le visage et les vêtemens étaient teints de sang, et les cris lamentables des malheureux qu'on égorgeait dans la rue, l'avaient frappée d'un tel saisissement, qu'elle répondit peu de chose aux questions qui lui furent faites par ses prétendus juges. Sa sentence de mort fut bientôt prononcée, on l'égorgeait à neuf heures.

Je n'ai pas le courage de peindre les excès de barbarie et de lubricité, exercés sur son cadavre. Sa tête coupée fut portée dans la cour du temple. Louis XVI et Marie-Antoinette furent forcés de la considérer. On la promena dans plusieurs quartiers de Paris, sous les fenêtres du

1792. duc d'Orléans, au Palais-Royal, et sous celles du duc de Penthièvre, à l'hôtel de Toulouse.

Mais, quand on réfléchit que, le même jour, madame de Lamballe et madame de Tourzel étaient accusées, devant les mêmes juges, du même genre de crime, c'est-à-dire, de leur attachement à la famille royale, et que l'une fut mise en liberté, tandis que l'autre fut massacrée ; quand on considère que, depuis les événemens des 5 et 6 octobre 1789, madame de Lamballe avait refusé d'avoir aucune espèce de communication avec le duc d'Orléans, et qu'en la faisant égorger, il gagnait, après le décès du duc de Penthievre dont il était héritier, un douaire de cent mille écus de rente, non-seulement on apperçoit assez clairement la cause de la mort tragique de *cette femme* respectable, mais on juge, presque malgré soi, que le principal instigateur des mouvemens du 5 octobre 1789, fût encore celui des assassinats du 2 septembre.

CHAPITRE XVII.

Assassinat d'un grand nombre de Suisses.

Un assez grand nombre de Suisses, échappés aux massacres du 10 août, étaient enfermés dans la prison de l'abbaye Saint-Germain. Les massacreurs, qui venaient d'égorger les prêtres

des Carmes, arrivaient couverts de sang et de poussière. L'huissier Maillard, qui avait conduit les femmes à Versailles le 5 octobre 1789, marchait à leur tête. Il demande que tous les Suisses soient livrés sur-le-champ à la mort. « C'est notre volonté, s'écrie la multitude des cannibales! » Les prétendus juges du peuple prononcent le mot fatal : *A la Force.* 1792.

Maillard se charge de l'exécution. Arrivé dans la salle où les suisses étaient rassemblés : » Vous avez, leur dit-il, assassiné le peuple le 10 août, il demande vengeance, il faut aller à la Force. Les Suisses se précipitent à ses genoux : *Grace! Grace!*... Il ne s'agit, répond flegmatiquement Maillard, que de vous transférer à la Force, peut-être ensuite vous fera-t-on grace.

Mais les malheureux n'avaient que trop entendu les vociférations de la horde massacrante, qui jurait, sur des sabres ensanglantés, de les exterminer jusqu'au dernier. — « Eh! monsieur, pourquoi nous trompez-vous avec la plus barbare ironie? Nous savons bien que nous ne sortirons d'ici que pour aller à la mort.

Alors une foule d'égorgeurs remplit la prison. Les Suissés, étendus sur la terre devant eux, dans la posture la plus suppliante, cherchaient vainement à émouvoir le féroce Maillard, auquel les assassins paraissaient obéir. S'appercevant bientôt de l'inutilité de leurs soins, ils se lèvent simultanément, se serrent

1792. ensemble, se cramponnent les uns aux autres et se donnent les derniers adieux, en poussant des cris douloureux à l'aspect d'une mort inévitable.

L'empreinte du désespoir rendait plus intéressante la figure de quelques vétérans. Leurs cheveux blancs inspiraient du respect; leurs regards assurés semblaient intimider les meurtriers qui les environnaient. Ainsi l'amiral de Coligny en imposa quelque tems aux brigands que les Guises avaient chargés de l'assassiner.

Mais bientôt les hurlemens redoublés des massacreurs qui, se trouvant plus éloignés, n'étaient pas témoins de la scène déchirante qui semblait suspendre, comme par enchantement, la fureur de leurs complices, rendit à la troupe sa première férocité.

Tout-à-coup un Suisse, se débarrassant des embrassemens de ses camarades, se présente avec assurance. Sa taille était avantageuse, sa physionomie intéressante, son air martial. « Je veux mourir le premier, s'écria-t-il avec le calme apparent d'une douleur concentrée. S'il est quelqu'un parmi vous qui connaisse la discipline militaire, il doit savoir que des soldats comme nous ne saurions être coupables du crime dont on nous accuse : ce sont nos chefs. Cependant ils sont sauvés, et nous périssons. Mais apprenez que ces braves gens ne craignent pas la mort que, pour votre service, ils ont cent fois affrontée dans les

combats. » Puis il demande aux massacreurs qui l'entourent : Où faut-il aller ? Les portes de la prison s'ouvrent devant lui ; il s'avance fièrement. Les assassins, que son courage étonne, reculent d'abord ; ils forment un cercle autour de lui, le sabre, la hache, la bayonnette, la massue à la main. 1792.

Le Suisse, parvenu au milieu de ses assassins, fait deux pas en arrière, promène tranquillement ses regards autour de lui, croise ses bras sur sa poitrine, reste un moment immobile, et lorsqu'il voit que tout est disposé pour son sacrifice, il s'élance sur les piques et les bayonnettes, et tombe percé de mille coups. Ses derniers soupirs sont entendus des ses infortunés camarades, qui partagent bientôt son sort.

Il ne m'est pas possible de continuer ce dégoûtant tableau que présentaient toutes les prisons de Paris, et dont le souvenir glace encore mes sens. Quels sont les crayons assez rembrunis pour peindre des furies dont les figures et les vêtemens se couvraient de lambeaux de chair humaine, pour peindre des monceaux de cadavres qui obstruaient les rues adjacentes aux prisons, et des pavés abreuvés du sang qui coulait dans les ruisseaux. On voyait des charriots d'écurie, enlevés dans les maisons du faubourg S.t-Germain, conduits par des hommes ivres et dégoûtant de sang, qui emportaient successi-

vement les corps mutilés et les précipitaient
1792. dans les carrières de Mont-Rouge, à une lieue de Paris. On voyait sur ces charriots jusqu'à des femmes assises, elles tenaient dans leurs mains des membres humains et les montraient aux passans qui reculaient d'horreur.

CHAPITRE XVIII.

Séance de l'assemblée nationale pendant la nuit du 2 au 3 septembre.

Le corps législatif avait continué sa séance pendant toute la nuit du 2 au 3 septembre; instruit par la voix publique que les massacres continuaient dans les prisons, il avait demandé des renseignemens au conseil de la commune. Trois municipaux, Tallien, Truchon et Gueraud se rendirent à la barre de l'assemblée à deux heures du matin. Truchon, prenant la parole, dit: Législateurs, la plupart des prisons sont maintenant vides. Environ quatre cents prisonniers ont péri. J'ai cru devoir faire sortir de la prison de la Force toutes les personnes détenues pour dettes. J'en ai fait autant à S.te-Pélagie. Revenu à la maison commune, je me suis souvenu que j'avais oublié à la prison de la Force les bâtimens où sont renfermées les femmes, j'en ai fait sortir vingt-quatre, parmi lesquelles se trou-

vaient les dames Tourzel et Brice, et je me suis retiré. 1792.

Tallien parlant ensuite : On s'est d'abord porté à l'Abbaye ; le peuple a demandé les prisonniers détenus pour l'affaire du 10 août et pour cause de fabrication de faux assignats, ils ont péri sur-le-champ ; onze seulement ont été sauvés. Le conseil de la commune a envoyé une députation pour s'opposer au désordre. Le procureur de la commune s'est présenté le premier ; il a employé tous les moyens que lui suggéraient son zèle et son humanité ; il ne put rien gagner, et vit tomber à ses pieds plusieurs victimes ; lui-même courut les plus grands dangers. Delà le peuple s'est porté au Châtelet où les prisonniers ont été égorgés.

A minuit environ, nos commissaires se sont transportés à la prison de la Force et n'ont rien gagné sur la multitude. L'ordre a été donné au commandant-général d'y faire marcher la force armée ; mais le service des barrières exige un si grand nombre d'hommes, qu'il ne restait point assez de monde à sa disposition pour rétablir le bon ordre : nos commissaires n'ont pu empêcher le peuple d'exercer une juste vengeance.

Guiraut, le troisième commissaire, ajouta : On est allé à Bicêtre avec sept pièces de canon ; le peuple en exerçant sa juste vengeance rendait aussi justice. Plusieurs prisonniers ont

1792. été élargis au Châtelet. Les prisons de la Conciergerie sont absolument vides ; fort peu des prisonniers qu'elles renfermaient ont échappé à la mort. Le peuple faisait la visite des cadavres, et déposait l'argent et les portefeuilles. Un homme surpris en volant un mouchoir, a été tué. J'ai oublié un fait important pour l'honneur du peuple. Il avait organisé, dans les prisons, un tribunal composé de douze juges : d'après l'écrou et d'après les questions sommaires faites au prisonnier, le président posait les mains sur sa tête, et disait : Croyez-vous que dans notre conscience nous puissions élargir monsieur ; le mot *élargi* était sa condamnation ; quand on répondait oui, l'accusé était lâché, et il allait se *précipiter* sur des piques ; s'il était innocent, on lui rendait sa liberté.

CHAPITRE XIX.

Conduite de la commune de Paris pendant les massacres. Circulaire qu'elle envoya dans les municipalités de France.

Ce récit fallacieux, presque d'un bout à l'autre, n'excita aucune réclamation, il ne fut fait aucune remarque sur les contradictions qui se trouvaient entre le récit des trois commissaires de la commune.

Les massacres de Paris durèrent cinq jours de suite dans neuf maisons d'arrêt différentes. 1792.
La postérité refusera peut-être d'ajouter foi aux détails d'une aussi épouvantable boucherie, faite sous les yeux du gouvernement, et sans qu'il y mît le moindre obstacle. Une multitude d'hommes et de femmes environnaient les prisons, mais les meurtres étaient commis par un petit nombre de tueurs qui eussent été comprimés par une force armée peu nombreuse. Au surplus, les monstres qui trempaient froidement leurs mains dans le sang, pour gagner une modique somme qui leur était promise, étaient moins coupables que les ordonnateurs du carnage, qui disposèrent, avec un art infernal, les aveugles agens dont ils voulaient se servir.

Les plus abominables acteurs de cette inconcevable tragédie, ceux dont nos derniers neveux ne prononceront qu'en frémissant les noms exécrables, furent le duc d'Orléans et ses confidens, Laclos et Danton, qui ordonnèrent les massacres. Ce fut ce maire de Paris, Pétion qui, dans la crainte de compromettre sa popularité, ne prit aucune des mesures qui pouvaient arrêter le carnage. En vain on le vit dans la suite s'élever avec quelque force contre cette scène d'horreur; n'en est-il pas responsable, lui qui, ayant la garde nationale à ses ordres, pouvait, avec tant de facilité, prévenir les massacres ou les arrêter

1792. à son gré? Ce furent Panis, Sergeant, Billaud-Varennes et les membres du comité de surveillance de la commune, qui dirigèrent les assassinats. On assure que ces infâmes, pour entretenir la fureur de leurs satellites, avaient mêlé de la poudre à canon dans le vin et dans l'eau-de-vie qu'ils leurs distribuaient avec profusion. Ce fut le procureur de la commune Manuel, qui, non content de se transporter dans les prisons pour encourager les égorgeurs, envoyait dans tous les départemens, pendant les massacres, sous le contre-seing de Danton, la lettre suivante, qui provoqua le meurtre des prisonniers à Lyon et dans d'autres communes.

« Un affreux complot, tramé par la cour pour égorger tous les patriotes de l'empire français, complot dans lequel un grand nombre de membres de l'assemblée nationale se trouvent compromis, ayant réduit, le neuf du mois dernier, la commune de Paris à se ressaisir de la puissance du peuple pour sauver la nation, l'assemblée nationale vient d'oublier qu'elle a décrété que la commune de Paris avait sauvé la patrie, et l'on veut la destituer pour prix de son brûlant civisme. »

» A cette nouvelle, les clameurs publiques, élevées de toutes parts, ont fait sentir à l'assemblée nationale la necessité urgente de s'unir au peuple, et de rendre à la commune les pouvoirs dont elle l'avait investie. »

» Fière de jouir de la plénitude de la confiance nationale, et placée au foyer de toutes les conspirations, elle ne se glorifiera d'avoir pleinement rempli ses devoirs, que lorsqu'elle aura obtenu votre approbation, objet de tous ses vœux, et dont elle ne sera certaine qu'après que tous les départemens auront sanctionné ses mesures pour sauver la chose publique. » 1792.

» La commune de Paris se hâte d'informer ses frères de tous les départemens qu'une partie des conspirateurs féroces détenus dans les prisons, a été mise à mort par le peuple. Acte de justice qui lui a paru indispensable pour retenir par la terreur ces légions de traîtres cachés dans ses murs, au moment où tous les bons citoyens se préparaient à marcher aux ennemis. Sans doute la nation entière, après la longue suite de trahisons qui l'ont conduite au bord de l'abyme, s'empressera d'*adopter ce moyen de salut public*; et tous les Français s'écrieront comme les parisiens : marchons à l'ennemi; mais ne laissons pas derrière nous des brigands pour égorger nos femmes, nos enfans, nos frères et nos amis. *Signé*, les administrateurs du salut public, PANIS, SERGEANT, MARAT ».

Eh bien, tous ces hommes furent nommés par les électeurs de Paris, presque tous jacobins ou cordeliers, membres de la convention nationale.

1792. Le ministre Rolland, qui ne contribua pas à organiser ces affreuses journées, doit cependant en partager l'infamie, puisqu'il garda le plus coupable silence. Il ne suffisait pas de réclamer dans la suite; son devoir, en qualité de ministre de l'intérieur, était de se présenter à l'assemblée nationale, et de dire: « Représentans, un grand crime se prépare, se consomme. Une prétendue conspiration des prisonniers en est le mensonger prétexte. Presque tous les ministres se sont entendus pour commettre le plus vaste, le plus affreux massacre. On ne m'a pas proposé d'entrer dans ce noir complot, parce qu'on n'a pas vu en moi cette énergie du crime nécessaire pour les grands attentats; *mais* je n'en suis pas moins instruit des horreurs dont Paris est le théâtre. On vous en impose indignement. Vous seuls pouvez élever une barrière entre le despotisme brutal et l'anarchie sanglante sortis de cette enceinte. Hâtez-vous, au nom de la nature et de la loi. Présentons-nous ensemble aux assassins; soyons plutôt leurs victimes que leurs complices; partageons-nous les prisons, et n'en quittons le seuil qu'après l'avoir purgé des brigands qui s'en sont emparés. A votre exemple, tous les citoyens prendront la même route. Nos frères d'armes nous répondent des frontières de la France. C'est à nous de garantir l'intérieur, et de mourir s'il le faut pour le

maintien de l'ordre public. Mais non, nous ne périrons pas ; notre fermeté mettra en fuite les coupables. Ne souffrons pas plus long-tems des égorgemens de sang-froid : Marchons ». 1792.

Au lieu de cela, Rolland n'écrivit au corps législatif que le 3 septembre, comme s'il eût craint d'arrêter trop tôt les torrens de sang qui rougissaient les rues fangeuses de Paris. A quoi sert aux peuples de payer chèrement des magistrats, des ministres, des guerriers? Il n'a que faire de tout cela dans les jours calmes. Tout cet appareil politique est réservé pour le tems de crise. Et si, dans ce tems de crise, la loi est muette, que doit penser le peuple dont les intrigans prennent les livrées pour le couvrir d'infamie ? L'activité est la première vertu du magistrat. Le magistrat méchant est moins dangereux pour un grand peuple que le magistrat faible et pusillanime.

CHAPITRE XX.

Portrait de Marat.

De tous les administrateurs de la commune de Paris, Marat était le plus acharné sur sa proie.

Je n'ai pas encore parlé de cet être fé-

1792. roce, vomi comme une écume malfaisante par le volcan de la révolution, et que la démence et la fureur pouvaient seules tirer de l'obscurité à laquelle la nature l'avait condamné. Mais, puisque les pages de l'histoire doivent être souillées du nom méprisable de Marat, je dois son portrait à ceux qui n'ont connu qu'imparfaitement l'original.

La France n'a pas vu naître dans son sein Marat; mais c'est pour elle une honte durable de lui avoir laissé prendre quelque influence sur ses destinées.

C'était un homme qui n'avait pas *cinq* pieds de haut; aux formes extérieures hideuses et difformes, à une figure assez ressemblante à celle de l'Ourang-Outang, il joignait les inclinations basses et *crapuleuses* d'un homme sans mœurs, l'astuce d'un intrigant, l'imagination exaltée d'un énergumène, et l'ame vile d'un scélérat.

Né dans le comté de Neuchâtel, l'indigence l'avait conduit à Paris, où, pour gagner sa vie, il avait long-tems vendu du thé suisse, et une eau de sa composition, qu'il présentait aux dupes comme un spécifique contre toutes sortes de maladies.

Médecin, charlatan et physicien absurde avant la révolution, politique inepte et plat écrivain depuis cette époque, il se fit d'abord connaître par ses criailleries dans la section du théâtre français. La faction orléaniste, qui

dominait dans Paris, avait besoin d'un homme de son espèce pour parvenir à la désorganisation générale, sur laquelle le duc d'Orléans fondait ses projets ambitieux. Marat était à vendre, on l'acheta. Laclos, Sillery et Danton, chargés de le mettre en œuvre, le dirigeaient et le méprisaient. Tous ceux qui ont lu ses feuilles dévastatrices, savent que son style bas et dégoûtant n'empruntait quelque chaleur que des idées atroces qu'il osait développer, et sur lesquelles on ne s'arrêtait qu'avec un frémissement d'horreur. 1792.

On a vu Marat, du fond d'une cave où la frayeur le tenait enfermé chez le boucher Legendre, mordre, comme un chien enragé, tout ce qui paraissait à sa portée. Il alluma les torches de la guerre civile, si désastreuse dans la suite. Il fut le propagateur de ces boucheries humaines que nous avons vu s'ouvrir dans toutes nos villes, et dont les massacres de septembre furent le prélude. Ce même homme, qui prêchait le meurtre, le pillage et l'anarchie dans ses journaux, proposait aussi la dictature et la monarchie.

A l'abri de toute correction corporelle, par le mépris qu'inspirait sa figure grêle et difforme, il devint impunément colporteur des plus absurdes imputations dirigées, par les deux factions jacobines, contre tous ceux qui prenaient quelque influence sur les affaires publiques. *Thersite* de la convention, per-

1792. sonne ne daignait châtier son impudence. Ce misérable n'excitait que la sorte d'antipathie qu'on éprouve à l'aspect d'un reptile dégoûtant.

Les variations de ses sentimens politiques réduisaient quelquefois ceux qui l'employaient, à le désavouer comme un extravagant; *mais* ils tiraient un grand parti de son ardeur à publier les contes scandaleux qu'ils répandaient, ou les horreurs qu'ils méditaient.

Sa rage de dénoncer était si grande, qu'il fut dupe de tous ceux qui voulurent s'amuser de sa profonde ignorance. Il publiait tous les jours, dans ses feuilles, les noms de *prétendus* grands criminels qui n'avaient existé que dans l'imagination de ceux qui lui dictaient des absurdités, qu'il se chargeait, pour *un salaire* convenu, de livrer à l'*impression*.

Cet apôtre des assassinats était retenu dans sa chambre par les suites d'une maladie vénérienne, qui le rongeait depuis long-tems, lorsqu'il fut assassiné dans son bain par une jeune fille, venue exprès de Caen à Paris, pour commettre ce meurtre.

Tel fut celui dont les jacobins firent un dieu auquel ils sacrifièrent des victimes humaines.

J'ai vu s'établir et disparaître ce culte, plus abominable que ne fut jamais, chez les Mexicains, celui de *Vitzliputzli*. Les sectateurs du maratisme auront beau s'agiter, heurler, comploter, diviser, jamais, non jamais ils ne parviendront à effacer la tache d'infamie imprimée,

par

par l'opinion publique, au masque hideux de leur idole. 1792.

CHAPITRE XXI.

Oscillation de l'opinion publique en septembre 1792. Assassinat de cinquante prisonniers à Versailles.

Mais, en septembre 1792, l'oscillation des idées et l'état alarmant des affaires couvraient les noirs projets des désorganisateurs d'épaisses ténèbres, d'autant plus difficiles à dissiper, qu'un grand nombre de prêtres, de nobles et de gens riches, conspirant alors contre leur patrie, semblaient fournir eux-mêmes le canevas sur lequel les buveurs de sang imprimèrent leurs interminables proscriptions.

Depuis plusieurs siècles, Paris faisait sur la France les fonctions du cœur sur l'économie animale. Le grand nombre de personnes, qui de tout tems allaient et venaient de la capitale dans les provinces, et des provinces dans la capitale, avait augmenté sensiblement, depuis que la nouvelle forme d'administration appelait une plus grande quantité de citoyens à gérer les affaires nationales. Il n'était point de commune, grande ou petite,

cautions prises pour la sureté des prisonniers.
1792. Ces commissaires furent choisis parmi les membres de la commune du 10 août; c'étaient Léonard Bourdon et Prosper Dubail. Les comptes que leur rendit la municipalité d'Orléans démentaient le bruit public, en justifiant de la bonne conduite des prisonniers; ceux-ci, de leur côté, ne faisaient entendre qu'une seule réclamation, tous sollicitaient une prompte justice : mais déjà le parti était pris de détruire à la fois le tribunal et les procurateurs, de disperser les juges, et de massacrer les prisonniers.

Un détachement de Marseillais était parti pour Orléans le 25 août. Cette troupe, arrivée à Long-Jumeau, écrivit au *corps législatif*, que son dessein était d'amener les prévenus de crimes de lèze-nation à Paris, où leur procès serait promptement fait. Cet acte était une usurpation si manifeste de l'autorité souveraine, que le corps législatif rendit le même jour un décret qui défendait à ces Marseillais de continuer leur voyage. Une députation se rendit de leur part à l'assemblée nationale, le lendemain, pour justifier leurs démarches. Brissot s'exprimait en ces termes dans son journal, *le Patriote Français*, du 27 août :

» Les braves militaires, partis pour Orléans, ont été calomniés; on les accusait de vouloir enlever les prisonniers, une députation envoyée par eux les justifie; elle an-

nonce que leur dessein est seulement d'aller garder ces prisonniers qu'ils savent devoir être enlevés; ils protestent d'ailleurs de leur résolution d'obéir à ce que le corps législatif décrétera. » 1792.

D'après ces observations, l'assemblée, sur le rapport d'une commission extraordinaire, considérant les inquiétudes élevées sur la garde et la sureté des prisonniers de la haute-cour, rendit un second décret qui chargea le pouvoir exécutif d'envoyer sur-le-champ à Orléans douze cents hommes pris dans la garde nationale de Paris, pour s'opposer à l'enlévèment des prisonniers d'Orléans.

CHAPITRE XXII.

Dix-huit cents hommes de la garde nationale de Paris se rendent à Orléans; ils conduisent les prisonniers sur la route de Paris.

En conséquence de ce décret et d'un ordre du ministre de la justice, dix-huit cents hommes, pris dans les soixante bataillons de Paris, allèrent joindre le détachement de deux cents Marseillais, qui les attendait à Long-Jumeau. Cette petite armée était commandée par un limousin sans talent, et sans profession, nommé Fournier; cet aventurier su-

balterne, revenu de Saint-Domingue avec une
1792. très-mauvaise réputation, s'était mis aux gages de tous les factieux qui voulaient l'employer.

On arriva à Orléans le 30 août; la haute-cour venait de condamner à mort un capitaine dans les fermes générales, nommé Dulerg, convaincu d'avoir recruté en faveur des émigrés. Les deux cents Marseillais se détachèrent pour le conduire au suplice, et après l'exécution, ils rejoignirent la troupe qui les attendait, sous les armes, aux portes de la prison.

A la vue du décret de l'assemblée nationale, les citoyens d'Orléans ne firent aucune difficulté de remettre les prisonniers à *la garde* des troupes arrivées de Paris.

On a vu précédemment que, le 31 août, une députation du conseil de la commune de Paris, s'était rendue à la barre du corps législatif, à la séance de la nuit, pour demander que les prisonniers fussent transférés à Paris, et que l'orateur avait ajouté : Si vous n'accordez pas notre demande, nous ne répondons plus des vengeances du peuple... Vous nous avez entendus, vous savez que l'insurrection est un devoir sacré. L'assemblée n'ordonna pas ce transfèrement; mais, pour arrêter tous les projets que pouvaient avoir les malveillans d'enlever les prisonniers de la haute-cour d'Orléans, un nouveau décret,

rendu le 2 septembre, sur la motion de Gensonné, décidait que les détenus seraient conduits à Saumur, sous bonne escorte, et que le détachement de l'armée parisienne reviendrait à Paris. 1792.

Ce décret fut porté sur-le-champ à Orléans, et le lendemain, à six heures du soir, un officier municipal le notifia aux détenus, en leur annonçant qu'ils partiraient le 4, au lever du soleil.

Pendant la nuit, des agitateurs, mêlés parmi les gardes nationales de Paris, voulaient leur persuader qu'au lieu de conduire à quarante lieues des contre-révolutionnaires, il était plus expédient, à la chose publique, de les égorger sur-le-champ. Mais, d'un côté, une partie des militaires, venus de Paris, repoussaient une si horrible proposition; de l'autre, les gardes nationales d'Orléans étaient décidés à souffrir les dernières extrémités, plutôt que d'être témoin d'un forfait qui aurait souillé leur patrie. On assure que Léonard Bourdon avait concerté avec Fournier cette altercation, afin de trouver, par une conciliation, le prétexte de conduire les prisonniers à Paris. Non-seulement ils savaient que ce voyage les menait à la mort, mais on espérait, en les volant, de faire un ample butin.

En effet, les magistrats d'Orléans, craignant que les prisonniers ne fussent égorgés,

adoptèrent comme moyen conciliatoire l'in-
1792. sinuation qui leur fût faite de laisser partir les prisonniers pour Paris. Ils sortirent d'Orléans le 4 septembre, à six heures du *matin*, au nombre de cinquante-trois prisonniers; on les plaça sur sept charriots découverts, garnis de paille.

Le 6 septembre, le convoi parvint à Etampes. Cinq commissaires de la commune de Paris, arrivés le même jour, préviennent les prisonniers que, de concert avec le général Fournier, ils allaient prendre des mesures pour leur faire rendre prompte justice.

Garran-de-Coulon, l'un des grands procurateurs du peuple à la haute-cour, avait averti l'assemblée nationale que, malgré ses *décrets*, les prisonniers étaient en route *pour* Paris. Cette lettre fut remise pendant qu'on massacrait dans les prisons. Il fut décrété sur-le-champ que le conseil exécutif prendrait les mesures nécessaires pour la sureté des prisonniers; qu'il les ferait conduire provisoirement dans l'endroit qu'il jugerait le plus convenable, hors du département de Paris, et qu'on enverrait des commissaires à la rencontre de la force armée, commandée par Fournier, pour lui faire connaître combien sa conduite était répréhensible.

Les commissaires qui furent envoyés, voulaient-ils sincèrement exécuter leur mission, ou ne cherchaient-ils qu'un prétexte pour en

éluder les dispositions ? c'est une question que je ne saurais résoudre. Un seul soldat se présente devant les commissaires avec tous les signes de l'ivresse ; il balbutie, en écumant, que, parmi les prisonniers, il pouvait se trouver des innocens, mais que de grands coupables étaient au milieu d'eux, et que leur procès ne pouvait être ni mieux ni plus promptement jugé qu'à Paris. Cette harangue est reçue, par le détachement des Marseillais, avec des cris d'approbation longuement prolongés. 1792.

Soit que les commissaires eussent concerté eux-mêmes cette scène, ou qu'ils craignissent pour leur propre sureté, ils gardaient un morne silence. Or, comme un homme qui crie a toujours raison au milieu de plusieurs qui se taisent, le silence des commissaires fut regardé comme une approbation. Le cri *à Paris* se fit entendre de toutes parts, en dépit de tous les décrets.

Les commissaires s'étant retirés, Fournier consulta sa troupe ; et pour concilier en apparence les projets qu'on voulait exécuter avec le respect pour la loi, on parut écarter quelques mutins, et on accorda aux prisonniers un séjour de deux fois vingt-quatre heures à Etampes. Les commissaires firent dire secrétement aux prisonniers, qu'ayant obtenu du tems, on allait choisir, dans les sections de Paris, une force armée qui pourrait les proté-

ger, et faire respecter la loi. Cette force armée
1792. ne vint point.

CHAPITRE XXIII.

Les prisonniers arrivent à Versailles. Circonstances de leur massacre.

Le huit au matin, les prisonniers furent conduits à Arpajon, où ils passèrent la nuit dans les écuries du château du maréchal de Mouchi. Ce fut dans cet endroit qu'ils eurent la certitude du sort qui les attendait. Les bourreaux du deux septembre étaient arrivés; ils ne respiraient que le meurtre. Fournier vint demander aux prisonniers quinze cents francs, quoiqu'il eût reçu quinze mille francs de la municipalité d'Orléans pour les frais du convoi. La plupart des proscrits n'avaient pas un écu en leur disposition; ceux qui possédaient quelqu'argent, payèrent pour les autres.

Le jour fatal approchait. Le neuf septembre, l'escorte des prisonniers mit la bayonnette dans le fourreau, couvrit de branches d'arbres l'extrémité de ses fusils, et prit la route de Versailles, où l'on arriva à une heure après midi.

Le maire et les officiers municipaux, en écharpe, s'étaient rendus à l'extrémité de la ville, pour protéger les voitures et les conduire à la ménagerie. En arrivant sur la place

d'armes, devant le château, une trentaine d'hommes armés de sabres et de piques sautèrent aux brides des chevaux du premier charriot, en criant : *à bas les têtes !* On disputa le terrein pendant quelques minutes, au bout desquelles la marche fut continuée jusqu'à la grille de l'orangerie qui conduit à la ménagerie. On ouvrit cette grille pour laisser passer quatre canons qui formaient l'avant-garde de l'escorte ; elle fut refermée tout de suite. Fournier semblait s'agiter beaucoup pour la faire rouvrir. Le même groupe qui avait arrêté les voitures dans la place d'armes, renouvelait ses cris de mort. Il n'était pas difficile de le dissiper ; mais Fournier, sous prétexte qu'il ne voulait pas employer la force contre le peuple, abandonnant ses canons, ordonna au convoi une conversion à droite ; et à deux cents pas delà, arrivé à un carrefour nommé les quatre Bornes, il disparut, laissant les prisonniers enchaînés entre les mains de leurs bourreaux. 1792.

En vain le maire de Versailles essaya de haranguer les massacreurs ; en vain, montant sur le premier charriot, il voulait couvrir de son corps les deux premières victimes qui furent immolées, on écarta ce magistrat qui n'était soutenu par aucune force militaire. Les septembriseurs tuèrent quarante-sept sur cinquante-trois prisonniers que renfermaient les charriots. Le carnage dura cinq quarts-

1792. d'heure. Les six prisonniers qui se sauvèrent, dûrent leur salut autant à la lassitude des assassins, qu'à l'intérêt que le sort de ces déplorables victimes parvint à exciter à la longue. On les recueillit dans des boutiques, dans des cafés, dans des greniers; ils eurent ensuite beaucoup de peine d'en sortir, pour se mettre en sureté.

Lorsque les bourreaux venus de Paris crûrent avoir exterminé tous les accusés du crime de lèze-nation, ils se portèrent aux prisons de Versailles. On y assassina douze détenus, parmi lesquels se trouvaient sept prêtres condamnés à la déportation. Les officiers municipaux voulurent faire quelque résistance; elle fut vaine. Les meurtriers, couverts *de sang*, se rendirent le même jour à Paris, où Danton, placé sur le balcon de la maison de la chancellerie qu'il occupait sur la place Vendôme, les félicita publiquement des assassinats qu'ils venaient de commettre.

CHAPITRE XXIV.

Pillage et assassinats à Orléans les 16 et 17 septembre.

LÉONARD BOURDON, non-content d'avoir provoqué l'assassinat des prisonniers qui avaient été conduits à Versailles, malgré les décrets du corps législatif, soulevait dans Or-

léans les pauvres contre les riches, de concert avec quelques municipaux, à la tête desquels était le maire Lombard-Lachaud, ministre protestant. Les propos les plus incendiaires étaient tenus dans la société populaire; les frères et amis (1) invitaient leurs adeptes à égorger, sur leurs siéges, les municipaux qu'ils désignaient. 1792.

Après le départ des prisonniers de la haute-cour, Orléans offrait le spectacle de la consternation. Chaque jour on s'attendait à la catastrophe la plus terrible; les perturbateurs avaient des vengeances à exercer. L'exemple de la désobéissance de la garde nationale parisienne au décret qui ordonnait de transférer les prisonniers à Saumur, semblait leur promettre qu'ils pouvaient se livrer à l'insubordination et à la révolte, sans craindre d'être recherchés. Pour parvenir à leur but, on résolut de suivre l'exemple de la commune de Paris, et de faire des visites domiciliaires, sous prétexte de chercher des armes pour les défenseurs de la patrie. Elles eurent lieu le 5 septembre, et continuèrent jusqu'au 11. On désarma presque tous les gens aisés; on arrêta ceux qui passaient pour suspects; mais le principal but était un pillage qui eut lieu le 16 septembre.

(1) C'est le nom que se donnaient les jacobins et les cordeliers.

1792. C'était un tems où l'approche des vendanges, conduisant une partie des habitans dans les campagnes environnantes, abandonnait, pour ainsi dire, la ville à la discrétion des désorganisateurs. Le tumulte commença par la poursuite d'un commissaire des farines, nommé Joachim Bobel; vainement il se réfugia dans un corps-de-garde; les brigands l'en arrachèrent, il fut massacré; sa tête sanglante fut portée au bout d'une pique, et son corps traîné dans les rues.

C'était le premier coup du tocsin *convenu* entre les assassins. Ils se portent chez deux riches négocians, nommés Legrand et Larousse; leurs magasins sont pillés; les brigands partagent entre eux l'or, l'*argent et* les marchandises les moins pesantes; le reste est livré aux flammes. Un des chefs des insurgés, se disant l'organe du peuple souverain, parcourait les rues, ordonnant le pillage. La municipalité avait rassemblé la force armée devant la maison commune, dont les insurgés se disposaient à s'emparer. Le maire, Lombard-Lachaud, se présente, désavoue cette disposition, et déclare qu'il ne fallait employer aucune voie repressive; que le peuple avait de justes vengeances à exercer, et qu'il s'appaiserait de lui-même, dès qu'il serait satisfait. La multitude exigeait que les canons de la maison commune fussent déchargés; on lui obéit. Cependant le pillage continuait; le

feu prit à un caisson ; cette explosion tua ou blessa un grand nombre de citoyens. Les uns assuraient qu'un canonnier avait occasionné cet accident, en fumant imprudemment lorsqu'il déchargeait les canons ; d'autres prétendirent que les révoltés eux-mêmes avaient incendié le caisson, pour se donner un prétexte de crier à la trahison, et de continuer leurs brigandages. 1792.

Les municipaux avaient engagé le maire à se transporter sur le Martroy, pour haranguer ceux qui pillaient ce quartier. Il s'y rendit ; mais au lieu d'arrêter les violences, il ordonnait à la garde nationale, rangée en haie dans les rues, de ne mettre aucun obstacle aux procédés de ceux qu'il appelait le peuple. Des marchandises d'un prix immense furent livrées aux flammes dans toutes les rues d'Orléans ; on jetait au feu jusqu'à des barils de liqueurs spiritueuses, au risque d'incendier la ville entière ; et le tumulte ne s'appaisa de lui-même, que lorsque ceux, qui l'avaient organisé, s'étant approprié de grandes sommes, crurent qu'il était de leur intérêt de s'arrêter.

1792.

CHAPITRE XXX.

Assemblées primaires. Réflexions sur la tactique des jacobins pour arriver à leurs fins.

Sous ces funestes auspices, les assemblées primaires avaient choisi les électeurs pour composer la convention nationale. Ce fut entre les images sanglantes des massacres récens, et l'appréhension des massacres futurs ; ce fut sous des poignards encore humides, que les électeurs procédaient, dans les départemens, à la nomination des députés. Robespierre fut nommé par le corps électoral de Paris *le 2 septembre* ; il fit élire son frère, que personne ne connaissait à Paris. L'influence des jacobins dirigea entièrement tous les choix faits dans cette capitale.

Jamais on ne connut mieux, que parmi les jacobins, les ressorts secrets qu'il faut toucher pour imprimer le mouvement aux différentes machines politiques que l'intrigue peut mettre en jeu. L'horloger ne dispose pas, avec plus d'habileté, les rouages d'une montre qu'il veut établir, que ces artisans de fraude ne maniaient les passions qui devaient concourir à l'exécution de leurs entreprises.

Jamais on ne développa avec autant d'étendue que dans les sociétés jacobines, l'art peu connu

connu de donner aux autres, et à leur insu, ses propres sentimens; de jeter d'avance dans les esprits, et comme sans dessein, des principes dont l'application était réservée à d'autres circonstances, et qui semblaient se lier d'elles-mêmes à d'autres tems. Ils entaient, pour ainsi dire, l'avenir sur le présent. 1792.

A la voix du petit nombre d'hommes qui conduisaient les jacobins et les cordeliers, et qui seuls avaient le secret de ces sociétés, les patriotes, amoureux de la liberté, s'égaraient dans le dédale d'une politique ténébreuse, les patriotes ardents et inquiets étaient poussés à des démarches inconsidérées; les patriotes inconséquents ou timides devenaient sanguinaires par faiblesse, ou contre-révolutionnaires par crainte; le sot orgueilleux courait à la vengeance ou à la renommée, par le chemin de la trahison ou de l'infamie; et le fripon, agité de remords, cherchait un asile contre ses crimes dans la ruine de l'état.

Les meneurs des jacobins et des cordeliers savaient que les hommes à grand caractère, qui veulent le bien de leur pays, et que la nature a doué d'une énergie à toute épreuve, sont rares par-tout.

En général, le public se compose de sots, de fripons et d'une foule de gens faibles, sans caractère, sans tenue, qui vont machinalement, adoptant ou feignant d'adopter l'opinion qu'on leur suggère; vicieux sans malice,

lorsque le vice domine; ils seraient vertueux, sans mérite, si la vertu était adorée sur la terre; l'habitude est leur loi, l'exemple leur mobile, la honte leur tyran; leurs penchans sont des impulsions, leurs desirs sont des complaisances, leur conduite une routine journalière et paresseuse.

1792.

D'après cette observation, les coryphées des jacobins avaient fondé leur systême de domination sur des hommes égarés. La frayeur éloignait les uns des assemblées primaires; d'autres, trompés par les discours qu'ils entendaient dans les sociétés populaires, ne savaient quel parti prendre dans un tems où l'on ne parlait que de révoltes à étouffer, que de trahisons à déjouer, que de perfidies à *punir*.

Déjà, dans la société des jacobins de Paris, qui prenait le titre de *société-mère*, parce que les sociétés des jacobins de province lui *étaient* affiliées, on mettait en principe, dans ses assemblées, que les riches, les propriétaires, les négocians, les gens de robe, et tous ceux qui, de quelque manière que ce fût, jouissaient d'une aisance honnête, ne faisaient pas partie du peuple. Leur peuple se composait exclusivement des hommes faibles et sans moyens, que l'ignorance rendait dociles à leurs instructions désastreuses. Les conséquences qui découlaient de ces principes, n'étaient pas encore pressées; on réservait cette opération pour d'autres circonstances.

Le tems devait arriver où tous les vagabonds, couverts d'opprobre par leur inconduite ou par leurs mœurs dépravées, seraient établis ministres des fureurs et de la vengeance aveugle de ce peuple, qui devait dévorer sans profit les richesses de la France. 1792.

Une partie de cette machination restait derrière un voile. La proscription ne s'étendait encore publiquement que sur les prêtres, les nobles et les anciens magistrats, qu'on devait exterminer les premiers. Mais en secret on avait imaginé un mot nouveau, dont la signification arbitraire devait envelopper tous ceux que les jacobins vouaient à la mort. Ce mot nouveau était celui de *gens suspects*; il pouvait servir de prétexte à tous les genres de persécution.

Celui-là était suspect qui ne pensait pas comme les jacobins, ou dont les jacobins avaient intérêt de faire une victime. Cet homme fût-il d'ailleurs riche ou pauvre, noble ou roturier, prêtre ou laïque, savant ou ignorant, ne pouvait échapper à la suspicion. Pauvre, il était susceptible de corruption, et partant dangereux; riche, il pouvait abuser de sa fortune pour séduire la multitude; noble, c'était par état un ennemi des populaires; prêtre assermenté, c'était un hypocrite qui n'affichait le patriotisme, que pour enlever les places qu'avaient possédées les prêtres inconstitutionnels; savant, il avait le dangereux talent

1792. d'endormir le peuple, qui devait se garder principalement des marchands de paroles; ignorant, quel parti pouvait-on en tirer ? les nobles et les prêtres allaient le fanatiser, et le rendre redoutable.

CHAPITRE XXVI.

Généraux qui commandaient l'armée au mois de septembre. Caractère de Dumourier. Observations au sujet du bonnet de la liberté.

J'AI déjà observé que Lafayette, qui passait pour avoir attiré les Autrichiens et les *Prussiens* sur les frontières de France, avait été chargé, par Louis XVI, de les combattre. Les maréchaux Luckner et Rochambeau lui étaient adjoints dans le commandement; mais Lafayette seul possédait le secret de la cour. Rochambeau, mécontent de ne jouer qu'un rôle subalterne, donna bientôt sa démission, et Luckner fut envoyé en seconde ligne.

Le généralissime était du choix de la cour; mais les cordeliers avaient eu le crédit de placer auprès de lui plusieurs officiers généraux attachés au duc d'Orléans. Ils devaient éclairer les démarches de Lafayette, et les faire tourner au profit des orléanistes. Le plus célèbre parmi eux était Dumourier, qui fut

regardé, durant quelques mois, comme l'arbitre des destinées de la France. 1792.

Peu de tems après que la première édition de cette histoire sortait des presses, Dumourier faisait paraître ses mémoires, dans lesquels il assure qu'il fut constamment attaché à la cause de Louis XVI et de sa famille; langage intéressé d'un homme qui ménage les puissances chez lesquelles il est obligé de mendier un asile. Louvet, un des députés proscrits en 1793, nous assure, au contraire, et prétend prouver, dans une brochure publiée au mois de février 1795, que ce général fut pendant quelque tems un sincère républicain; Louvet fut trompé par les apparences.

Dumourier ne fut jamais ni franc royaliste, ni franc républicain; c'était un de ces hommes d'un esprit inquiet et turbulent, qui cherchent à faire du bruit, et il n'était pas difficile d'y réussir pendant la période que je viens de parcourir. Attaché depuis long-tems au parti d'Orléans, on l'avait vu soulever la Normandie pour ce même parti, et y persécuter le duc d'Harcourt et le marquis de Beuvron, ses bienfaiteurs. S'il parut, après le 6 octobre 1789, abandonner cette faction, pendant que ceux qui en étaient alors les chefs, se cachaient, et que le duc d'Orléans allait voyager à Londres, ce n'était que pour cacher sa marche avec plus d'art.

Dès lors il flagorna les meneurs de l'assem-

blée constituante, et bientôt ceux de la législative ; il flagorna les ministres en faveur ; il flagorna même Lafayette, qu'il persécuta dans la suite. Ses intrigues le conduisirent successivement, au mois de février 1792, au ministère des affaires étrangères, et trois mois après à celui de la guerre. Alors, se croyant dispensé de feindre, il se montra ouvertement ce qu'il était, jacobin à bonnet rouge, c'est-à-dire, cordelier ; car ce furent les orléanistes qui inventèrent cette distinction, d'abord ridicule, ensuite funeste.

1792.

Le bonnet de la liberté était blanc chez les Romains ; il fut brun chez les Suisses. La couleur, adoptée par les jacobins, semblait être le fatal emblême du sang qu'ils se préparaient à verser. Dumourier prétend en vain, dans ses mémoires, que ce ne fut que par hasard, et comme malgré lui, qu'il mit sur sa tête la coëffure des buveurs de sang. Il avait apporté le bonnet rouge dans sa poche, lorsqu'il vint aux jacobins après sa promotion au ministère de la guerre ; il s'en affubla comme les autres, et n'abandonna ce costume, avec les autres, que parce que le maire Pétion prévint la *société-mère*, que ce sanguinaire signal, arboré à contre-tems, éveillait les soupçons.

Au surplus, c'est par les actions des hommes, et non par leurs paroles, qu'il faut juger de leurs sentimens. Dumourier se déclare, dans ses mémoires, le champion de Louis XVI et

de sa famille; lui qui, lorsque la nouvelle de l'incarcération de ce prince parvint à l'armée, refusa d'obéir aux ordres que lui donnait Lafayette de faire de nouveau prêter, par les troupes, le serment d'obéir au roi; lui qui se porta le dénonciateur de Lafayette, lorsque ce général engageait les soldats de maintenir le code constitutionnel décrété par la constituante; lui qui n'obtint le commandement général qu'en récompense des lettres fréquentes qu'il écrivait à la commission des vingt-un de l'assemblée législative, et dans lesquelles il détaillait toutes les particularités des entreprises de Lafayette en faveur du royalisme. 1792.

Dumourier était-il royaliste, lorsqu'ayant reçu la nouvelle que la convention avait aboli la royauté, il marcha sur-le-champ contre les Prussiens qui déclaraient n'entrer en France que pour rétablir Louis XVI sur son trône? lorsqu'il les conduisait hors des frontières de la république? lorsqu'il remporta sur les Autrichiens la victoire de Jemmapes? lorsqu'il s'empara de la Belgique?

La conduite subséquente de Dumourier, que je développerai dans la suite, prouvera jusqu'à l'évidence que ses sentimens étaient aussi peu favorables aux républicains français qu'à la famille royale. Il combattait pour la faction des cordeliers, dont les intérêts, comme je l'ai dit plus haut, s'accordaient avec ceux

des jacobins pour renverser Louis XVI de son
1792. trône ; mesure nécessaire aux uns pour placer la couronne sur la tête du duc d'Orléans ; et aux autres, pour parvenir à la désorganisation générale de la France, au sein de laquelle ils se proposaient de fonder leurs fortunes particulières sur les ruines fumantes de la fortune générale renversée.

C'est d'après ces principes, que malgré les tragiques réflexions que fait Dumourier sur le procès de Louis XVI, et les larmes qu'il semble verser sur le sort de ce prince, il ne fit aucun mouvement en sa faveur ; *tandis* qu'au mois de mars suivant, lorsque les orléanistes se croyaient sur le point de triompher, il proposait à son armée de marcher sur Paris, sous prétexte d'établir l'*ordre, mais* en effet pour assurer le succès des cordeliers et du duc d'Orléans.

On verra dans la suite comment la perte de Dumourier fut l'effet moral du choc entre les deux factions jacobines, dont il avait cru se rendre le modérateur. Placé réellement entre l'enclume et le marteau, il fut broyé et il devait s'attendre à l'être. L'imprudent ! en succédant à Lafayette, il n'avait pas calculé qu'il marchait sur le cratère d'un volcan, et que le gouffre dans lequel il avait précipité son prédécesseur, avait déjà la gueule béante pour l'engloutir lui-même.

Réduit à chercher un asile chez les étran-

gers, Dumourier éprouva, dans toute son amertume, la maxime des cours, d'oublier tous services rendus par un individu, lorsque la raison d'état demande la punition d'une faute qui lui est échappée. 1792.

CHAPITRE XXVII.

Composition du ministère au mois de septembre.

Je suis obligé de m'arrêter encore quelques momens sur une époque à laquelle se trouvent liés, d'une manière directe ou indirecte, presque tous les événemens politiques, dont la chaîne embrasse les années 1793 et 1794, jusqu'à la journée du 9 thermidor.

Le ministère fut extrêmement versatile depuis le mois de juin. Mourgues, Chambonas, Lajarre, Terrier, Monciel et Beaulieu, ne firent que passer dans le conseil. Le ministère était composé, le 10 août, de Sainte-Croix, Jolly, Dubouchage, d'Abancourt, Champion et Lerau-Lavile : ils furent renvoyés. L'assemblée législative rétablit dans leurs places Jean-Marie Rolland et Joseph Servan, le premier, ministre de l'intérieur, et le second, ministre de la guerre, renvoyés par Louis XVI, quelques mois auparavant. Monge, examinateur des élèves de la marine, fut chargé de ce dé-

1792. partement. Lebrun, auteur d'un journal périodique, sous le titre de Journal de l'Europe, eut celui des affaires étrangères. Danton fut nommé chef de la justice; mais les électeurs l'ayant élu membre de la convention nationale, il fut remplacé par Garat. Enfin, les contributions publiques furent confiées au Genevois Clavière, connu à Paris par un grand nombre de pamphlets, sur les assignats et sur les principes d'économie politique.

Cette composition ministérielle favorisait le parti qu'on appelait alors girondiste, hommes d'état, et qui furent nommés fédéralistes dans la suite; elle gênait singulièrement les deux sections des jacobins; aussi ne fut-elle pas de longue durée.

Joseph Servan, écrasé sous le faix des affaires, demandait sa retraite, et offrait d'aller commander l'armée qu'on levait sur les frontières des Pyrénées, pour opposer aux Espagnols. Il s'agissait de lui trouver un successeur pour le ministère de la guerre, le plus important de tous dans la circonstance où l'on se trouvait. Le ministre Rolland avait eu des relations particulières avec l'agent de change Pache, autrefois secrétaire du maréchal de Castries, et chargé de l'éducation de son fils. Rolland s'était servi avantageusement de Pache dans quelques occasions; et comptant sur la reconnaissance d'un homme

qui lui donnait le doux nom d'ami, il le proposa pour ministre de la guerre. 1792.

C'était un piège dans lequel les jacobins entraînaient Rolland. A peine en place, Pache s'entoure de bonnets rouges, chasse tout ce qui restait encore de gens instruits dans les bureaux de la guerre, les remplit de fauteurs des massacres de septembre, gens aussi ineptes que fripons.

Les bureaux de la guerre étaient devenus des cavernes indécentes, où quatre cents commis, parmi lesquels on comptait plusieurs femmes, affectant un costume dégoûtant et des propos ridicules par l'excès de leur grossiéreté, laissaient voir l'ignorance la plus basse; ils n'expédiaient rien et rapinaient effrontément sur toutes les parties de leur administration. A la tête de ces coupe-jarrets, était le chimiste Hassenfrats, sobriquet que ce commis s'était donné pour déguiser son nom de Lelièvre, sous lequel il avait été connu lorsqu'il vendait de l'orviétan sur les quais de Paris, et Audouin, vicaire de la paroisse de Saint-Eustache, lequel, devenu commissaire-ordonnateur, avait épousé la fille du ministre.

Ce nouveau ministère attaqua toutes les branches de l'administration, et les détruisit dans un tems où les besoins de la guerre commandaient les ménagemens les plus extrêmes à tous les administrateurs qui n'auraient pas adopté les principes destructeurs des jacobins.

1792. L'administration des vivres, celle des hôpitaux, celle de l'habillement et de l'armement furent cassées. Les anciens commissaires des guerres furent destitués ou accusés, traînés dans les prisons, flétris sans être jugés. Ces mesures, aussi violentes qu'impolitiques, désorganisaient les armées. Tous les *généraux* portaient des plaintes à la fois. Les réclamations furent d'abord attribuées à la malveillance; des hommes de l'ancien régime, disait-on, voulaient conserver des places dans lesquelles ils se proposaient de trahir leur patrie, et qui ne devaient être desormais confiées qu'à de bons *sans-culottes*, c'est-à-dire, qu'aux jacobins.

Cependant les excès auxquels se *livrèrent* les prétendus patriotes par *excellence*, appelèrent sur eux la surveillance publique. Des commissaires, tirés du sein du corps législatif, furent chargés d'examiner les plaintes; ils rendirent des comptes effrayans. Mais dès-lors les jacobins, aidés par les circonstances, avaient enlevé aux *politiques* ou *girondins* toute leur influence.

Le comité militaire du corps législatif, composé de membres jacobins, favorisait les opérations de Pache et de ses associés, par des états justificatifs, faux, qu'il opposait avec succès à toutes les plaintes des généraux et des commissaires ordonnateurs près des armées. Pache en fut quitte pour être mandé

à la barre, et injurié de tems en tems par quelques membres de l'assemblée nationale; 1792. mais à couvert sous l'égide de ses puissans protecteurs, il bravait ses ennemis et ses envieux.

CHAPITRE XXVIII.

Occasions dans lesquelles les cordeliers et les jacobins restaient constamment unis.

DEPUIS la séparation de l'assemblée constituante jusqu'au mois de juin 1792, les différentes factions se battaient avec toutes sortes d'armes, sans qu'on pût prévoir de quel côté tournerait la victoire.

Le duc d'Orléans, d'abord constitutionnel, se rangeait, en apparence, du parti des républicains et même des *sans-culottes*. Ralliant autour de lui les pauvres, par des principes exagérés d'égalité; les mécontens, par l'espoir d'une meilleure fortune; et les intrigans, en répandant l'or à pleines mains, tandis que ses partisans mettaient dans le plus grand jour les fautes de la cour, et que Marat, la trompette de la faction, publiait qu'il fallait confier à un patriote éprouvé la puissance dictatoriale, pour écraser à la fois tous les ennemis du peuple, son parti prenait rapidement le dessus.

1792. Une dispute assez vive, élevée entre les cordeliers et les jacobins, avait été sur le point de changer cette disposition. On agitait à la tribune de la société-mère cette grande question : fallait-il déclarer la guerre à la maison d'Autriche ? Les cordeliers tenaient pour la négative, parce qu'ils craignaient que la guerre n'augmentât le crédit de Lafayette, ennemi du duc d'Orléans. Les jacobins, au contraire, regardaient les hostilités extérieures comme indispensables pour porter au dehors l'effervescence qui se manifestait au dedans, effervescence dont ils craignaient que le résultat ne fût d'affermir le sceptre dans les mains de Louis XVI, ou de le faire passer dans celle du duc d'Orléans. D'ailleurs, les dépenses incalculables, entraînées par la guerre, leur présentait de nombreux moyens d'employer leurs créatures, et de parvenir à la désorganisation sociale, au sein de laquelle ils se flattaient d'établir leur empire.

Il est nécessaire d'observer que les deux sections des jacobins ne déployèrent jamais une politique suivie et combinée, que dans le seul point de se réunir étroitement toutes les fois qu'il s'agissait d'écraser leurs ennemis communs. Les deux factions cordelière et jacobine s'apperçurent bientôt du tort que leur faisait cette pomme de discorde jetée au milieu d'eux. Les cordeliers firent réflexion que la guerre, aussi bien que la paix, pou-

vait conduire le duc d'Orléans à la couronne : 1792.
on se rapprocha ; et toutes les espérances que les royalistes fondaient sur cette querelle, s'en allèrent en fumée.

Dès-lors les partisans de la maison d'Orléans masquèrent leurs desseins avec beaucoup plus d'art qu'ils n'avaient fait encore. Le duc de Chartres, disait à la tribune de la société-mère, qu'il préférait le titre de simple citoyen, à celui de prince français que lui donnait la constitution. Le duc d'Orléans ne se contentait pas d'aider le peuple de tous ses moyens dans les mouvemens révolutionnaires, il poussait la multitude vers les mesures extrêmes dont elle ne pouvait calculer le danger.

Les jacobins et les cordeliers avaient partagé les habitans de la France en deux classes, dont ils voulaient armer l'une contre l'autre ; la classe qui ne possède pas, et celle qui possède. Tous les éloges, toutes les flagorneries étaient pour la première ; les sarcasmes les plus avilissans étaient lancés à la seconde. On ne parlait que d'enrichir l'une et de désoler l'autre ; et sous prétexte de niveler les fortunes, on montrait de loin le pillage des propriétés ; d'Orléans était présenté à la multitude comme celui qui devait fermer les plaies de l'état ; mais c'était avec des ménagemens extrêmes. Le prince paraissait poussé par une main invisible vers un trône qu'il

méprisait et auquel il paraissait préférer le
1792. titre de républicain.

Cependant on parlait assez publiquement des conditions auxquelles était attaché ce changement politique qui devait faire crouler la convention de Pilnitz. On disait que le duc de Chartres, destiné à devenir héritier présomptif de la couronne de France, épouserait une fille du roi d'Angleterre, et qu'un des fils de ce monarque, devenu l'époux de la fille aînée du duc d'Orléans, aurait la Belgique. On faisait d'autres combinaisons dont j'ai parlé précédemment ; on ajoutait que le roi de Prusse, jaloux de la grandeur autrichienne, consentait à ces arrangemens, pourvu qu'on l'aidât à s'agrandir ailleurs : chacun recevait ou renvoyait ces conjectures suivant ses préjugés. Le duc d'Orléans et quelques-uns de ses amis assuraient, à la tribune de la société-mère, qu'elles étaient jetées dans le public par les ennemis de ce prince. On parlait des services qu'il avait rendus, on couvrait ses vues ambitieuses de ses prétendues vertus civiques.

Dans ces circonstances, Lafayette, entouré d'ennemis et de jaloux, était allé chercher dans les montagnes de l'Auvergne un repos que les ambitieux ne sauraient trouver qu'au sein de la terre notre mère commune. On a vu qu'il eut pour successeur, après le 10 août, dans la place de commandant-général de

de la garde nationale parisienne, Santerre, brasseur de bière au faubourg Saint-Antoine, un de ces hommes qui, à force d'assurer, dans les sections, qu'ils avaient du mérite, était parvenu à se donner une considération qui l'abandonna, quand il fut à portée d'exercer les rares talens qu'il prétendait avoir. 1792.

CHAPITRE XXIX.

Nouvelles réflexions sur la journée du dix août.

On a vu comment les jacobins firent l'essai de leurs forces, le vingt juin. Cette journée n'avait produit qu'une insulte à Louis Seize. Santerre commandait un bataillon du faubourg S.t-Antoine : on l'entendit s'écrier : *Le coup est manqué, mais nous y reviendrons*; ce qui annonce que l'esprit des orléanistes ne dirigeait pas le plus grand nombre des individus qui assaillirent ce jour-là le palais des Tuileries.

Je ne répéterai pas ce que j'ai dit de la journée du dix août, mais je dois observer que les journaux maratistes donnaient l'explication des manœuvres qui amenèrent cette journée. Carra, rédacteur du journal de Mercier, déclarait qu'il était lui-même membre du comité d'insurrection, dans lequel fut prise la

résolution d'attaquer le palais des Tuileries. Il
1792. paraît que cette attaque ne devait avoir lieu que le quinze août, jour de la fête de la reine, et qu'elle fut précipitée, parce que le secret de cette entreprise commençait à percer dans le public. On craignait que le gouvernement ne concertât des mesures pour la contrarier.

Un grand nombre de députés à la législative se glorifiaient de la part qu'ils avaient eue aux complots formés, le dix août, pour la destruction du trône. Ils se la disputaient, et divers traits, déposés dans le Journal des débats, attestent cette vérité. Le vingt-cinq septembre, Barbaroux, député de Marseille à la convention nationale, disait, parlant de ses amis et de lui : *Nous étions à Paris avant et après le dix août; le tems viendra où vous saurez quelles conspirations nous y avons tramées pour renverser le trône de Louis XVI*. Un député de Paris, présent à cette séance, donna des renseignemens circonstanciés sur les rapports des cordeliers avec les Marseillais, relatifs à l'insurrection du dix août. Mais ces détails ont été supprimés. On lit seulement dans le journal : B*** entre dans le détail de tous les événemens et des préparatifs qui précédèrent la révolution du dix août.

Le trente octobre, Barbaroux s'expliqua plus particulièrement. On lit ces paroles dans le Journal des débats du premier novembre : Aucun d'eux n'était à Charenton, où fut ar-

rêtée la conjuration contre la cour, qui devait s'exécuter le 29 juillet, et qui n'eut lieu que le 10 août. 1792.

Le 26 décembre, un député s'écriait à la tribune : « Je voudrais bien savoir quel est le législateur qui prend à injure d'être appelé conspirateur de la sainte journée du 10 août! Et moi aussi, je suis un conspirateur. » Enfin, le 12 avril 1793, Guadet, pour défendre le parti de la Gironde, accusé de royalisme par les jacobins, disait : « Les mesures qui ont renversé le trône le 10 août, c'est nous qui les avons proposées. »

Au surplus, il est constant que les principaux efforts furent l'ouvrage des Marseillais, que les cordeliers s'étaient affiliés dans leurs orgies patriotiques. Ce bataillon perdit deux cent vingt-huit hommes. Les orléanistes, qui avaient arrangé cette insurrection, pensaient que Louis XVI et toute sa famille périraient dans la mêlée, et qu'au sein de la confusion que cet événement devait produire, l'assemblée législative serait forcée d'investir le duc d'Orléans de l'autorité publique, soit en qualité de roi, soit en qualité de dictateur.

Prudhomme, dans sa feuille des révolutions de Paris, du 21 au 28 juillet, avait annoncé qu'il fallait à la France un généralissime, et après avoir souhaité de rencontrer un Guillaume Tell, un Cromwel ou un Washingthon,

R 2

il ajoutait : Il s'en présentera, gardez-vous
1792. d'en douter.

Les girondistes, au contraire, ne voulaient qu'obliger, par le développement d'une grande force, l'assemblée législative à prononcer la déchéance du roi, laissant aux circonstances, qui devaient suivre cet événement, à *décider* si la république serait immédiatement promulguée d'après le vœu de presque tous les départemens du midi, ou si les dispositions administratives ameneraient un peu plus lentement ce nouvel ordre de choses.

Le parti que le procureur-général-syndic du département, Rœderer, inspira à Louis XVI, de se rendre avec sa femme et ses enfans au sein de la législative, rompit les mesures des orléanistes : cette journée prit une *tournure* à laquelle ils ne s'attendaient pas. Les cordeliers furent réduits à se mêler avec les républicains, et à ménager de loin quelque autre insurrection, dont l'issue fût plus favorable à leur patron. Rœderer fut obligé de se cacher assez long-tems, pour échapper aux vengeances que les orléanistes tirèrent de leurs ennemis, au mois de septembre. On croit qu'il passa en Angleterre. J'ai vu deux mémoires dans lesquels il justifiait sa démarche dans les principes révolutionnaires. Il reparut enfin, mais il fut exclus de la convention nationale, à laquelle il est probable qu'il eût été nommé.

Le protée Marat, devenu, au dix août,

membre de la municipalité de Paris, imprimait, dans trois numéros consécutifs, que, dans l'état des choses, il fallait en France un dictateur; que le peuple ne pouvait trouver de salut, que lorsqu'on chargerait momentanément un seul homme de tout le poids du gouvernement, et qu'on l'autoriserait à faire amener devant lui les conspirateurs, et à faire tomber leurs têtes sans forme de procès. 1792.

Les rivalités entre Danton et Robespierre n'éclataient pas encore. Le premier, qui s'était caché pendant le combat du 10 août, parut, après l'action, armé d'un grand sabre, marchant à la tête du bataillon des Marseillais, comme s'il en eût partagé les périls. Quant à Robespierre, plus lâche encore, et non moins hypocrite, il n'osa se montrer que plus de vingt-quatre heures après l'affaire; ce qui ne l'empêchait pas de s'en attribuer tout le succès à la municipalité de Paris, à laquelle, dès le lendemain, il commandait en despote.

CHAPITRE XXX.

Lafayette se réfugie chez les Prussiens, qui le constituent prisonnier.

Lafayette avait été violemment soupçonné, avant le dix août, de trahir la cause qu'il était chargé de défendre. On avertissait de toutes

parts l'assemblée législative, que non-seulement il engageait les soldats à soutenir la prérogative royale, mais on assurait qu'il s'était concerté, avec le maréchal Luckner, pour dégager le roi. Les deux généraux niaient *que* ce concert eût existé, et la franchise militaire avec laquelle ils se défendaient de cette inculpation, semblait écarter tous les soupçons attachés sur eux.

1792.

On apprit que la frontière était dégarnie, et que les armées étaient reparties, de manière que les Allemands pouvaient pénétrer sans obstacles dans le cœur de la France. Trois commissaires de l'assemblée nationale furent envoyés dans le département des Ardennes, pour vérifier l'état des *choses*. Lafayette les fit arrêter à Sedan.

Alors le bandeau de l'erreur tomba de tous les yeux. Les preuves de la trahison de Lafayette se multipliaient rapidement. On voyait qu'il n'avait séparé son armée en un grand nombre de détachemens, presque sans communication les uns avec les autres, que pour se rendre plus aisément l'arbitre de la volonté des soldats qui les composaient. En vain essaya-t-il de les engager de prêter un nouveau serment à Louis XVI, le refus qu'il reçut de tous les bataillons, lui apprit qu'il n'était pas le maître de son armée, comme il s'en était faussement flatté.

Son quartier-général était à Vaux. On y

apprend que toutes les divisions de l'armée sont mécontentes de la violence exercée envers les commissaires de l'assemblée législative, et que le club de Sedan s'agite. Autour du lieu de leur détention le bruit se répand que Dumourier, nommé commandant-général de l'armée du nord, concerte dans Valenciennes le moyen de leur rendre leur liberté. En vain Alexandre Lameth, Bureau de Pusy et Latour-Maubourg, courent de bataillons en bataillons, répétant les mots de factieux et de parjures; en vain ces officiers-généraux exaltent les sacrifices faits par Lafayette à la chose publique, les volontaires nationaux et les troupes de ligne semblent prendre plaisir à jouir de leur embarras. Ici, on chante l'air *ça ira*; ailleurs, on affecte publiquement de révoquer en doute le patriotisme des généraux. 1792.

Tous les projets, toutes les espérances de Lafayette s'évanouissent en même tems. Les municipaux de Sedan, redoutant la responsabilité qui pesait sur leurs têtes, rendent la liberté aux trois commissaires du corps législatif, arrêtés dans leurs murs.

Au milieu des anxiétés qu'éprouva Lafayette, on lui apprend qu'il vient d'être décrété d'accusation. La frayeur s'empare de son ame. Accompagné d'un petit nombre de compagnons, il quitte furtivement son armée pendant la nuit du 19 au 20 sep-

tembre, et prend la fuite en traversant les
1792. bois de Bouillon.

En vain, depuis le voyage malheureux de Louis XVI à Varennes, Lafayette, attaché étroitement à la cour, s'était efforcé de réparer le tort qu'il pouvait avoir eu en cette occasion, en employant toutes les ressources de son esprit à relever le parti monarchique; en vain Louis XVI, paraissant touché de son repentir, lui avait donné sa confiance en le plaçant à la tête de l'armée du Nord; en vain, pour justifier cette confiance, il s'était rendu à Paris après la journée du 20 juin pour appuyer les constitutionnels du crédit que lui donnait sa place; en vain, avant le 10 août, il avait proposé plusieurs plans pour l'évasion du roi, et après le 10 août il n'avait rien négligé pour entretenir dans l'armée l'esprit constitutionnel qu'elle tenait de ses chefs!

Ni les services qu'il avait rendus à la coalition, ni ceux qu'on pouvait en attendre encore, ni la posture suppliante dans laquelle il se présentait, ne firent aucune impression sur l'esprit de l'empereur et du roi de Prusse. Ces monarques ne virent en lui qu'un sujet rebèle ou follement présomptueux, qui, pour remplir des vues particulières, avait inspiré à son souverain une série de démarches qui lui étaient devenues funestes. Enfermé dans le château de Wesel, et ensuite dans celui de

Magdebourg, il eut le tems de refléchir mûrement sur la marche des révolutions, sur la politique des rois, et sur les jeux cruels de la fortune. 1792.

CHAPITRE XXXI.

Rapport fait à l'assemblée législative des papiers trouvés dans le palais des Tuileries à la sortie de la journée du 10 août.

L'ASSEMBLÉE législative terminait alors sa session. Un de ses derniers travaux fut le rapport fait, le 16 septembre, par Louis-Jérôme Gohier, des papiers inventoriés au palais des Tuileries après la journée du 10 août. Cette pièce renferme lès élémens du procès de Louis XVI.

Gohier, après avoir parlé des difficultés que les commissaires avaient éprouvées dans leur travail, continuait ainsi : « Le voile est enfin déchiré; les manœuvres des agens du pouvoir exécutif sont mises au grand jour. On sait maintenant par qui les ennemis intérieurs de l'empire étaient protégés, et qui secondait leurs efforts. On sait qui entretenait des intelligences avec les ennemis du dehors, et qui encourageait leurs coupables espérances. On sait enfin à qui attribuer tous les maux qui ont désolé les premiers instans

1792. de notre révolution, et pourquoi elle marchait d'un pas rétrograde ».

» La générosité d'une grande nation envers celui qui s'était fait un jeu cruel de trahir ses premiers sermens, n'a pu toucher le cœur de Louis XVI. L'hérédité du trône conserve dans sa famille, par une constitution qui anéantit toute transmission de privilège personnel, l'inviolabilité consacrée dans sa personne, une liste civile qui seule équivalait aux revenus de plus d'un état de l'Europe, la distribution de toutes les graces, la nomination à toutes les places importantes, le titre de représentant héréditaire, le fatal pouvoir de paralyser les opérations des représentans élus. Tant de prérogatives, *toutes* plus alarmantes les unes que les autres pour la liberté, n'ont été considérées par celui auquel elles ont été si indiscrétement accordées, que comme les débris d'une puissance échappée de ses mains, et qu'il devait songer à reconquérir. »

» Louis XVI n'a vu dans la constitution que les avantages immenses qu'elle lui offrait, et le parti qu'il pouvait en tirer pour la renverser. Un vaste plan de conjuration a *été* formé. Non-seulement nous avons dans les pièces inventoriées chez l'administrateur de la liste civile et chez le roi lui-même, la preuve des divers complots qui n'étaient que le développement de cette entreprise audacieuse

contre la liberté publique ; mais tous les secrets ressorts qu'on a fait jouer, sont découverts. Non-seulement nous sommes certains que nous avons été trahis, mais nous connaissons toutes les manœuvres des traîtres. Louis XVI a eu raison d'écrire au mois de septembre 1791, que, dans le cours des événemens de la révolution, il n'avait jamais varié. L'essai qu'il fit du vœu national, lorsqu'il descendit du trône pour se jeter dans les bras de Bouillé, n'a servi qu'à le faire changer de plan, sans changer ses résolutions ; et lors même qu'il a paru céder à la volonté du peuple, il constituait l'expérience juge de la constitution qu'il acceptait. » 1792.

» Lorsque le pouvoir le plus effrayant était remis dans ses mains, il osait se plaindre de l'insuffisance des moyens qui lui seraient nécessaires pour conserver l'unité dans toutes les parties de l'empire ; comme s'il eût voulu dès-lors préparer les esprits à l'inaction coupable qui devait tout entraver, tout paralyser, et rejeter d'avance sur les vices de la constitution les délits du pouvoir constitué. »

» Mais ce n'est pas seulement une inaction criminelle que nous avons à reprocher à Louis XVI ; il a constamment dirigé les opérations de ses agens vers le but contraire à celui qu'il devait se proposer ; il a constamment favorisé les ennemis de la liberté ; il a, parce qu'il a fait, comme parce qu'il a omis de faire,

compromis d'une manière effrayante le salut
1792. public. »

» Les ennemis extérieurs et les ennemis intérieurs menaçent la France avec une égale fureur. Les papiers trouvés sous les différens scellés, prouvent que le roi favorisait les efforts des uns et des autres. Il fallait, pour perdre la république, négliger les moyens de défense contre les puissances coalisées, s'entendre avec les rebelles d'outre-Rhin, réunir sous une même bannière les contre-révolutionnaires intérieurs, diviser les amis de la liberté, favoriser l'anarchie en avilissant le pouvoir dont émanent les lois : tous ces moyens ont été employés par Louis XVI et ses agens. »

» L'état de nos armées, à l'époque *où la patrie* a été déclarée en danger, démontrerait seul la mauvaise volonté du pouvoir exécutif. La guerre est décrétée depuis le 16 avril; les ministres, à cette époque, nous annonçaient des forces suffisantes pour ouvrir une campagne; cependant, malgré les plus pressantes réclamations du corps législatif, malgré ses plaintes continuelles, nos armées, après plus de quatre mois révolus, sont à peine en état de soutenir un système défensif et se trouvent dans un dénûment absolu. Le roi nous en a fait instruire par son ministre, après nous avoir privés de la seule ressource qu'un échec possible rendait indispensable, après avoir frappé de son *veto* le décret qui établissait

un camp intermédiaire de vingt mille hommes. » 1792.

» Pour connaître dans quel esprit le roi s'est opposé à la formation de ce camp, il faut entendre les contre-révolutionnaires, employés dans les bureaux de la liste civile, exprimer dans le secret de leur correspondance les craintes que leur inspirait cette augmentation de forces. « Il me paraît, lit-on dans une lettre du 22 février, que l'assemblée songe à se fortifier. Les patriotes, enrégimentés, dont nous avons ici une petite garnison, disent qu'ils seront envoyés à S. Denis. Dans les premiers jours du mois de mars, on les rassemblera au nombre de quinze mille : voilà leur dire..... Il faut faire scruter à propos par les moyens que vous pouvez avoir, et donner l'alarme sur ce rassemblement.... Ceci est fort sérieux, mon ami ; il faut faire prendre l'air à des mouches adroites. Le fait n'est peut-être pas vrai. Si on en rencontre des traces, quand on se couvrirait du prétexte de mettre Paris à l'abri de l'attaque des princes, il faut tourner cette précaution en ridicule...... Je m'empresse de vous faire part de ma découverte, au-devant de laquelle il faut aller, comme à celle du régiment de sans-culottes que Saint-Huruges lève à Lyon. »

» Tous les conseils donnés dans cette lettre, ont été littéralement suivis. Les murs de Paris ont été couverts d'affiches, qui prêtaient à

1792. cet établissement les vues les plus odieuses ; et après avoir travaillé l'opinion publique par les imprimés les plus incendiaires, après avoir jeté l'alarme sur ce rassemblement, le *veto* royal a été apposé sur cet important décret. C'est ainsi que Louis rendait inutiles toutes les grandes mesures prises par l'assemblée nationale ; c'est ainsi que toutes nos forces militaires ont été paralysées par lui. »

»Mais laissant de côté les troupes françaises, il comptait sur d'autres troupes pour rétablir le pouvoir royal sur les débris du trône constitutionnel. S'il a proposé la guerre, c'*était* pour accélerer la marche de ses libérateurs ; c'était, suivant les correspondans gagés de la liste civile, *pour forcer toutes les puissances à déployer leurs forces contre les factieux et les scélérats qui tyrannisaient la France, pour que leur châtiment servît bientôt d'exemple à ceux qui seraient tentés de renverser les trônes et de troubler les empires.* En un mot, pour continuer à parler le langage d'une lettre écrite de Milan, le 27 avril 1792, l'assemblée nationale, en déclarant la guerre, avait donné dans le panneau ; c'est tout ce qui pouvait arriver de plus heureux aux contre-révolutionnaires ; et une aussi bonne nouvelle méritait bien d'être portée par des couriers extraordinaires expédiés de Paris à Turin et de Turin à Milan. La véritable armée de Louis XVI était composée de vingt mille émi-

grés et de cent cinquante mille hommes Prussiens, Autrichiens, Impériaux, etc. » 1792.

» La lettre écrite de Milan n'est pas la seule qui annonce les forces coalisées contre la France, comme autant de troupes envoyées au secours du roi des Français. Toutes les lettres d'un homme, qui n'avait cessé d'avoir la correspondance la plus active avec les bureaux de la liste civile, manifestent la même destination. Les troupes combinées, dit-il dans une lettre du premier octobre 1791, s'assemblent lentement, et attendent qu'un congrès les mette en mouvement. Dans cet intervalle, tout va péricliter. Soixante mille hommes seraient plus que suffisans pour la besogne à laquelle on en destine trois cent mille. En juin, l'armée des princes, porte une lettre du 14 mai, entrera sûrement en France... Il me paraît que la force de nos adversaires est bien diminuée; leur chûte s'approche, autant que j'en puis juger. »

» On ne s'exprime pas moins clairement dans une lettre du 13 février, où se trouve la marche que devait suivre le roi, lors de l'entrée des émigrés en France. « Le roi se mettra en marche sur-le-champ avec sa garde, et un choix égal de celles de Paris, pour venir au-devant des princes; il remerciera l'empereur, passera la revue des émigrés, conservera les corps nécessaires pour réduire les provinces qui ne mettraient pas bas les armes. »

1792. Il est donc trop vrai que les armées, composées de nos ennemis, étaient regardées, par les agens d'un roi contre-révolutionnaire, comme les forces destinées à le rétablir dans la plénitude d'un pouvoir usurpé, et que sa plus chère espérance était de faire égorger une partie de la nation pour régner despotiquement sur le reste. »

» Qui pourrait douter de la coupable intelligence de Louis XVI avec les puissances coalisées contre nous, lorsque son nom est inscrit sur la bannière des révoltés, lorsque leurs chefs sont ses deux frères, et qu'un *général* ennemi prend possession au nom du roi des Français, des villes qui lui sont livrées par des traîtres ? »

» Ces inductions se changent en *certitude*, lorsqu'on voit l'homme chargé *de* l'administration des sommes consacrées à la splendeur du trône constitutionnel, en détourner l'objet, et placer au rang des dépenses à la charge du roi, les frais d'impression des ouvrages contre-révolutionnaires adressés aux conspirateurs d'Outre-Rhin, ou publiés en leur nom : les pétitions aux émigrans, la réponse des émigrans, les émigrans au peuple, les plus courtes folies sont les meilleures, le journal à deux liards ; l'ordre, la marche et l'entrée des émigrans en France, etc. »

Ainsi, Louis XVI écrivait aux Français de la part des émigrés, et se chargeait ensuite

suite de faire la réponse des Français aux émigrés. 1792.

» Ce n'est pas seulement par les écrits des hommes aux gages de la liste, que les intelligences de Louis, avec les ennemis de l'état, se trouvent vérifiées, il n'a cessé, dans toutes les circonstances de protéger les ennemis de la révolution. L'assemblée nationale s'occupe-t-elle des moyens de prévenir l'émigration? Déclare-t-elle suspects les rassemblemens de Coblentz, de Worms? Etablit-elle une peine contre les traîtres? Louis refuse la sanction à ces décrets; il se borne à faire publier de vaines proclamations démenties par la suspension de la loi qui seule pouvait retenir les mécontens dans leurs foyers; Louis fait plus, il paie ceux qui émigrent. »

» Ses anciens gardes-du-corps sont rassemblés auprès des princes rebelles, Louis les conserve sur l'état des hommes attachés à son service; ensorte que le même corps se trouve faire partie de l'armée de Coblentz et de la maison du roi des Français.

Un billet adressé au roi de la part de ses frères, souscrit des lettres initiales du nom des deux princes français, et écrit tout entier de la main de l'un d'eux, constaterait seul les criminelles intelligences de Louis XVI avec les émigrés. Je vous ai écrit, porte ce billet, mais c'était par la poste : je n'ai rien pu dire. Louis entretenait donc avec

ses frères une double correspondance, dont
1792. l'une, ostensible, était destinée à paraître aux yeux du peuple qu'il fallait tromper, *et* l'autre, secrète, réservée au monarque qu'il fallait instruire et rassurer. »

» *Nous sommes ici deux qui n'en font qu'un, mêmes sentimens, mêmes principes, même ardeur pour vous servir.* Est-ce bien là le langage des chefs de la contre-révolution, persuadés qu'ils parlent à celui qui s'est sincérement et de bonne foi engagé de les combattre ? Est-ce là ce qu'auraient répondu, à leur frère, Louis-Stanislas-Xavier et Charles-Philippe, si le langage secret de Louis XVI avait été le même que son langage public. »

» Si on nous parle de la part de ces gens-là, continuent toujours les princes émigrés, *nous* n'écouterons rien; si c'est de la vôtre, nous écouterons, mais nous irons droit notre chemin. Ainsi, si l'on veut que vous nous fassiez dire quelque chose, ne vous gênez pas; soyez tranquille sur votre sureté, nous n'existons que pour vous servir. Nos ennemis même ont trop d'intérêt à votre conservation, pour commettre un crime inutile, et qui acheverait de les perdre. »

» Oui, sans doute, les habitans de Paris conserveront précieusement les têtes qu'ils ont en ôtage; la convention nationale décidera seule du sort de Louis; mais s'il était possible que la liberté succombât sous les

efforts des puissances ennemies, il se trouverait enseveli avec nous; ce serait, ainsi, de 1792. la main de ses frères qu'il recevrait la peine due à ses trahisons : les princes français, assassins de la liberté, seraient les siens. »

» Louis XVI protégeait hautement les ennemis extérieurs des Français. On les voyait se presser auprès de lui; le même esprit régnait, le même langage se faisait entendre à la cour des Tuileries et à celle de Coblentz; mêmes rôles, mêmes intrigues, mêmes moyens pour amener le même dénoûment : le lieu de la scène et le nom des acteurs étaient seuls changés. »

» Le roi forme-t-il sa garde constitutionnelle? c'est un nouveau corps de contre-révolutionnaires qu'il se propose d'établir. L'insolence de cette garde civique force l'assemblée à la dissoudre; Louis feint de se soumettre au décret qui en prononce le licenciement, et se borne seulement à l'éloigner de sa personne; chacun de ceux qui la composent, reste employé sur la liste civile, et au premier signal est prêt à se rassembler. »

» Suivant le plan trouvé dans les bureaux de la liste civile, il paraît qu'indépendamment de la solde de sa garde licenciée, Louis se proposait d'en établir une seconde sur les mêmes principes que la première, et qui n'eût pas tardé à mériter le même sort; mais que fût-il arrivé de tous ces licenciemens? c'est que

les décrets mêmes, destinés à dissoudre ces
1792. corps inciviques, fussent devenus dans les mains du roi un moyen de plus pour propager l'esprit contre-révolutionnaire. »

» Louis, non content de s'entourer d'une domesticité corrompue, voulut établir un point de réunion autour duquel pourraient se rallier tous les ennemis du nouvel ordre; ce fut dans la religion qu'il le choisit. »

» Aucun des contre-révolutionnaires n'aurait osé dire hautement : nous voulons que la noblesse soit rétablie avec ses droits féodaux, que quelques membres de la société naissent grands, et que les autres restent petits; que tous les biens soient pour les uns, et tout le fardeau de la chose publique pour les autres. Aucun d'eux n'aurait osé proposer la dîme, destinée à enrichir des moines débauchés et des prélats orgueilleux; mais l'intérêt commun des contre-révolutionnaires était que l'autel et le trône se soutînssent mutuellement : alors, couvrant d'un voile sacré les passions qui les animent, les hommes, qui étaient le scandale de la religion et des mœurs, feignent tout-à-coup de n'avoir d'autre intérêt que celui du ciel même. »

» Les séditions qu'excitent de toutes parts les prêtres insermentés, sont dénoncées à Louis; non-seulement il ne prend aucune mesure pour les réprimer, mais il frappe de son *veto* toutes celles que décrète le corps

législatif, mais son palais devient le refuge des plus incendiaires insermentés, mais des bureaux de la liste civile sortent les traits empoisonnés de cette horde fanatisante pour alarmer les consciences. » 1792.

» C'est ainsi que, la torche du fanatisme à la main, les contre-révolutionnaires n'ont cessé d'égarer le peuple, d'armer les citoyens contre les citoyens, les frères contre les frères, d'exciter la soif du sang, de préparer ces scènes d'horreur, qu'au prix de leur vie les vrais amis de la liberté voudraient pouvoir effacer de l'histoire de la révolution française.

Eh! quelles manœuvres n'eût-on pas employées? Que n'a-t-on pas fait pour amener aux affreux résultats que nous déplorons? On savait que toute notre force était dans notre union, et que cette réunion des esprits était l'ouvrage de ces sociétés dont le lien commun est le patriotisme. Le déchirement de la première de ces sociétés, et la formation d'une société nouvelle, qui, ne devant son existence qu'à cette scission, portait dans son établissement le germe d'une division funeste, et la haîne que les deux sociétés se vouèrent, offrirent un vaste champ aux intrigues du pouvoir exécutif. Tous ses efforts tendirent donc à perpétuer la division entre les jacobins et les feuillans, à les tenir en guerre ouverte. »

» L'objet étant de les perdre les uns par les

autres, il fallait les rendre également odieux.
1792. Le moyen d'y parvenir était de les représenter, sous des aspects différens, *comme* également dangereux pour la chose publique. Les jacobins, disait-on, veulent tout désorganiser, tout détruire ; les feuillans paralysent tout. Ceux-ci sont de plats monarchistes, ceux-là de factieux républicains. Les uns mettent la licence au lieu de la liberté, ne desirent que le désordre et l'anarchie ; *les* autres demandent à grands cris les deux chambres, et ne sont dignes que d'être esclaves. »

» Les deux sociétés, crayonnées ainsi des plus noires couleurs, on en appliqua les traits à chaque individu qu'on voulait *perdre*... Un citoyen montrait-il quelque *énergie*, soutenait-il avec courage les droits sacrés du peuple ? c'était un factieux jacobin. Un autre parlait-il avec une certaine circonspection, semblait-il hésiter sur un parti dont les inconvéniens balançaient les avantages ? c'était un modérantiste, un argutieux feuillant. On trouvait par ce moyen l'odieux secret de faire tomber dans le mépris tous les élans du patriotisme le plus pur, de rendre suspectes toutes les vertus, de neutraliser les efforts et le zèle de tous les bons citoyens. »

» Ainsi un grand empire, après s'être délivré des excroissances parasytes qui rongeaient l'arbre antique de la société, semblait en quelque sorte lui-même divisé tout

entier sous deux noms également proscrits par l'acte constitutionnel. C'est, lorsqu'il n'y avait plus de moines jacobins, de moines feuillans en France, que tous les Français se qualifiaient de feuillans et de jacobins, qu'ils étaient prêts de s'entr'égorger sous cette dénomination indécente et monacale. » 1792.

» La cour des Tuileries se montre alors, se choisit des ministres tantôt parmi les feuillans, tantôt parmi les jacobins, renvoie ceux-ci aussitôt qu'ils font entendre le sévère langage de la vérité, se déclare définitivement pour le parti feuillantin, et par cela seul achève de se rendre suspecte aux yeux du peuple. »

» Au moyen de cette manœuvre, Louis XVI n'avait plus que les jacobins à redouter. Il déploya contre eux toutes les ressources que l'acte constitutionnel avait remises dans ses mains. Tout l'art de la diplomatique est employé pour diriger, en apparence, contre une simple société populaire, toutes les forces de la coalition de Pilnitz. Léopold forme-t-il des plaintes? c'est contre les jacobins; menace-t-il? ses menaces ne s'adressent qu'aux jacobins : à sa mort les ministres de l'empire changent, le langage du cabinet de Vienne est toujours le même; et s'il en fallait croire les proclamations de nos ennemis, c'est pour combatre les jacobins que deux cent cinquante mille hommes marchent contre nous. »

1792. » Laissons le côté ridicule que cette conduite semble d'abord offrir, et songeons qu'elle tient à un grand système dont la journée du 10 août a éclairé la profondeur. Tant de troupes n'ont pas été mises sur pied, tant de dépenses, de préparatifs guerriers n'ont pas été faits sans doute pour le seul projet de détruire une société populaire; c'est à la liberté des Français qu'en veulent les conjurés de Pilnitz. Mais dans ce combat à mort de la tyrannie contre la liberté, les chefs des conjurés livrent une fausse attaque pour mieux cacher l'attaque véritable qu'ils préparent.... »

» La preuve que la perte des jacobins n'était jurée que comme un préliminaire de *celle de* l'assemblée nationale, c'est que les mêmes presses d'où sortaient des écrits incendiaires contre cette société, étaient employées à imprimer des libelles contre les représentans du peuple; c'est que dans le même instant, par les mêmes agens, et aux frais du même trésor, paraissaient et les affiches multipliées contre les jacobins, et *les pétitions réitérées à l'assemblée nationale pour l'engager à se retirer*, *le* haro sur les jacobins et *le projet de décret de l'assemblée du manège pour les portes battantes*, c'est que la dignité du corps représentatif était attaquée avec un égal acharnement, une égale fureur. »

» Tandis que le roi abusait de l'arme que

la constitution remettait dans ses mains, et paralysait les décrets qui importaient le plus 1792. à la tranquillité publique, à la sureté générale, ses agens exerçaient leur censure sur ces actes même que ne pouvaient atteindre le *veto* royal; et l'or de la liste civile circulait dans toutes les mains impures qui voulaient concourir à la dégradation de la représentation nationale. »

» Qu'on ne dise pas qu'une grande partie des preuves recueillies ne chargent que des commis, et qu'il reste incertain s'ils agissaient ou s'ils n'agissaient pas au nom du roi. Des mémoires des dépenses trouvés dans les bureaux de Pouteau, un des premiers commis de la liste civile, il résulte que ce commis, sous la direction de Laporte, conduisait toutes les manœuvres secrètes des contre-révolutionnaires de l'intérieur, qu'il entretenait une correspondance active avec les principaux ennemis de la révolution; qu'il présidait à la fabrication, à l'imprèssion et à la distribution du journal à deux liards, et de tous les écrits aristocratiques qui circulaient aux frais de la liste civile; qu'il avait sous ses ordres des colporteurs, des afficheurs qu'il envoyait jusque dans les campagnes; qu'il soudoyait *diverses personnes*; *qu'il employait les unes par mois et les autres suivant les occasions*; et que toutes ces dépenses lui étaient allouées

1792. comme une charge ordinaire du département qui lui était confiée. Ainsi existait une propagande contre-révolutionnaire, formée sur les fonds de la liste civile. Or, aucuns fonds de la liste civile n'étaient délivrés sans un mandat particulier du roi, ou une ordonnance de l'administrateur de cette liste, approuvée et souscrite du roi. Le roi a donc eu une part active à tout ce qu'a fait l'agent subalterne Pouteau. Cet agent n'était donc que l'exécuteur fidèle des volontés de Louis XVI. »

» Le grand système de conspiration contre la liberté française était lié dans toutes ses parties. Non-seulement le pouvoir, chargé de la défense de l'état, a négligé tous les *moyens* nécessaires pour mettre l'état en défense, mais il a ouvertement favorisé les efforts des ennemis intérieurs et extérieurs. Il a entretenu une division funeste entre les citoyens, que leur union seule peut rendre redoutables, et la majesté de la représentation nationale, que le chef du pouvoir exécutif partageait, n'a pas même été par lui respectée. »

» Qui ne voit que, de la main qui s'était engagée à maintenir la constitution, il voulait reconquérir le sceptre que lui avaient arraché les hommes du 14 juillet, et qu'ont brisé ceux du 10 août ? Les anciens sceaux de l'état, détournés et remis par forme de dépôt dans des mains étrangères, annoncent assez

que Louis n'avait pas, sans espoir de retour, renoncé à s'en servir. » 1792.

» Déjà même le projet d'une constitution nouvelle, qui effectuât la réunion du pouvoir législatif et du pouvoir exécutif, et fît revivre les anciennes distinctions si odieuses aux amis de l'égalité, n'attendait, dans les bureaux de la liste civile, que l'instant favorable pour paraître. Enfin, les éclats de la foudre qui a tombé sur le château des Tuileries, ont percé les ténèbres dans lesquelles nous marchions enchaînés; et, dégagée des liens qui la tenaient captive, l'assemblée nationale s'est montrée dans toute sa grandeur. Le serment de maintenir la liberté et l'égalité a été spontanément prononcé. Ne pouvant sauver la chose publique avec le pouvoir qui lui était transmis, elle a dit au peuple, qu'elle avait eu l'honneur de représenter : « Sachez vous sauver vous-même, exercez la plénitude du pouvoir souverain; » et une convention nationale s'est formée. »

» Que les ennemis de l'assemblée législative viennent encore insulter à ses travaux, et demander ce qu'elle a fait! Ce qu'elle a fait? Elle a échappé à tous les piéges qu'on n'a cessé de lui tendre; elle a, pendant une année entière, lutté avec courage contre des machinations de toute espèce. Ce qu'elle a fait? Elle a défendu la constitution, jusqu'à ce qu'elle ait vu qu'il fallait opter entre cette constitution

1792. et la liberté ; et, lorsqu'elle a reconnu qu'il lui était impossible de soutenir cet édifice incohérent et mal affermi, elle a prévenu l'usurpation que son écroulement aurait pu faciliter ; elle a suspendu la seule autorité qui, dans ce moment de crise, pouvait être à redouter. »

» Au prix du pouvoir qui lui était confié à elle-même, elle a, dans toute son intégrité, maintenu la souveraineté du peuple. Elle a bien mérité de la patrie, si les Français sont dignes d'être libres. »

Toutes les pièces, analysées dans ce rapport, avaient été imprimées et envoyées aux départemens et aux armées. L'assemblée nationale, ayant donné au peuple les lumières propres à l'éclairer sur les grands intérêts qui allaient être discutés dans la convention nationale, termina ses séances.

Le 20 septembre, douze commissaires de la convention nationale entrèrent dans la salle où siégeait le corps législatif. Ils annoncèrent que la convention était constituée et qu'elle allait se rendre dans le lieu ordinaire de ses séances. Aussitôt le président, Cambon, proclama que l'assemblée législative avait achevé sa session. Tous les membres se levant aussitôt, allèrent au-devant de la convention.

LIVRE SIXIÈME.

1792.

AN I.

CHAPITRE PREMIER.

Ouverture des séances de la convention nationale. Influence des jacobins dans cette assemblée.

Au sein de la divergeance des opinions nées dans les clubs, au milieu de l'inquiétude générale et d'une agitation violente, dont les motifs n'étaient pas bien connus, s'était formée la convention nationale, qui devait ébranler l'Europe. Cette assemblée ouvrit ses séances le vingt-un septembre, qui correspond au premier vendémiaire l'an premier, pour me servir d'une ère qui n'était pas encore en usage alors, mais à laquelle sa liaison, avec la république française, promet une célébrité égale à l'ère qui l'a précédée, et qui règle le cours des années depuis dix-huit siècles.

Quel coup de foudre pour les comités secrets des jacobins et des cordeliers, lorsqu'ils s'apperçurent que, malgré toutes les horreurs morales et physiques qu'ils avaient amoncelées pour écarter des nominations les hommes qui leur faisaient ombrage, à peine un tiers des représentans avait été tiré du sein des sociétés

affiliées à la *société-mère ;* mais ce petit nombre
1792. réunissait de grandes ressources.

D'un côté, s'assemblant en public pour discuter préalablement les objets qui devaient être proposés à l'assemblée nationale, les sociétaires portaient au sénat une opinion formée, développée, unanime. Ceux qu'on chargeait de prendre la parole, sachant qu'ils seraient applaudis et puissamment appuyés, parlaient avec plus d'assurance. Les difficultés prévues paraissaient combattues sur-le-champ, et toujours avec avantage, parce que les orateurs avaient combiné à loisir les réponses aux objections qu'ils s'étaient faites à eux-mêmes aux jacobins.

D'ailleurs on proposait régulièrement aux jacobins ceux qui devaient former le bureau de la convention nationale, président et secrétaires. Cette nomination était faite au scrutin secret ; on publiait le vœu de la majorité. Les députés qui avaient obtenu ce vœu, réunissant la nomination unanime de tous les députés jacobins, l'emportaient ordinairement sur les candidats proposés par d'autres partis, plus nombreux quelquefois, mais qui n'agissaient pas avec le même concert ; on appelait cette manœuvre la tactique ordinaire. Les jacobins avaient une tactique extraordinaire, au moyen de laquelle ils soulevaient le peuple dans les occasions importantes. On en parlera dans le cours de cet ouvrage.

Il résultait que les jacobins, dominant au bureau de la convention, présentaient les questions majeures dans les momens les plus opportuns, fermaient la discussion à leur volonté, et l'emportaient de haute lutte dans les cas douteux. An 1.

CHAPITRE II.

Les jacobins gouvernaient les sections de Paris.

Les jacobins gouvernaient entièrement les sections et la municipalité de Paris. Cette municipalité rivalisait avec l'assemblée nationale, et méconnaissait quelquefois son autorité. Ainsi, pendant les massacres de septembre, elle annonçait, dans une lettre circulaire adressée à tous les départemens, *qu'elle avait ressaisi la puissance du peuple*, et proposait aux autres sections de l'empire de prendre les mêmes mesures, ce qui aurait établi un véritable gouvernement fédératif; opinion que les jacobins attribuèrent dans la suite aux républicains, lorsqu'on cherchait un prétexte pour les égorger.

Les meneurs des jacobins se flattaient donc, non sans espoir de succès, de diriger à leur gré les opérations conventionnelles.

Ces considérations, jointes à des vues par-

1792. ticulières, avaient conduit dans la *société-mère* un grand nombre de représentans, dont les sentimens, loin d'être désorganisateurs, ne tendaient qu'à rendre solides les bases d'un gouvernement républicain. Ce renfort augmentait l'influence jacobinique; mais bientôt les opinions des nouveaux venus, tranchant d'une manière prononcée avec les desseins des coryphées qui régnaient impérieusement à la *société-mère*, les uns en sortirent, d'autres en furent chassés; et tous, regardés comme des traîtres, furent poursuivis avec d'autant plus d'acharnement, que leurs talens offusquaient les Danton, les Robespierre, les Collot, les Marat.

CHAPITRE III.

Scission qui se forme dans la convention nationale.

LA même scission, formée dans les deux premières assemblées nationales, s'était manifestée dans la convention, avec cette différence que les deux partis, connus dans la constituante et dans la législative, sous le nom de côté droit et de côté gauche, restèrent assez constamment les mêmes; au lieu que, dans la convention, les deux partis se subdivisèrent, et au milieu d'eux se plaça un cinquième parti,

auquel

auquel fut donné le nom burlesque de *parti du ventre*. AN I.

Ce n'est qu'en observant avec soin ces subdivisions d'un même parti, qu'on trouve la connexion d'une série d'événemens qui paraissent contradictoires, et dont il serait impossible de démêler les causes, sans cette connaissance préalable.

Un de ces partis, abusant du principe développé dans le *Prince*, de Machiavel, que de nouvelles institutions d'un peuple ne peuvent s'établir que sur les ruines des anciennes institutions ; sappant jusqu'aux bases primitives de l'agrégation sociale, prétendait conduire les Français au bonheur, en les réduisant à la condition des peuples sauvages et nomades ; il mérita le nom de parti anarchique.

L'autre parti, en faisant la guerre aux préjugés, en déracinant les abus, en détruisant les obstacles qui s'opposaient à l'introduction d'un nouvel ordre de choses, respectait plus ou moins la sureté et la propriété des particuliers, les monumens des arts, enfans du génie, et toutes les relations commerciales ou industrielles, qui procurent les douceurs, les agrémens de la vie.

Ceux de ce parti se souvenaient quelquefois que du bonheur particulier de chaque famille, se compose le bonheur public ; on leur donna le nom de *modérés*, qui fut pris en bonne et en mauvaise part.

réunissaient toutes les fois qu'il s'agissait d'écraser leurs ennemis communs ; et dès que l'opération était finie, ces hommes de sang tournaient contre eux-mêmes les poignards dont leurs mains étaient armées. Ainsi des voleurs se réunissent pour égorger les passans, et se battent ensuite lorsqu'il faut partager leurs dépouilles.

1792.

Toutes deux étaient d'accord pour propager l'anarchie ; mais, comme je l'ai déjà dit, l'une paraissait vouloir la faire tourner à l'avantage du duc d'Orléans, qu'on devait fair couronner par le peuple, réduit aux derniers termes de la misère ; tandis que l'autre se proposait de profiter pour elle-même des fruits de la révolution ; et après avoir détruit le commerce, l'industrie et même l'agriculture, bouleversé les propriétés, assassiné ou mis en fuite les gens instruits, de dominer sans obstacle sur un peuple ignorant, pauvre et malheureux, et de rétablir en France le fléau de la féodalité. Ces vérités seront développées dans la suite avec la dernière évidence.

Il faut encore observer avec soin que ces projets destructeurs n'étaient connus que des individus qui composaient les comités administratifs des cordeliers et des jacobins. Le commun des affiliés, amoureux de l'indépendance, exaltés par les discours brûlans de patriotisme, qui se prononçaient souvent dans les tribunes des deux sociétés, ne croyaient

se dévouer qu'à la liberté, devenue leur idole. Ils ignoraient qu'on se servait d'eux comme d'aveugles instrumens de désordres et de carnage. Un grand nombre, trompés jusqu'à la fin par un prestige qu'on ne saurait peindre, ne furent détrompés sur le compte des Marat, des Robespierre, des Danton et de leurs sanguinaires suppôts, que lorsque les malheurs de la France, portés à leur comble, mirent dans le jour le plus odieux, leurs vues aussi intéressées que désorganisatrices. — An I.

Les cordeliers et les jacobins portèrent dans la suite le nom collectif de parti de la montagne, parce que le plus grand nombre des représentans qui le composaient, et sur-tout Marat, Danton, Robespierre, Couthon, Chabot, Dubois-Crancé, ect., siégeaient sur les gradins les plus élevés de la salle, à la gauche du président. Un cardeur de laine de Rheims, nommé Armonville, toujours coiffé d'un bonnet rouge, se plaçant sur le sommet de la montagne, semblait être le guidon des montagnards.

CHAPITRE V.

Le parti des modérés se partage en deux fractions principales.

Le parti des modérés, qu'on appelait quelquefois le parti de la *plaine*, ne donnait pas

à ses adversaires l'exemple d'une plus grande
1792. unanimité d'opinion. Tous voulaient la république, c'est-à-dire, une forme d'organisation sociale, dans laquelle la confection des lois fût le résultat de la volonté des citoyens, librement exprimée par eux-mêmes ou par leurs représentans; tous voulaiant établir, sur des bases solides, la liberté publique qui existe légalement par-tout où le peuple fait les lois auxquelles il doit obéir, quel que soit d'ailleurs le mode du gouvernement établi pour faire exécuter les lois existantes; mais lorsque tous voulaient la république, on se divisait sur l'organisation du pouvoir exécutif.

Les uns voulaient ériger la France en pure démocratie; les autres, frappés des dissentions perpétuelles que ce genre d'administration avait entretenues dans les anciennes républiques de la Grèce et de l'Italie, et persuadés que ces dissentions seraient encore plus fâcheuses dans un état d'une étendue aussi immense que la France, cherchaient des tempéramens capables d'empêcher les représentans du peuple d'abuser, contre le peuple même, du pouvoir immense qui leur était confié. Ils croyaient trouver ce contre-poids salutaire dans l'autorité que la constitution de 1789, 1790 et 1791 avait donnée au roi des Français.

Les idées démocratiques avaient germé plus fortement dans les têtes volcanisées du midi que parmi les représentans qui venaient du

nord. Ce parti était moins nombreux que le premier, mais il était dirigé par des hommes du premier mérite, par Vergniaud, Guadet, Lanjuinais, Kersaint, Gensonné, Rabaut-Saint-Etienne, Lasource, etc. On appela quelquefois ceux de ce parti *les politiques*, *les hommes d'état*, et vraiment on avait raison. Ils ne s'accordaient pas trop sur la manière dont le pouvoir exécutif serait organisé dans leur hypothèse. An I.

La supériorité des talens les rendit, pendant quelque tems, les régulateurs de l'assemblée. Ils influençaient les ministres, ils avaient pour eux les principaux journaux, la Chronique, le Patriote, le Thermomètre, et d'autres qui réussissaient alors, et qui sont oubliés aujourd'hui. Ils dirigeaient les principaux comités de la convention, Condorcet celui de constitution, Brissot et Gensonné celui de défense générale et de diplomatique. Les finances étaient dans les mains de Cambon, que les politiques regardaient comme un des leurs, et qui passa bientôt dans les rangs de leurs ennemis. Ils comptaient, dans la municipalité de Paris, sur le maire Pétion, qui faisait les deux mains et trompait tous les partis.

Ils se firent recevoir aux jacobins, soit que, les croyant républicains de bonne foi, ils voulussent faire cause commune, ou qu'ayant démêlé les véritables sentimens de la société-mère, ils se crussent en état de déconcerter les

meneurs et de rectifier les idées du plus grand
1792. nombre, ou seulement qu'ils voulussent se servir du crédit des jacobins, pour parvenir à leurs fins particulières.

Leurs secrètes intentions furent bientôt découvertes par Chabot, par Billaut, par Lacroix, par Marat, par Danton. Alors, d'un côté, les jacobins ne gardèrent plus de mesures avec eux; ils les poursuivirent avec acharnement, tandis que l'autre fraction des modérés, qu'ils avaient révoltée par leur ambition et leur succès, n'était pas fâchée de les voir humilier. Attaqués avec acharnement par leurs ennemis, abandonnés par ceux qui les auraient défendus, s'ils ne s'étaient pas séparés d'eux les premiers, pour entrer aux jacobins, ils furent écrasés, le deux juin 1793; dans un de ces mouvemens populaires que les deux sectes anarchistes appelaient leur tactique extraordinaire.

Les jacobins détestaient également les deux fractions des modérés. Ils appelaient l'une le parti des girondins, et l'autre, *les crapauds du Marais*. On n'était royaliste, ni dans l'un, ni dans l'autre parti, dans le sens ordinaire qu'on attache à ce mot; c'est-à-dire, que l'idée était bien loin de leur pensée, de courber jamais la tête sous le joug d'un pouvoir arbitraire dans les mains d'un monarque. Mais, réfléchissant que Rome avait ses consuls, Athènes ses archontes, Carthage ses suffètes;

et que Sparte, dont un vrai républicain ne prononce jamais le nom qu'avec respect, était cependant gouvernée par des rois de la race des Héraclides, ils ne partageaient pas les appréhensions que le seul nom de roi semblait donner aux jacobins.

Les plus dangereux royalistes de la convention étaient les cordeliers, qui ne poussaient Louis XVI dans le précipice, où sa mauvaise fortune l'entraînait, que pour enrichir le duc d'Orléans de ses dépouilles ensanglantées. Mais leurs intentions monarchistes étaient revêtues avec tant d'art des couleurs populaires, que le petit nombre de ceux qu'une connaissance approfondie des hommes et des affaires mettait en état de discerner leurs artifices, ne pouvaient manifester leurs pensées à ce sujet, sans s'exposer évidemment à passer eux-mêmes pour coupables du crime imputé aux orléanistes; ils auraient porté leur tête sur un échafaud, fournissant aux races futures un nouvel exemple du danger d'enseigner au peuple des vérités qu'il n'est pas en état d'apprécier.

1792.

CHAPITRE VI.

Nouveau développement des dispositions politiques de chaque parti. La royauté est abolie, et la république proclamée. Conduite du parti du ventre.

DANS cette disposition générale des esprits, la république fut proclamée et la royauté abolie en France par acclamation, sur la motion de Collot-d'Herbois, appuyée par Grégoire dans la première séance de la convention nationale. Des quatre principaux partis qui divisaient l'assemblée, trois avaient besoin de cette mesure pour parvenir à leurs fins; les cordeliers, pour placer la maison d'Orléans à la tête des affaires; les jacobins, pour établir leur fortune au sein de l'anarchie générale, et la fraction des modérés qu'on nommait girondins ou hommes d'état, pour faire triompher le système démocratique; l'autre fraction des modérés attachés aux institutions de la constituante, et dont les membres se donnaient à eux-mêmes le nom d'Indépendans, attendait, pour se déclarer, des circonstances favorables qui n'arrivèrent pas. Elle haïssait et craignait les anarchistes, mais elle était révoltée de l'ascendant que prenaient les Condorcet, les Vergniaux, les Gensonné, les Brissot, les Lan-

juinais, les Lasource. Peut-être même n'envisageait-on la haine que ces républicains témoignaient pour la royauté, que comme un masque sous lequel ils cachaient leur ambition. An I.

Ce parti resta convaincu, après la proclamation de la république, qu'aucune liberté ne pouvait exister en France sans un contre-poids qui mît en équilibre l'énorme puissance dont le corps législatif pouvait s'envelopper; mais, abandonnant à l'avenir le soin d'indiquer ce contre-poids, il se laissait entraîner au mouvement révolutionnaire.

Le parti du *ventre* ne combattit jamais, il n'avait même aucune opinion qui lui fût particulière. Ceux qui formaient cette section conventionnelle, sans déployer aucune énergie, ne paraissaient occupés qu'à jouir tranquillement des avantages que leur procurait leur qualité de députés au corps législatif. Ils arrivaient les derniers aux séances, en sortaient les premiers, et restaient chez eux dans les momens de crise. Ils auraient pu rapprocher les combattans par leur médiation, mais les convulsions les plus violentes ne les tirèrent jamais de leur état léthargique.

Quelques observateurs ont pensé cependant que cette inconcevable apathie n'était que simulée, et que, dans l'espérance de voir se renouveller parmi eux les prodiges que les poëtes prêtent à Cadmus, qui, ayant semé les dents d'un dragon, en vit naître subitement

1792. des hommes armés, qui n'eurent rien de plus pressé à faire que de se massacrer les uns les autres, ils se flattaient que le résultat de la plus sanglante tragédie transporterait dans leurs mains le sceptre du pouvoir. Les événemens de vendémiaire, l'an quatre, ont justifié cette assertion, qui n'était pas probable en 1792.

Les hommes d'état, en proscrivant la monarchie, ne paraissaient pas éloignés d'user d'indulgence envers le monarque ; soit que ce sentiment leur fût dicté par l'humanité, ou qu'ils apperçussent les suites sanglantes que le supplice de Louis XVI pouvait avoir. Les deux sections jacobines, au contraire, étaient altérées du sang de ce prince.

En conséquence du décret de la convention, qui fut envoyé dans les départemens et aux armées par des couriers extraordinaires, la proclamation de la république fut faite solemnellement dans Paris ; et le lendemain, 22 septembre, il fut décrété que le procès-verbal serait daté de l'an I.er de la république française ; que tous les attributs de la royauté, quelque part qu'ils fussent, seraient supprimés, et que le sceau de l'état serait désormais un faisceau d'armes surmonté du bonnet de la liberté, et pour exergue *république française*.

AN I,

CHAPITRE VII.

Ceux qu'on nommait sans-culottes, *sont appelés au gouvernement de l'état.*

QUELS que fussent les crimes ou les erreurs de Louis XVI, les jacobins et les cordeliers ne se dissimulaient pas que malgré l'influence des sociétés populaires sur l'opinion publique, la mort de ce prince, sur un échafaud, ne pût occasionner sur le sol de la France une commotion d'une violence incalculable. Pour parer à cet inconvénient, il fallait s'assurer d'une masse de partisans capables de faire plier toutes les volontés particulières sous l'impulsion de la puissance dirigeante : ce n'était pas dans la classe des propriétaires qu'on pouvait la trouver; amis de l'ordre qui existe, la nouveauté d'un gouvernement est sans charmes pour eux, ou s'ils l'admettent, ce n'est qu'après en avoir calculé les chances. On résolut de leur opposer la classe nombreuse des hommes qui, n'ayant rien, ne peuvent que gagner dans un changement. Ces hommes sont toujours prêts; un coup de sifflet les rassemble; leur montrer le butin, c'est les mener à la victoire. La fortune publique fut abandonnée aux sans-culottes.

L'incompréhensible subversion, qui a-

1792. niveler l'espèce humaine sur le plus bas de ses dégrés. Roland, qui avait préservé son département de cette honteuse contagion, passait chez les jacobins pour un contre-révolutionnaire, et déjà ils prenaient leurs mesures pour se défaire de ce censeur incommode, qui savait allier l'exactitude la plus rigoureuse dans l'observation de la loi, avec les convenances sociales.

CHAPITRE VIII.

Sous prétexte d'égalité, les sans-culottes *proscrivent les riches et les gens instruits.*

L'HISTOIRE rapporte avec admiration la simplicité des mœurs et l'austérité de caractère qui distinguaient les fondateurs de la république batave. Mais ce serait bien peu connaître les hommes, que de comparer à cette vertueuse modération, qui excitait la surprise d'un roi d'Espagne, les dehors sales et dégoûtans que déployaient les jacobins dans le tems qu'ils rassemblaient en secret, et par toutes sortes de voies, les fortunes les plus énormes.

Sous prétexte de prêcher l'égalité, tous les riches étaient dénoncés au peuple, comme ennemis du nouvel ordre de choses. Déjà Robespierre avait déclaré qu'il ne fallait pas

que

que le plus riche français possédât au-delà de trois mille livres de rente. On parlait néanmoins chaque jour du respect des propriétés, mais chaque jour elles étaient violées indirectement par des décrets, ou directement par la force. On attaquait les commerçans et le commerce, les propriétaires, les fermiers et toutes les branches de l'industrie. La tribune de la convention retentissait du reproche d'accaparement; on appelait accapareur tout homme qui n'était pas réduit à vivre de sa journée ou d'aumônes. Les arrêts de proscription, lancés dans l'assemblée des jacobins et dans l'assemblée de la commune de Paris, circulaient rapidement dans toute la république, colportés par les sociétés populaires, et favorisés par l'assentiment des scélérats profonds qui, au sein de la convention, dirigeaient ces abominables ressorts. An 1.

A peine la convention avait ouvert ses séances, que Marat, Danton et Robespierre avaient voulu la dissoudre; et les poignards encore fumans de septembre attendaient des ordres des triumvirs. A l'attitude bien prononcée des hommes d'état, qui, dans le corps législatif, tenaient encore en main le gouvernail de l'opinon, à l'horreur courageuse qu'ils manifestaient contre les anarchistes, Marat répondait par la demande audacieuse d'un dictateur, par un appel au peuple des tribunes, pour *lapider ses représentans s'ils n'allaient*

pas à sa fantaisie. En même tems, la com-
1792. mune de Paris, riche du pillage du palais des Tuileries, du garde-meuble et des dépouilles des victimes de septembre, se réunissait avec les jacobins, qui avaient partagé ces bénéfices, pour effrayer les législateurs. On soulevait des ouvriers qui travaillaient à un camp près de Paris; on provoquait des rassemblemens séditieux auprès de la convention; et Chaumette à la barre avouait, le 31 octobre, qu'il existait des anarchistes dans la commune, et que dans la dernière quinzaine, on avait jeté chaque jour des semences d'insurrection. A ces révoltes, que le hasard presque seul appaisait, succédaient d'autres excès plus audacieux; et pendant que Fabre-d'Eglantine, fidèle au système de dissolution de la convention, demandait, au mois d'octobre, aux *jacobins*, un manifeste, revêtu de trois cent mille signatures, pour la formation d'une sainte ligue de salut public, les émissaires anarchistes de la commune parcouraient les campagnes, semant le trouble sous prétexte des subsistances, et provoquant, par des mouvemens et des désordres sans cesse renaissans, le besoin et le vœu de ce protectorat si vanté. Jamais la machine ne marchera, disait Marat dans son journal, que le peuple n'ait fait justice de deux cent mille scélérats; il doit réduire au quart ses mandataires et ses agens.

La société des jacobins et la municipalité

de Paris s'étaient coalisées pour organiser de concert l'empire du crime, de la terreur et de la mort. Ces deux corporations monstrueuses, en s'appuyant, l'une sur les sociétés populaires qui lui étaient affiliées, l'autre sur une multitude d'hommes qu'elle pouvait facilement égarer par des moyens de corruption, se voyaient en mesure d'aigrir et d'embrâser une multitude d'individus. Le patriotisme le plus exalté fut le voile dont leurs agens se couvraient ; l'erreur de la nation leur tint lieu de force. Des institutions révolutionnaires furent leurs moyens, et des monceaux de cadavres devinrent les degrés qui devaient les conduire passagèrement à la domination sur les débris de toutes les institutions renversées. An X.

Le peuple, successivement agité, flatté, aveuglé, exaspéré par eux, prit dès-lors la modération pour lâcheté, la prudence pour artifice, l'humanité pour faiblesse, le délire pour patriotisme, et le crime pour la justice.

CHAPITRE IX.

Cause de la réunion apparente de plusieurs républicains aux anarchistes.

Les observateurs qui suivaient avec attention le développement de cet étrange phénomène politique, ne concevaient pas comment

certains hommes, recommandables par leurs
1792. talens et leurs vertus, paraissaient s'associer à des monstres altérés de sang, pétris de fiel et de perfidie.

Comment Vergniaud se vantait-il lui-même d'avoir constitué le sans-culottisme, et restitué tous leurs droits à ces hommes étrangers à toutes les obligations, comme à tous les intérêts du corps social, qui montraient hautement leur orgueilleuse dépravation, en répétant avec *Chamidès* : Je suis content de moi à cause de ma pauvreté, personne ne peut me nuire, et je menace les autres; au lieu de payer un tribut à la république, c'est elle qui me nourrit; je ne crains pas de perdre, j'espère d'acquérir. Comment des comités, composés de girondistes, faisaient-ils décréter que la convention était un pouvoir révolutionnaire dans tous les pays où les Français dominaient par la force de leurs armes ? Comment provoquaient-ils les peuples à secouer le joug de leur gouvernement ? outrageaient-ils les puissances étrangères par des insultes brutales ? épouvantaient-ils l'Europe par des systêmes d'anarchie et de subversion ?

On eût dit que rivaux des jacobins, bien plus que leurs ennemis, ils s'avançaient vers le même but par des voies obliques; qu'ils ravissaient quelquefois par jalousie à leurs adversaires l'initiative des mesures atroces, et n'affectaient de rechercher la palme de la

modération que par désespoir d'obtenir celle de l'énergie; on eût dit qu'ils ne prêchaient le respect des fortunes particulières qu'en économes prévoyans qui ménageaient leur propre domaine; qu'ils n'invoquaient l'organisation de l'état qu'en usurpateurs pressés de constituer leur propre tyrannie; disputant en un mot sur les formes bien plus que sur les moyens, et toujours d'accord sur les résultats.

De toutes parts on avertissait les girondins que les anarchistes, auxquels les voies les plus détournées convenaient pourvu qu'elles les conduisissent à leurs fins, les mettaient en avant, et profitaient de la confiance qu'ils inspiraient, pour propager leurs principes destructeurs de toute police, et qu'ils les égorgeraient lorsqu'ils n'auraient plus besoin d'eux.

Ces sinistres présages faisaient peu d'impression sur des hommes qui se croyaient profondément versés dans les affaires et capables de maîtriser, par la force de leur éloquence, les mouvemens du peuple les plus tumultueux.

Regardant la condamnation à mort du dernier monarque des Français comme le cîment qui devait consolider la république, par eux fondée; persuadés en même tems que pour éviter une fâcheuse commotion dans cette circonstance, il était nécessaire qu'un ébranlement universel et subit donnât un autre cours à l'opinion publique, ils regardaient les voi-

1792. ciférations sanguinaires des jacobins comme un mal passager dont il devait résulter un bien durable. Bien loin de prévoir qu'ils dussent devenir eux-mêmes un jour les victimes de ces vociférations, ils pensaient que les jacobins, odieux à tous les partis par leurs excès, seraient écrasés au milieu des décombres dont ils s'environnaient.

Cependant, malgré leur sécurité apparente, ils prenaient quelques mesures contre les coups de l'inconstante fortune.

CHAPITRE X.

Les fédérés de Marseille étaient à Paris le pivot de la puissance des jacobins. Les girondistes, pour former un contre-poids, veulent établir dans Paris une force départementale. Issue de cette mesure.

Petion, devenu suspect aux anarchistes malgré sa conduite pendant les massacres de septembre, avait perdu sa grande popularité. Un homme honnête, mais sans énergie, nommé Chambon, venait de lui succéder à la place de maire de Paris. Il était méprisé et sans pouvoir. On l'accablait de dégoût pour l'engager à donner sa démission. On voulait le remplacer par un jacobin ; aux procureurs de la commune, Manuel et

Billaut-Varennes, nommés à la convention, avaient succédé Chaumette et Hebert. Ces jacobins, qui dominaient dans les sections de Paris, portaient la terreur dans toutes les maisons. Les propriétaires tremblans se cachaient de leur mieux; quelques-uns d'entre eux, s'étourdissant sur les cruautés dont ils étaient témoins, semblaient y applaudir de peur d'en devenir les victimes. AN I.

La *société-mère* devait une partie de cette puissance surprenante au bataillon des Marseillais, qui servait de noyau auquel se réunissait, dans les occasions importantes, les partisans les plus chauds de la montagne.

Barbaroux, député de Marseille, et l'un des girondistes, comptant sur le crédit dont il jouissait dans sa patrie, avait proposé de faire venir de nouveaux marseillais qu'on opposerait aux anciens. Cette idée prenant de la consistance, il fut question de charger tous les départemens, d'envoyer un contingent d'hommes surs, auxquels la garde de la convention nationale serait confiée.

Pendant les préliminaires qu'exigeait le développement de cette mesure, quelques journaux discutaient cette question politique: L'assemblée nationale, représentant la France entière, doit-elle être laissée à la garde d'une commune formidable dont l'intérêt particulier peut se trouver en plusieurs circonstances en opposition avec l'intérêt général

1792. des provinces? Cette question était toute décidée au tribunal des publicistes. Mais Marat, dont le sanguinaire journal portait le titre de *Publiciste français*, voyait les choses différemment.

Le projet des girondistes fut présenté par Danton, par Chabot, par Bazire, par Lacroix, à la tribune de la convention et à celles des deux factions anarchistes, comme une basse intrigue, imaginée pour armer les citoyens contre les citoyens.

On se défie, disait-on, des habitans de Paris. On les présente aux départemens comme des tigres altérés du sang des représensans du peuple; et pour arrêter les sinistres effets de leurs complots, on propose, comme mesure de prudence, d'introduire dans Paris une force départementale d'environ trois mille hommes pour garder la convention.

De bonne foi, ces trois mille hommes, quand chacun d'eux aurait en partage la force d'Hercule, pourraient-ils se mesurer avec plus de cent cinquante mille combattans que Paris renferme dans ses murs, et qui possèdent une artillerie formidable? Les girondistes cachent donc d'autres desseins. Ils veulent fomenter des haines, exciter des divisions, provoquer la guerre civile.

En effet, quoiqu'il soit de principe que tous les membres de l'agrégation sociale doivent veiller à la sureté des individus aux-

quels ils ont confié leurs intérêts, les égards que les associés se doivent les uns aux autres, demandent une extrême délicatesse dans l'exercice de ce droit. Elle augmente encore lorsque le congrès national réside dans une commune si populeuse, qu'une garde envoyée de tous les points de la république ne serait pas en état d'arrêter une insurrection populaire. Cette garde ne ferait alors qu'exciter la jalousie sans procurer aucun avantage réel. Le meilleur garant de la sureté d'un corps de représentans dans une grande ville, consisterait dans une loi qui mettrait sous la main du pouvoir législatif toutes les parties de l'administration municipale dans le lieu de sa résidence.

Ce réglement existe dans les états unis de l'Amérique. On dira peut-être, qu'il semble contrarier le principe du gouvernement républicain qui assure à chaque commune le droit de choisir ses magistrats. Mais, outre qu'il est des convenances générales auxquelles, sous quelque gouvernement que ce soit, les intérêts particuliers doivent se plier, et que dans cet amalgame consiste l'harmonie politique, n'est-il pas constant que nul ne peut être considéré comme lézé, lorsqu'il accepte librement une condition qui lui est avantageuse? Or, le séjour du corps législatif est d'un si grand avantage pour la commune dans laquelle il fixe sa résidence, que si

1792. Paris refusait la condition proposée, les plus grandes cités de la république solliciteraient à l'envi cette faveur. Elles sacrifieraient volontiers le droit de choisir leurs officiers municipaux, à la certitude que tous les Français doivent avoir de l'entière liberté de leurs représentans dans la ville où ils résident.

L'assemblée nationale, choisissant les magistrats, nommant les chefs de la force publique, et faisant exercer la police dans le lieu de son domicile, n'aura jamais rien à redouter de la masse du peuple, essentiellement ennemi des discordes civiles, qui éloignent de lui les travaux nourrissiers sur lesquels est fondée la subsistance, et la horde de fainéans qui ne respirent que le brigandage, sera fortement comprimée.

Mais si cette *garde départementale* ne pouvait rien ajouter à la sureté de la représentation nationale, elle avait un objet d'utilité à laquelle on ne pensait pas; c'était dans les occasions délicates d'éclairer les départemens sur la conduite du corps législatif. Il est probable que si cette gardé départementale eût existé, les événemens du 2 juin 1793, auraient été prévenus, ou du moins les provinces se seraient trouvées en mesure d'arrêter promptement les suites de l'insurrection jacobine.

Les girondins, redoutant l'impression fâcheuse que leur projet de force départementale

faisait dans Paris, s'empressèrent d'autant plus de reculer, que les impartiaux de la convention paraissaient dans cette rencontre partager les sentimens des jacobins. Cette infructueuse tentative, qu'ils ne surent pas soutenir, découvrait leur faiblesse, en les mettant en butte à la censure de tous les partis. Leurs démarches prirent un caractère versatile et vacillant, qui se montra sur-tout pendant le procès de Louis XVI, dont je parlerai bientôt. Cette faiblesse encourageait leurs ennemis ; elle fut la première origine de la catastrophe qui les attendait.

CHAPITRE XI.

La division de la convention se communique dans les provinces.

La division de l'assemblée conventionnelle partageait les départemens qui épousaient les passions diverses de leurs représentans. Marseille, Lyon, Bordeaux, qui, dès long-tems, étaient déclarés pour la démocratie, connaissaient les vues des jacobins, et les détestaient. Déjà se préparait de loin cette scission qui dégénéra en guerre civile. Les jacobins voulurent l'ensevelir sous les décombres de ces cités, qui excitaient, avant la révolution, la jalousie de tous les peuples commerçans de l'Europe.

La commotion, dont le double foyer se
1792. combinait dans les rues Honoré et de l'Observance, réagissait avec violence sur les armées, dans un tems où l'invasion des Allemands, sur le territoire français, nécessitait l'union la plus intime entre toutes les parties de la république.

Montesquieu observe que Rome avait la coutume inviolable de resserrer les liens de la discipline militaire, dans toutes les occasions où la république était en péril; ce n'était pas la méthode des jacobins. Cependant, ils avaient toujours à la bouche les institutions romaines; quelques-uns d'eux, osant même s'arroger les noms célèbres qu'avaient porté les chefs de ce peuple magnanime, s'appelaient *Fabius*, *Cincinatus*, *Caton*, *Camille*, *Publicola*; et prenant le nom pour la chose, ils transformaient grotesquement les grands monumens des républiques anciennes, en peintures à *Calot*.

Au milieu de ces germes sanglans de divisions, et tandis que les passions les plus tumultueuses agitaient la convention, et préludaient aux proscriptions qui devaient mutiler la représentation nationale, les soldats français, électrisés par le feu de la liberté, renouvelaient, aux yeux de l'Europe étonnée, ces exploits à peine croyables qui signalèrent autrefois les Spartiates et les Romains.

CHAPITRE XII.

Dumourier, Beurnonville, Kellermann et Custines s'opposent aux progrès des Prussiens.

Depuis la défection de Lafayette, l'armée française s'était réunie sous les ordres des généraux Dumourier, Kellermann, Biron, Beurnonville, Valence, Custines et Dillon. Les Prussiens trouvaient, pour pénétrer en Champagne, des obstacles auxquels ils ne s'étaient pas attendus.

Les émigrés, réunis aux environs de Coblentz, sous les ordres des deux frères de Louis XVI et du prince de Condé, avaient assuré le roi de Prusse que leurs mesures étaient si bien prises, que cinquante mille Prussiens devaient rétablir les choses sur l'ancien pied, en moins de trois mois, sans de grands efforts. A les entendre, la révolution n'était l'ouvrage que d'un petit nombre de factieux rassemblés à Paris, et dont les habitans des provinces ne partageaient pas les sentimens. On assurait sur-tout que les gardes nationales se réuniraient au premier abord à une armée qui se présenterait pour secourir Louis XVI; il fallait, disait-on, déployer plus de prudence que de force.

On ne parlait pas de contre-révolution à
1792. Coblentz ; il ne s'agissait que de rétablir en France l'ordre et la paix. On promettait de respecter les propriétés, et de protéger les personnes. C'étaient des missionnaires, et non des soldats, qui s'avançaient au cœur de nos provinces.

Le manifeste du duc de Brunswick, qui commandait l'armée combinée d'Autriche et de Prusse, les lettres de Coblentz, et les libelles publiés à cette époque par les écrivains contre-révolutionnaires, respirent le même esprit ; mais ces espérances ne rassuraient personne.

Lafayette avait dégarni la frontière du côté de la Belgique, afin de laisser aux Autrichiens la liberté de porter leurs forces du côté du Rhin. Il avait cantonné les troupes à ses ordres entre Sedan et Givet, en laissant un vide de plus de dix lieues entre la partie de cette même armée qu'il commandait, et les troupes subordonnées au maréchal Luckner ; de sorte que, sans trouver d'obstacles, l'armée des coalisés devait se porter rapidement sur Paris.

D'après le plan concerté par les coalisés, les commandans d'Huningue, Strasbourg, Landau, Thionville, Longwi, Verdun et Metz, devaient remettre ces villes au duc de Brunswick, après une défense simulée. Ce prince y eût placé des garnisons, auxquelles toute espèce d'excès étaient rigoureusement inter-

dits, du moins jusqu'à nouvel ordre. Le reste de l'armée, grossie par les Français royalistes qu'on supposait devoir accourir de toutes parts pour s'y réunir, n'avait d'autre chose à faire qu'à prendre paisiblement la route de Paris; c'était une promenade sur les bords de la Marne. AN I.

Dans le même tems, les contre-révolutionnaires de l'intérieur auraient ménagé, dans Paris, un de ces mouvemens tumultueux, qu'il est si aisé de produire dans une immense cité, où les événemens les plus extraordinaires peuvent être l'effet des causes les plus légères, lorsqu'une police vigilante n'assure pas la tranquillité publique; des brigands, répandus dans tous les quartiers, auraient pillé, égorgé, incendié.

Au milieu du désordre, les Prussiens se seraient montrés comme des anges de paix; les royalistes se seraient joints à eux, entraînant à leur suite les citoyens timides ou incertains. Alors une proclamation insidieuse eût été publiée; Lafayette, regardé comme le restaurateur de la monarchie, eût joui de son triomphe.

La fuite de ce général avait fait évanouir ce rêve des imaginations exaltées. L'amour propre du roi de Prusse souffrait d'avoir été la dupe de quelques intrigans; il y avait pour lui autant de honte à reculer, que de danger à avancer. Son armée pouvait être entourée,

affamée, réduite à mettre bas les armes dans
1792. un pays couvert de forêts, où les chemins s'obstruaient aisément, et qui fournissait peu de ressources pour nourrir quatre-vingt mille hommes pendant la mauvaise saison qui s'avançait.

CHAPITRE XIII.

Marche des Prussiens en France. Prise de Longwi et de Verdun.

Les Prussiens étaient entrés en France le 19 août, et, deux jours après, Longwi les avait reçus dans ses murs. Ils restèrent huit jours aux environs de cette place, soit pour se concerter avec les Autrichiens, qui n'étaient pas encore arrivés, soit pour attendre les effets d'un mouvement rapide et général qu'on les avait assurés devoir se prononcer en leur faveur, aussitôt que leurs drapeaux seraient apperçus sur les frontières de la Lorraine. Trompés dans leur attente, ils marchèrent sur Verdun. Cette ville, commandée de toutes parts, ne pouvait faire une longue résistance.

Jusqu'alors les affaires des Prussiens prospéraient; les soldats se demandaient les uns aux autres combien il restait de lieues à faire pour arriver à Paris; les officiers arrangeaient la manière dont ils se dédommageraient, au

Palais-Royal,

Palais-Royal, des fatigues de la campagne. Quelques vieux guerriers, en petit nombre, observaient que leurs camarades renouvelaient précisément la conduite des Français qui, pendant la guerre de sept ans, demandaient, à chaque pas, combien y a-t-il jusqu'à Magdebourg, combien jusqu'à Berlin ? — An I.

L'armée française, dans laquelle la fuite de Lafayette avait laissé quelque confusion, se rassemblait pour arrêter le torrent qui se précipitait sur la France. Tous les défilés du Clermontois étaient garnis de gros corps de troupes, qui se fortifiaient de jour en jour, lorsque les Prussiens résolurent d'entrer en Champagne et de s'approcher de Châlons, où le duc de Brunswick croyait trouver d'immenses ressources pour faciliter la suite de son voyage vers Paris.

CHAPITRE XIV.

Bataille de Valmi, près de S.te-Menehoult.

Le 20 septembre, les Prussiens découvrirent l'armée française, campée sur une éminence, et retranchée avec beaucoup d'art auprès de Valmi, deux lieues avant les bois de Sainte-Menehoult. Le roi de Prusse et le duc de Brunswick, persuadés qu'une action allait décider du succès de la campagne, ne voulant

pas d'ailleurs donner aux Français le tems de
1792. se rassembler en plus grand nombre, résolurent de les attaquer.

Les Prussiens, marchant en colonnes, se déploient avec cette précision de tactique que le grand Frédéric leur avait enseignée. Ils s'avancent avec audace; mais, rompus par une artillerie redoutable et supérieurement servie, ils sont contraints de s'arrêter, et bientôt de faire retraite. Cette bataille de Valmi, qui porta le nom de *canonnade*, parce que les Français n'y employèrent d'autre feu que celui du canon, avait changé l'opinion qu'avaient les Prussiens des révolutionnaires français, en entrant en France.

J'ai déjà observé que les émigrés, à force de répéter, dans les cours d'Allemagne, que soldats, bourgeois, paysans, tous mécontens de la nouvelle administration qui s'introduisait en France, n'attendaient qu'un noyau d'armée étrangère pour se soulever contre le gouvernement, étaient venus à bout de faire adopter leur opinion par beaucoup de monde. C'est l'affaire d'une promenade, disait Calonne, et plus d'un diplomane tenait le même langage. On se fondait sur la force des préjugés, sur l'inconstance du peuple français, sur les étroites liaisons que les émigrés conservaient en France, et sur l'examen des variations politiques, observées à Paris. On ajoutait que les nouvelles armées, levées à la hâte, n'étaient compo-

lées que de vagabonds ramassés de toutes parts, plus propres à piller qu'à combattre, et qui ne devaient pas tenir un quart d'heure devant une armée bien disciplinée. L'expérience avait détrompé les Prussiens. An I.

Clairfayt, qui commandait les Autrichiens, n'arriva qu'après la bataille, pour favoriser la retraite du roi de Prusse. L'armée autrichienne campa près du champ de bataille à Valmi, ayant à sa gauche le camp prussien à Hans, et à sa droite, l'avant-garde prussienne sur la route et à quatre lieues de Châlons. L'armée des émigrés campait entre Suippe et Sommetourbe, à quelques lieues derrière l'armée prussienne.

Les Français, campés sur les collines de Hans ou de la Lune, occupaient une position excellente; leur droite aux Islètes en potence, leur gauche appuyée à une redoute garnie de dix-huit canons, le long de la grande route de S.te-Menehoult à Châlons. Une autre armée, peu éloignée, soutenait la première; Custines préparait une diversion en Allemagne. Le roi de Prusse, trompé par les fausses promesses qu'on lui avait faites, avait négligé quelques précautions indispensables pour réussir dans une entreprise périlleuse.

Il n'avait point de grosse artillerie à opposer à celle des Français. Les vivres, qu'on tirait de Verdun, faisaient onze lieues pour arriver au camp de Hans. Les pluies, qui

1792. tombaient sans discontinuer, avaient rompu les chemins; les convois, obligés de passer dans des fondrières profondes, étaient cinq jours à parvenir à leur destination, tandis que les partis nombreux de cavalerie légère, envoyés par les généraux français, entre Hans et Varennes, en interceptaient une partie. Les Prussiens, privés de vivres, se livraient à une indiscipline et à un pillage que rien ne pouvait contenir, et dont les excès entraînaient des maladies épidémiques très-meurtrières : l'embarras du roi de Prusse était extrême.

CHAPITRE XV.

Fortifications commencées à Paris.

Cependant son armée jetait l'épouvante dans Paris. On travaillait à fortifier cette capitale, comme si une place dont la circonférence embrassait près de six lieues, pouvait être autrement défendue que par une armée supérieure. Ces apprêts, dirigés par la peur, étaient bien superflus. Le roi de Prusse ne songeait qu'à se tirer du mauvais pas dans lequel les émigrés le laissaient. On sut bientôt que les Prussiens faisaient leurs préparatifs pour abandonner le territoire français.

Les uns attribuaient cette brusque détermi-

nation aux maladies pestilentielles qui s'étaient mises parmi les Prussiens, pour avoir mangé, sans précaution et sans mesure, des fruits peu sains, dans les environs de Verdun et de Thionville; d'autres en donnaient pour cause le dépit que devait ressentir le roi de Prusse de s'être imprudemment confié à de vaines promesses. Dumourier en faisait honneur à ses savantes manœuvres. AN I.

Le tems qui dévoile à la longue les secrets les plus cachés de la politique, nous a instruits que Louis XVI, du fond de sa prison du Temple, fut une des principales causes de cet événement inattendu. Je tiens de Manuel, procureur de la commune de Paris, qu'accompagné de Pétion et de Kersaint, il détermina Louis XVI à prier lui-même, par écrit, le roi de Prusse de retirer ses troupes des provinces françaises. Ces trois hommes assurèrent le monarque prisonnier, qu'à cette démarche était attachée la conservation de son existence et de celle de ses enfans.

Dans la suite, lorsque la convention condamna Louis à perdre la tête sur un échafaud, ce prince dit à ceux qui l'environnaient : Je suis sûr que Pétion, Manuel et Kersaint n'ont pas voté pour ma mort. Il se trompait à l'égard de Pétion ; pour Manuel et Kersaint, ils combattirent de tout leur pouvoir le projet de faire mourir le roi, et leurs efforts n'ayant pas eu de succès, ils donnèrent

publiquement leur démission, et quittèrent
1792. le corps législatif, malgré les remontrances de leurs amis qui entre-voyaient pour eux les dangers de cette conduite.

Tous les deux périrent sur un échafaud, lorsque les jacobins, devenus les maîtres, proscrivaient tous les individus dont ils croyaient avoir à se plaindre. Victimes honorables de leur fidélité à remplir leur parole d'honneur, l'histoire doit célébrer leur dévoûment héroïque. Manuel, en partageant le sort de Kersaint, serait associé par la postérité au souvenir glorieux que mérite son collègue, si le sang dont il s'était souillé dans les premiers jours de septembre 1792, ne s'élevait contre lui, et n'écartait le triomphe que devait lui assurer l'héroïsme de sa mort.

On assure que lorsque les Autrichiens, maîtres de Condé, de Valenciennes et du Quesnoy, menaçaient la Picardie, les meneurs jacobins renouvelèrent auprès de la reine les démarches qui avaient réussi à Pétion, Kersaint et Manuel auprès du roi. L'expérience du passé devait prémunir cette princesse contre toute sollicitation de cette nature; elle refusa constamment de se prêter à ce qu'on exigeait d'elle, quoiqu'on lui déclarât que sa liberté et celle de ses enfans étaient à ce prix. Quelle épreuve pour la tendresse maternelle! Mais le sort de Louis XVI ne permettait pas à un vain espoir de

pénétrer dans l'ame de Marie-Antoinette, et de tromper ses ennemis mortels. La publicité de cette anecdote m'a décidé d'en faire mention, quoique je n'aie pas été à portée de vérifier si le fait était authentique. An I.

CHAPITRE XVI.

Retraite du roi de Prusse.

QUANT au roi de Prusse, il n'attendait probablement qu'un prétexte pour justifier sa retraite aux yeux de ceux qui l'avaient lancé dans les plaines de Champagne.

Les Prussiens campaient, le 15 septembre, entre Verdun et Clermont, sur une ligne nord et sud. Dumourier avait quitté sa position pour se joindre, auprès de Ste-Menehoult, à l'armée de Kellermann, qui arrivait de Vitri. Cette jonction n'éprouva aucune difficulté. Les Prussiens s'approchaient de Sainte-Ménehoult; ils n'étaient séparés, le 27, de l'armée française que par le vallon de Gisancourt: ils tinrent un conseil de guerre où se trouvèrent treize généraux. Le duc de Brunswick fit l'exposé de la situation de son armée et de celle des Français. Le maréchal de Castries ouvrit l'avis de donner bataille, qui prévalut. Le général Clairfayt, avec les Autrichiens, devait attaquer la droite des Français, commandée par

Dumourier ; les Prussiens devaient se mesurer
1792. avec Kellermann , tandis que les émigrés , commandés par le comte d'Artois , enleveraient les redoutes de Gisancourt. L'armée combinée faisait ses dernières dispositions pour exécuter ce plan , et les Français se rangeaient en bataille sur les hauteurs de Gisancourt, lorsqu'après l'arrivée d'un courier de Paris à l'armée prussienne , la retraite fut résolue.

Cette armée se trouvait dans la plus extrême détresse ; j'ai déjà observé que les pluies abondantes , tombées pendant tout le mois de septembre , avaient rompu tous les chemins déjà très-mauvais. Les Prussiens manquaient de pain ; presque tous les soldats , attaqués de la dissenterie , se soutenaient à peine. Ils avaient devant eux des rivières débordées et des marais profonds à traverser. Dumourier, dont l'armée se fortifiait tous les jours , semblait devoir leur couper toute retraite et les écraser par sa formidable artillerie. Kellermann , Arthur-Dillon , Stengel , Beurnonville, Galbaud et Chasot , battant la campagne aux environs , détruisaient toutes les ressources dont ils pouvaient s'aider. On n'avait aucune espérance de secours ; il ne restait aux Prussiens que leur tactique excellente ; cette tactique pouvait les rendre victorieux en bataille rangée , mais elle était insuffisante contre des batteries bien dirigées et bien servies.

Une mésintelligence prononcée régnait entre les Prussiens et les Autrichiens ; les seconds accusaient les premiers d'avoir refusé d'attaquer les Français, le 28 septembre ; ils les proclamaient traîtres à la cause de la coalition. Cependant on savait qu'il y avait treize mille malades dans l'armée prussienne. La cavalerie était presque détruite, et une bataille, même heureuse, aurait perdu cette armée. Mais ces raisons faisaient peu d'effet sur les généraux autrichiens qui, regardant les Prussiens comme des ennemis avec lesquels ils ne s'étaient réconciliés que momentanément, ne voyaient pas leur affaiblissement comme un malheur.

On ne comptait du camp de Hans jusqu'à Luxembourg, que vingt-huit lieues ; mais les obstacles en tout genre, qui s'amoncelaient, rendaient cette marche beaucoup plus périlleuse que la retraite de Prague, qui a immortalisé le maréchal de Belle-Isle.

Toutes les nouvelles qui venaient de l'armée de Dumourier, et toutes les lettres de ce général assuraient, de concert, que les Prussiens seraient exterminés dans les marais de Grand-Pré, s'ils ne se rendaient prisonniers de guerre. On était persuadé à Paris que la journée de Pultava se renouvèlerait sur les bords de la petite rivière d'Ayre.

On assure que souvent le roi de Prusse, pour faire avancer son artillerie, fut obligé de se

frayer une route en coupant les arbres des
1792. forêts voisines, et en les couchant de travers, les uns à côté des autres. On marchait depuis la pointe du jour jusques bien avant dans la nuit, sans faire plus de deux lieues. L'armée resta plus de huit jours enfoncée dans la boue, devant la ville de Grand-Pré, et, si Dumourier l'eût attaquée dans cette position, elle eût peut-être mis bas les armes après une inutile résistance. Dumourier connaissait également et l'état de faiblesse auquel les Prussiens étaient réduits, et la contrée marécageuse qu'ils avaient à traverser; cependant il les laissait rétrograder sans les inquiéter dans leur marche.

CHAPITRE XVII.

Les Prussiens restituent Verdun et Longwy; Dumourier, accusé de trahison, se défend d'une manière astucieuse.

VERDUN et Longwy, que les Prussiens ne pouvaient plus garder, furent évacuées; mais on leur permit de se fournir, dans les magasins de cette dernière place, des provisions dont ils avaient besoin, tant pour eux que pour les Hessois et les émigrés qui les accompagnaient. Enfin, après trois semaines de la marche la plus pénible, le roi de Prusse et le duc de Brunswick entrèrent dans

AN 1.

le Luxembourg autrichien. Leur armée était dans un état déplorable, sans habits, sans souliers, sans vivres. Elle avait abandonné ses effets de campement. La moitié de la cavalerie était démontée, et les chevaux qu'on ramenait, exténués de fatigue, paraissaient hors d'état d'entreprendre une nouvelle campagne. Les routes, depuis les montagnes de Hans jusqu'à Luxembourg, étaient couvertes des débris de l'armée prussienne. Cependant le corps de cette armée n'avait point été entamé. On apprit à Paris, avec la dernière surprise, que, cotoyant sans obstacles les sinuosités de la Moselle, les Prussiens se disposaient à prendre des cantonnemens d'hiver aux environs de Coblentz.

Un cri général s'éleva contre Dumourier, qu'on accusait d'ineptie, de lâcheté ou de trahison. Une prompte destitution, prononcée contre lui, aurait prévenu les maux innombrables dont peut-être il calculait dès-lors les chances désastreuses, si le parti orléaniste, qui le protégeait, n'avait pris chaudement sa défense.

Il n'était pas difficile, dans les circonstances où l'on se trouvait, de donner le change à l'opinion publique. L'armée de Dumourier devenait chaque jour plus formidable; mais on observait que les Français, accourant à la défense de leur patrie, pleins de courage et d'énergie, n'étaient pas encore familiarisés

1792. avec cette tactique précise qui distinguait éminemment les troupes formées par le grand Frédéric. D'ailleurs les amis de Dumourier alléguaient, en sa faveur, cet adage militaire de faire un pont d'or à l'ennemi qui fuit, et de ménager les agriculteurs que l'évacuation du territoire français, opérée sans opposition par les Prussiens, laissait respirer.

A ces raisons, assez plausibles, Dumourier en ajoutait de nouvelles, qu'à la vérité il laissait seulement entrevoir, mais qui ne faisaient pas moins d'impression sur la multitude. On assurait que le roi de Prusse, considérant que les Autrichiens étaient ses ennemis, se proposait non-seulement d'abandonner la coalition, mais qu'il n'était pas éloigné d'unir ses drapeaux à ceux de France, à des conditions qu'on n'expliquait pas, et que chacun interprétait à sa manière.

Ainsi la nation était trompée. Les Prussiens, rétablis de leurs fatigues, attaquant quelques mois après Beurnonville, et le chassant des bords de la Sarre, firent bientôt évanouir l'espérance donnée par Dumourier, d'une alliance avec eux. On sentit toute l'étendue de la faute qu'on avait faite de laisser sortir de France une armée qui s'y était imprudemment engagée, et qui, vaincue par les maladies, les fatigues et la faim, aurait été obligée de se rendre, si le général

Français avait multiplié les obstacles que la nature mettait à sa retraite.

An 1

CHAPITRE XVIII.

Siège de Lille par les Autrichiens.

DUMOURIER, nommé commandant-général de l'armée du Nord, avait auparavant sous ses ordres un corps d'environ douze mille hommes, retranchés près de Tournai, dans le camp de Maulde, pour couvrir en même tems Lille et Condé. Obligé d'abandonner cette position importante, lorsqu'il employait toutes ses forces à secourir la Champagne, menacée par les Prussiens, vingt mille Autrichiens s'en étaient emparés. Ils se portèrent bientôt sur Lille, dont la garnison n'était pas nombreuse.

Une armée de vingt mille hommes ne devait pas se flatter de prendre cette place, une des plus régulièrement fortifiées de France. Non-seulement le siège ne fut pas formé dans les règles, mais les communications de la ville avec les pays voisins, restèrent toujours libres. Les Autrichiens comptaient sur les mêmes intelligences au moyen desquelles les émigrés avaient flatté le roi de Prusse, d'être introduit dans les principales places de l'Alsace et des trois Evêchés.

1792. Pour donner occasion à ces intelligences de se développer, Lille fut bombardée. Les généraux autrichiens pensaient que les principaux propriétaires, pour éviter la chûte ou l'embrâsement de leurs maisons, prêteraient l'oreille aux propositions qui leur seraient faites de mettre la ville en dépôt entre les mains de l'empereur qui promettait de la restituer, lorsque la France serait pacifiée.

Maîtres de Lille, les Autrichiens se seraient étendus dans le département du Nord. Ils pouvaient emporter Dunkerque pendant l'hiver. Alors les flottes anglaises requéraient toute liberté d'approvisionner les armées coalisées, tandis que le pavillon tricolor n'aurait plus osé se montrer dans la Manche.

Cette spéculation fut déconcertée par le courage des *habitans de Lille. Ils virent d'un* œil indifférent s'écrouler autour d'eux les ruines de leurs demeures. En vain six cents maisons étaient tombées, et deux mille se trouvaient grandement endommagées, la contenance des assiégés n'en était pas moins imposante. On avait accoutumé les enfans à retirer les mèches enflammées des bombes qui tombaient dans les rues dépavées. Cet exercice, dans lequel ils montraient autant d'adresse que de fermeté, diminuait les effets du bombardement. Les assiégés démontèrent les batteries des assiégeans, qui commençaient à désespérer du succès de l'en-

treprise, lorsque, d'un côté, le parti que prit le roi de Prusse d'évacuer la Champagne, de l'autre, les succès de Custines sur les bords du Rhin, forcèrent les Autrichiens à précipiter leur retraite, tandis que les Français pénétraient de toutes parts dans la Belgique. AN I.

CHAPITRE XIX.

Les Autrichiens abandonnent les frontières de France.

LA promptitude avec laquelle les Autrichiens évacuèrent la Flandre et le Brabant, pour se retirer dans le duché de Luxembourg et dans l'électorat de Cologne, surprit bien davantage les observateurs, que n'avait fait la marche rétrograde du roi de Prusse. On a prétendu, dans la suite, que ce fut l'ouvrage fallacieux d'une combinaison de Dumourier. Ce général, pour capter la bienveillance publique, et sur-tout pour éloigner de lui le soupçon de trahison que sa conduite en Champagne devait inspirer, publiait hautement que toutes ses mesures avaient été prises avec tant de justesse, que les provinces belgiques devaient tomber sans coup-férir sous la puissance de la république française, et que son armée victorieuse prendrait ses quartiers d'hiver dans Bruxelles.

On prétend que, calculant avec une in-

fâme scélératesse la présomption dans les
1792. succès, qui malheureusement semble être l'apanage des Français, il conseilla lui-même aux généraux ennemis de se retirer sur les bords du Rhin, en les assurant que les Français, ivres de leurs triomphes, ne manqueraient pas de se comporter dans la Belgique, comme s'ils n'avaient aucun revers à craindre; qu'il placerait dans lés environs de Liége, et dans les villes ouvertes de la Belgique, sous prétexte de favoriser l'ouverture de la campagne suivante, les immenses magasins qui se faisaient alors sur les frontières françaises; et que, lorsque les dispositions seraient faites, il disséminerait son armée de manière que des corps isolés, se trouvant attaqués inopinément par une colonne formidable, se précipiteraient les uns sur les autres; qu'il en résulterait une déroute générale, au milieu de laquelle l'empereur reprendrait non-seulement la Belgique avec la plus grande facilité, mais qu'il se trouverait le maître de toutes les provisions de guerre et de bouche que les Français auraient destinées contre lui.

Je pense qu'en cette occasion on a pris l'effet pour la cause. La retraite des Autrichiens après la bataille de Gemmapes, gagnée par Dumourier, fut nécessitée par les dispositions politiques des Belges, prêts à se soulever simultanément à l'approche des Français,

Français, pour exterminer les Allemands, et chez lesquels les principes républicains se manifestaient d'une manière si prononcée, que, si les jacobins n'avaient pas exercé dans ce pays leur système destructeur, avec la plus détestable furie, le peuple belge, exaspéré de longue main contre le gouvernement de Vienne, se serait véritablement levé en masse pour préserver à jamais la France d'une invasion autrichienne.

AN I.

CHAPITRE XX.

Siège de Thionville par les émigrés et par les Autrichiens.

PENDANT le séjour des Prussiens en Champagne, le corps d'émigrés, qui prenait le titre d'armée royale de France, avait essayé de s'emparer de Thionville. On assure que cette armée montait à peine à quinze mille hommes, quoiqu'on la dît forte de quarante mille. Elle était composée presqu'en totalité de gentilshommes, portant des sabres tels que la *Durandal* de Roland le furieux. Au reste, son indiscipline était égale à celle qui règne dans un camp de Tartares. Pleine d'officiers capables de conduire un siège, il ne s'y trouvait personne qui voulût jouer le rôle subalterne de simple soldat. Un corps

ainsi organisé eût bientôt totalement dévasté
1792. les environs de Thionville; mais il fallait d'autres troupes pour réduire la forteresse.

Les Autrichiens avaient laissé, dans les environs de Landau, un corps de douze mille hommes, sous les ordres du baron d'Herbach. Il était chargé de couvrir les frontières du Palatinat, et de protéger les convois que l'empereur faisait passer sur les bords du Rhin, à la division autrichienne qui coopérait avec les Prussiens. Cette petite armée reçut ordre de quitter sa position pour se porter sur Thionville; démarche téméraire qui livrait aux Français l'Allemagne antérieure jusqu'au Rhin. Mais les peintures que les émigrés avaient faites à Vienne et à Berlin de l'état présent de la France, du mécontentement qui y régnait, de la nullité de ses forces militaires, privées des nobles pour les conduire, avaient dirigé jusqu'alors les entreprises des deux cours coalisées. On disait publiquement, dans toutes les grandes villes d'Allemagne, que les Français étaient trop divisés entre eux pour faire une longue résistance. On assurait même qu'à la première vue des Allemands, les uns mettraient bas les armes, les autres se réuniraient aux émigrés.

Quelques-uns ont pensé que la cour de Vienne, par un rafinement de politique, n'était pas fâchée que les Français fissent

une excursion en Allemagne, afin d'acquérir le droit de sommer la diète de l'empire germanique, de rompre la neutralité qu'elle se montrait résolue de garder durant cette guerre. An I.

Au surplus, le baron d'Herbach, loin de prendre Thionville, où commandait Felix Wimpfen, n'arriva sur les frontières de Champagne, que pour être témoin de la peine extrême avec laquelle le monarque prussien évacuait cette province.

Dans une autre circonstance, Herbach se fût hâté de regagner sa position sous Spire, malgré la difficulté des chemins rompus par les pluies qui ne cessaient de tomber depuis un mois; mais il était arrêté par la considération majeure de favoriser la retraite du roi de Prusse, dont l'armée, affaiblie par les maladies, pouvait être entourée et contrainte de metttre bas les armes.

CHAPITRE XXI.

Etat des armées françaises en Alsace. Le pays de Porentrui se donne à la république française.

Les Français avaient, en Alsace, une armée de quarante mille combattans; une partie, sous les ordres du général Biron, gardait le département du Haut-Rhin et la

1792. principauté de Porentrui, dont les Autrichiens avaient été chassés, et qui, bientôt, cédant aux sollicitations de Gobel, évêque constitutionnel de Paris, demanda et obtint l'agrégation à la république française, sous le nom de département du *Mont-Terrible*; l'autre partie, commandée par le général Custines, occupait des retranchemens formés depuis long-tems sur les bords de la Lauter, de Weissembourg, aux bords du Rhin.

CHAPITRE XXII.

Campagne de Custines au bord du Rhin. Il se rend maître de Mayence et de Francfort.

DEPUIS le départ du baron d'Herbach, il ne restait, pour défendre la partie d'Allemagne entre Rhin et Mozelle, depuis Spire jusqu'à Coblentz, qu'une petite armée mayençaise d'environ quatre mille hommes. Campée sous Spire, elle protégeait des magasins considérables que l'empereur y avait rassemblés. Custines forma le hardi dessein de surprendre les magasins de Spire, et l'armée qui les commandait, et de se rendre maître des bords du Rhin jusqu'à Mayence.

Pour l'exécution de cette entreprise, il avait à peine vingt mille hommes effectifs; mais, profitant de l'enthousiasme général, il trouva,

dans les gardes sédentaires de la Basse-Alsace, une seconde armée, qui se chargea de garder Landau et les autres places de la frontière. Les dispositions furent faites avec beaucoup de secret. On publiait qu'il était question d'attaquer un corps d'émigrés aux ordres du prince de Condé, qui était dans le Margraviat de Bade, tandis que Biron, à la tête de l'aîle droite de l'armée, passant le Rhin sur le pont de Strasbourg, chargerait le général Esterhasi, qui commandait une petite armée autrichienne dans le Brisgaw.

Spire fut surpris, les magasins enlevés. L'armée mayençaise, poussée au bord du Rhin, mit bas les armes, et fut envoyée en France. Custines, profitant de ses avantages, s'empara rapidement et presque sans résistance de Worms, d'Oppenhein, et parut devant Mayence, le 19 octobre. Cette place, un des boulevards de l'Allemagne, ne s'attendait pas à un siège, et sa faible garnison était insuffisante à sa defense; à peine le commandant essuya-t-il quelques coups de canon. On prétendait que le général français, pour déterminer la garnison de Mayence à ne pas exposer la ville à un bombardement, s'était servi du stratagême de se dire attaché en secret au parti des princes. La garnison sortit avec les honneurs de la guerre.

Custines s'attacha les Mayençais par des formes populaires et par la discipline sévère

qu'il avait introduite parmi ses troupes. Les
1792. ordres, donnés par lui, de respecter les propriétés et de payer comptant tout ce dont les soldats avaient besoin, furent ponctuellement exécutés. Non-seulement les Français ne portèrent aucune atteinte au commerce de Mayence, mais, profitant avec finesse de l'aversion que les habitans témoignaient pour leur régence et les nobles du pays, on les amena à se prononcer hautement en faveur de la constitution française.

J'ai entendu dire à quelques militaires, que, si Custines, profitant de la consternation que répandait parmi les Allemands la rapidité de sa course, se fût porté sur Coblentz immédiatement après la prise de Mayence, il eût coupé la retraite à l'armée prussienne, et peut-être fini la guerre. Ceux qui ont fait cette observation, n'ont pas réfléchi sur la faiblesse de l'armée française, qui ne montait pas à quarante mille hommes, avec les secours tirés d'Alsace, et qui ne pouvait être soutenue par celle de Dumourier, occupée à la conquête de la Belgique, et ayant en tête une armée autrichienne très-formidable avant la bataille de Jemmape.

L'armée prussienne, forte de cinquante mille hommes effectifs, lors de son entrée en France, en avait laissé environ dix mille dans la Champagne. Ce qui restait, fortifié d'un corps d'Autrichiens et de Hessois, retranché sur la Mon-

tagne-Verte, et maître de la navigation de la Moselle, depuis Trèves jusqu'à l'embouchure de cette rivière, rendait une tentative sur Coblentz et la forteresse d'Ehreinbrestein d'un succès impossible à une armée de quarante mille hommes, affaiblie par les garnisons qu'il avait fallu laisser dans Spire, dans Worms, et sur-tout dans Mayence. An I.

Custines songea d'abord à la conservation de sa conquête. Il augmenta les fortifications de la place, mit garnison dans le faubourg de Cassel, situé à l'autre rive du Rhin. Ce poste important fut garni de redoutes et de batteries, d'après les principes des fortifications françaises. Ensuite on s'occupa des approvisionnemens nécessaires à la subsistance des troupes. Les Français payaient une partie des fournitures argent comptant, et promettaient d'acquitter incessamment le surplus.

Au moyen de ces précautions, la place se trouva bientôt abondamment pourvue de comestibles. Quant aux approvisionnemens militaires, on avait trouvé sur les remparts cent trente pièces de gros canon de bronze, cent canons de fer, une assez grande quantité de mortiers et d'obusiers, et des magasins bien fournis de poudre et de boulets.

A huit lieues de Mayence, la ville de Francfort, bâtie sur le Mein, semblait n'avoir rien à démêler avec la république française. Francfort est une ville libre, sous la protection de

1792. l'empire. Les habitans, livrés aux spéculations du commerce, recevaient indistinctement dans leurs murs ceux des Français qu'on appelait aristocrates, et ceux qu'on appelait patriotes, et faisaient le plus d'accueil à ceux qui leur apportaient le plus d'argent. En général, le peuple de cette ville, où les magistrats, tirés des familles qu'on nommait patriciennes, s'étaient emparés peu-à-peu de l'autorité publique, penchait en faveur de la république française, dont les principes devaient rendre à la commune entière son influence politique. Mais, d'autre part, des raisons locales de vanité ou d'intérêt attachaient Francfort à la constitution germanique.

C'est exclusivement dans cette ville que se rendent les électeurs, lorsqu'il s'agit de nommer un empereur d'Allemagne, ou un roi des Romains, conformément à la bulle d'or publiée par Charles IV. Les plénipotentiaires des puissances et le concours immense des étrangers, qu'attirent les cérémonies impériales, répandent, dans ces occasions, des trésors qui alimentent le commerce, et contribuent à la prospérité des habitans.

Au surplus, quelles que fussent les dispositions des Francfortois, la possession de cette ville rendait la puissance, qui se la procurerait, maitresse du cours du Mein, et favorisait toutes les entreprises qui pouvaient être

tentées pour tirer des approvisionnemens du pays de Hesse et du comté de Hanau. An I.

Les fortifications de Francfort sont médiocres ; sa meilleure défense consiste dans un large fossé plein d'eau vive. Elle se reposait sur sa neutralité, sans prévoir que, lorsque deux grandes puissances se heurtent, les petits états, enclavés dans le théâtre de la guerre, sont ordinairement contraints d'embrasser un parti, s'ils ne veulent être écrasés tour à tour par tous les deux.

Deux colonnes, l'une commandée par le général Neuwinger, et l'autre par le colonel Houchard, parurent le 22 octobre aux portes de Francfort, marchant sur les deux rives du Mein. Les habitans étaient persuadés que les Français se portaient sur le landgraviat de Hesse, ou sur la partie supérieure de l'électorat de Mayence. Ils ne furent pas même dissuadés, lorsque le général somma les magistrats de recevoir les deux divisions françaises dans la ville. Ce n'était plus le tems de délibérer ; le canon français, braqué contre les portes, allait les briser. Les colonnes françaises entrèrent dans Francfort au bruit d'une musique guerrière.

1792.

CHAPITRE XXIII.

Conduite de Custines envers les Francfortois. Il impose deux millions de florins sur les riches.

La manière dont les Français avaient été reçus dans Francfort, rendait problématique s'ils possédaient la ville à titre de conquête, ou si la ville les possédait à titre d'hospitalité. Custines rendit encore cette position plus équivoque, en laissant, sous la garde des Francfortois, l'artillerie et les munitions de guerre qui se trouvaient dans l'arsenal, et que les magistrats n'auraient fait aucune difficulté de lui livrer dans le premier moment de son arrivée. Cette faute d'un homme qui voulait séparer la cause du peuple de celle de ses magistrats, eut les suites les plus funestes. Custines éprouva, dans la suite, le désagrément de se voir refuser ces attirails de guerre, lorsqu'il les demandait amicalement, et de les exiger en vain, par la force, dans un tems où sa volonté cessait d'être une loi, à laquelle les Francfortois fussent tenus d'obéir.

Les Français s'étant rangés en bataille vis-à-vis l'hôtel-de-ville, le général leur adressa ces paroles devant une multitude de spectateurs pressés autour de lui : *Soldats républicains*,

les habitans de cette ville, qui viennent de nous recevoir parmi eux, sont libres comme vous; respectez leurs propriétés, je les mets sous la sauve-garde de votre foi. Cette proclamation donnait lieu d'espérer aux Francfortois que leurs nouveaux hôtes se comporteraient en amis; et connaissant le goût naturel des Français pour la dépense, ils allaient jusqu'à se flatter que leur séjour dans Francfort donnerait une nouvelle activité aux opérations commerciales, auxquelles ils attachent toute leur félicité. AN I.

Cette illusion dura peu; le général Neuwinger, ayant rassemblé le magistrat le lendemain de son arrivée, lut un ordre de Custines qui taxait la ville de Francfort à une contribution de deux millions de florins du Rhin, elle devait être payée dans un terme très-court, sous peine d'exécution militaire.

Le motif de cette demande était que le magistrat de Francfort avait approuvé l'impression d'une gazette qui multipliait, en Allemagne, les ennemis de la république française, par les calomnies extravagantes dont elle était remplie. On accusait encore les riches bourgeois de Francfort, non-seulement d'avoir favorisé les rassemblemens d'émigrés, mais de s'être permis de faire circuler de faux assignats fabriqués, à leurs portes, par les émigrés, pour avilir le papier-monnaie de France.

Ces délits n'étaient pas ceux du petit peuple, ni des bourgeois peu aisés ; le général français ordonnait que la contribution serait exclusivement répartie sur les propriétés appartenant aux princes, aux nobles, aux gens d'église, ou aux familles patriciennes de la république francfortoise. Il ajoutait que, s'il venait à sa connaissance que quelques parcelles de la contribution fussent imposées sur des familles plébéiennes, il ferait connaître publiquement les individus qui avaient mérité l'animadversion de la république française par leurs procédés désobligeans ou coupables, et qu'il les punirait avec plus de rigueur.

1792.

Quelques-uns de ces griefs étaient constans. Les émigrés avaient acheté dans Francfort la plupart des objets d'approvisionnement dont ils avaient besoin. Cependant, dans une autre circonstance, ces opérations de commerce n'auraient pas justifié une punition si rigoureuse; mais lorsque les émigrés, après avoir pompé, par mille canaux secrets, la plus grande partie du numéraire qui circulait en France, le répandaient en Allemagne avec une profusion révoltante ; un général français se croyait autorisé, par l'obligation de veiller à la subsistance de ses troupes, de saisir toutes les occasions que lui fournissait la fortune, pour rejeter sur les Allemands une partie des frais de la guerre.

Cette imposition avait encore pour but de faire éclore, entre le petit peuple et les classes supérieures de la société, des germes de division, dont le gouvernement français voulait profiter en Allemagne, en Flandre, en Hollande, comme en France, pour consolider le pouvoir des *sans-culottes*. Enfin, les contributions que levait Custines, étaient un dédommagement des dévastations commises par les armées des coalisés, sur les frontières de Champagne et de Lorraine. AN I.

Toutes les remontrances des magistrats furent inutiles, il fallut trouver un million de florins qui furent apportés dans Mayence; Custines reçut le surplus en lettres-de-change.

A l'exception de cet acte de rigueur, les habitans de Francfort ne furent pas molestés; il ne resta même dans la ville qu'une très-faible garnison française, suffisante pour protéger les magasins qu'on y rassemblait, mais hors d'état de résister aux attaques extérieures ou intérieures; ce fut la seconde faute de Custines, elle devint la cause de sa perte.

1792.

CHAPITRE XXIV.

Etablissement dans Mayence d'un club de jacobins. Société des illuminés, caractère de ceux qui la composaient.

Ce général avait établi dans Mayence un club sur le modèle de la société des jacobins de Paris ; il ne se dissimulait pas cependant combien était préjudiciable aux opérations militaires, qui demandent autant de secret que de célérité, une assemblée tumultueuse qui, sans jouir d'aucune autorité légale, croyait représenter le peuple souverain, et dans laquelle toute subordination étant comptée pour rien, même parmi les soldats, les hommes à fort poumons, et d'une imagination exaltée ou délirante, sont presque toujours assurés de faire adopter les résolutions les moins réfléchies. Mais, d'un autre côté, le genre de guerre que Custines se proposait de faire sur les rives du Mein et de la Lahn, exigeait qu'il parût environné de toute la faveur de l'opinion publique ; il cédait aussi au desir de se concilier les suffrages des jacobins de Paris, en concourant à la propagation de leurs principes.

Il existait, depuis quelques années, dans Mayence, une association semi-politique,

dont les principes étaient assez analogues à ceux de la révolution française ; on ne la connaissait dans le public, que sous le nom de secte des *illuminés*. Les chefs de cette socitété, comme les chefs de celle des franc-maçons, étaient des intrigans qui se répandaient par-tout pour faire des dupes. Ces hommes prennent toutes sortes de masques, et semblent avoir établi leurs fortunes sur la crédulité humaine. Les meneurs, sous prétexte d'admettre progressivement leurs disciples à la participation de prétendues connaissances précieuses, les soumettaient à une obéissance passive, et régnaient sur eux par l'abus des sermens qu'ils en avaient arrachés.

Des colonies d'illuminés s'étaient répandues non-seulement dans toutes les grandes villes d'Allemagne, bâties sur la rive gauche du Rhin, mais quelques adeptes avaient pénétré dans l'Alsace et dans la Lorraine; il en était venu jusqu'à Paris, où cette association s'était propagée sous le nom de *martinistes*, dans le tems où le charlatan Mesmer faisait des dupes d'une autre espèce, en assurant qu'il guérissait toutes les maladies par un procédé de son invention, qu'il appelait le *magnétisme animal*.

Il est étonnant à quel point, chez les hommes, l'imagination est susceptible de recevoir les impressions de l'erreur, et comment les assertions les plus fausses, les plus ridicules,

1792. s'accréditent, sans qu'on se donne la peine de réfléchir sur leur absurdité.

J'ai vu toutes les coteries de Paris, infatuées du *magnétisme* inventé par le docteur allemand Mesmer, ou du martinisme dont un autre allemand, nommé Boëhmer, était un des principaux apôtres. On regardait le premier comme le médecin du corps, et le second comme le médecin de l'ame. Une foule de désœuvrés, de l'un et de l'autre sexe, s'empressait, pour être admise à la manifestation des mystères dont les chefs des deux sociétés s'enveloppaient. On dépensait son argent pour apprendre des secrets imaginaires; et la plupart des élèves, dupes de la fascination des organes de leur cerveau, convenaient, à peine, qu'ils avaient été trompés, malgré les leçons de l'expérience.

Au surplus, une police exacte ne permettait pas aux illuminés de déployer, dans Paris, toute leur doctrine. Ils ne parlaient que de purger la religion chrétienne des abus qui s'étaient glissés dans son sein, et de ramener les hommes aux jours heureux du siècle d'or. Mais dans les villes d'Allemagne, et sur-tout à Mayence, après avoir soumis leurs élèves à plusieurs épreuves, à la manière des francs-maçons, ils leur expliquaient par degrés un système de civilisation, qui embrassait également les idées religieuses et civiles.

Les

Les séances des illuminés, tenues mystérieusement à la lueur des flambeaux, avaient quelque rapport avec les anciennes cérémonies sacrées de Cérès Eleusine. On représentait les premiers hommes sortant libres et égaux des mains de l'auteur de la nature, et l'on cherchait les fatales causes qui les avaient privés de ces précieux avantages. C'était, disait-on, la religion et le gouvernement qui, étreignant les hommes avec des doubles liens, les avaient plongés dans un esclavage dont il leur était bien difficile de sortir. L'homme, dans l'état de société, s'étant fait une foule de besoins inconnus aux premiers habitans de la terre, ne pouvait donner que de stériles regrets à son ancienne indépendance, dont il était privé sans retour; mais, au moins dépendait-il de lui d'améliorer son sort. An I.

Alors, sans proposer ouvertement l'abolition des bases de l'association politique sous laquelle on vivait, les meneurs proposaient seulement des projets de restauration qui paraissaient favorables au plus grand nombre des individus. Le mode de ces changemens était nuancé avec beaucoup d'art, pour ne pas révolter ceux qui avaient intérêt au maintien de la tranquillité générale; pour mettre les novateurs à l'abri de la vindicte des lois établies pour garantir la société des secousses tendantes à la détruire.

A mesure que les chefs des illuminés déve-

loppaient leur doctrine à leurs néophites, ils
1792. exigeaient d'eux de nouveaux sermens de ne jamais révéler les secrets qui leur étaient confiés, et d'être entiérement soumis à leurs instituteurs. Cependant, les principaux secrets de l'ordre restaient exclusivement réservés à quelques adeptes en petit nombre, parmi lesquels on ne parvenait que difficilement, et après que le candidat avait passé par des épreuves qui conduisaient à connaître jusqu'à quel point on pouvait compter sur sa constance et sur sa discrétion.

Ces prétendus zélateurs de la liberté et du bonheur de leurs semblables s'attachaient, sur-tout, à séduire les jeunes gens dont l'imagination, plus facile à s'enflammer que celle des hommes faits, se prêtait volontiers à des combinaisons métaphysiques dont les élémens paraissaient favorables au bonheur de l'espèce humaine.

CHAPITRE XXV.

Les illuminés facilitent l'entrée des Français dans Mayence.

On assure que les illuminés de Mayence, persuadés que l'arrivée des républicains français en Allemagne pouvait concourir à la propagation de leurs idées mystiques de la ré-

génération de la race humaine, ne contribuèrent pas médiocrement à la facilité avec laquelle Custines fut introduit dans cette ville. AN I.

Dès que les premiers succès de ce général avaient frappé la voix publique, ils lui avaient député le professeur Boëhmer et quelques autres chefs de la secte, chargés de l'assurer que les victoires des Français comblaient les vœux du plus grand nombre des habitans de la Germanie occidentale. Ils ajoutaient que, si ses projets ultérieurs étaient contrariés par des obstacles imposans, ils pouvaient l'assurer qu'eux et leurs amis avaient assez de crédit pour les faire disparaître, et qu'ils étaient les organes d'une société nombreuse et puissante, au nom de laquelle ils lui promettaient un zèle à toute épreuve. On dit qu'en effet ce furent eux qui, exagérant les moyens qu'avaient les Français d'incendier la ville en peu de tems, engagèrent le magistrat à prévenir, par sa soumission, les malheurs qu'ils faisaient envisager comme aussi prochains qu'inévitables.

Dès que les Français furent maîtres de Mayence, on vit se rallier aux illuminés tous les individus qui avaient ou qui croyaient avoir à se plaindre du gouvernement; une foule d'esprits inquiets, que leur inconstance rend ennemis du régime sous lequel ils vivent sans qu'ils puissent nettement en donner la raison; et sur-tout les intrigans qui entre-

Z 2

voyaient quelque avantage pour eux dans une
1792. nouvelle combinaison de l'organisation sociale, et dans l'anarchie qui devait précéder ce changement politique.

Les possessions de la noblesse et du clergé étaient un puissant appât pour les personnes cupides ou chargées de dettes, qui se proposaient de tirer parti de la confiscation qui en serait ordonnée, si les formes de la révolution française prévalaient. Enfin, les ambitieux et les beaux parleurs auxquels une administration populaire donnait occasion de développer leurs talens, augmentaient encore les partisans du nouveau système social.

Tous les amis de Custines n'étaient pas renfermés dans les villes. Un grand nombre d'habitans de la campagne prenaient ouvertement ses intérêts, *séduits* par l'espoir d'être affranchis de tous les impôts, de la dîme et des taxes qu'imposaient les seigneurs.

Tels furent les élémens dont Custines se servit pour former le club mayençais. Les chefs des illuminés se proposaient d'employer *son* influence à l'affermissement de leur fortune, et le général français voulait mettre à profit et leurs intrigues et leurs connaissances locales, pour faire circuler, dans toutes les provinces sur les bords du Rhin, les principes de la révolution française.

Du sein de la société populaire de Mayence, sortirent les proclamations dont le nouveau

gouvernement croyait avoir besoin pour entretenir et augmenter cette jalousie naturelle que, dans tous les pays du monde, les pauvres portent aux riches. Custines faisait imprimer ces proclamations en allemand et en français; on les répandait avec profusion dans les villes et dans les campagnes où ses émissaires avaient travaillé avec quelque succès l'opinion publique. An I.

CHAPITRE XXVI.

Tentatives des jacobins de Mayence pour fonder dans Francfort un club semblable au leur.

L'OBJET qui paraissait tenir le plus à cœur aux clubistes mayençais, était l'établissement, dans Francfort, d'une société populaire semblable à la leur. Les familles qu'on nomme patriciennes gouvernaient la ville; cependant, en certaines occasions, les corps des arts et métiers ont une grande influence sur les délibérations municipales; de cet équilibre de pouvoir, il résulte une administration qu'on pourrait nommer aristo-démocratique. Elle n'était pas à beaucoup près dans les principes que professaient les jacobins de Mayence d'après ceux de Paris; et on ne saurait douter que l'établissement d'une pure démocra-

tie, dans une ville aussi riche et aussi po-
1792. puleuse que Francfort, n'eût été d'un grand secours pour la réussite du projet formé par Custines, de soulever dans une partie de l'Allemagne la multitude contre les nobles.

Ce fut l'origine de la conduite ambiguë que le général français tint constamment envers les Francfortois. Son dessein était de séparer d'intérêt et d'affection la partie pauvre des habitans de cette cité, de la classe des riches.

Dans toutes ses proclamations, il tâchait de réveiller les rivalités qui devaient exister, et qui existaient réellement entre les familles patriciennes et les plébéiennes. On prodiguait les expressions pompeuses, inventées par certains *Licurgues* modernes, pour exprimer un degré de perfection *métaphysique* dans les gouvernemens, qui figure merveilleusement dans un discours de tribune, mais dont l'exécution ne s'adapte pas avec autant de facilité aux rouages d'une machine politique, perpétuellement dérangés par les passions humaines.

Une conduite, très-circonspecte de la part des magistrats de Francfort, servait de préservatif à toutes les idées de bouleversement, lancées par les jacobins de Mayence parmi le peuple francfortois. Chaque fois qu'une nouvelle proclamation française paraissait, le sénat ne manquait pas d'y répondre par

des placards placés à côté des placards français, et dans lesquels, en admettant les principes de liberté et d'égalité, mis en avant par les jacobins, on les rapprochait avec les liaisons sociales qui rendent les pauvres nécessaires aux riches, et les riches nécessaires aux pauvres, et qui avertissent l'homme industrieux, dont l'existence est fondée sur son travail, qu'il doit, pour son propre intérêt, ménager la source qui abreuve sa famille. Il résultait de tous ces écrits, que le peuple de Mayence, éclairé sur les objets qu'il lui importait de connaître, repoussait les cajoleries employées par Custines, pour l'engager à se révolter contre ses magistrats. An 1.

Cependant ce général, comptant toujours sur le succès futur des efforts que ne cessaient de faire les clubistes mayençais, pour engager les partisans qu'ils avaient dans Francfort, à s'organiser en société populaire, dont ils auraient bientôt dirigé les résolutions, au moyen des émissaires stipendiés, qu'il est si aisé de se procurer par-tout, craignait de contrarier cette espèce de négociation, en déployant dans Francfort un appareil militaire, sans lequel il lui était impossible de se maintenir dans cette ville en cas d'attaque.

Dans cette vue, affectant de faire envisager la contribution imposée sur les riches habitans, comme la punition d'un délit particulier, il ne cessait de se donner pour le pro-

tecteur de la liberté publique ; et de présenter son armée aux Francfortois, comme
1792. un rempart qui devait préserver leur ville du fléau de la guerre, tandis que les despotes voisins éprouveraient la pesanteur des armes de la république française.

D'après cette combinaison politique, fondée sur des idées purement conjecturales, non-seulement les généraux français avaient laissé dans l'arsenal de Francfort, sous la protection des magistrats, une artillerie qui aurait dû être placée sur les remparts, mais on avait négligé de faire les moindres réparations aux ouvrages extérieurs qui défendaient la place ; et la faible garnison française, sans canons et presque sans munitions, semblait plutôt une garde de parade, qu'un corps avancé, dont la surveillance assurait le repos de l'armée.

Custines motivait l'imprudence de cette conduite par la confiance sans bornes qu'il voulait inspirer au peuple francfortois, et dont il attendait les effets les plus heureux ; mais devait-il se dissimuler qu'il s'exposait, en cas d'attaque imprévue, à la perte de la garnison de Mayence, qui pouvait être égorgée.

CHAPITRE XXVII. An X.

Portrait du général Custines.

Custines, d'après les portraits que m'en ont faits des hommes impartiaux, était un ardent révolutionnaire. Vivant comme les soldats et au milieu d'eux, il en possédait la confiance. Sa principale attention était d'empêcher par-tout que la classe la plus pauvre du peuple n'eût à se plaindre de lui et de son armée. La substance de toutes ses proclamations était : « Nous ne faisons la guerre qu'aux princes; nous ne voulons dépouiller que les grands seigneurs et le riche clergé. Le peuple, perpétuellement vexé par les uns et par les autres, doit nous considérer comme ses amis, comme ses protecteurs. » Cette conduite soutenue lui donna par-tout de nombreux partisans.

On lui reprochait les fanfaronades dont il avait coutume d'accompagner les entreprises qu'il se proposait d'exécuter. On prétendait aussi qu'il n'était pas un maître consommé dans la tactique, ou du moins qu'il manquait de cette vigilance et de cette justesse de coup-d'œil, nécessaires à un général pour saisir l'instant favorable.

Ses procédés militaires pouvaient tenir aux circonstances dans lesquelles il commandait;

ce fut sur-tout à la disposition morale de ses
1792. troupes, composées en très-grande partie de gardes nationales, qu'on ne menait pas à la guerre à la manière allemande, mais *qu'il* fallait perpétuellement consulter ; conduite embarrassante pour un général, et qui nuisait au secret des opérations, mais qui inspirait aux troupes cette noble fierté, ce courage héroïque, dont nous avons eu les exemples les plus frappans dans le cours de cette guerre. Ces exemples ne pouvaient être donnés que par des armées dont chaque soldat, ayant approuvé une expédition, la regardait comme son propre ouvrage, et se faisait un point d'honneur d'en assurer l'exécution de tout son pouvoir.

Au surplus, les détracteurs de Custines ne sauraient disconvenir que son expédition, dans l'Allemagne occidentale, n'ait rendu les plus signalés services ; en accélérant la retraite des Prussiens, et en favorisant les succès de Dumourier dans la Belgique. Si les suites de cette campagne ne répondirent pas à son brillant début, est-il juste d'en accuser ce général, sur-tout, tandis qu'on sait que la trahison de Dumourier, et les défaites qui en furent la suite, changèrent entièrement la face de la guerre sur la frontière du nord.

Custines, au lieu des récompenses qu'il méritait et auxquelles il s'attendait, périt sur un échafaud, lorsque la fortune cessa de lui

être favorable. Danton, victime comme lui du mouvement révolutionnaire dont il avait été un des plus ardens provocateurs, disait, en allant à la mort, que la révolution ressemblait à Saturne qui dévorait ses enfans : allusion aussi profonde que vraie à l'acharnement des différens partis ennemis les uns des autres, et dont chacun à son tour, pour faire marcher selon ses vues la machine révolutionnaire, sacrifiait tout ce qui lui faisait ombrage. An I.

Ainsi, les triumvirs Octave, Antoine et Lépide en agirent autrefois, lorsqu'après avoir partagé entr'eux l'empire du monde, ils résolurent d'immoler à leur sûreté les personnes qui se distinguaient dans Rome par leur crédit ou par leurs richesses.

Chaque triumvir comprit dans les rôles de proscription ses ennemis particuliers et les ennemis de ses créatures; ils poussèrent la scélératesse jusqu'à s'abandonner l'un à l'autre la vie de leurs amis et même de leurs plus proches parens. On plaça dans la liste fatale Thoranius, tuteur d'Octave, et qui avait pris soin de son enfance. Lépide sacrifia son frère à ses deux rivaux. Antoine, de son côté, abandonna à Octave le frère de sa mère, et celui-ci consentit au meurtre de Cicéron, quoique ce grand homme l'eût soutenu de tout son pouvoir contre Antoine même.

1792.

CHAPITRE XXVIII.

Parallèle entre les généraux Custines et Biron.

CUSTINES avait fait ses premières armes révolutionnaires sous les ordres du général Biron. Tous deux terminèrent leur vie de la même manière, après avoir combattu pour la révolution par des vues différentes.

L'un et l'autre, députés, par l'ordre de la noblesse, à l'assemblée constituante, se distinguèrent parmi ceux qui abandonnèrent les premiers les prétentions de leur caste, pour se réunir aux communes. Custines, dévoré d'ambition, *s'était si mal conduit dans toutes* les places qu'il avait occupées, que les grands de la cour refusaient de s'intéresser en sa faveur. Sans espoir du côté du parti royaliste, il crut parvenir aux premiers grades militaires, en favorisant ceux qui poussaient Louis XVI dans l'abyme qui le dévora.

Biron était mu par les deux passions les plus expansives, par la haine et par la reconnaissance. Personne n'ignore le sort de Charles de Biron, auquel Henri IV avait les obligations les plus signalées, et que ce prince fit décapiter dans la Bastille, pour une conspiration dont l'existence n'a jamais

été bien constatée. Sa famille fut entièrement ruinée par les suites de ce procès criminel; elle languissait dans l'obscurité, lorsque le régent lui rendit son ancien lustre. Tous les Birons furent, depuis lors, constamment attachés à la maison d'Orléans. Ce fut le principe de la conduite du général Biron. Il était de la faction orléaniste, de même que Dumourier. Custines, au contraire, tenait le parti des jacobins, dont Robespierre ne fut le chef qu'en 1793.

Lorsque Dumourier, à la veille d'être abandonné par le parti qu'il avait jusqu'alors rendu victorieux, ne trouva de salut que dans une prompte fuite, les jacobins lui substituèrent Custines dans le commandement de l'armée du Nord. Les cordeliers vengèrent Dumourier, qu'ils n'avaient su défendre, en envoyant sur l'échafaud celui qu'ils lui avaient donné pour successeur. Les jacobins traitèrent, dans la suite, Biron de la même manière. Ainsi, deux hordes de cannibales préludaient aux combats qu'elles allaient se livrer avec le plus aveugle acharnement, au sein même de la convention, et dans lesquels les deux factions anarchistes, également affaiblies par les blessures profondes qu'elles se faisaient, auraient succombé simultanément, si elles ne s'étaient subitement réunies, comme on le verra dans la suite.

1792.

CHAPITRE XXIX.

Les Français s'emparent de Friedberg et des salines de Nauhein.

Si des raisons particulières détournaient Custines de déployer dans Francfort l'appareil militaire, il n'en avait pas moins à cœur de convaincre les habitans que, dans le cas où leur vœu se tournerait vers la pure démocratie, ils pouvaient compter sur une protection qui les mettrait à l'abri du ressentiment des coalisés. Dans cette vue, profitant de l'éloignement des Prussiens et des Autrichiens, il exécuta, entre le Mein et la Lahn, plusieurs expéditions qui devaient augmenter la grande idée que se faisaient les Allemands de la révolution française.

Le souverain dont les possessions s'éloignaient le moins de Francfort, était le Landgrave de Hesse, en qualité de comte de Hanau. La prise de Hanau n'était pas d'une importance médiocre, si les Français voulaient prendre des quartiers d'hiver sur la droite du Rhin. Cette ville, par sa situation près du Mein, couvrait la droite de l'armée, et, en cas d'une entreprise formée par les ennemis, en prenant des positions déjà connues, on les eût contraints de tenter les hasards d'un combat dans le même local où s'était donnée la bataille de Berghen.

Dans la supposition, au contraire, que le séjour de l'armée française ne dût être que momentané dans ces contrées, et qu'on ne voulût pas attendre les ennemis, mais seulement dévaster les terres des princes allemands auxquels la France faisait la guerre, Custines, maître de Hanau, eût commandé les deux rives du Mein, et, ses derrières assurés, il aurait pu prolonger à son gré les invasions, obtenir des contributions, et se procurer des vivres en abondance. AN I.

Mais Hanau, sans être une forteresse du premier rang, avait des remparts baignés par des fossés pleins d'eau, et qu'on ne pouvait sécher. Custines, dont les forces se trouvaient disséminées dans les garnisons des villes conquises, n'avait pas l'attirail nécessaire pour entreprendre un siège en règle. Il se réduisit à des coups de main, en attendant que les secours qu'on lui promettait, le missent en état d'exécuter de plus hautes entreprises.

Un détachement de son armée, aux ordres de Houchard, qui périt dans la suite sur un échafaud, s'empara, au mois d'octobre, de Friedberg, où l'on fit prisonnier un petit corps de Hessois, chargé de la police des salines de Nauhein, appartenant au landgrave de Hesse. Une immense quantité de ce sel conquis fut transportée à Mayence, pour la consommation des troupes. On vendit le reste aux paysans des environs, qui payèrent cette denrée

argent comptant, moitié au-dessous du prix
1792. ordinaire.

D'autres détachemens parcoururent le pays de Hombourg, d'Usingen, de Veilbourg, dont les princes, sans défense, furent mis à contribution. Le même sort était réservé aux riches abbayes d'Arnsbourg et d'Erbach, où les soldats français firent une ample consommation du vin de Rhingau, que les moines avaient rassemblé dans leurs caves. Dans toutes ces expéditions, les soldats ménageaient avec une attention scrupuleuse les habitans de la campagne. Les paysans faisaient hautement l'éloge de la popularité du général et de la discipline des soldats; ce qui prouve que, quoi qu'on en ait dit, Custines n'était pas sans talens.

On peut juger des proclamations qui sortaient de la plume des clubistes mayençais, d'après ce manifeste publié par Houchard, lorsqu'il s'approchait des salines de Nauhein.

« Le landgrave de Hesse rassemble, dans les environs de sa résidence, des troupes nombreuses. Ne pense-t-il donc pas que le jour du jugement des princes injustes, et celui de la délivrance des peuples enchaînés par eux, sont arrivés. Il fait camper autour de lui ceux dont il espère renforcer son trône chancelant, cette partie la plus précieuse de son peuple, dont, pour remplir son trésor, il vendait naguères le sang à tous les potentats qui voulaient le payer. »

» Monstre,

» Monstre, sur la tête duquel se sont rassemblés depuis long-tems, comme une nuée orageuse, la malédiction allemande, les larmes des veuves et les cris des orphelins, tes soldats, long-tems abusés, vont te livrer à la juste vengeance des Français; tu ne leur échapperas pas par la fuite; quel peuple accorderait un asile à un tigre tel que toi? » AN 1.

» Et vous, soldats hessois, qui n'êtes pas les ennemis du peuple français, cette nation vous offre un sort heureux; quinze kreutzers par jour, si vous voulez porter les armes en sa faveur; quarante-cinq florins de pension si vous demandez votre congé, les droits de citoyen, l'amour fraternel et la liberté. »

» C'est ce que je vous fais savoir, en qualité de général des armées françaises. »

Adam-Philippe CUSTINES.

1792.

LIVRE SEPTIÈME.

CHAPITRE PREMIER.

Situation politique de l'Europe en 1792 ; Russie ; Autriche ; Hollande ; Angleterre.

Entraîné par la rapidité du mouvement révolutionnaire, à peine me suis-je permis jusqu'ici de jeter quelques regards furtifs sur les dispositions politiques des principales puissances de l'Europe, qui travaillaient plus ou moins activement à la destruction de la France, dont l'industrie et les richesses excitaient la jalousie de l'Angleterre, de l'Autriche et de la Russie.

Personne n'ignore aujourd'hui que le partage de la France et de la Pologne devait être le résultat du traité de Pilnitz ; mais pendant les années 1791 et 1792, non-seulement les articles de cette convention étaient couverts du plus ténébreux mystère, on ne savait pas même clairement quelles étaient les puissances qui s'étaient coalisées pour détruire le nouveau gouvernement français. Chacun parlait de cette coalition, que personne ne connaissait. Certains royalistes, se prétendant plus instruits que les autres, faisaient des demi-confidences

à ceux qui voulaient les écouter. A les entendre, des armées innombrables étaient sur le point de fondre sur la France, pour détruire sa nouvelle constitution, et rétablir l'ancien régime. Mais, lorsqu'on demandait quels étaient les pays d'où venaient ces conciliateurs armés, prêts à sacrifier leur existence, sans aucun intérêt personnel, et pour le seul plaisir de rétablir en France le roi sur son trône despotique, les nobles dans leurs prérogatives, et le clergé dans ses biens, ils faisaient entendre que ce mystère serait bientôt éclairci; mais ils refusaient de s'expliquer plus nettement. AN 1.

Les hommes que l'expérience avait familiarisés avec la marche tortueuse de la diplomatique européenne, rejetaient au rang des chimères non-seulement l'affection généreuse avec laquelle les fauteurs des émigrés assuraient que les principaux potentats européens projetaient une nouvelle croisade en faveur de la chevalerie française; il leur paraissait même impraticable, dans la disposition où se trouvait l'Europe, que ces souverains, divisés d'intérêts, d'opinions, d'habitudes et de rapports commerciaux, pussent se réunir sérieusement pour une entreprise qui leur fût commune à tous.

En effet, en jetant les yeux sur une carte de l'Europe, du nord au sud, on appercevait d'abord les deux cours de Pétersbourg

1792. et de Vienne étroitement alliées, et dévelop-pant de concert une masse de forces capables de renouveler les invasions autrefois exécutées par les Normands. Mais d'un côté, la guerre que ces deux puissances avaient soutenue contre les Ottomans, et que l'astucieuse Angleterre avait fomentée, affaiblissait ce colosse menaçant; de l'autre, les tentatives que faisaient les Polonais pour établir chez eux un système de gouvernement capable de donner à ce vaste pays une plus grande importance, semblait opposer une barrière formidable aux entreprises des Russes, et forcer la cour de Vienne à des ménagemens, dans la crainte que les provinces polonaises, qui lui avaient été cédées en 1772, ne vinssent à lui échapper.

L'alliance contractée en 1790 entre le roi de Prusse et l'infortuné Stanislas Auguste, formait un contre-poids qui diminuait encore l'influence de l'Autriche et de la Russie, tandis que le roi de Suède réunissait ses forces à celles des Ottomans, pour mettre des bornes aux entreprises de l'ambitieuse Catherine.

Les Hollandais avaient contracté en 1787 une alliance offensive et défensive avec les cours de Londres et de Berlin; mais les levains des dissentions civiles qui, depuis cette époque, n'avaient cessé de fermenter dans l'intérieur des sept provinces unies, s'op-

posaient invinciblement à ce développement de moyens, qui rend une nation redoutable au dehors.

CHAPITRE II.

De l'Espagne et de l'Italie.

Au midi, l'Espagne, attaquée subitement par les Anglais, sous un prétexte des plus frivoles, ne devait le retour inattendu de la paix dont elle jouissait, qu'aux armemens que l'assemblée constituante française avait faits en sa faveur. Pouvait-on soupçonner que cette puissance, oubliant tout-à-coup les services rendus et les vrais principes de ses relations commerciales, se réunirait aux ennemis de la France, dans un tems, surtout, où Louis XVI paraissait agir de concert avec les représentans de la nation?

Enfin, les gouvernemens efféminés de la délicieuse Italie allaient-ils abandonner le système pacifique auquel ils étaient accoutumés depuis plusieurs siècles, pour s'armer en faveur de cette foule d'émigrés, qui promenaient alors tristement dans Rome, dans Naples, dans Florence, dans Turin, leur morgue, leur ennui, leur misère? Mais quelles armées les Italiens pouvaient-ils fournir! Ignorait-on que, depuis la chûte de la

république romaine, non-seulement les Ita-
1792. liens n'avaient attaqué personne, mais que ce beau pays avait été successivement la proie de tous les ambitieux qui s'étaient rendu maîtres des Alpes, du côté de l'Allemagne ou du côté de la France?

Parmi les princes italiens, le roi de Sardaigne était le seul dont les dispositions morales et physiques pouvaient s'accorder avec les vues des contre-révolutionnaires de France. Il était aisé de supposer que ce prince, dont les deux filles avaient épousé les deux frères du roi des Français, embrasserait leur défense avec chaleur. On ajoutait même que son zèle serait soutenu par les motifs d'intérêt personnel les plus déterminans, et que l'abandon d'un vaste territoire à l'ouest des Alpes, avec le titre de royaume, devait être le prix des efforts qu'il se chargeait de faire.

On connaissait l'ambition de la cour de Turin, et les tentatives qu'elle avait faites de tems immémorial pour sortir de cette obscure médiocrité à laquelle semblait la condamner irrévocablement la situation de ses domaines, resserrés entre des grandes puissances qu'il était difficile de dépouiller. L'habileté de sa conduite, toutes les fois que la France, l'Espagne et l'Autriche avaient porté la guerre dans les campagnes italiques, lui avait valu successivement quelques districts

démembrés de la Lombardie; on lui avait même plusieurs fois promis la Lombardie entière. Alors eût été renouvelé l'ancien royaume des Lombards, et la maison de Maurienne, décorée de cette antique couronne, aurait figuré parmi les puissances européennes. An 1.

Le roi de Prusse, Frédéric II, appelait le roi de Sardaigne un roi de situation, parce que la nature avait mis en ses mains les clefs de l'Italie du côté de la France, et que cette circonstance lui donnait quelque poids dans les affaires politiques de l'Europe.

Si toute la Lombardie eût obéi au roi de Sardaigne, ce poids serait devenu très-important, non-seulement par la qualité du pays le plus riche et le plus populeux de l'Italie, mais sur-tout par la circonstance de sa position topographique. Le nouveau roi des Lombards, défendu par les Alpes contre la France et les Suisses, pouvant lever dans le besoin une armée de cinquante mille hommes, devenait l'arbitre et le protecteur naturel du reste de l'Italie. Cette brillante perspective justifiait l'ambition des rois de Sardaigne.

Il n'en était pas de même des promesses qu'on lui faisait du côté de la France : quelle que fut l'étendue du pays qu'on voulut lui donner, la chaîne des Alpes, qui aurait séparé dans toute leur longueur ses anciens domaines et ses nouvelles acquisitions, s'opposait phy-

siquement à la réunion de ces provinces en un
1792. seul tout dont les parties correspondant ensemble se défendissent mutuellement; et par la nature de sa position, il eût perdu tôt ou tard ou ses possessions de France, ou celles d'Italie.

CHAPITRE III.

Les cours de Londres et de Pétersbourg étaient les pivots de la coalition formée contre la France. Conduite de ces deux cours.

Telles étaient les raisons qui faisaient révoquer en doute, en 1791, et pendant les premiers mois de 1792, la réalité du traité de Pilnitz. On était loin de soupçonner alors que l'Angleterre et la Russie étaient les pivots de cette étrange confédération, et que ces deux puissances, également ambitieuses, n'employaient les autres cours qu'en qualité d'agens secondaires. Sir François Plowen, dans son histoire de l'Empire Britannique, depuis le mois de mai 1792, jusqu'à la fin de l'année 1794, attribue la conduite des cours de Londres et de Pétersbourg au principe de ne pas souffrir en Europe aucuns changemens dans la constitution des peuples. Cette considération put entrer pour quelque chose dans leurs dé-

marches, mais elles avaient un but principal relatif à leurs intérêts personnels.

On sait que quelques années après la mort tragique du czar Pierre III, Catherine, jalouse de procurer à ses sujets les avantages d'une meilleure législation, réunit pour cet effet les hommes qui lui parurent les plus éclairés. Les lois publiées dans cette assemblée, tenue à Pétersbourg, ne furent pas aussi favorables à la liberté civile ou politique des peuples, qu'on paraissait l'attendre. Trop de préjugés s'opposaient à l'émancipation des Russes; d'un côté, les droits politiques de la nation ne pouvaient que difficilement se concilier avec le despotisme invétéré des czars; de l'autre, les droits civils et naturels des habitans de la campagne contrastaient avec les intérêts domestiques des nobles que la czarine ménageait avec d'autant plus de soin, qu'ils venaient de s'élever, sur le trône, sur le corps sanglant de son époux assassiné par ses ordres.

Cependant, malgré ces obstacles qui paraissaient invincibles, des changemens très-avantageux à la race humaine s'étaient introduits en Russie. Si la mesure de l'affranchissement général des esclaves ne fut pas adoptée, Catherine mit en liberté ceux des serfs de la couronne qui furent jugés dignes de cette faveur par leur industrie et leur bonne conduite. Quelques nobles de sa cour l'imitèrent; il en résulta une classe d'hommes libres dont le

nombre augmente de jour en jour. Le code
1791. général qui fut publié pour régler les transactions de vingt peuples différens, dont la réunion forme cet empire immense, rapprochait l'ancien gouvernement despotique des formes de la monarchie.

On ne pouvait guère supposer qu'une reine qui changeait elle-même la constitution de ses états, pût s'opposer à des innovations analogues, dirigées en Pologne par un prince dont elle avait fait la fortune; mais d'autres causes déterminaient cette princesse.

Depuis que Pierre premier avait tiré les Russes de la barbarie dans laquelle ils étaient plongés, les czars, ses successeurs, parvenus à se faire reconnaître en qualité d'empereurs par les puissances européennes, portaient toutes leurs vues vers le trône de Constantinople, dont ils espéraient de chasser la maison ottomane; c'était le but secret de toutes les guerres entreprises par la cour de Pétersbourg, et des liaisons étroites que Catherine entretenait avec la cour de Vienne. Les monarques de Vienne et de Pétersbourg, envisageant la division de la domination romaine en empire d'orient et en empire d'occident, et se considérant eux-mêmes comme les successeurs des anciens Césars, voyaient des mêmes yeux Rôme et Bisance comme devant leur appartenir un jour. Ils avaient besoin d'une politique très-déliée pour obtenir ce résultat.

La Pologne n'avait pas dissimulé sa partialité pour les Turcs dans la guerre qu'ils soutenaient contre les Russes : conduite imprudente d'un peuple auquel la paix la plus profonde était nécessaire pour parvenir à la nouvelle organisation sociale qu'il établissait, et qui l'aurait tiré de son état anarchique pour lui donner un rang distingué parmi les grandes puissances. An I.

L'impératrice de Russie, persuadée que l'état d'effervescence où se trouvaient les Polonais, lui fournissait l'occasion d'envahir l'empire d'orient, fut très-surprise en apprenant que ce peuple qui sortait à peine de la nullité la plus absolue, et dont la constitution, décrétée à Varsovie le 3 mai 1791, n'était pas consolidée, osait se ranger parmi ses ennemis; jugeant, par ce trait de hardiesse, de l'énergie que la Pologne était capable de déployer un jour, lorsque les bases de son gouvernement seraient affermies, elle résolut d'arrêter, par la voie des armes, un système qui contrariait ses vues ambitieuses.

La cour de Londres, en exerçant sur la France une réaction semblable à celle de la Russie sur la Pologne, n'avait pas des vues plus philosophiques. Elle fut conduite par un ressentiment profond des secours accordés, par Louis XVI, aux insurgés américains. Le traité qui lui arracha ses colonies, fut moins

une paix solide qu'une préparation déguisée
1792. pour une autre guerre.

Pitt, héritier des talens de son père, le célèbre lord Chatam, et de sa haine envers les Français, se chargea de l'exécution des projets de vengeance : combien de fois ne dut-il pas s'applaudir de ses funestes succès !

Des traités avantageux ménageaient à la France un commerce florissant dans les ports de la Turquie et dans ceux de la Russie. Pitt médita les moyens de Brouiller le gouvernement français avec la cour de Pétersbourg ou la Porte-Ottomane ; dans cette vue, le ministre britannique, à Constantinople, fut chargé d'engager le divan dans une nouvelle guerre avec la Russie, relativement à la Krimée, et d'offrir les secours les plus puissans. Le *Grand-Seigneur*, entraîné par ces promesses, entreprit cette guerre malheureuse, dont l'issue fut la perte de plusieurs provinces ottomanes et de la forteresse d'Oczakou ; engagé dans les hostilités, il réclama les secours promis : le ministre anglais tergiversait. Le divan, trompé, mais contraint de ménager une puissance dont les forces maritimes étaient redoutables, feignit de croire que l'ambassadeur n'avait promis que les bons offices de la cour de Londres : ces bons offices n'eurent lieu que lorsque, la coalition s'étant formée contre la France, on déploya un nouveau système politique.

CHAPITRE IV.

La Porte-Ottomane, attaquée par les Russes, a recours à la France.

LA Porte-Ottomane, accablée par des revers inattendus, avait proposé à la cour de Versailles d'interposer sa médiation, conjointement avec celle de l'empereur Joseph II. L'état d'épuisement où se trouvait la France, et les troubles qui commençaient à s'y manifester, ne lui permettaient plus de tenir la balance de l'Europe. Louis XVI avait rendu des services importans à l'empereur, son beau-frère; il le chargea de cette négociation.

Soit que les liens secrets qui unissent les cours de Pétersbourg et de Vienne fussent le principe de la conduite de l'empereur Joseph II, ou que ce prince, connaissant toute la faiblesse de la cour de France, crût pouvoir se dispenser envers elle de ces égards dont Louis XIV était si jaloux, les propositions de paix qu'il fit, à Constantinople, respiraient une partialité si évidente, que le divan ne pouvait les accepter. Alors l'empereur prit ouvertement le parti de la Russie, et déclara la guerre à la Porte.

Dès ce moment, toute la considération dont le gouvernement français jouissait à Cons-

tantinople et à Pétersbourg, s'était évanouie.
1790. La cour de Londres avait ménagé cet événement, en plaçant Louis XVI dans l'alternative de se déclarer pour ou contre les Ottomans, ou d'embrasser une neutralité honteuse. Les Russes, certains que les vœux de la cour de France n'étaient pas en leur faveur, conçurent dès-lors envers elle une haine qu'ils eurent bientôt occasion de développer.

Les Turcs, de leur côté, témoins de la faiblesse que montraient les Français dans cette occasion, surent bientôt que Louis XVI, au mépris de ses traités avec la Porte-Ottomane, fournissait un subside considérable à l'empereur Joseph; ils cherchèrent d'autres médiateurs aux dépens des relations commerciales de la France. L'empereur Joseph étendait ses frontières et son commerce; il allait jouir à la fois de son ingratitude envers la cour de Versailles, et d'une augmentation de puissance, lorsque la mort le surprit au milieu de ses projets d'agrandissemens, laissant ses couronnes à son frère, Pierre Léopold, grand-duc de Toscane, prince philosophe, qui ne fit que passer sur le trône, mais qui, séparant ses intérêts de ceux des Russes, conclut la paix avec les Turcs.

CHAPITRE V.

Invasion de la Hollande par les Prussiens. Triple alliance entre l'Angleterre, la Prusse et la Hollande.

Vers le tems que Joseph II déclarait la guerre aux Ottomans, le cabinet de Saint-James jetait les fondemens d'une triple alliance qui devait lui être aussi avantageuse que funeste aux Français.

La cour de Versailles avait épuisé toute la profondeur de sa politique, pour former une étroite alliance avec les sept Provinces-Unies : à force de soins et de tems, elle y était parvenue. Les Bataves, abjurant la haine que leurs pères avaient jurée à Louis XIV et à Louis XV, avaient réuni leur pavillon à ceux de France et d'Espagne, dans la guerre des Etats-Unis d'Amérique.

Au milieu de ces opérations militaires, l'empereur, Joseph II, forma quelques prétentions au sujet de la navigation de l'Escaut, depuis Anvers jusqu'à l'Océan. Ce prince, dans un voyage qu'il avait fait à Paris, était engagé de ne faire aucune proposition à ce sujet jusqu'à la paix ; alors il menaça les provinces Bataves. Louis XVI offrit sa médiation, fit des propositions de paix, qui fu-

—— rent acceptées, et pour les rendre moins
1792. onéreuses aux Hollandais, il fournit à l'empereur dix millions de livres qu'il réclamait à titre d'indemnité. Ce procédé généreux devait attacher plus étroitement l'empereur et les Bataves à la France, il en arriva tout autrement.

Pendant la guerre d'Amérique, le stadhouder, secrétement d'accord avec la cour de Londres, avait retenu dans l'inaction la marine batave. Ce fut le sujet d'une enquête qui partagea tous les esprits dans les sept Provinces-Unies; les uns, attachés à la maison d'Orange, voulaient qu'un voile fût jeté sur tout ce qui s'était fait durant les hostilités; les autres proposaient de profiter de cette occasion pour abolir le stadhouderat. Pitt apperçut, dans ces semences de discordes, une occasion de rompre les traités qui subsistaient entre la cour de France et les états-généraux des Provinces-Unies, et de former une alliance entre la Grande-Bretagne, la cour de Berlin et le stadhouder de Hollande, qui avait épousé la nièce du roi de Prusse, Frédéric II.

Dans cette vue, sous prétexte de venger le stadhouder et son épouse, le duc de Brunswick, à la tête d'une armée prussienne, se portait sur les frontières de Hollande, tandis que la cour d'Angleterre tenait son escadre prête à mettre à la voile pour intercepter le commerce

commerce batave, et insulter les côtes des Provinces-Unies. La cour de France protégeait ouvertement le parti hollandais anti-stadhouderien. Le prince de Condé, à la tête d'une armée dont une partie devait s'assembler à Valenciennes et l'autre à Givet, avait ordre de s'opposer aux tentatives que pouvait faire le duc de Brunswick ; mais dans l'état d'épuisement où se trouvaient les finances ; et tandis que la cour payait exactement à l'empereur cinq cent mille livres par semaines pour lui aider à écraser les Ottomans, qu'elle aurait dû protéger, les armées françaises de Givet et de Valenciennes n'existèrent jamais que sur la Gazette de France. AN X.

Le duc de Brunswick, parfaitement informé de ces circonstances, pénétra rapidement en Hollande, à la tête de vingt-cinq mille combattans. Une petite garnison, placée dans Utrecht, ne fit point de résistance. Les Prussiens furent bientôt devant Amsterdam.

Cette capitale, où l'on comptait plus de soixante mille hommes en état de porter les armes, et dont le port était libre, semblait devoir peu redouter vingt-cinq mille ennemis. On avait augmenté la défense de la ville, en perçant les digues auprès du rempart ; mais des gens opulens, dont les superbes maisons de plaisance, bâties dans les environs, pouvaient être dévastées par les

1792. Prussiens, n'étaient nullement disposés à ces actes d'héroïsme ou de désespoir qui signalèrent autrefois les républiques d'Athènes, de Rome, de Carthage. A peine quelques légers combats furent livrés.

Les Prussiens furent reçus dans Amsterdam. Il ne fut plus question des usurpations du stadhouder, des moyens de réduire à leurs justes bornes le pouvoir de ce magistrat, de réformer les vices de l'administration, de rendre aux états, aux régens, aux villes et au peuple, les droits que le gouvernement leur avait insensiblement enlevés depuis un siècle. Les états de Hollande, alors aussi timides qu'ils s'étaient montrés impétueux auparavant, publiaient toutes les proclamations que demandait le stadhouder. Les républicains proscrits furent contraints de prendre la fuite; et Guillaume V obtint un pouvoir qui le rendait plutôt le prince que le premier magistrat d'un peuple libre. Les états-généraux s'unirent, en 1788, avec le roi de Prusse et les Anglais. Ainsi la France n'avait plus d'autres alliés que les Espagnols, lorsque la révolution commença.

Ce fut le vrai principe de la guerre déclarée en 1790 par la cour de Londres à celle de Madrid, sous prétexte d'obtenir réparation d'un dommage de quelques mille livres, fait à un capitaine anglais, par la détention de son navire à la baie de Nootha-Sund.

On a vu précédemment que l'assemblée nationale de France, à la nouvelle d'un événement dont les suites pouvaient changer la nature des rapports commerciaux, qui lient les peuples de l'Europe, oubliant les intérêts de la nation, pour ne songer qu'à sa gloire, interrogée si, d'après le texte du *pacte de famille*, elle fournirait aux Espagnols un secours de vingt-quatre vaisseaux de guerre, répondit que non-seulement la cour de Madrid pouvait compter sur ce contingent, mais que la France emploierait toutes ses forces pour défendre son alliée; et en même tems fut ordonné l'armement de quarante-cinq vaisseaux. Les Anglais, craignant d'avoir à combattre en même tems la France et l'Espagne, ou peut-être par d'autres considérations qui tenaient à leur systême d'isoler entiérement le peuple français, se désistèrent de leurs prétentions, pour tourner toutes leurs vues vers les troubles de France qu'ils avaient préparés et qu'ils ne cessaient d'alimenter. AN I.

Mais, quelques démonstrations que les Espagnols aient faites dans la suite de vouloir entretenir avec la France la meilleure harmonie, il est difficile de ne pas penser que l'adhésion de cette puissance à la coalition, fut une des clauses secrètes de sa réconciliation avec la cour de Saint-James, surtout lorsqu'on réfléchit que la cour de Saint-

James faisait les mêmes protestations dans
1792. le tems qu'elle arrêtait, sous différens prétextes, les marchandises destinées pour les ports de France, qu'elle suscitait par-tout des ennemis à la France, et que, pour entraver son nouveau gouvernement, elle traitait jusqu'avec le duc d'Orléans.

Lorsque le landgrave de Hesse, ayant adhéré à la coalition, se rendit à Trèves avec un corps de sept mille hommes et un train d'artillerie, on fut généralement persuadé que ce prince, fidèle à son usage de vendre ses troupes, était secrétement payé par des puissances ennemies de la révolution française, et qui cachaient encore leurs intentions hostiles sous une apparence de neutralité.

CHAPITRE VI.

Particularités du voyage du duc d'Orléans à Londres, après la journée du six octobre 1789.

J'ai parlé, dans les livres précédens, du voyage fait par Philippe d'Orléans à Londres, après la journée du six octobre 1789. J'ai dit que les uns l'attribuaient à des altercations avec Lafayette, dont il redoutait les suites, et les autres, à une commission particulière qui lui avait été donnée par Louis XVI. Ce

bruit, adroitement semé, marquait les véritables projets de la faction orléaniste de répandre dans toute l'Europe les germes de dissentions qui se manifestaient en France. AN I.

On s'attendait dès-lors que, si le duc d'Orléans parvenait à renverser Louis XVI de son trône, les principales puissances de l'Europe regarderaient la cause du monarque détrôné comme la leur. On voulait les arrêter par des soulévemens populaires, ménagés au sein de leurs états respectifs. Pour arriver à ce but, d'Orléans, dont le crédit pécuniaire commençait à baisser en France, se chargea de négocier de nouveaux emprunts en Angleterre et en Hollande. Une partie de cet argent était mis dans les mains des meneurs de la faction orléaniste, et n'en sortait que pour payer des insurrections en France, parmi le peuple ou parmi les soldats. On employait des sommes encore plus considérables pour exciter ou pour fomenter des soulévemens dans d'autres contrées. Ce fut peut-être le principe des mouvemens de Berlin, des dissentions de la Hollande, et de l'insurrection des Liégeois.

Personne n'ignore aujourd'hui qu'il existait en Angleterre un parti puissant, dont l'intérêt secret coïncidait avec la cause du duc d'Orléans. Ce prince eut des liaisons très-étroites avec le lord Stanhope, le docteur Price, sir Fox, et les autres princi-

paux membres de l'opposition. Il se fit pré-
1792. senter dans un club de Londres, qui prenait le titre de société de la révolution, et qui correspondait avec un club anglais établi à Paris. Ce club écrivait à l'assemblée nationale de France pour la féliciter de ses travaux. Sa lettre contenait ces phrases :

» La société félicite l'assemblée nationale de France de la révolution qui s'effectue dans ce royaume. Elle fait les vœux les plus sincères pour l'heureuse conclusion d'une entreprise aussi glorieuse pour ceux qui l'ont tentée, que favorable à l'espèce humaine. Elle arrête unanimement que le peuple anglais sera invité à fonder, dans les grandes villes, des sociétés dont l'esprit sera de propager les principes de la révolution française, et d'en imboire tous les véritables amis de la liberté. »

Cependant, quelque favorables que fussent les dispositions que Philippe d'Orléans trouvât en Angleterre, il paraît que, pour cacher ses vues ambitieuses, il laissait entrevoir, à Londres, que ceux qui voulaient détrôner Louis XVI n'étaient pas éloignés d'offrir sa couronne au duc d'Yorck. Le mystère avec lequel cette négociation fut conduite, en a caché les circonstances à tous les regards. La cour de Saint-James poussa même la dissimulation jusqu'à recevoir le prince français avec une froideur affectée, lorsqu'il fut présenté publiquement par l'ambassadeur de France; mais, au défaut des

particularités que le tems n'a pas encore dévoilées, le fond même de cette obscure intrigue est suffisamment constaté par un grand nombre de rapprochemens. An 1.

J'ai déjà parlé du club anglais, établi à Paris, qui passa pour avoir pris une part très-active aux troubles de France. Il passa pour constant que le duc de Dorset, ambassadeur extraordinaire du roi d'Angleterre, en 1789, eut, parmi ses instructions, celle de favoriser de tout son pouvoir les insurrections qui se manifestaient à Paris et dans les provinces; et que, dans cette vue, pour augmenter l'animosité du tiers-état contre la noblesse, il fit part au ministre Montmorin d'un complot, vrai ou prétendu, fait par la noblesse bretonne, pour incendier le port de Brest. Il ajouta que les auteurs de cet abominable projet avaient demandé des secours pour l'exécution, et un asile en Angleterre; mais il refusa de donner aucun détail particulier.

Cependant, si ce complot avait réellement existé, le duc de Dorset ne pouvait pas ignorer quels étaient les individus qu'il dénonçait, puisque ces individus avaient demandé des secours et un asile en Angleterre. Pour former cette demande, il avait fallu qu'ils se fissent connaître, et si la révélation du complot était venue à la connaissance du ministre anglais, par une voie indirecte, il devait au moins faire connaître les dénonciateurs. Mais, par cette

réticence, ce projet de crime tombait sur le
1792. corps entier de la noblesse bretonne; manœuvre qui alluma, dans la Bretagne, cette funeste division dont les suites sanglantes donnèrent aux Anglais l'espérance de s'approprier cette belle province de l'empire français.

Une foule de papiers anglais, qui circulaient alors, et dont quelques-uns furent connus à Paris, ne faisaient pas mystère de l'espérance qu'avait le duc d'Yorck de monter sur le trône de France. On put même en appercevoir des traces dans la conduite tenue par ce prince en plusieurs rencontres, lorsqu'il commandait une armée anglaise sur les frontières de la république. J'aurai occasion d'en parler dans la suite.

Enfin, la conduite perfide que tenait la cour britannique envers Louis XVI, alors même qu'elle ne cessait de l'assurer de ses dispositions amicales, achève de mettre au jour les liaisons formées par le ministère anglais avec les ennemis de la France.

La Grande-Bretagne regorgeait de grains en 1789; le conseil de Versailles, alarmé par les approches de la famine qui menaçait la France à la suite du désastreux hiver de 1788, faisait acheter des bleds de toutes parts. Louis XVI demanda la permission d'acheter, pour son compte, vingt mille sacs de bled en Angleterre. Le ministère répondit qu'il ne pouvait accéder à cette demande, sans l'avoir soumise

à la décision du parlement. La proposition du roi des Français fut appuyée avec beaucoup de chaleur et de générosité dans la chambre des communes. On observa que l'humanité autant que le bon voisinage exigeaient que ce secours fût accordé. Pulteney, sur-tout, parla avec tant de force, qu'il entraînait la majorité, lorsque Pitt, après avoir alarmé les communes sur les suites que pouvait avoir cette exportation, obtint que la demande fût renvoyée à l'examen du conseil privé, et le résultat fut un avis de ne point permettre l'exportation des vingt mille sacs. An 1.

Non-seulement le modique secours demandé par Louis XVI fut inhumainement refusé par la cour de Londres, mais elle avait tellement à cœur d'augmenter la détresse du gouvernement français, que l'on fit un réglement sévère pour prévenir toute fraude qui pourrait éluder la prohibition de faire passer en France ni bled ni farine. On fut plus loin dans la suite. Les Anglais arrêtaient dans leurs ports les convois de grains venus des pays étrangers et destinés pour la France. De cette manière, on se flattait que le peuple, poussé au désespoir par les affreux ravages de la famine, précipiterait lui-même du trône le monarque français, et, par les secousses que devait produire cette révolution, favoriserait la réussite des projets de la faction orléaniste.

Les uns pensaient que le duc d'Yorck, re-

1792. connu roi des Français, devait épouser la fille du duc d'Orléans, élevée en Angleterre. D'autres assuraient que, pour rapprocher les esprits, il partagerait le trône avec la fille de Louis XVI. Dans cette hypothèse, la Belgique et le pays de Liège devaient être concédés au duc d'Orléans et à sa postérité, à titre de royaume.

CHAPITRE VII.

Observations sur la conduite du roi de Suède.

On a toujours supposé que la cour de France, dans laquelle le roi de Suède, Gustave, avait passé plusieurs mois, avant son avénement au trône, devait être considérée comme le principal instrument de la révolution suédoise de 1772, dont l'effet fut d'établir le pouvoir arbitraire du monarque sur les ruines de la liberté publique. Gustave, jaloux du pouvoir absolu, avait conservé beaucoup d'affection pour une cour qui le lui avait procuré par ses intrigues, et dont il recevait un subside annuel, qui fut exactement payé jusqu'au tems fatal où le désastre des finances françaises n'en permit plus la continuation. Mais, d'un autre côté, les nobles et les corporations puissantes de la Suède, qui regrettaient amèrement leur in-

fluence passée dans les affaires publiques, n'attendaient qu'une occasion de s'en ressaisir. An I.

Gustave osa, en 1788, réunir ses armes à celles des Turcs, contre la Russie, et après une bataille navale, indécise, profitant de la consternation que ses armemens répandaient dans Pétersbourg, il proposait de faire la paix, à condition que la partie de la Finlande et de la Carelie, cédée à la Russie, par les traités de Niestadt et d'Abo, serait restituée à la Suède; que la cour de Pétersbourg rétablirait l'indépendance de la Krimée, conformément au traité de Caïnagi, et qu'elle désarmerait aussitôt, tandis que la Suède resterait armée jusqu'après l'exécution des articles de la pacification, tant à l'égard de la Suède qu'à l'égard des Ottomans. Catherine, malgré son orgueil, eût peut-être été forcée de recevoir la loi, lorsque, par l'effet d'une intrigue inconcevable, l'armée de Gustave refusa tout-à-coup de le suivre. Cependant les finances de Suède se trouvaient dans le délabrement le plus complet, lorsque la cour de Londres ménagea un traité de paix entre les Impériaux et les Turcs et entre les Russes et les Suédois. Le traité fut signé à Varela, le 14 août 1790 : les conditions publiques étaient le rétablissement des traités de Niestadt et d'Abo; mais, par une clause secrète, Gustave promettait de marcher aussitôt contre les Français. C'est tout ce que de-

1792. sirait Catherine ; elle feignit de pardonner à son ennemi, dans l'espoir qu'il périrait dans une entreprise éloignée.

Bientôt la cour de Pétersbourg, après avoir inutilement engagé le Danemarck de s'armer en sa faveur, fit aussi sa paix avec la Porte, ou plutôt les cours de Vienne et de Pétersbourg ajournèrent leurs vues sur les provinces ottomanes de l'Europe, pour les tourner vers des objets plus pressans ; et dans le flux et reflux de guerres, de paix, de ruptures et d'alliances, la France et la Pologne, réunies d'intérêts par les circonstances, restèrent en butte aux attaques de presque toutes les puissances de l'Europe.

J'ai observé précédemment que, pour se mettre en état d'entreprendre sa nouvelle expédition, le roi de Suède fut obligé de convoquer une diète, malgré les appréhensions qu'une assemblée de cette nature lui faisait éprouver. Il savait que les Suédois de tous les ordres désapprouvaient hautement les engagemens par lui pris contre la France. Dans cette situation pénible, il ne fit la proclamation de la diète, que vingt-un jours avant son ouverture, afin de diminuer les brigues dans le choix des députés ; et au lieu de les convoquer dans Stockholm, il leur ordonna de s'assembler à Geflé, ville déserte sur le golfe de Bosnie, qu'il fit environner de soldats.

Le résultat de cette diète trompa également

l'attente du public et celle du roi. D'un côté, les réformes que le gouvernement craignait, ne furent pas proposées ; le roi n'éprouva même aucune censure de la guerre qu'il entreprenait sans le consentement des états-généraux, quoique cette conduite fût une infraction à la nouvelle constitution, comme à l'ancienne ; mais, d'autre part, la diète n'accorda qu'une partie des subsides demandés par la cour. Toutes les insinuations, faites par Gustave, furent inutiles ; les Suédois ne voulaient pas contribuer à ressusciter le despotique gouvernement de Versailles, au sein duquel avaient été forgées les chaînes dont les étreignait un monarque absolu. AN 1.

CHAPITRE VIII.

Le roi de Prusse devient le chef ostensible de la coalition.

DANS ces circonstances, la cour de Londres eut recours au roi de Prusse pour le mettre à la tête de l'armée combinée qui devait attaquer la France. Ce prince avait contracté une alliance avec les Polonais ; mais depuis long-tems les puissances européennes étaient en possession de ne tenir leurs engagemens, qu'autant qu'ils leur étaient avantageux. On fit entrevoir à Frédéric-Guillaume

l'acquisition des fertiles provinces de Pologne
1792. qu'arrose la Vistule, et cet espoir lui fit bientôt fausser la promesse qu'il avait faite de protéger, contre les atteintes étrangères, le nouveau système de gouvernement qui s'établissait dans Varsovie.

A peine François II avait été proclamé *empereur*, à Francfort, le 5 juillet, qu'il publia, dans un long manifeste, les raisons qui le décidaient à prendre les armes contre la France.

Il prétendait que, tandis que l'assemblée nationale française se plaignait de ce que les puissances de l'Europe se mêlaient des suites de sa nouvelle constitution, elle cherchait à renverser les autres gouvernemens, en propageant, dans toutes les contrées de l'Europe, *des maximes insurrectionelles*; il traitait d'esprit d'anarchie et de violence les innovations favorables à la liberté publique, décrétées par la constituante. La protection accordée aux émigrés, par les princes allemands, était peinte comme un procédé que réclamaient en même tems l'humanité et la religion, et auquel la politique n'avait aucune part; enfin, l'empereur présentait ses armemens comme une suite inévitable de l'invasion de ses provinces de la Belgique par cent mille français.

Le manifeste de la cour de Berlin, différent de celui que fit publier le duc de Bruns-

wick, en entrant dans la Champagne, s'étendait particulièrement sur la violation, faite par l'assemblée constituante, des traités qui unissaient la France à l'empire germanique, en supprimant les droits dont jouissait la noblesse allemande en Alsace, en Lorraine et dans les trois évêchés. L'attaque du roi de Hongrie et de Bohême, dans ses provinces belgiques, était aussi désignée comme une invasion de l'empire d'Allemagne, dont le roi de Prusse était regardé comme le protecteur, depuis le traité d'association des princes germaniques, conclu à Berlin en 1785. An I.

CHAPITRE IX.

Les Russes envahissent la Pologne.

Dans le même tems la cour de Pétersbourg donnait ordre à Bulgakoff, son ministre à Varsovie, de déclarer la guerre à la Pologne, pour forcer la diète constituante à rétablir la forme de gouvernement que les cours de Vienne, de Pétersbourg et de Berlin avaient établi dans ce pays, à l'époque du traité de partage.

Les Polonais, occupés de leur régénération intérieure, et ne prévoyant pas que les efforts qu'ils faisaient pour perfectionner leur gouvernement, pussent fournir à une puis-

sance étrangère un motif de les attaquer,
1792. n'avaient fait presque aucun préparatif de défense. C'était en politique une faute irréparable. Cependant, la diète assemblée reçut la déclaration du ministre russe avec un calme majestueux, auquel succéda rapidement le noble enthousiasme qu'excitait l'ardeur de repousser les ennemis de l'état. Le roi lui-même fut entraîné ou feignit de l'être; et les Polonais eurent la faiblesse de croire que, renonçant à son vieil asservissement aux volontés de Catherine II, et à son indolence accoutumée, il deviendrait le défenseur de la liberté. On assemble à la hâte une armée, dont le commandement fut déféré au prince Joseph Poniatowski, que son inexpérience et ses habitudes frivoles rendaient peu propre à supporter un pareil fardeau.

L'enthousiasme de la liberté fit triompher les Polonais dans plusieurs rencontres. Ce fut alors que Thadée Kosciusko, qui n'était encore qu'un des lieutenans de Joseph Poniatowski, déploya des talens qui lui méritèrent la confiance de sa nation, la haîne des Russes et l'estime de l'Europe. Mais le nombre des Russes augmentait chaque jour. La paix entre la Porte et la Russie permettant à la czarine de disposer, à sa volonté, des forces immenses qui venaient de combattre les Ottomans sur les bords du Danube,

les

les ressources des Polonais s'épuisèrent bientôt. Les forces russes, en Pologne, consistèrent, pendant l'année 1792, en trois armées; une de quatre-vingt mille hommes, qui vint de la Bessarabie sur le territoire qui s'étend le long du Bogh, une autre de dix mille hommes qui s'assembla aux environs de Kioff, et une troisième de trente mille hommes qui pénétra dans la Lithuanie. AN I.

Le roi ayant convoqué tous les députés qui se trouvaient à Varsovie, leur communiqua les ordres absolus de la cour de Pétersbourg. Ce fut dans cette occasion que la diète, ayant réclamé les secours que la cour de Berlin lui avait promis par le traité de 1790, en reçut pour réponse, comme je l'ai rapporté précédemment, que la nouvelle constitution polonaise, en établissant un nouvel ordre de choses, dégageait le roi de Prusse de tout engagement antérieur.

La diète ne pouvait pas se dissimuler que la nécessité d'obéir était impérieusement appuyée de l'union irrésistible de l'Autriche, de la Prusse et de la Russie. Le roi faisait envisager toute résistance ultérieure comme devant amener des malheurs incalculables.

On prit le parti de céder à un orage qu'on eût peut-être conjuré en le bravant. Les Russes, sous prétexte de prévenir de nouveaux soulévemens, s'établirent au cœur de la Pologne. On verra dans la suite comment,

1792. de concert avec les cours de Berlin et de Vienne, ils s'en approprièrent les provinces orientales, et comment, par les suites funestes d'une nouvelle insurrection, aussi mal dirigée que la première, la malheureuse Pologne fut effacée du nombre des puissances de l'Europe.

CHAPITRE X.

Ministère de Chauvelin à Londres.

CHAUVELIN avait été chargé de l'ambassade de France à Londres. Soit qu'on doutât de la fermeté de son caractère, ou que sa grande jeunesse inspirât quelque défiance, l'ex-constituant *Talleyrand-Périgord*, évêque d'Autun, sans être revêtu d'aucun caractère public, avait ordre de l'aider de ses conseils. La lettre confidentielle que Louis XVI écrivait à cette occasion au roi d'Angleterre, exprimait énergiquement ses dispositions pacifiques, et qu'aucune circonstance n'interromprait jamais la bonne intelligence qu'il voulait maintenir avec la cour de Londres.

Le premier acte public de l'ambassadeur français fut de présenter au lord Greenville, ministre des relations étrangères, un mémoire dans lequel étaient contenues les raisons qui avaient décidé la France à déclarer la guerre

à l'empereur. Elles étaient connues à Londres ; on savait que non-seulement la cour de Vienne protégeait ouvertement les émigrés qui se formaient en régimens sur les rives du Rhin, mais qu'elle leur fournissait les armes et les autres secours dont ils avaient besoin pour entrer en campagne. On savait que la cour de Vienne avait pris des mesures pour engager le roi de Prusse dans une querelle étrangère à ses intérêts, et que les mêmes tentatives avaient été faites, avec succès, auprès de la république de Hollande. An I.

Chauvelin se plaignait des menaces employées par le conseil de Vienne, pour forcer différens membres du corps germanique à sortir de la neutralité prudente qui leur est prescrite par leur situation politique ; il se plaignait des engagemens que ce conseil avait pris avec plusieurs princes d'Italie, pour les déterminer à commencer les hostilités contre la France ; il déplorait la conduite que tenait la Russie envers la Pologne, ce qui annonçait une conspiration générale contre les peuples libres ; il insistait, sur-tout, sur le droit incontestable qu'avait la France de modifier ou de changer son propre gouvernement, sans être inquiétée dans ses opérations par aucune puissance étrangère, sur-tout lorsque les Français déclaraient qu'ils respecteraient à jamais les lois, les usages et les formes du gouvernement des autres nations.

1792. On observait que la tranquillité de l'Europe ne serait pas interrompue, si la France et l'Angleterre s'unissaient pour la maintenir. Le roi des Français pressait, en conséquence, le gouvernement anglais d'employer, avec zèle, ses bons offices auprès de ses alliés, pour les empêcher d'accorder, directement ou indirectement, aucun secours aux ennemis de la France; il l'invitait à déployer, dans la plénitude de son influence, les moyens d'arrêter les progrès d'une combinaison qui menaçait la paix et le bonheur de l'Europe entière. Enfin, en réclamant l'observation du traité de commerce du 26 septembre 1786, Chauvelin se plaignait des hostilités indirectes commises par les armateurs anglais, qui se permettaient d'arrêter en mer les navires chargés, pour la France, de *comestibles ou de munitions navales*.

Ce mémoire fut suivi d'une proclamation royale, qui ordonnait aux armateurs anglais d'observer avec ponctualité les articles du traité de commerce existant entre la Grande-Bretagne et la France, et leur défendait de prendre des lettres de marques des puissances ennemies de cette nation, ni d'entreprendre sa course directement ou indirectement contre les navires français. Mais dans cet acte même se trouvaient des expressions ambiguës qui semblaient annoncer que l'assemblée nationale française montrait quelques dispositions tendantes à exciter des troubles dans l'Irlande et dans d'au-

tres parties de l'empire britannique. Chauvelin se plaignit amérement de ces imputations calomnieuses. Greenville fit une réponse satisfaisante, qui fut même lue à Paris dans l'assemblée nationale. Cependant les armateurs anglais, sous pavillon impérial ou prussien, continuaient de poursuivre les navires marchands destinés pour les ports de France; et la collusion entre ces corsaires et le gouvernement britannique était si évidente, qu'elle frappait tous les yeux. An 1.

Enfin, au mois de juillet, le ministre français présenta une nouvelle note dans laquelle, sans parler ouvertement de la part que pouvait avoir prise la cour de Saint-James dans la convention de Pilnitz, on développait avec assez de finesse les diverses ramifications de ce traité. Chauvelin engageait le ministère britannique à prendre des mesures dignes de la nation anglaise. Le lord Greenville fit, à cette note officielle, une réponse évasive dans laquelle, sans entrer dans la conduite que tenait la Grande-Bretagne au milieu des puissances coalisées contre la France, il se contentait de dire que les mêmes sentimens qui engageaient sa majesté britannique à ne point intervenir dans les affaires intérieures de la France, lui faisaient une loi de ne point entrer dans la conduite que tenaient à ce sujet les puissances de l'Europe, et sur-tout celles qui étaient alliées de la Grande-Bretagne.

L'homme le plus novice en politique apper-
1792. cevait aisément la différence frappante qui se trouve entre une intervention dans les affaires intérieures d'un état indépendant, et la médiation d'une troisième puissance, pour prévenir des hostilités entre différens souverains. La première empiète aussi évidemment sur l'indépendance des nations, que la seconde les reconnaît et les respecte. La réponse du lord Greenville était une preuve indirecte de l'approbation donnée par la cour de Saint-James aux mesures que prenaient l'Autriche, la Prusse et les principaux états d'Allemagne contre la France. Elle annonçait que le ministère britannique, conduit par des considérations particulières, ne jugeait pas encore convenable de monter sur un théâtre dont il soudoyait les acteurs; mais en même tems elle laissait imprudemment pénétrer le rôle qu'il jouerait bientôt dans la pièce.

CHAPITRE XI.

Réflexions sur la campagne des Prussiens en Champagne.

Dans ces circonstances, le roi de Prusse s'était enfoncé dans la Champagne.

J'ai parlé, dans les livres précédens, du mémoire justificatif publié par le duc de Brunswick, lorsqu'il entrait dans Verdun. La contex-

ture des opérations militaires que je présentais sous les yeux de mes lecteurs, ne me permettait pas d'entrer dans les détails de cette pièce tragi-comique. Le rédacteur récapitulait d'abord les raisons alléguées dans les manifestes publiés par l'empereur et le roi de Prusse. A ces grands intérêts, ajoutait-on, se joint un autre objet important qui tient fortement à cœur aux deux monarques, c'est de mettre fin à cette anarchie qui dévore la France, de réprimer les insultes faites à la religion, et de rétablir Louis XVI dans son pouvoir. Puis, en qualité de commandant général de l'armée combinée, le duc de Brunswick renonçait à tout projet de conquête, de même qu'à toute influence sur le gouvernement intérieur de l'empire français.

An I.

Mais, en cas de résistance à l'armée combinée, ou de nouvelles entreprises contre la famille royale, le sol entier de la France était dévoué à l'anathême; les provinces devaient être dévastées par le fer et par le feu, les villes détruites, les campagnes brûlées; on condamnait à une mort ignominieuse les membres de l'assemblée nationale, ceux des administrations des départemens, des districts, des municipalités, et tous les soldats que le sort des armes pourrait jeter dans les mains allemandes, sans paraître faire attention aux représailles qu'une telle conduite pouvait entraîner.

Quelques jours après cette déclaration,

1792. parut un manifeste d'un autre genre, sous le nom des deux frères de Louis XVI, et du prince de Condé. C'était un tissu bisarre de raisonnemens les plus absurdes, de menaces les plus extravagantes, et d'une jactance ridicule. Sans crainte de compromettre les gouvernemens qui jusqu'alors ne s'étaient pas montrés d'une manière active dans la coalition, les émigrés se vantaient hautement que, sous les auspices de toutes les puissances de l'Europe, ils venaient rétablir en France l'ancienne monarchie, les anciens usages et l'ancienne religion. Mais ce qui était encore plus inconsidéré dans la situation où se trouvait la famille royale, ils osaient prononcer que Louis XVI n'avait pas accepté *sincèrement* l'acte constitutionnel, sans calculer qu'ils faisaient eux-mêmes le procès au roi prisonnier, et combien cette assertion offrait d'avantages à ceux qui, sans considérer si ce prince avait agi de bonne foi ou non, pensaient que sa mort était nécessaire à l'affermissement du nouveau régime.

D'après ce principe, ils exposaient que, s'ils avaient quitté leur patrie, c'était moins pour la sûreté de leurs personnes, ou par la considération de leurs intérêts, que pour entrer dans les vues du roi.

Je n'examine pas combien cette assertion était ou n'était pas conforme à la vérité, mais son effet fut de priver le monarque français

de tous ceux qui auraient été tentés de le défendre. D'un côté, les ennemis de la cour présentaient Louis XVI aux yeux de la nation comme un parjure hypocrite, qui s'entendait avec les puissances étrangères, pour réduire la France, par la force des armes, sous le joug le plus alarmant. De l'autre, ceux qui se disaient les amis du roi, tenaient exactement le même langage. Quel est le Français qui pouvait se déclarer en faveur de ce prince ? An I.

Dans toutes les hypothèses, l'homme qui porte les armes contre sa patrie, est inexcusable : *Diis, parentibus, et patriae non potest fieri satis.* Rien de plus vrai que cet ancien principe ; en supposant que l'assertion des émigrés fût fondée, sa manifestation, sans prêter aucun service à leur cause, ne faisait que rendre Louis XVI odieux aux Français ; nul ne pouvait se déclarer le partisan d'une tourbe insensée qui voulait pénétrer dans le royaume à main armée ; et si elle était fausse, les amis réels du monarque captif devaient prendre le parti de développer tous leurs efforts contre les ennemis d'une constitution qu'il avait adoptée, quoiqu'elle mît des bornes à son autorité. Ainsi l'effet du manifeste des émigrés fut d'ôter à Louis XVI toute possibilité de secours ; il fut attaqué, non-seulement par les républicains, mais par ceux qui adoptaient le système d'une monarchie mitigée et constitutionnelle, tandis que les fauteurs de

1792. l'ancien régime, qui n'avaient pas quitté leurs foyers, étaient réduits au silence.

CHAPITRE XII.

Les émigrés accusent les Prussiens d'avoir trahi leur cause.

Les émigrés accusèrent le duc de Brunswick d'avoir trahi leur cause en se retirant, au lieu de poursuivre sa marche vers Châlons et vers Paris; vaines allégations dictées par le désespoir. Ce prince jugea sa position en grand capitaine; sa communication était interrompue; des armées ennemies, qui grossissaient chaque jour, l'entouraient de toutes parts; ses convois n'arrivaient plus; le pays ne lui fournissait ni vivres ni munitions. Vainqueur à Châlons, il n'était pas moins forcé à la retraite; vaincu, il l'était à capituler. Il prit donc le seul parti qui lui restait. Au lieu de le condamner, les émigrés n'ont de reproches à faire qu'à eux-mêmes de l'avoir trompé sur l'esprit qui régnait en France.

On lui avait fait envisager l'expédition qu'il entreprenait, comme d'un succès aussi facile que celle qu'il exécuta dans la Hollande en 1787. Les Prussiens, lui disait-on sans cesse, n'auront qu'à se présenter pour disperser un vil troupeau de lâches perturbateurs, privés

des seuls hommes qui savaient les conduire à la victoire, et les parlemens acheveront, par leurs arrêts, ce que les soldats de Frédéric-Guillaume auront commencé par leur marche triomphante. Cependant, au lieu de cet empressement qui devait emporter les Français au devant de leurs prétendus libérateurs; au lieu de cette hospitalité tant vantée, et de l'abondance qui devait la suivre, les Prussiens ne voyaient autour d'eux, dans les plaines de Champagne, qu'un désert et un vaste tombeau. AN I.

Vaincue autant par l'esprit général des Français, que par la force de leurs armes, peu s'en fallut qu'une des plus brillantes armées de l'Europe ne renouvelât l'exemple donné par les Anglais à Saragota pendant la guerre d'Amérique. Il en périt de misère une partie considérable; le reste fut trop heureux d'échapper d'un pays dont la conquête ne devait être qu'un jeu pour elle.

D'ailleurs, pendant cette expédition de Champagne, les émigrés dûrent s'appercevoir de toute l'illusion dont ils étaient les dupes, lorsqu'ils avaient pensé que c'était en leur faveur, et pour les rétablir dans leurs prérogatives, que les puissances de l'Europe prenaient les armes. Le traitement, éprouvé par la Pologne à la suite de l'insurrection de 1794, déchire le voile qui couvre la convention de Pilnitz. Le même sort était destiné à la France;

on se flattait de la réduire à un tel état d'épuisement, qu'elle finirait par être démembrée.
1792.

Jalouses depuis plusieurs siècles de la gloire et de la prospérité des Français, ces puissances conspirèrent la ruine de la France. Leurs moyens furent combinés d'après cette supposition très-vraisemblable, que les Français, pour soutenir cette guerre, faisant eux seuls autant d'efforts que toute l'Europe entière, devaient succomber à la longue.

Les coalisés n'auraient pas atteint ce but en se conduisant d'après l'impétuosité des émigrés, ou les liaisons qu'ils prétendaient avoir avec les mécontens de l'intérieur. La dévastation eût été moins vaste, la confusion moins prolongée; qui sait même s'ils ne craignirent pas plus d'une fois que les partis divisés ne se rapprochassent à la vue de leur perte réciproque? En conséquence, ils regardaient les émigrés comme des ennemis ultérieurs, qui se déclareraient plus tard. Enfin, les émigrés étaient des Français; la perte de tous les Français avait été jurée à Pilnitz.

Tels furent les motifs secrets de la conduite que tinrent constamment les puissances coalisées. La conduite des Anglais a parfaitement prouvé que, tandis qu'ils affectaient une fausse neutralité, abusant de leurs forces maritimes pour nous isoler du reste de l'Europe, et pour nous couper toutes les communications par mer, tandis que les autres puissances, tantôt

tous attaquant, tantôt restant sur la défensive, mais toujours bloquant étroitement et de tous côtés l'empire français, ils se flattaient de détruire entièrement toutes ses ressources, et de le réduire peu-à-peu à un tel état de faiblesse, à un tel excès de dénûment, que sa destruction fût certaine. An. 2.

Si les coalisés avaient embrassé de bonne foi la cause des royalistes de France, la Bretagne, la Vendée, se seraient remplies d'Anglais, d'Allemands, de Hongrois et d'émigrés ; les flottes britanniques auraient attaqué les ports de Brest, de Lorient et de Rochefort ; Charette n'aurait pas été réduit à une armée de paysans indisciplinés ; mais, encore une fois, les coalisés ne voulaient que le bouleversement de la France. Ils seraient venus à bout de l'opérer, si l'enthousiasme avec lequel la nation entière se précipita dans les combats, n'avait forcé l'Europe, par l'éclat des triomphes les plus multipliés, à respecter les fautes même d'une grande nation qui voulait être libre.

CHAPITRE XIII.

Triomphe des armées françaises. Conquête du comté de Nice et de la Savoie.

TANDIS que Custines, Houchard et Neuwinger cherchaient à pousser leurs conquêtes

en Allemagne, Dumourier, Beurnonville et
1792. Valence pénétraient dans la Belgique; Servan organisait une armée dans les Pyrénées; le général Anselme, soutenu par une escadre de neuf vaisseaux de ligne, commandée par l'amiral Truguet, entrait dans la ville de Nice; les habitans de Marseille avaient fourni six mille guerriers, des vaisseaux de transport et un million en numéraire pour cette expédition qui couvrit de gloire les officiers et les soldats qui en partagèrent l'honneur.

Quand du sommet des Alpes descend un impétueux orage, on voit en sa présence la poussière s'élever du fond des profondes vallées et se disperser dans les airs; ainsi disparurent les troupes piémontaises en présence de l'armée républicaine. Nice, la forteresse de *Montalban*, *Ville-Franche* et sa citadelle soutinrent à peine les premiers assauts; les Piémontais se réfugièrent avec précipitation au-delà des montagnes, abandonnant d'immenses magasins de munitions de guerre et de bouche, et une superbe artillerie.

Dans le même tems, Montesquiou, ayant ménagé des intelligences dans plusieurs villes de Savoie, se rendait maître de cette province presque sans résistance. Le drapeau tricolor flottait sur les sommités des Alpes et sur les bords du lac Leman, jusqu'aux portes de Genève. Clavière, ministre des finances, était né dans cette ville, comme on l'a vu plus

haut. Prétendant avoir à se plaindre de ses compatriotes qui l'avaient chassé de leurs murs, il exerçait alors ses ressentimens contre sa patrie. Les jacobins avaient pénétré cette petite république de toutes leurs fureurs, et transformé les paisibles, les laborieux Génevois en artisans d'anarchie. An 1.

En vain Montesquiou prodigua ses efforts pour préserver Genève des fléaux destructeurs qui la menaçaient, il fut bientôt soumis à l'anathème que les désorganisateurs lançaient sans ménagement, comme sans choix, sur tous les individus qui ne courbaient pas silencieusement la tête sous leur joug d'airain. Sa qualité de noble offrait un prétexte toujours ouvert de calomnier ses intentions. Ses talens et ses services étaient une faible recommandation auprès d'une classe d'hommes dont le but perfide était d'anéantir tous les dons de la fortune et du génie que la nature avait prodigués en France. Poursuivi à outrance par les jacobins et par Claviere, il n'évita la fatale guillotine qu'en abandonnant d'un pas furtif l'armée qu'il commandait, et en cherchant hors de France un asile salutaire.

Claviere expia bien rigoureusement dans la suite ses fatales erreurs, lorsque, poursuivi à son tour par les anarchistes dont il avait imprudemment fomenté la domination, il fut jeté dans ces mêmes cachots où Robespierre entassait les victimes auxquelles il destinait la

1792. mort. Ayant reçu son acte d'accusation, et comptant ses plus mortels ennemis parmi les témoins produits contre lui par l'accusateur public, il termina sa carrière se perçant le cœur de sa propre main.

Etincelles des vertus républicaines ! vous sillonnâtes les épaisses ténèbres où la France fut plongée pendant plus de deux années. L'épouse de Clavière, en apprenant cette catastrophe, s'empoisonna après avoir mis ordre à ses affaires de famille, et versé dans le cœur de ses enfans ses consolations maternelles. Dans le même tems, le ministre Rolland terminait volontairement ses jours pour ne pas survivre à son épouse, que Robespierre venait d'assassiner avec la hache de la loi. Pœtus et Arria, couple immortel, vous avez eu des imitateurs pendant la révolution de France !

CHAPITRE XIV.

Décret qui réunit la principauté de Porentrui à la France.

Les Français, victorieux par-tout où leurs armes s'étaient portées, se croyaient invincibles. Les Pyrénées, que les neiges allaient couvrir, garantissaient également la France et l'Espagne de toute invasion. La cour de Madrid faisait lentement quelques préparatifs de

de guerre ; cependant, les liaisons diplomatiques entre les Français et les Espagnols n'étaient pas rompues ; on pouvait envisager les rassemblemens militaires, qui se faisaient au nord et au sud des Pyrénées, comme de simples précautions, et il était indécis si le monarque castillan abandonnerait une salutaire neutralité pour se prêter aux vues de la coalition. An I.

La principauté de Porentrui, qui était donnée à la république par l'instigation du constituant Gobel, évêque constitutionnel de Paris, et sur-tout de son neveu Ringler, deux misérables intrigans dont les jacobins se servaient sans se fier à eux, est réunie à la république par un décret. Biron, qui commandait depuis Porentrui jusqu'à Landau, se tenait sur la défensive.

Dans le midi et dans l'ouest de la France se manifestaient les germes du fatal mécontentement que les anarchistes noyèrent, en 1793, dans des flots de sang, et qu'ils voulaient anéantir par la destruction totale de Lyon, de Bordeaux, de Marseille, de Nantes et des autres principales villes de France. Quelques corps de contre-révolutionnaires, rassemblés entre les montagnes des Cévennes et la Méditerranée, ne furent jamais bien dangereux. Le mécontentement de la Vendée pouvait même facilement s'assoupir, en assurant aux habitans du Bas-Poitou l'exercice de leur religion, tan-

dis qu'une police exacte veillerait sur les ma-
1792. nœuvres des mécontens. Rien n'était plus aisé que d'éteindre, dans son principe, cet incendie dont les ravages s'étendirent rapidement dans la suite, autant par l'ineptie, ou plutôt par la connivence d'un gouvernement intéressé à propager les maux publics, que par les artifices de l'Angleterre.

CHAPITRE XV.

Marche rétrograde des Prussiens sur les bords de la Moselle. Marche des Français dans la Belgique.

On a vu précédemment avec quelles difficultés les Prussiens effectuèrent leur retraite de Champagne; leur armée se traîna pendant deux décades pour aller du camp de Hans ou de la Lune à Luxembourg. Frédéric II, pendant sa guerre de sept ans, s'était vu forcé de faire plusieurs fâcheuses retraites, mais dans aucune les Prussiens ne souffrirent comme dans celle-ci.

Le duc de Brunswick arriva devant la forteresse de Luxembourg le 23 octobre. L'armée était dans le plus extrême délabrement; la plupart des soldats n'avaient point de souliers; quelques-uns, dont les pieds étaient ensanglantés, se plaignant d'être trop char-

gés, mes enfans, leur dit le roi de Prusse, jetez vos fusils, vos gibernes et même vos sabres, et tâchez de continuer votre route : les régimens entiers prenaient ce parti, qui les eût mis à la merci d'un ennemi entreprenant. L'armée fugitive se sépara sur les bords de la Moselle; une partie des Autrichiens se fortifia sur la montagne Verte, pour défendre les passages du pays de Trèves. Les émigrés, et une seconde division des Autrichiens, s'enfoncèrent dans la Belgique, pour fortifier l'armée du prince de Saxe-Cobourg qui couvrait cette contrée. Les Prussiens continuèrent leur route sur Coblentz et Cologne, où se trouvaient leurs magasins, et les princes français se réfugièrent dans le château de Harn, en Westphalie. Le comte d'Artois le quitta bientôt pour faire un voyage à Pétersbourg; il se retira ensuite en Angleterre.

An I.

L'armée française s'était également séparée; Kellermann, à la tête d'environ quarante mille hommes, avait ordre de suivre les mouvemens des Prussiens et des Autrichiens sur la Moselle. Dumourier, Valence et Beurnonville commandaient les forces destinées à la conquête de la Belgique.

Elles étaient très-supérieures en nombre aux Autrichiens. Les gardes nationales, qui les composaient presque entièrement, n'avaient pas encore acquis cette expérience qui décide souvent du gain des batailles; mais l'enthou-

1792. siasme républicain suppléait au défaut de tactique. D'ailleurs, les Français traînaient avec eux une formidable artillerie qui devait aplanir bien des obstacles. La supériorité de leur nombre les mettait en mesure d'attaquer, avec avantage, les corps détachés par le prince de Cobourg. Ce général, malgré son expérience, abandonnant aux Français toute la Flandre maritime, s'était retranché auprès du village de Gemmapes, pour couvrir la ville de Mons.

Dans cette position, sur la croupe d'une montagne fortifiée par trois rangs de redoutes garnies de cent bouches à feu, il se proposait d'attendre les secours qu'on lui promettait d'Allemagne, ou que la mauvaise saison qui s'avançait, arrêtât l'ardeur des armées françaises.

CHAPITRE XVI.

Bataille de Gemmapes.

Le prince de Cobourg fut attaqué le 6 novembre, à sept heures du matin. La *droite* de l'armée française était aux ordres des généraux Beurnonville et Dampierre; le fils aîné du duc d'Orléans, qu'on appelait le général Egalité, commandait le centre; la gauche était menée par le général d'Harville.

La droite des Autrichiens, appuyée sur Gemmapes, formait une équerre avec le front de leur corps de bataille, et leur gauche s'adossait à la chaussée de Valenciennes. L'artillerie française était supérieure à celle du prince de Cobourg ; mais la position des batteries autrichiennes, qui tiraient du haut en bas, leur donnait un avantage immense. La canonnade durait depuis trois heures, sans aucun avantage marqué de part et d'autre, lorsque Beurnonville fit avertir Dumourier, que le vœu général des troupes était d'attaquer les ennemis à la bayonnette. AN I.

L'ordre en fut donné à midi. A l'instant toute l'infanterie, formée en colonnes de bataillons, se porte avec rapidité vers les retranchemens ; pas une seule tête de colonne ne resta en arrière. Pendant cette course, au pas de charge, les Français faisaient retentir les airs de l'hymne des Marseillais, qui semblait faite pour cette circonstance : ainsi nos aïeux, en fondant sur leurs ennemis, chantaient la chanson de Roland.

Le premier étage des redoutes fut emporté en moins de demi-heure. Alors les obstacles se multipliaient ; les canons du second rang des redoutes, chargés à mitraille, faisaient un ravage affreux parmi les bataillons français que l'escarpement du terrein empêchait de manœuvrer d'une manière régulière. Quelques-uns, forcés de reculer, se ralliaient bien-

tôt, et reprenant l'air des Marseillais, re-
1792. commençaient à grimper sur les redoutes, défiant la mort qui les menaçait de toutes parts.

A deux heures, le général d'Harville s'était rendu maître de Gemmapes, et le général Egalité avait emporté les secondes redoutes. Il fallait livrer un troisième combat sur la hauteur; il fut moins vif et moins long. Les Autrichiens n'attendirent pas les Français dans leurs retranchemens, ils prirent la fuite; et tandis que l'armée française occupait le champ de bataille, jonché des cadavres des deux partis, l'armée vaincue traversait la ville de Mons, sans s'arrêter sur des hauteurs dont la position, fortifiée par la nature, lui offrait l'occasion de réparer la perte qu'elle venait de faire à Gemmapes.

Tel fut le résultat d'une bataille où la bravoure des troupes françaises l'emporta sur tous les obstacles que la nature et l'art avaient pu réunir. Quelques personnes m'ont paru convaincues qu'à l'époque de cette action, Dumourier avait déjà formé le plan de la trahison qu'il exécuta l'année suivante, et qu'il fit attaquer les Autrichiens, parce que, les croyant inexpugnables dans leur position, il pensait que son armée serait mise en déroute dans un combat où l'artillerie seule semblait devoir agir.

Dans de tels combats l'infanterie est ex-

posée à un feu meurtrier, sans pouvoir faire usage de ses armes. Je ne sais si l'art de la guerre n'aurait pas besoin, à cet égard, d'être réformé, et s'il ne serait pas possible de donner à l'infanterie, par des mouvemens habilement combinés, les moyens d'avancer sur les batteries en trompant la mire des canonniers. C'est aux militaires à tenter des expériences à cet sujet. An 1.

CHAPITRE XVII.

Dispositions politiques des Belges lors de la bataille de Gemmapes.

L'EXPÉRIENCE de la bataille de Gemmapes était de la plus haute importance. Elle imprima aux armes françaises une supériorité dont les désastreuses dispositions de Dumourier ne purent les priver, et qui se développa sur-tout pendant la campagne de 1794, qui n'a pas son égale dans l'histoire. Mais je ne pense pas qu'à l'époque de la bataille de Gemmapes, Dumourier eût aucune liaison avec les ennemis extérieurs de la France.

Après le décès de Joseph II, les Belges, livrés à des dissentions intérieures que la cour de Vienne fomentait secrétement, étaient rentrés sous l'obéissance de Leopold, son successeur. Ce prince, sous la médiation de la cour

de Londres, avait confirmé solemnellement
1792. tous leurs privilèges. La mort prématurée de ce monarque philosophe fit évanouir les espérances qu'avaient ces peuples de jouir en paix du repos et du bonheur sous l'empire des lois de leur patrie.

A peine François II était reconnu dans Gand et dans Bruxelles, que l'archiduchesse Marie, gouvernante des Pays-Bas, et le duc de Saxe-Teschen, son époux, renouvelaient les prétentions dont le funeste développement avait embrâsé la Belgique sous les derniers règnes, sans que l'expérience du passé eût la moindre influence sur leurs imprudentes résolutions. Une armée nombreuse de Hongrois et de Croates, répandue dans les Pays-Bas, semblait répondre à la cour de Vienne du succès de ses projets oppresseurs. Les Belges, hors d'état de résister à la force qui les enveloppait de toutes parts, ne se détachaient pas cependant des franchises qui avaient servi de fondement aux capitulations en vertu desquelles la Belgique s'était mise originairement sous la protection de la maison d'Autriche.

On persistait, dans les états de Brabant, à réclamer, pendant la paix, les droits qu'on avait su recouvrer durant la guerre. Le gouvernement, loin de rendre aux Belges la justice réclamée par eux, se croyait en mesure de les pousser à bout, en joignant au mépris, qu'il leur témoignait, la dérision la plus amère.

La perte de la bataille de Gemmapes et l'évacuation de Mons, qui en fut une suite immédiate, changeaient la face des affaires. L'armée la plus brillante et la mieux disciplinée de l'Europe fuyait devant des troupes levées et exercées à la hâte, et dont presque toute la tactique consistait dans leur enthousiasme pour la liberté, et dans leur mépris de la mort. An 1

L'embarras de l'archiduchesse Marie était d'autant plus grand, qu'elle ne pouvait douter que les Belges, amérement trompés, allaient s'insurger de nouveau, et se réunir aux bataillons français.

A la nouvelle de la prise de Mons, les émigrés français, établis dans plusieurs villes des Pays-Bas, ceux des propriétaires belges qui avaient des sentimens manifestement contraires au soulévement belgique à peine terminé, et généralement tout ce qui tenait à la cour de Vienne, s'éloignaient en même tems et avec beaucoup de promptitude et de désordre. L'archiduchesse avait arrêté tous les bateaux, tous les chevaux, toutes les voitures pour transporter les effets à son usage, et les archives du gouvernement, qui furent déposés à Ruremonde.

L'archiduchesse laissa, dans sa fuite, un monument de sa répugnance à céder aux justes réclamations des Belges; c'était une déclaration tardive, dans laquelle cette princesse, en invitant le peuple à prendre les armes en faveur

de la maison d'Autriche, lui faisait part de
1792. l'intention de l'empereur François II, qui, *voulant prendre la justice pour base de son règne*, l'avait autorisée à l'assurer que, plein de vénération pour la charte constitutionnelle des libertés belgiques, connue sous le nom de *joyeuse entrée*, il se soumettait, par serment à la face du ciel, de maintenir inviolablement cette constitution.

Cette déclaration, publiée quelques mois auparavant, eût été reçue avec reconnaissance. On la regardait alors comme un nouveau piège tendu aux habitans des Pays-Bas. L'expérience montrait aux Belges la seule conduite qu'ils avaient à tenir. Jamais gouvernement perfide n'éprouva d'une manière plus fâcheuse les funestes conséquences d'une injuste rigueur envers le peuple. Non-seulement les Belges laissèrent éclater leurs transports de joie à l'arrivée prochaine de Dumourier, mais, dans tous les cantons, ils prenaient les armes pour aider les Français à chasser les Autrichiens au-delà du Rhin.

CHAPITRE XVIII.

Mouvemens chez les Bataves, dans le pays de Liège et en Angleterre.

On eût dit que les rapides progrès des armées françaises, électrisant l'Europe, lui communi-

quaient l'étincelle de la liberté. Non-seulement la révolution de France s'étendait à la Belgique, mais ses principes pénétraient dans d'autres pays. AN Iᵉʳ

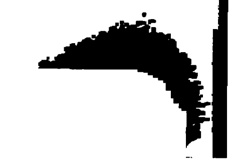
J'ai déjà parlé des efforts que faisaient les Polonais pour établir chez eux une nouvelle constitution. Le pays de Liège, insurgé contre son prince-évêque, réclamait à grands cris la protection de la France. Les républicains bataves, plutôt étonnés que vaincus, depuis que, par l'influence du roi de Prusse, le pouvoir attaché au stadhoudérat avait franchi ses anciennes limites, attendaient l'instant de reprendre leur prépondérance. Un système d'innovation, en fait de gouvernement, s'insinuait jusqu'en Angleterre.

Le parti de l'opposition entrevoyait dans les succès des armes françaises, l'instant où la liberté britannique serait consolidée par une réforme parlementaire, réclamée par des pétitions nombreuses. Les communes d'Ecosse, qui importunaient inutilement le corps législatif pour le redressement de leurs griefs, regardaient l'invasion des Pays-Bas autrichiens, par les Français, comme un garant d'un succès prochain de leurs vœux. En Irlande, les catholiques romains, qui formaient la principale population du pays, se flattaient que, si l'énergie des révolutionnaires français avait détruit dans leur patrie les privilèges que le tems avait cimentés, ils devaient espérer eux-mêmes,

1792. en réunissant leurs efforts, de faire cesser l'abus intolérable qui les excluait du gouvernement de leur pays.

Il est même très-probable que l'appréhension d'un soulévement général dans les trois royaumes entrait pour beaucoup dans les efforts secrets que faisait la cour de Londres pour plonger la France dans la plus désastreuse anarchie. Elle calculait que, les probabilités d'un semblable résultat faisant une profonde impression sur l'ame d'une partie de ceux qui voulaient introduire des changemens dans la constitution anglaise, ils abandonneraient des projets régénérateurs qui pouvaient devenir le principe d'un bouleversement général dans les fortunes particulières, et se résoudraient à supporter un moindre mal, crainte d'un pire.

On n'ignore pas aujourd'hui que les principaux moteurs du procès de Louis XVI furent les orléanistes, aidés par le cabinet de Saint-James. On a vu précédemment que la cour de Londres avait flatté le duc d'Orléans de la vaine espérance de l'aider à s'asseoir sur le trône de France, si Louis XVI en était précipité. Dumourier, sous lequel le fils aîné du duc d'Orléans servait en qualité de lieutenant-général, voyait dans cette révolution imaginaire l'assurance de la plus brillante perspective. Au surplus, quelles que fussent les vues du général français, en livrant la bataille de Gemmapes, la mâle vigueur des



troupes françaises les fit tourner à la honte des Autrichiens, qui abandonnèrent bientôt la Belgique entière aux vainqueurs, en se réfugiant au-delà de la Meuse. An 1.

CHAPITRE XIX.

Arrivée de l'armée prussienne à Coblentz.

L'ARMÉE prussienne, commandée par le roi de Prusse, en personne, était arrivée à Coblentz, le 28 octobre. Le général Custines, convaincu que cette armée, dans son extrême délâbrement, trop heureuse d'être parvenue au bord du Rhin, ne s'occuperait qu'à prendre un repos qui lui était nécessaire pour se rétablir, prenait peu de précautions contre les entreprises qu'elle pourrait tenter. Il se persuadait que quelques détachemens qu'il enverrait de tems en tems vers l'embouchure de la Lahn, suffiraient pour retenir les Prussiens au-delà de cette rivière.

On renouvela dans le conseil de guerre, la proposition d'assiéger Hanau, dont la position promettait des avantages qui n'étaient pas suppléés par celle de Francfort. Le défaut d'artillerie de siège fit rejeter ce projet : d'ailleurs, on paraissait peu redouter les Autrichiens dans Mayence. Le discours que des orateurs à forts poumons ne cessaient de tenir



1792. à la tribune de la société populaire de cette ville, avaient si fort exalté toutes les têtes, qu'on envisageait les *sans-culottes* français comme des conquérans auxquels aucune puissance ne pouvait résister, et qui se rendraient maîtres de Vienne et de Berlin, dès qu'ils voudraient se donner la peine de se déplacer pour en prendre possession.

Ce ne fut qu'avec une extrême surprise qu'on apprit que des colonnes prussiennes se répandaient à la droite du Rhin, en se rapprochant de la Lahn précisément lorsque les Autrichiens, complétement défaits à Gemmapes, se retiraient au-delà de la Meuse.

Ce mouvement était la suite d'un nouvel arrangement entre les cours de Pétersbourg, de Vienne et de Berlin. Les deux premières qui, sous prétexte de rétablir la tranquillité en Pologne, avaient envahi ce malheureux pays, offraient au roi de Prusse une partie de cette riche dépouille, en indemnité des dépenses qu'il ferait en faveur de la coalition. Les conséquences de cette convention, qui furent le déchirement total de la Pologne, se développeront dans la suite : il suffit à présent de les indiquer.

Custines sentait alors combien il eût été avantageux, après la prise de Mayence, de se porter sur la forteresse d'Ehrenbreistein et sur Coblentz, au lieu de surprendre Francfort, qu'on ne pouvait que très-difficilement



garder. La prise de Coblentz aurait livré aux Français les seuls approvisionnemens qu'eussent les Prussiens en arrière de leur armée. Alors le roi de Prusse et le duc de Brunswick, pressés par le général Kellermann qui les poursuivait, n'auraient eu d'autres ressources que de prendre le chemin de la Westphalie. Kellermann, n'ayant plus d'ennemis en tête, pouvait se porter vers le Rhin. Les succès de Dumourier seraient devenus décisifs. Le maréchal de Clairfayt, ayant à craindre pour la gauche de sa position, n'aurait osé passer l'hiver à la gauche du Rhin; les Français, maîtres du cours de ce fleuve depuis la Suisse, l'auraient tenu bordé par l'armée de Biron jusqu'à Worms, et par celle de Custines et de Kellermann, depuis Worms jusqu'à Dusseldorf. Dumourier eût été le maître de disposer de toutes ses forces pour prendre Mastricht, et forcer les Hollandais de s'allier avec la France. AN I.

Toute la partie d'Allemagne, située à la gauche du Rhin, serait tombée au pouvoir des Français. Luxembourg, la forteresse de l'Europe dont la conquête est regardée comme la plus difficile, après celle de Gibraltar, se serait rendue sans soutenir de siège, dès qu'elle aurait consommé ses subsistances.

1792.

CHAPITRE XX.

Contestations entre Custines et Kellermann, devant la convention nationale.

Custines, craignant qu'on ne lui reprochât un jour de n'avoir pas occupé Coblentz avant l'arrivée des Prussiens dans cette ville, prit le parti de rejeter sur un autre les torts qui pouvaient lui être attribués. Ce fut le motif d'une plainte que, le 31 octobre, il porta, devant la convention nationale, contre Kellermann qu'il accusait en même tems d'impéritie et de trahison, pour n'avoir pas détruit l'armée prussienne, sur les bords de la Moselle.

Kellermann, auquel Dumourier n'avait laissé qu'une armée beaucoup plus faible que celle qu'il était chargé de poursuivre, regardait comme le chef-d'œuvre de la tactique les manœuvres qu'il n'avait cessé de faire pour en imposer aux Prussiens depuis qu'ils avaient quitté le territoire de France.

Malgré le mauvais tems et la dégradation des chemins, qui en était la suite, la retraite des Prussiens s'était exécutée avec beaucoup d'ensemble et dans le plus grand ordre. Les marches étaient toujours terminées par des camps bien choisis, de manière qu'il n'eût

pas

pas été prudent d'attaquer le roi de Prusse, parce que, si l'avantage eût tourné en faveur des Allemands, non-seulement les frontières de France auraient été menacées, mais les communications entre l'armée de Custines et celle de la Belgique pouvaient être interceptées. Kellermann, piqué au vif d'une accusation à laquelle il ne s'attendait pas, écrivit à la convention, que l'auteur de la plainte portée contre lui ne pouvait avoir enfanté cette production déraisonnable, que dans un accès de démence, ou dans un moment d'ivresse.

Custines réitéra ses plaintes; des récriminations s'établirent entre ces deux généraux: le bien du service en souffrait. Kellermann fut envoyé commander l'armée de Savoie; on lui donna pour successeur Beurnonville, dont la division à l'armée du Nord fut confiée à Miranda.

Cependant les Prussiens, ayant passé la Lahn, s'avançaient sur Francfort. Custines s'était adressé au ministre de la guerre, Pache, pour avoir un renfort de troupes à prendre sur le corps que le général Biron commandait en Alsace. Celui-ci, ayant reçu ordre de faire passer sans délai, à Mayence, toutes les troupes que Custines lui demanderait, sentant que cet assujétissement ne lui laissait que la responsabilité des opérations militaires, dont le succès ne dépendait plus

de lui, cachant son embarras sous le dehors
1792. du zèle le plus désintéressé, demanda de servir désormais sous les ordres de celui qui précédemment avait servi sous les siens : un abondant tribut d'éloges fut la récompense de cette modestie républicaine. Sa demande ayant été accueillie, Custines disposa dès-lors de toutes les forces françaises depuis Porentrui jusqu'à Francfort.

Biron continua de résider pendant quelque tems à Strasbourg ; bientôt il fut chargé du commandement de l'armée de Nice. On l'envoya dans la Vendée en 1793.

Custines, devenu généralissime, avait tiré douze mille hommes de l'armée d'Alsace. Ce corps fut confié au général Van-Helden, avec le commandement de Francfort. En même tems Beurnonville reçut ordre de chasser les Autrichiens qui gardaient les défilés du pays de Trèves, et de se porter vivement sur le Rhin, pour opérer une diversion.

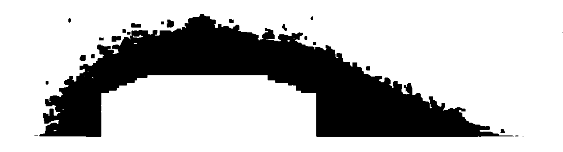
J'ai déjà observé que les jacobins avaient introduit l'usage de s'emparer, sans façon, des noms grecs et romains, célèbres par les grandes actions des héros qui les avaient portés. Dumourier, qui n'osait encore s'arroger le surnom d'Agamemnon, avait gratifié Beurnonville de celui d'Ajax ; en conséquence de ce baptême civique, Custines était persuadé qu'il n'était aucun obstacle insurmontable à ce guerrier.

Beurnonville attaqua les Autrichiens dans une position encore plus difficile à forcer que cellé de Gemmapes. Les Français firent des prodiges de valeur. Écrasés par le canon ennemi, ils se rallièrent jusqu'à sept fois; mais, enfin, l'audace fut obligée de céder aux efforts réunis de la nature, de l'art et d'une supériorité d'ennemis. Les pertes essuyées par Beurnonville, dans cette occasion, le forcèrent d'aller prendre des cantonnemens dans la Lorraine. Les Autrichiens remplirent le local qu'occupait cette armée; et leur position consolidée, sur la Moselle, par Coblentz, Trèves et Luxembourg, coupait la communication entre Dumourier, maître de la Belgique, et Custines, maître de Spire, de Worms et Mayence. AN I.

CHAPITRE XXI.

Les Prussiens reprennent Francfort.

On avait perdu Francfort le 2 décembre. La fausseté des circonstances avec lesquelles cet événement fut publié à Paris, m'oblige de rétablir les faits. Les tentatives de Custines, pour séparer dans cette ville les intérêts des pauvres de ceux des riches, causaient un mécontentement général. La garnison de Francfort ne consistait qu'en deux mille hom-



mes ; elle fut renforcée d'un bataillon : c'était
1792. peu de chose pour résister aux Prussiens qui s'avançaient sur trois colonnes ; celle de la droite, commandée par le prince d'Hohenlohe ; celle du centre, que le roi de Prusse conduisait en personne, et celle de la gauche, aux ordres du général Kalkreuth. Le prince d'Hohenlohe dirigeait sa route par Nasteden ; le roi de Prusse, par Hombourg, et le général Kalkreuth serrait la droite du Mein.

Custines avait promis aux habitans de Francfort que la neutralité de cette ville serait respectée par toutes les puissances belligérantes. Il se rendit même dans le sénat quelques jours avant l'arrivée des Prussiens, pour déclarer aux magistrats que, s'il était contraint par les circonstances de combattre le roi de Prusse dans les environs de Francfort, les dommages que pourraient éprouver les Francfortois seraient réparés par la république française, et que, dans tous les cas, la ville n'avait point à redouter un siège.

Tandis que le général français donnait ces vaines assurances, il ordonnait au général Van-Helden de se défendre dans Francfort jusqu'à la dernière extrémité. Van-Helden n'avait en sa disposition ni canons de remparts, ni munitions de guerre. Il lui était enjoint de s'emparer de l'arsenal, et de désarmer les habitans s'ils menaçaient de faire la moindre résistance. Ces deux dispositions ne pouvaient

guères être exécutées par une très-faible garnison, dans une ville où l'on comptait près An 1.
de trente mille hommes en état de porter les armes. Mais cette garnison pouvait être à chaque instant renforcée par un corps de douze mille hommes qui campait à la gauche du Mein, entre Francfort et Mayence. Van-Helden commandait ce corps; mais il avait ordre de ne le faire entrer dans Francfort, que lorsque, la ville étant attaquée par les Prussiens, l'arrivée des Français ne pouvait être considérée que comme un secours indispensable aux assiégés.

Les Allemands s'approchaient de Francfort; mais, à l'exception de quelques coups de fusil insignifians entre les patrouilles qui se rencontraient, aucune hostilité n'avait été commise avant le 2 décembre. Il paraît que le roi de Prusse pensait que Van-Helden abandonnerait Francfort à son approche.

Une députation envoyée pendant la nuit du 28 au 29 novembre, par le magistrat de Francfort au général Kalkreult, pour le prier de respecter la neutralité de la ville, répondit que, pour ne pas exposer Francfort aux malheurs d'un siége, il consentait que les Français fissent librement leur retraite avec tout ce qui leur appartenait, pourvu que la ville fût évacuée le lendemain à midi, parce que, le roi de Prusse devant alors arriver avec le corps principal de l'armée,

[illegible] dépendraient *plus* de lui. I
[illegible] que, *provisoirement*, pour
[illegible] des Français sur Mayen
[illegible] ses avant-postes, et q
[illegible] que le général Van-Hel
[illegible] disposition pour pren
[illegible] conséquence.

[illegible] de la députation, le magis de Francfort prevint de ces dispositions [illegible] français qui, maîtrisé par ordres supérieurs, fit une réponse dilato

Van-Helden se trouvait dans une situat singulièrement pénible. Il avait ordre de so tenir un siége dans Francfort, tandis q Custines assurait le sénat que ce siége serait pas soutenu. Il lui était enjoint d'e foncer les portes de l'arsenal pour s'empa des canons et des munitions qu'il renferm et même de désarmer les habitans; ma pour exécuter ces violences, il avait beso des douze mille hommes campés entre Fran fort et Mayence, et il ne lui était permi de les faire avancer, que quand la ville se rait attaquée, c'est-à-dire, lorsque leur arri vée serait impossible.

On a conjecturé que Custines, sentant l'im possibilité de conserver Francfort, dont il avait si souvent exalté l'importance, aurait desiré que Van-Helden, effrayé du danger imminent que courait sa garnison, eût abandonné la place sans la défendre. Alors il au-

rait accusé cet officier de lâcheté ou de perfidie, et lui-même, se trouvant à couvert des reproches, il pouvait replier son armée dans les murs de Mayence, en fulminant contre les lâches et les traîtres dont la conduite avait détruit les projets les mieux combinés, et arraché des mains du général une victoire infaillible.

Francfort fut attaqué par les Allemands, le 2 décembre, à la pointe du jour, du côté de la porte neuve et de celle de tous les Saints : c'était le moment décisif.

L'ordre est donné aux douze mille hommes de marcher rapidement sur la ville; et tandis qu'une partie de la garnison française faisait du haut des remparts un feu de mousqueterie assez meurtrier, quelques piquets s'étaient portés à l'arsenal pour enfoncer les portes, et pour prendre l'artillerie et les munitions qui s'y trouvaient.

Dans un instant, tout le peuple de Francfort, hommes, femmes, enfans, vieillards, s'opposent, avec un concert unanime, à cette violence, dont les suites pouvaient être l'incendie de la ville. Les magistrats se transportent chez Van-Helden, lui font les plus amers reproches sur la contradiction de sa conduite, avec les assurances données par le général en chef; le sollicitent vivement de mettre un terme aux périls qui menacent la ville; et sous prétexte de le déro-

ber à la fureur du peuple, ils placent une
1792. garde nombreuse à la porte de sa maison.

Dans cet intervalle, les ouvriers avaient désarmé la garde française placée à la porte neuve ; et ayant sur-le-champ baissé le pont-levis, les Hessois entraient en foule. Bientôt le peuple ouvrit la porte de tous les Saints à la colonne prussienne. Alors il ne fut plus question de se défendre. Le peu de cavalerie française qui se trouvait dans Francfort, et quelques corps d'infanterie, se retirèrent avec précipitation par la porte de Mayence; les autres, poursuivis de rue en rue par les Allemands, mirent bas les armes, après avoir beaucoup souffert. Van-Helden fut au nombre des prisonniers.

Les habitans de Francfort, calomniés à cette occasion par des relations fabriquées dans le club de Mayence, et qui circulèrent avec profusion dans Paris, montrèrent des sentimens généreux. Les Français, reçus chez les bourgeois, y furent tenus cachés aussi longtems que dura le danger ; ils ne furent remis aux Prussiens que lorsqu'on pouvait en agir ainsi, sans les exposer à la mort.

La division française que commandait le général Neuwinger, s'était mise en marche en recevant les ordres de Van-Helden; la résistance avait été si courte, que les bataillons français, malgré la rapidité de leur course, arrivèrent trop tard. L'avant-garde était à la vue de la

ville, lorsqu'elle apprit, par des fuyards, que le roi de Prusse venait d'y entrer. On sonna la retraite. Tous les corps français, répandus à la droite du Rhin, étaient entrés dès le lendemain dans Mayence ; il ne restait aux Français que le fort de Cassel.

CHAPITRE XXII.

Suites de la bataille de Gemmapes.

Ce n'était pas une grande perte que celle de Francfort; peut-être même eût-il été avantageux à la cause de la révolution, que les Français, abandonnant leurs expéditions dans le cœur de l'Allemagne, réunissent leurs efforts sur la Meuse, pour chasser leurs ennemis au-delà du Rhin.

La frontière de France, depuis les montagnes helvétiques, était couverte par deux cent cinquante mille hommes, divisés en quatre armées principales. Custines et Beurnonville commandaient celle qui bordait le Rhin ; les autres, sous le nom d'armée du Centre, d'armée du Nord et d'armée des Ardennes, obéissaient à Dumourier. Miranda conduisait sous ses ordres l'armée du Nord, et Valence celle des Ardennes. Avec un peu d'union et de bonne volonté de la part des généraux, ces forces devaient pousser, à la droite du Rhin, environ

quatre-vingt mille Autrichiens, Prussiens ou
1792. émigrés, cantonnés sur les bords de la Moselle et dans l'électorat de Cologne, depuis que Dumourier, maître du cours de la Meuse jusqu'à Liège, avait étendu ses quartiers jusqu'à Aix-la-Chapelle.

Pour réussir dans une entreprise qui assurait à la France la possession de la Belgique, et forçait les Hollandais à rompre leur alliance avec l'Angleterre et la Prusse, pour s'attacher à la France, il fallait prendre Mastricht. Dumourier assure, dans ses mémoires, que le ministre Pache rendit constamment cette expédition impossible, et qu'en général les députés, dont l'influence prédominait dans la convention, occupés du dessein de changer le gouvernement français, paraissaient craindre que la guerre extérieure ne fût trop brusquement terminée, et que les loisirs de la paix ou le desir de terminer la crise révolutionnaire, en développant chez les Français de nouvelles combinaisons politiques, n'en ramenassent un grand nombre vers les institutions de la constituante, dont on voulait anéantir jusqu'aux traces.

Sans entrer dans ce labyrinthe, où l'observateur ne trouve aucun fil pour se conduire, j'observerai non-seulement que Pache, pour empêcher le siége de Mastricht, s'autorisait de la crainte que cette agression hostile ne déterminât les Bataves à se déclarer contre la France ;

mais, sans être maîtres de Mastricht, il était impossible de défendre le pays de Liège ; argument absolument insoluble. An I.

CHAPITRE XXIII.

Il eût été convenable d'assiéger Mastricht.

D'AUTRES guerres avaient fourni l'exemple de prendre et de garder cette place importante, en s'engageant par un manifeste de la restituer à la paix. Ne pouvait-on pas prendre le même parti que les circonstances nécessitaient ? D'ailleurs Mastricht appartient, pour le civil, à l'évêque de Liège, et pour le militaire, aux Hollandais ; cette combinaison de juridiction favorisait le projet que pouvaient avoir les Français de s'en assurer le dépôt pendant la guerre.

Il faut encore observer que les dispositions du traité de Pilnitz n'étaient pas entièrement connues à Paris en 1792 ; les cours de Londres et de Pétersbourg gardaient une apparente neutralité. Cette dernière puissance avait témoigné beaucoup d'égards au comte d'Artois pendant un voyage qu'il avait fait en Russie. Elle fournissait de l'argent aux princes français, mais on ignorait qu'elle s'était obligée de fournir à la coalition des subsides considérables, des vaisseaux de ligne et une armée.

... que le 8 février 1793, que, se dé... ...uvertement, elle congédia l'ambassa... ...de France, bannit tous les Français ...ant en Russie, qui refusèrent de s'engager par serment au rétablissement de l'ancien régime, et prohiba l'importation des livres ou journaux qui venaient de France.

La république n'avait encore d'ennemis déclarés que l'empereur, le roi de Prusse et le roi de Sardaigne; et dès qu'on refusait d'assiéger Mastricht, il ne restait d'autre parti à prendre, pour conserver les Pays-Bas autrichiens, que de traiter avec les Hollandais.

Si le gouvernement de la Haye se déclarait contre nous, on ne pouvait douter que la cour de Londres ne prît sur-le-champ le même parti. Le lord Auckland, ambassadeur de Londres à la Haye, avait assuré officiellement que, le théâtre de la guerre s'approchant du territoire batave, la cour de Londres était disposée à fournir aux Hollandais les secours stipulés par le traité de 1788. Les Hollandais répondirent qu'ils pensaient que les puissances belligérantes n'avaient aucun projet hostile contre eux. Cependant une grande fermentation régnait dans ce pays; les ennemis de la cour stadhoudérienne dissimulaient à peine la joie qu'ils ressentaient de l'approche des Français; mais la majeure partie de la nation paraissait disposée à profiter des offres de la cour de Londres. Le flegme hollandais cachait

Une partie de ces dispositions, qui pouvaient se manifester à la moindre occasion. AN I.

Alors, les Hollandais livrant passage aux Autrichiens, par Mastricht et par Venloo, l'armée française pouvait être prise de revers, et forcée d'abandonner le pays de Liège, le comté de Namur et même tout le Brabant, pour se retirer derrière l'Escaut, en rétrécissant sa ligne de défense entre Anvers et Valenciennes.

Si les Anglais et les Hollandais assemblaient des forces imposantes dans la Flandre maritime, on pouvait être contraint d'abandonner encore les bords de l'Escaut. Toute la Belgique était perdue, il fallait se retirer sous nos places de guerre de Flandre et d'Artois.

Les jacobins ne voulaient ni traiter avec les Hollandais, ni rompre avec eux. La tribune de la société-mère retentissait des assurances que les Français étaient en état de faire avec succès la guerre à toute l'Europe. Cette idée, follement gigantesque, à force d'être répétée dans les deux sociétés jacobines et dans les sections de Paris, avait acquis un tel degré de faveur, que celui qui l'aurait combattue, non-seulement n'eût trouvé personne pour l'écouter, mais s'exposait à passer pour aristocrate, et aux suites tragiques de cette accusation.

Il devenait donc indispensable que Dumourier s'entendît avec Custines pour chasser à la

An I. droite du Rhin les Autrichiens, cantonnés à la gauche de ce fleuve. Dans cette supposition, la possession de Mastricht n'était plus nécessaire aux Français; la forteresse de Luxembourg se trouvait réduite à ses propres forces, insuffisantes pour tenter aucune espèce d'attaque. Les Français n'avaient plus qu'à garder les bords du Rhin, depuis les frontières de Hollande jusqu'à Bâle. Dumourier était bien éloigné de prendre ce parti, dont la réussite était infaillible.

CHAPITRE XXIV.

Négociations avec les réfugiés hollandais, victimes de la révolution de 1787.

Au lieu de cela, on prêta l'oreille aux insinuations de quelques réfugiés bataves, victimes de la révolution de 1787 et de la politique, aussi fausse que puérile, du ministre Lomenie de Brienne. Plusieurs d'entre ces chefs étaient des hommes considérables. Ils assuraient que leur parti, aussi nombreux dans les provinces bataves que celui du stadhouder, n'attendait que l'approche d'une armée française pour opérer, en Hollande, une révolution dont la France retirerait les plus précieux avantages. Ces étrangers, rebutés d'abord par le ministre Lebrun, qui négociait avec le ca-

binet de Saint-James, s'étaient adressés aux jacobins, ils embrassèrent leur défense avec l'enthousiasme qui caractérisait cette société. An. 11

Les papiers publics ne parlaient que de la facilité d'une invasion en Hollande. L'on devait trouver des ressources en tout genre, pour écraser tous les trônes de l'Europe: or, argent, marchandises, denrées, munitions navales et tous les objets commerciaux dont la rareté commençait à se faire sentir en France. Il fut décidé que les réfugiés hollandais se transporteraient dans Anvers, avec un comité révolutionnaire formé par eux.

Bientôt une légion de dix mille hommes, levée par ces Hollandais sous le nom de *Légion batave*, eut ordre de marcher vers la même ville, pour former l'avant-garde de l'armée, si on pénétrait en Hollande. Un agent du gouvernement fut placé près de ce comité révolutionnaire, pour rendre compte des mesures qu'on y prenait. Cependant aucun engagement positif ne liait le gouvernement français à ces réfugiés. Tout fut soumis à des événemens d'une négociation dont on parlera dans la suite.

Les généraux français, en pénétrant dans la Belgique, après la bataille de Gemmapes, avaient publié, sous l'autorisation de la convention nationale, une proclamation dans laquelle ils annonçaient aux Belges que les armées de la république entraient chez eux avec des

intentions fraternelles, pour consolider la li-
1792. berté belgique. On leur déclarait que, sous la protection de la France, ils seraient les maîtres de choisir la forme de gouvernement qui leur conviendrait, sans redouter aucune influence étrangère. Cette conduite généreuse frappait les Belges d'une si vive admiration, qu'on ne parlait de rien moins, dans les grandes villes qui couvrent ce beau pays, que d'offrir à la convention un don gratuit de cinquante millions en numéraire, et d'organiser quarante mille hommes à la solde de la Belgique, pour se réunir aux armées françaises.

CHAPITRE XXV.

Conduite tenue par les jacobins dans la Belgique.

Si, pour s'assurer la conservation des Pays-Bas autrichiens, il était important pour Dumourier de se rendre favorable l'opinion des Belges, la prévention, cette influence qui agit si puissamment sur les actions des hommes, lui avait frayé une route facile, qui corrigeait ce que les démarches militaires pouvaient avoir de défectueux. Mais ce sentiment, presque toujours créé par le hasard, veut être cultivé avec beaucoup de soin. Il faut sur-tout, pour le conserver, ne rien promettre qu'on ne veuille

ou

ou qu'on ne puisse tenir. Il faut se faire un plan de conduite dont on ne s'écarte pas; il faut ménager avec attention les préjugés locaux et particuliers, autrement le charme disparaît, et les dispositions heureuses dont un gouvernement sage aurait tiré les plus grands avantages, font place au discrédit, au mépris et même à la haine.

AN I.

Les Belges, exaspérés depuis long-tems contre l'administration autrichienne, regardaient la révolution française comme une occasion d'établir chez eux un gouvernement moins déprédateur. Toutes les proclamations, répandues par les jacobins, exaltaient les vertus sociales et domestiques. Elles assuraient que les Français libres étaient les ennemis des rois, et les amis des peuples dont ils respectaient les volontés.

La convention venait de décréter que les Français accordaient assistance à toutes les nations qui voudraient se procurer la liberté. En vain les émigrés, répandus dans la Belgique, publiaient de leur côté que l'anarchisme était le système des jacobins, qui, sous des expressions mielleuses, voilaient la perfidie de leurs intentions, et se proposaient, après avoir bouleversé leur patrie, de porter chez leurs voisins le feu des discordes civiles. On se défiait de la bonne foi de ces avertissemens bénévoles. Les Belges les regardaient comme trop intéressés à la cause contraire,

pour qu'ils peignissent avec vérité les événe-
1792. mens qui se passaient chez eux. On admirait les nobles efforts d'une nation qui avait été contrainte de culbuter son ancien gouvernement, et de renoncer à tous les avantages de son organisation politique pour échapper aux vexations de la noblesse et du clergé.

Les principes de désintéressement, adoptés par la convention, la promesse formelle de ne point s'ingérer dans le gouvernement des autres états, de ne pas étendre les possessions françaises par des conquêtes, et tous les grands mots consacrés par la religion civique, étaient répétés par Dumourier dans les manifestes et dans ses conférences particulières avec les magistrats des villes. Les Belges étaient persuadés que la conduite du général français serait d'accord avec ses paroles, et qu'assemblés en convention, sous les auspices de *la* république française, ils conserveraient ceux de leurs usages qui leur convenaient, et feraient dans leur mode d'administration civile, politique et religieuse, les changemens qui leur paraîtraient avantageux, sans être obligés de se conformer à la manière dont on voulait s'administrer en France.

Mais Cambon avait des vues bien autrement financières. Les proclamations publiées n'étaient qu'un piège auquel les Belges devaient être pris. A peine les Français se voyaient en possession de toutes les places

fortifiées et de toutes les armes disséminées dans la Flandre et dans le Brabant, que ce législateur, ministre des finances, manifestait sans détour son dessein de trouver une vaine et odieuse ressource dans la spoliation d'un pays ami. An I.

Un décret rendu, le 15 décembre, supprimait toutes les autorités existantes dans les Pays-Bas autrichiens, ordonnait l'établissement d'une administration provisoire sur le modèle de l'administration française; séquestrait toutes les propriétés publiques, mobiliaires et immobiliaires, de même que celles des princes, du clergé et des communautés laïques; supprimait les impôts, la dîme, les droits féodaux, et chargeait les généraux de l'exécution de cette loi.

Elle était rendue au moins à contre-tems, et sans avoir calculé si les Belges étaient préparés à un changement si général et si prompt. Il est vrai que quelques articles de ce réglement devaient cesser dès que les Belges auraient une représentation nationale; mais on trouva mille moyens d'écarter ce congrès régénérateur. Il s'éleva de nouveaux soupçons que les Français voulaient fomenter des troubles dans les autres pays; on disait publiquement que l'art de soulever les pauvres contre les riches, était celui dont la nouvelle république faisait usage de préférence. Ce qui fournit aux gouvernemens de l'Europe des pré-

1792. textes pour intercepter toute communication avec la France.

Quatre commissaires conventionnels, Camus, Gossuin, Danton et Lacroix furent chargés de lever, à Bruxelles, les difficultés locales qui pouvaient arrêter l'exécution de ce décret. Ils confièrent les détails de cette opération au commissaire-ordonnateur Ronsin, qui faisait remplir les fonctions d'huissiers par des jacobins qui volaient la meilleure partie des matières d'or et d'argent sur lesquelles ils posaient les scellés.

CHAPITRE XXVI.

Caractère de Cambon.

CAMBON, qui gouvernait les finances avec une autorité absolue, n'était propre à cette place, dans un tems très-difficile, que parce qu'il n'avait pas le moindre sentiment de probité et d'honneur. Sans aucune teinture des affaires, sans aucune connaissance des hommes, il tranchait les difficultés avec un entêtement et un despotisme qui mettaient en défaut les talens et l'expérience.

Lorsqu'on lui représentait que les Belges avaient des idées politiques différentes de celles des Français, et que le tems de dompter leurs préjugés n'était pas arrivé; qu'en les



poussant au désespoir, on devait en craindre les effets; qu'ils pouvaient appeler secrétement les Autrichiens, et, lorsqu'ils se sentiraient appuyés, prendre les armes de toutes parts, égorger les garnisons de l'intérieur, composées de bataillons faibles, et ruiner entiérement l'armée. An I.

Lorsqu'on ajoutait qu'au lieu d'éventrer la poule aux œufs d'or, il valait mieux, par des emprunts, dont les suites intéresseraient les Belges aux succès de la république, extraire une partie des trésors enfouis dans la Belgique, ou se procurer les mêmes ressources, en proposant aux gros capitalistes d'Anvers, de Bruxelles, de Gand, de placer leurs fonds dans les fournitures de l'armée; Cambon répondait aux donneurs d'avis qu'ils étaient des royalistes, des aristocrates.

Ses vues patriotiques étaient de s'emparer de tout le numéraire de la Belgique, et surtout de l'argenterie des églises, qu'il présentait comme une mine intarissable. D'ailleurs, selon lui, la raison d'état couvrait toutes les injustices particulières. Enfin, ajoutait Cambon, quand les Belges, débarrassés de leur or et de leur argent, partageront le sort de la France, ils s'associeront naturellement à la république, à l'exemple des Liégeois; on les admettra dans notre association politique, avec l'espoir de partager les con-

quêtes futures, et de trouver chez les au-
1792. tres ce qu'ils ont perdu chez eux.

Cambon comptait sur ce qu'il appelait *le peuple*, entendant par ce mot cette tourbe désœuvrée et vagabonde qui couvre les places publiques des grandes villes, et dont les agitateurs font à peu de frais l'instrument aveugle de leurs perfides desseins. Enfin, il prétendait que rien n'était plus heureux pour la France en révolution, que de désorganiser les peuples voisins, et de les livrer à une telle anarchie, qu'ils ne pussent former aucun obstacle au nouvel ordre de choses qui s'introduisait en France.

Ces principes, déjà barbares en eux-mêmes et anti-sociaux, furent mis en usage dans la Belgique, avec une indécence qui aggravait encore leur machiavélisme. Une horde affamée de jacobins des deux factions, fut détachée dans ces provinces, les uns comme délégués du pouvoir exécutif, les autres envoyés par la commune de Paris, qui prétendait exercer un pouvoir souverain. Quelques jacobins, sans avoir une mission ostensible, étaient chargés par la société-mère d'éclairer les Belges, et de former parmi eux l'esprit public, c'est-à-dire, de propager le système jacobinique. Ces proconsuls qui, sous le costume le plus dégoûtant, faisaient cependant la dépense la plus scandaleuse, séquestraient les métaux précieux trouvés

dans les églises et les maisons des gens riches ; s'appropriaient ou vendaient à bas prix les mobiliers, suivant les circonstances ; supprimaient les impôts pour flatter les pauvres ; cassaient les magistrats ; créaient des assemblées populaires, affiliées aux jacobins de Paris ; exerçaient enfin une autorité arbitraire, à l'aide d'une partie des gardes nationales, qui leur obéissaient préférablement à leurs généraux. An 1.

Les Belges, élevés dans un respect profond pour les objets consacrés au culte de l'être suprême, voyaient avec une surprise mêlée d'indignation les irrévérences que les Français se permettaient dans les églises et sur les choses auxquelles la religion chrétienne attribuait une sainteté plus spéciale. Les évêques et les prêtres, menacés de perdre leur liberté et peut-être la vie, avaient pris la fuite ; les gens riches enfouissaient leur argent ; les négocians suspendaient leurs spéculations commencées ; la circulation du numéraire était interceptée ; la défiance s'emparait de toutes les ames ; différens symptômes annonçaient une explosion prochaine.

Cependant les jacobins, sans paraître faire attention à la disposition des esprits, avaient résolu d'engager chaque canton particulier de la Belgique à prononcer son vœu pour sa réunion à la république française. Le peuple était assemblé dans les églises sans aucune

1792. convocation régulière. Là, des clubistes français et belges lisaient l'acte d'accession, que presque personne ne comprenait; les assistans signaient cet acte, les uns en tremblant, les autres achetés ou séduits. On imprimait les procès-verbaux de ces assemblées; on les envoyait à Paris comme le vœu libre et unanime des Belges. La convention, trompée par les apparences, regardait la Belgique comme une barrière inexpugnable, lorsque les habitans infortunés de ces provinces, autrefois florissantes, appelaient les Impériaux par leurs vœux et par leurs secrètes manœuvres.

La même conduite était tenue par les émissaires jacobins dans les villes conquises au bord du Rhin, dans la principauté de Porentrui, en Savoye et dans le comté de Nice.

FIN DU SECOND VOLUME.

TABLE
DES LIVRES ET CHAPITRES
Contenus dans le tome second.

LIVRE QUATRIEME.

LIVRE CINQUIÈME.

LIVRE SIXIEME.

Chap.

LIVRE SEPTIÈME.

Fin de la Table.

